B
74
.I5
186

Baseball
BV
2210
.B47
1862

MÉMOIRES

HISTORIQUES

SUR LES MISSIONS

PARIS. — IMP. W. REMQUET, GOUPY ET C^e^, RUE GARANCIÈRE, 5.

BX
7477
.I5B4
1862

MÉMOIRES

HISTORIQUES

SUR LES MISSIONS

DES ORDRES RELIGIEUX

ET SPÉCIALEMENT SUR LES QUESTIONS DU CLERGÉ INDIGÈNE
ET DES RITES MALABARES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR LE P. J. BERTRAND

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, MISSIONNAIRE DU MADURÉ

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

P. BRUNET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

31, RUE BONAPARTE, 31

1862

CANCELED DUPLICATE
WOODSTOCK COLLEGE LIBRARY

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LANGRES [1]

MONSEIGNEUR,

Je désirais depuis longtemps payer un tribut d'admiration à l'illustre prélat dont l'Église de France se glorifie, et que la Compagnie de Jésus doit inscrire dans ses annales au nombre de ses plus magnanimes défenseurs.

A ce motif de reconnaissance et de vénération, qui seul n'aurait peut-être pas assez justifié ma hardiesse à dédier à Votre Grandeur l'ouvrage que je livre au public, est venue se joindre une autre considération qui tient plus directement à la nature même de cet ouvrage.

La force des circonstances m'oblige à répondre à quelques-unes des nombreuses accusations publiées contre les missions de la Compagnie de Jésus, et même de relever quelques assertions consignées dans un livre que son auteur dédiait à Votre Grandeur en 1843. Il m'était douloureux de voir ces assertions se produire à l'ombre

[1] Mgr Parisis, aujourd'hui évêque d'Arras.

d'un nom que je vénère; il ne me serait pas moins pénible de paraître, en les réfutant, m'élever contre l'autorité de ce nom si cher à nos cœurs.

J'ai été rassuré, Monseigneur, par l'esprit de justice qui caractérise si noblement Votre Grandeur. J'ai cru d'ailleurs ne pouvoir Lui donner un témoignage plus éclatant de mon entière confiance qu'en lui offrant à Elle-même l'hommage de cet écrit, où je me flatte de justifier les anciennes missions de la Compagnie de Jésus par les faits les plus certains et les documents les plus incontestables.

Veuillez agréer, Monseigneur, les sentiments du profond respect et du parfait dévoûment avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

de Votre Grandeur,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. BERTRAND,
Missionnaire du Maduré.

Paris, 1er janvier 1847.

LETTRE

DE MONSEIGNEUR DE LANGRES

Mon Révérend Père,

Je vous remercie de la communication que vous avez bien voulu me faire de vos intéressantes *Notions sur l'Inde et les Missions.* Je ne puis que vous féliciter des documents pleins d'intérêt que vous y avez recueillis ; car aujourd'hui surtout on ne saurait trop connaître à fond les travaux apostoliques des missionnaires qui ont évangélisé ces terres lointaines à travers des difficultés de tout genre. Pour moi, je reconnais que j'y ai trouvé des sujets d'édification tout à fait inattendus, et qu'ainsi j'ai complété l'étude d'une histoire que je n'avais pas jusque-là vue sous toutes ses faces.

C'est donc avec une vraie satisfaction que j'accepte la dédicace de cet ouvrage, aussi précieux pour l'histoire générale de l'Église que particulièrement glorieux pour votre sainte Compagnie.

Agréez, mon Révérend Père, l'expression de mes veux et l'assurance de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† Pierre-Louis,
Évêque de Langres.

Langres, 10 janvier 1847.

PRÉFACE

Dans la première édition de *la Mission du Maduré*, nous crûmes devoir répondre aux attaques nombreuses dirigées depuis quelques années contre les missionnaires réguliers et surtout contre ceux de la Compagnie de Jésus ; et nous le fîmes en opposant à des préjugés aveugles et à des assertions gratuites la force irrésistible des faits et des chiffres.

Mais cette polémique s'étant étendue et prolongée au delà de nos prévisions, même après la publication de notre premier travail, il se trouva nécessairement composé de parties plus ou moins disparates, disséminées dans les quatre volumes de l'ouvrage et dans un supplément que nous fûmes obligés d'y ajouter.

Invité aujourd'hui à donner une seconde édition, nous tâcherons de corriger le défaut qui déparait la première, en réunissant dans un seul volume les dissertations que la force des circonstances avait séparées. Elles offriront ainsi plus d'ordre et de clarté, et formeront, nous osons l'espérer, un exposé plus complet et plus convaincant :

Sans autre préambule, commençons par indiquer les reproches adressés aux missionnaires.

Infidèles aux traditions apostoliques et à la *pratique universelle* du moyen âge, les missionnaires réguliers des derniers siècles n'ont jamais, dit-on, travaillé sérieusement à former des prêtres indigènes dans leurs missions. Ils ont même montré une répugnance constante à cette formation; et ce fut cette répugnance qui obligea le saint-siége à fonder la société des *Missions étrangères*, chargée de cette œuvre, à laquelle les réguliers et surtout les Jésuites semblaient se refuser.

Passant ensuite du fait au principe, on insinue que les missionnaires de la Compagnie de Jésus étaient opposés à l'institution du clergé indigène par esprit de corps et par la nature de leurs constitutions. D'où l'on arrive à la conclusion générale, qui établit la supériorité de ce qu'on nomme la *nouvelle milice* des missionnaires séculiers sur les ordres antiques des réguliers; et l'on invoque à l'appui de ces assertions la ruine ou le dépérissement des anciennes missions fondées par les religieux.

Enfin, on cherche dans la fameuse question des *Rites malabares* de nouveaux arguments pour confirmer la thèse générale, et montrer de plus que les missionnaires de la Compagnie ont failli *à la foi*, en permettant et en pratiquant des rites *convaincus d'idolâtrie;* et à *l'obéissance*, en opposant aux prescriptions de l'Église une résistance opiniâtre que rien ne peut justifier.

Si de telles accusations n'étaient inventées que par certains écrivains dont la haine et les attaques font une gloire des ministres de Jésus-Christ, le silence serait la meilleure réponse à leur opposer; mais elles sont répétées et propagées par des auteurs auxquels leur caractère donne le droit de recevoir une réponse plus directe et plus explicite [1]. Au reste, en réfutant des assertions qui nous semblent fausses et injustes, nous respecterons les personnes, et plus encore l'honorable société dont le nom se trouve accidentellement mêlé à ces débats.

Obligé de suivre nos adversaires dans leurs attaques très-variées et souvent incohérentes, il nous sera difficile de nous astreindre à un plan méthodique et parfaitement régulier. Nous nous efforcerons néanmoins, autant que la matière le comportera, de mettre un certain ordre dans nos idées et dans la marche de cette discussion. Les trois parties de cet ouvrage exposeront les principes et la conduite de la Compagnie de Jésus : 1° par rapport au clergé indigène; 2° par rapport à la direction générale des missions; 3° par rapport aux rites malabares.

Ici devrait naturellement finir notre travail; cependant voulant répondre aux désirs et aux plaintes d'un grand

[1] *Lettres sur la Congrégation des missions étrangères*, par M. Luquet (Paris 1843) — *Notice sur l'origine de la Société des missions étrangères.* — Extraits de cette notice insérés dans *l'Ami de la religion* (9 et 11 décembre 1845). — Article intitulé : *le Passé et l'avenir des missions*, publié dans *le Correspondant* (1847, t. XIX, p. 183). — *Histoire ecclésiastique* de M. Rohrbacher, t. XXV. — Divers autres écrits.

nombre de personnes, qui gémissent de la modestie et du silence qui semblent conspirer contre les missions actuelles de la Compagnie de Jésus, nous ajouterons, en forme d'appendice, le tableau général des missions que cette Compagnie cultive aujourd'hui dans les diverses parties du monde[1].

[1] En terminant l'impression de ce volume, nous rencontrons tout providentiellement un témoignage récent en faveur de la mission du Japon. Réduits à défendre ces héroïques missionnaires contre les attaques injustes d'écrivains catholiques, nous avons lu avec bonheur leur complète justification présentée par des personnages protestants écrivant sous la direction du gouvernement des États-Unis. Ne pouvant plus insérer ce document remarquable au chapitre qui traite de la mission du Japon (pages 133 et 157), nous le plaçons au N° XII des notes et pièces justificatives, page 462, que nous recommandons au lecteur.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

LES MISSIONS

PREMIÈRE PARTIE

La Compagnie de Jésus et le clergé indigène.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE CLERGÉ INDIGÈNE.

La religion chrétienne ne peut être regardée comme solidement établie dans un pays qu'autant qu'elle s'y sera pour ainsi dire naturalisée, qu'elle y aura jeté de profondes racines, qu'elle y produira ses fruits, qu'elle y trouvera ses ressources, qu'elle y propagera son sacerdoce. De là rien de plus naturel que le désir de voir surgir un clergé indigène dans toutes les missions; rien de plus facile que d'excuser l'intention de ceux qui ont cru devoir reprocher à la Compagnie de Jésus de n'avoir pas mis assez de zèle à le former dans toutes celles qui lui ont été confiées. Ils partent

d'un principe incontestable, et ils l'appliquent à des faits et à des pays qu'ils ignorent ou ne connaissent qu'imparfaitement.

Il y a en effet deux choses à distinguer : le principe de la nécessité d'un clergé indigène, et la réalisation de ce principe dans les diverses missions. Quant au principe, la raison et le bon sens l'admettent comme une évidence ; la Compagnie de Jésus l'admet en outre par la nécessité de son esprit et de ses constitutions. Mais s'agit-il de la réalisation, tout devient complexe et difficile. La simple théorie ne demande pas de grandes connaissances locales ; on peut même dire qu'il est plus aisé de former un jugement sain et impartial loin des lieux où s'agite la question, parce qu'alors l'esprit se trouve moins influencé par la diversité des intérêts, par la multiplicité des embarras et par le découragement qui résulte des obstacles. Mais pour résoudre la seconde question, pour apprécier au juste ce que des missionnaires ont pu faire et n'ont pas fait, pour porter un jugement et déverser le blâme sur leur conduite, il faudrait avoir une longue expérience et une parfaite connaissance des lieux.

Quand on reproche à la Compagnie d'avoir été opposée par principe au clergé indigène, quand on va jusqu'à en chercher la raison et le motif dans l'esprit de ses constitutions, on se montre évidemment injuste, on attribue à la Compagnie un principe qu'elle n'a jamais reconnu, que réprouve même l'essence de son Institut. En effet la Compagnie est et a toujours désiré être dans l'Église un corps purement auxiliaire, à la disposition des évêques et sous la dépendance immédiate du Souverain-Pontife. Elle se pro-

pose pour fin l'exercice des divers ministères spirituels et la grande œuvre des missions, à laquelle ses enfants s'engagent par un vœu spécial approuvé par le Saint-Siége; mais c'est toujours en qualité de corps auxiliaire qu'elle offre son zèle et ses travaux. D'après sa nature et son esprit, ses missionnaires doivent donc travailler à convertir les païens, à fonder peu à peu des chrétientés, à les consolider, à leur procurer les moyens de se soutenir par elles-mêmes, en formant un clergé indigène; afin de pouvoir prendre ensuite dans ces églises leur position naturelle d'auxiliaires, qu'ils occupent dans toutes les chrétientés suffisamment constituées. Telle doit être la tendance des missionnaires jésuites, s'ils veulent être conséquents et fidèles à l'esprit de leur Institut.

Leur conduite a-t-elle été conforme à ces principes et à cet esprit de la Compagnie? ont-ils travaillé à établir le clergé indigène dans leurs missions quand ils en ont trouvé la possibilité? ont-ils réussi à former des prêtres indigènes? et quand ils n'ont pu parvenir à ce résultat, avaient-ils des raisons graves capables de les justifier? C'est ce que nous allons examiner.

CHAPITRE PREMIER

CLERGÉ INDIGÈNE DANS L'INDE ET L'ÉTHIOPIE.

ART. 1. — *Clergé indigène dans l'Inde.*

Les missionnaires de la Compagnie de Jésus ont formé des prêtres indigènes dans plusieurs parties de l'Inde ; et là où ils ne l'ont pas fait, ils sont justifiés par les raisons les plus convaincantes.

§ 1. — Clergé indigène formé dans l'Inde par les missionnaires de la Compagnie de Jésus.

Que dirait-on d'une proposition qui établirait en fait que, dans une période de dix ans, la Compagnie de Jésus dans l'Inde préparait au sacerdoce plus d'indigènes que n'en ont formé depuis sa suppression jusqu'aujourd'hui tous les évêques vicaires apostoliques qui lui ont succédé? Cette proposition, quelque hardie qu'elle puisse paraître, serait plus facile à soutenir que l'assertion gratuite de ceux qui reprochent à la Compagnie de n'avoir pas formé de prêtres indigènes dans l'Inde. Nous renonçons cependant volontiers à cette forme d'argumentation ; soit parce que du nombre de ces évêques vicaires apostoliques, il faudrait évidemment excepter Mgr le vicaire apostolique de Vérapoli, qui a continué avec zèle et succès cette œuvre du clergé indigène, reçue en héritage des missionnaires jésuites ; soit

parce que nous craindrions de paraître manquer de respect et d'équité à l'égard des autres vénérables prélats. Il serait injuste en effet de se servir de ce qu'on a réalisé dans quelques provinces de l'Inde pour blâmer ceux qui n'ont pu obtenir les mêmes résultats dans d'autres provinces soumises à d'autres circonstances. Nous nous contenterons donc de répondre au reproche adressé aux missionnaires de la Compagnie, et de prouver, par l'évidence des documents, des faits et des chiffres, qu'ils le méritaient moins que personne.

Et d'abord, laissant de côté les autres colléges ou séminaires que l'ancienne Compagnie avait dans les différentes parties de l'Inde, bornons-nous à la côte Malabare comprise entre Goa et Cochin. D'après les catalogues et les lettres annuelles des missionnaires, il est avéré que dans cette seule étendue de pays ils avaient six séminaires : savoir, ceux de Goa, de Bassayn, de Rachol, d'Ambalacat, de Vaypicotta et de Cochin. On a répondu, nous ignorons sur quel fondement, que ces établissements étaient indistinctement appelés *colléges* ou *séminaires*, *sans qu'il fût question de former le clergé indigène dans les uns plus que dans les autres;* mais le seul bon sens indique que dans les missions les colléges eux-mêmes ont pour objet au moins partiel de préparer le clergé indigène, et l'histoire prouve que ce fut le but principal de saint François-Xavier et de ses successeurs dans la fondation de ces colléges [1]. De plus les catalogues

[1] On trouvera au N° 1 des *Pièces justificatives* un document remarquable, qui prouve que la Compagnie de Jésus portait avec elle, dans les Missions, ce zèle de propager un bon clergé national qu'elle a fait éclater dans toutes les parties de l'Europe. Il prouve spécialement que tel était le

de la province Malabare présentent distinctement un collége et un séminaire, comme deux établissements séparés, dans chacune des quatre villes de Goa, de Bassayn, de Rachol, d'Ambalacat; ces noms n'étaient donc pas synonymes. Pour Vaypicotta et Cochin, ces mêmes catalogues et les lettres annuelles rapportent des thèses publiques de théologie soutenues par les séminaristes, des premières messes célébrées par des séminaristes indigènes; on s'y occupait donc à former des prêtres indigènes.

Un argument non moins péremptoire se tire de cette multitude de prêtres indigènes répandus sur la côte Malabare, et que les missionnaires carmes italiens y trouvèrent à leur arrivée. On nous a objecté le nombre excessif et surtout le mauvais choix des prêtres qu'on y rencontre aujourd'hui [1]. Nous n'avons pas besoin d'examiner ici cette objection: nous la repoussons du fond du cœur pour ce qui regarde le vicariat apostolique de Vérapoli, administré par un vénérable prélat dont nous connaissons le zèle et les vertus. Mais tout en supposant cet abus dans les autres parties de la côte, nous répondons que cet abus même prouve l'existence antérieure de la pratique généralement introduite

but principal qu'elle se proposait dans l'érection des colléges et séminaires des Indes, et qu'elle cherchait les moyens de réaliser cette œuvre dès l'an 1540, c'est-à-dire, avant même le concile de Trente ! C'est dans cette vue qu'elle avait demandé et obtenu les bulles de Paul III et de Pie V, qui sont citées dans ce N° 1.

[1] *Le Passé et l'avenir des missions*, — et ailleurs : — Dans notre première édition, en passant trop rapidement sur cette objection pour en nier simplement la conséquence, nous avons paru admettre le fait qu'elle suppose, dans sa généralité, même à l'égard du clergé de Vérapoli. Nous l'avons vivement regretté, et nous en demandons sincèrement pardon à ces respectables missionnaires.

d'élever au sacerdoce les sujets indigènes, soit descendants de Portugais, soit brames, soit métis, soit canarins, soit marattes[1], soit syriaques ou d'autres castes; et l'histoire atteste que cette pratique fut le fruit des colléges et des séminaires dirigés par les anciens Pères de la Compagnie.

S'il reste encore des doutes sur cette question, qu'on lise attentivement le passage suivant tiré d'une lettre que l'archevêque de Cranganore[2] adressait à la sacrée Congrégation, sous la date de Cochin, 28 janvier 1629 : « Outre les religieux de la Compagnie de Jésus, qui parcourent toute cette église, pour le continuel exercice des missions, et qui, dans toute cette partie de la vigne du Seigneur, soutiennent le poids du jour avec autant de succès que de persévérance, ce diocèse compte *plus de trois cents prêtres indigènes*, tous formés par les Pères de la même Compagnie dans les divers séminaires de cette contrée. Steph. de Britto, arch. Crang[3]. » Ainsi, dans le seul diocèse de Cranganore nous trouvons simultanément plus de trois cents prêtres indigènes, tous formés par la Compagnie de Jésus. Que ré-

[1] Le P. Jean de Britto, passant par Goa pour se rendre à Lisbonne en qualité de procureur des Indes, l'an 1688, était chargé par le P. supérieur du Maduré de demander à Goa deux prêtres *marattes* du nord. Sa feuille d'instructions (conservée aux archives du Gesù) donne pour raison que les prêtres marattes, parlant bien le *sanscrit*, seraient très-utiles auprès des brames. Ce fait prouve que les missionnaires de la Compagnie formaient à Goa des prêtres marattes, c'est-à-dire d'une nation qui est regardée comme appartenant à la caste guerrière.

[2] Cranganore est le siége de l'ancien archevêque auquel a succédé le vicaire apostolique qui a son siége à Vérapoli. Cochin est une ville voisine de Cranganore et dépend de son évêque.

[3] « Præter Societatis religiosos qui in assiduis per totam hanc Eccle-

pondra-t-on à ce document? On dira peut-être que c'était là un abus *des Portugais d'ordonner par centaines des prêtres indigènes pour conserver leur patronage*[1]. A merveille! Le Portugal *ordonne les indigènes par centaines*[2], et en même temps il pose en *principe de sa politique l'abaissement des races et l'exclusion du sacerdoce*[3] ! Comme nous ne sommes pas chargé de concilier ces contradictions, nous n'ajouterons qu'un mot, c'est qu'en 1629 le Portugal n'avait pas encore à défendre son patronage contre une concurrence qui n'existait pas, et qu'ainsi les trois cents prêtres indigènes de Cranganore ne sauraient être attribués à ce motif.

Le texte que nous venons de lire nous prouve de plus un fait important; c'est que dans cette partie de l'Inde convertie par saint François-Xavier et ses successeurs, les missionnaires, après avoir établi un clergé indigène nombreux, avaient déjà repris pour eux-mêmes la position de prêtres auxiliaires, et comme tels se dévouaient au continuel exercice des missions et des excursions dans les diverses *paroisses* administrées par les prêtres indigènes.

A de tels documents suffira-t-il de répondre par des asser-

siam missionibus et excursionibus occupantur, assidueque in tota hac vinea pondus diei et æstus, respondentibus labori fructibus, sustinent, *sacerdotes indigenæ ipsius nostræ Diœcesis supra trecentos numerantur*, qui tum in seminario hujus Ecclesiæ nostræ a serenissimo rege Lusitaniæ fundato et religiosorum Societatis Jesu curæ commisso, tum aliis in locis ab iisdem Societatis Jesu religiosis ad rectam sacramentorum administrationem animarumque curam in suis parœciis rite gerendam sufficienter eruditi et instructi sunt. Cochin., 28 J. 1629. *Step. de Britt Arch. Cran.* » (Archives du Gesù.)

[1] *Le Passé et l'avenir des missions.*

[2] *Ib.*, p. 209.

[3] *Ib.*, p. 191.

tions gratuites et par des subtilités? Se retranchera-t-on dans l'existence et la présence de l'évêque, qui forçait peut-être les Jésuites à se conduire contre leurs principes, parce que là ils étaient dans leur position naturelle d'auxiliaires[1]? comme si l'évêque de Cranganore n'eût pas été aussi l'évêque de Maduré; comme si les Jésuites missionnaires de Maduré n'eussent pas été aussi les auxiliaires de l'évêque de Cranganore! Mais, dira-t-on, ils étaient trop loin, hors de son influence. Eh bien! qu'on prenne la carte géographique et le compas; et l'on se convaincra que Maduré avec son district, Dindigal avec le sien et toute la grande mission du Coïmbatour étaient plus près de Cranganore que ne l'étaient le cap Comorin, Cotar et toute cette partie de la côte, où florissaient de nombreuses chrétientés gouvernées par un nombreux clergé indigène. On éviterait ces faux-fuyants si, au lieu de vouloir plier les faits à des préjugés ou à un système arbitraire, on se contentait de déduire des faits mêmes leur explication naturelle; nous la trouvons dans l'heureuse influence que les Portugais exercèrent

[1] Il est bon d'observer que cet évêque de Cranganore (comme tous ses prédécesseurs) était lui-même Jésuite et ancien missionnaire dans ces contrées. Le zèle qu'il mettait à la formation du clergé indigène devrait donc faire l'éloge de l'esprit qu'il avait puisé dans la Compagnie et parmi ses confrères de mission. En vérité, le sort de cette Compagnie est bien étrange : ici plus de trois cents prêtres indigènes formés dans un seul diocèse *par les Jésuites*, dans l'espace de vingt ans, ne prouvent rien en leur faveur, parce que dans ce diocèse il y avait un évêque (et cet évêque était Jésuite !) : plus tard et dans le même diocèse, quand on reprochera aux Jésuites missionnaires certaine ligne de conduite, ils auront beau dire que cette ligne de conduite leur était tracée par l'évêque, on continuera à déclamer contre la Compagnie de Jésus en disant : Oui, mais cet évêque était Jésuite !

si longtemps sur les mœurs des habitants de la côte, tandis qu'ils n'en exercèrent aucune dans l'intérieur du pays.

§ II. — Raisons qui empêchèrent les anciens missionnaires du Maduré de former des prêtres indigènes parmi les castes malabares.

Les Pères de la Compagnie de Jésus, qui formaient ailleurs et même dans les Indes des prêtres indigènes, ne crurent pas devoir se presser d'en tirer des castes tamoulères ou malabares, dans la mission particulière du Maduré. Ils se contentèrent d'associer à leur œuvre les Indiens de ces contrées en qualité de catéchistes, et l'on verra dans leurs lettres qu'ils ne craignent pas d'attribuer à leur concours la bonne part des conversions qu'ils opéraient. Voici quelques-unes des raisons de cette conduite.

1° La première ressort de la nature même de cette mission et de l'état de cette chrétienté. Pendant plus de cinquante ans, les missionnaires Jésuites répandus sur toute la côte firent d'inutiles efforts pour pénétrer dans l'intérieur des terres, dont les populations s'obstinaient à les repousser ; l'un d'entre eux, établi à Maduré depuis quatorze ans, n'avait pu réussir à se former un seul disciple parmi ces idolâtres. Ils étudièrent alors la nature et la source des obstacles qu'ils rencontraient, et comprirent qu'ils ne gagneraient ces cœurs opiniâtres qu'en se dévouant au sacrifice, qu'en s'entourant du prestige de la noblesse et des austérités. Ils se couvrirent des noms imposants de *rajahs* ou *brames romains* et de *sanniassis du nord*, ils s'enveloppèrent surtout d'un mystère impénétrable ; par cette industrie de leur cha-

rité, ils parvinrent à captiver l'attention des Indiens, à exciter leur admiration et leur enthousiasme, à conquérir leur bienveillance et à les entraîner par milliers dans le sein de l'Église. Cette conduite des missionnaires a été diversement jugée : généralement applaudie comme le sublime du dévouement, elle a été regardée par quelques-uns comme une imprudente concession faite aux préjugés de l'Indien [1]. Quoi qu'il en soit, il paraît hors de doute que la mission du Maduré n'aurait jamais existé, si les premiers missionnaires ne s'étaient entourés de ces formes mystérieuses. Telle était la position des anciens missionnaires. Pour la soutenir il fallait du courage, de la constance, une fidélité à toute épreuve, une prudence consommée ; or, ils ne trouvèrent pas dans le caractère des Indiens des garanties suffisantes pour oser les initier dans les commencements à leur difficile ministère. N'avaient-ils pas à craindre d'ailleurs que le seul fait de l'admission de sujets indigènes, connus de leurs compatriotes, ne détruisît l'impression qu'ils avaient produite et la position qu'ils avaient si péniblement acquise?

De plus, tout en condescendant aux faiblesses de l'Indien, les missionnaires devaient sauvegarder l'intégrité de la foi. Parmi les coutumes de l'Inde, les unes étaient innocentes, ils les permettaient ; d'autres plus ou moins dangereuses n'étaient pourtant pas criminelles, ils croyaient devoir les tolérer ; mais il s'en trouvait quelques-unes avec lesquelles leur conscience ne pouvait transiger, ils se montraient alors fermes et inexorables. Or pouvaient-ils attendre cette fermeté de la part des Indiens, nés au milieu de préjugés qui

[1] Cette question sera traitée dans la 3e partie.

étaient devenus pour eux une seconde nature? pouvaient-ils se flatter que ces Indiens se joindraient à eux pour attaquer des pratiques et des cérémonies nationales, qu'ils toléraient encore comme n'étant pas formellement criminelles, mais qu'ils se proposaient de combattre plus tard comme dangereuses? Ils osaient à peine répondre de leur propre fidélité : arrivés d'Europe avec des idées contraires à celles de l'Inde, exempts par conséquent de toute inclination naturelle vers ces usages puérils, ils voyaient cependant leur condescendance accusée de faiblesse coupable, leurs ménagements taxés de prévarication ; dans cet état de choses, pouvaient-ils confier le dépôt de la foi à des indigènes que tout portait à favoriser ces pratiques criminelles ou dangereuses?

Plus tard ils reçurent ordre de prohiber ce qu'ils avaient permis ou toléré jusqu'alors. Il en coûtait à leurs cœurs ; car ils regardaient comme certaine la perte de leurs néophytes, dont les forces et la générosité n'étaient pas proportionnées à la rigueur d'une telle épreuve; ils obéirent cependant. Selon leurs douloureuses prévisions, ils furent témoins de la ruine des chrétientés naissantes; mais leurs efforts parvinrent à en sauver une partie. Que serait devenue la mission des Indes, si à cette époque elle avait eu un clergé indigène? Il est très-probable que toutes ces églises avec leurs prêtres indigènes se seraient précipitées dans un schisme qui, les replongeant bientôt dans l'idolâtrie, eût fermé pour toujours peut-être la voie au christianisme.

2° Outre cette raison, dont les missionnaires ne pouvaient encore mesurer toute la portée, il y en avait d'autres qui

semblaient légitimer leur conduite. Ces chrétientés étaient composées d'éléments hétérogènes ; la religion avait pu adoucir l'esprit des castes et la répulsion naturelle qui les divisait, mais elle n'avait pu détruire tous les sentiments de rivalité ; elle les tolérait comme elle tolère en Europe bien des inconvénients de l'esprit national ; il y avait même cette différence que, dans chaque paroisse de l'Inde, ces divers esprits se trouvaient toujours en contact et souvent en opposition. Leur gouvernement exigeait donc une rare prudence et une parfaite impartialité ; d'autant plus que le ministère du prêtre s'étendait nécessairement à une infinité de détails d'administration extérieure. Or, un Indien, né dans l'une de ces castes, aurait-il pu s'affranchir de toute partialité ? Et quand même il serait parvenu à ce degré d'abnégation presque héroïque, aurait-il pu persuader les autres castes de son impartialité et détruire dans leurs esprits la présomption fondée sur son origine ? De là confusion et bouleversement.

3° Le caractère indien considéré en lui-même suffisait d'ailleurs pour inspirer de graves inquiétudes. L'Indien, bon et docile dans la condition commune, devenait orgueilleux et impatient de tout frein dès qu'il se voyait entouré de richesses et d'honneurs. Pour lui, commander c'était avoir des esclaves et être en droit de s'enrichir par tous les genres de ruses et de violences. Ce mauvais instinct était un fait avoué et accepté dans les mœurs du pays, depuis les rois jusqu'aux derniers de leurs employés. Il est facile de juger des conséquences d'un tel principe.

4° Que dire d'une autre passion, la plus tyrannique qui agite le cœur de l'homme, passion qui trouve dans l'Inde

des stimulants si redoutables et des occasions si continuelles et si effrayantes, même pour les Européens? Or le danger était beaucoup plus grand pour les prêtres indigènes à raison de la violence de la sympathie et de l'extrême facilité de l'exécution.

5° Il est d'ailleurs une circonstance qui ne doit pas échapper à notre attention. Aux Indes et dans la plupart des missions, un indigène élevé au sacerdoce est nécessairement un ange pour l'édification de la chrétienté ou un démon pour sa ruine. En Europe, un prêtre indigne est interdit ou excommunié par son évêque ; il disparaît aussitôt de la scène et va cacher son ignominie dans l'ombre de quelque grande cité ; dans la mission, il n'en est pas ainsi : un prêtre déshonore-t-il son caractère, c'est un loup dévorant qui reste dans la bergerie ; dix bons prêtres pourront à peine réparer ses ravages.

6° Enfin qu'on examine l'histoire de la mission présentée dans le recueil de lettres que nous publions, et qu'on assigne une époque où les missionnaires du Maduré aient pu travailler à la formation du clergé indigène parmi les castes tamoulères. Ils ne le pouvaient dans les établissements du littoral ; la crainte de passer pour Portugais ou *Pranguis* leur interdisait tout commerce public avec ses habitants ; et quand la nécessité les obligeait à se rendre à la côte, ils croyaient devoir voyager à la faveur des ténèbres afin de ne pas être découverts. Ils ne le pouvaient dans l'intérieur de la mission ; ils n'y possédaient pas un seul établissement qui ne fût tous les jours exposé à la persécution, à la tyrannie et aux brigandages des rois, des gouverneurs, des brames, des fanatiques, des voleurs et des armées étran-

gères. Depuis 1630 jusqu'à 1760, l'histoire de la mission n'est qu'une série de bouleversements politiques.... Loin donc de reprocher aux missionnaires ce qu'ils n'ont pu faire, ne faudrait-il pas plus justement s'étonner de ce qu'ils ont accompli [1] ?

[1] Les faits viennent confirmer nos observations et témoigner plus efficacement de la bonne volonté des missionnaires. Les Pères français imitèrent l'exemple de leurs confrères portugais, qui depuis longtemps avaient fondé sous les auspices du roi de Portugal un grand nombre de séminaires et de colléges sur la côte malabare. Dès qu'ils se virent établis à Pondichéry, où la protection de la France les mettait à l'abri des persécutions et des brigandages des païens, ils s'empressèrent d'y ouvrir un collége, où ils se consacrèrent à l'éducation des enfants français, métis et malabares. Le P. Tachard écrivait à ce sujet, en 1711, au P. du Trévou : « Nous avons cru que rien n'était plus important pour le salut de cette nation que de tenir des écoles publiques, où l'on pût élever les jeunes Indiens... En les élevant dans nos maisons, nous les occupons utilement, nous tâchons de les former aux bonnes mœurs et de leur inspirer de bonne heure la crainte de Dieu. On leur apprend à lire, à écrire, à dessiner ; on leur enseigne l'arithmétique, le pilotage et la géométrie ; ceux qui sont de naissance y étudient la langue latine, la philosophie et la théologie. Tandis que j'ai demeuré à Pondichéry, j'y ai vu plus de trente pensionnaires. Dieu a béni nos soins ; plusieurs de ces jeunes gens se sont avancés sur mer ou dans les comptoirs de la Compagnie des Indes ; d'autres sont dans les ordres sacrés ou ont embrassé la vie religieuse. » (*Lettr. édif.*) Quoique ces dernières paroles ne doivent pas s'entendre des enfants tamoulers, le reste de ce témoignage et le fait d'un tel collége peut servir de réponse à ceux qui semblent attribuer aux anciens missionnaires ce principe, qu'il fallait conserver dans l'ignorance les peuples qu'ils évangélisaient. Ce collége de Pondichéry subsista aussi longtemps qu'il y eut des Jésuites pour s'y dévouer ; le dernier d'entre eux mourut vers 1817 ; le collége commença bientôt à languir ; Mgr le vicaire apostolique déclara qu'il ne pouvait s'en charger, parce qu'il avait peu de missionnaires, et que ceux qui lui étaient envoyés lui arrivaient avec la vocation de missionnaires et non de professeurs. M. le comte des Bassayns, alors gouverneur de Pondichéry, se vit obligé à demander des professeurs à la France, et le collége fut soumis à l'Université.

Si l'on avait connu ou pesé les motifs que nous venons d'exposer, on y aurait rencontré une justification de la conduite des anciens missionnaires, et l'on aurait pu se dispenser d'en chercher l'explication dans la *nature* et la *tendance* de la Compagnie de Jésus.

Art. II. — *Clergé indigène en Éthiopie.*

De l'Inde passons aux autres missions, et d'abord à l'Ethiopie. Cette nation n'est que trop célèbre dans les fastes de l'Église par son opiniâtreté dans ses erreurs et par son inconstance dans la foi, qu'elle semble n'avoir accueillie à plusieurs reprises que pour la repousser bientôt et l'éteindre dans des flots de sang. Bornons-nous à la dernière époque de cette mission, la seule où la religion catholique ait pu concevoir des espérances de solidité. D'après les documents conservés aux archives du Gesù, et notamment d'après l'*Histoire du P. Jouvenci* (Hist. S. J., l. 20), l'empereur d'Ethiopie ayant été converti à la foi catholique par le P. Paëz, vers l'an 1623, le P. Alphonse Mendez fut créé patriarche de cette contrée, et arriva auprès de l'empereur, en 1625, avec bon nombre de nouveaux missionnaires. Une assemblée générale de tous les grands de la nation fut convoquée; après un discours prononcé par le patriarche, l'empereur prêta sur les saints Évangiles un serment solennel de fidélité à la foi catholique ; tous les princes et les grands imitèrent son exemple. Aussitôt les patriarches et les missionnaires se réunirent au nombre de vingt, « et décrétèrent (ajoute l'historien) qu'avant toute chose on devait initier au

sacerdoce les indigènes qu'on en jugerait capables. En conséquence on procéda à l'ordination de nouveaux prêtres, on réitéra sous condition les saints ordres à ceux qui avaient été ordonnés dans le schisme, et on éleva même à a dignité sacerdotale quelques sujets mariés, » tant on sentait la nécessité d'un clergé indigène ! Le petit royaume de Goïama fut confié aux soins du P. Bruno-Bruni. On dit de cet illustre missionnaire « qu'il mit surtout son zèle à prémunir ces peuples contre les erreurs de leurs ancêtres ; qu'en 1630 cette contrée possédait déjà cent églises administrées par des prêtres catholiques et plusieurs monastères dans lesquels la discipline religieuse était en pleine vigueur. » La grâce fécondait cette mission ; en peu de temps cent mille hérétiques abjurèrent leurs erreurs, et dix mille païens reçurent le baptême : plusieurs livres avaient été composés en langue du pays ; les prêtres indigènes portaient aux missionnaires le concours de leur zèle, et partageaient leurs succès. Cette Église se constituait fortement, et laissait entrevoir le plus consolant avenir ; mais toutes ces espérances s'évanouirent bientôt. En 1632 la nation rejeta de nouveau le catholicisme ; un patriarche schismatique fut nommé, la persécution commença, et une foule de martyrs arrosèrent de leur sang cette infidèle et malheureuse contrée.

L'histoire de l'Éthiopie démontre donc que la Compagnie n'était pas contraire au principe d'un clergé indigène, et qu'elle s'empressait de l'appliquer quand les circonstances n'enchaînaient pas son action.

CHAPITRE II

CLERGÉ INDIGÈNE AU JAPON.

ART. I. — *Clergé indigène formé au Japon.*

Le Ménologe de la Compagnie de Jésus offre un grand nombre de Japonais jésuites et missionnaires, également célèbres par leur zèle et leur martyre. L'an 1566, le P. Valignani, supérieur de la mission, demandait un évêque pour le Japon, *afin qu'il pût ordonner des prêtres du pays*. Le catalogue de la province du Japon, pour l'année 1588, porte les noms de soixante-dix élèves réunis dans le séminaire d'Arima, de quarante-six Jésuites japonais de tout âge, appliqués tous aux prédications et aux catéchismes (excepté deux, qui étaient frères coadjuteurs). Le catalogue de 1603 présente trois cents séminaristes, cent quatre-vingt-dix Jésuites, parmi lesquels on comptait beaucoup de Japonais, et cent quatre-vingts catéchistes. Enfin la *Vie du P. Valignani*, imprimée à Rome l'an 1698, offre plusieurs témoignages parmi lesquels nous choisirons le passage suivant : « Une des choses que le P. Valignani exécuta pour le bien de la foi fut la fondation de deux séminaires, l'un à Arima, l'autre à Bungo, qui contenaient chacun d'abord quarante, puis jusqu'à cent jeunes gens choisis dans la plus haute noblesse, parmi ceux qui étaient les plus propres à faire des progrès dans la piété

et dans les lettres; et de toutes les œuvres qu'il institua pour l'utilité et l'accroissement de cette Eglise, telles que *hôpitaux* pour les pauvres et les lépreux, *imprimerie* pour répandre les livres religieux en langue japonaise, *congrégations* de jeunes gens, *confréries* d'hommes mûrs chargés de veiller à la sage direction et au bon ordre des chrétientés particulières, *et autres semblables œuvres*, aucune peut-être ne produisit une utilité plus grande et plus durable que celle qui consistait à former, avec une patience et des soins incroyables, cette noble légion de séminaristes, qui devinrent plus tard non-seulement religieux et prêtres, mais encore intrépides confesseurs de Jésus-Christ et de la sainte foi, pour laquelle ils donnèrent leur sang... De plus le P. Valignani établit un noviciat à Usuchi et un collége à Funaï, et l'on n'admettait au noviciat que des jeunes gens depuis longtemps exercés dans le ministère de la prédication..... Une question s'éleva entre les missionnaires et fut agitée avec chaleur; plusieurs croyaient que pour les prêtres japonais il suffisait d'exiger une science médiocre et superficielle; mais le P. Valignani fit décider par la majorité que tous devaient recevoir une éducation complète, telle qu'on la donnait dans nos colléges d'Europe, et être traités en tout à l'égal des Pères européens. »

Quoique un peu long, ce passage méritait d'être cité dans son entier, en faveur des personnes de bonne foi qui, par ignorance ou par préjugé, n'accordent à la Compagnie de Jésus que la vaine gloire d'avoir fait un peu de bruit par une prédication éphémère, sans s'occuper des moyens propres à établir solidement l'empire du christianisme. L'histoire à la main, il nous serait facile de leur prouver que, dans toutes

les missions confiées à son zèle, la Compagnie consolidait ses œuvres autant que le lui permettaient les circonstances. Nous n'aurions qu'à leur montrer les missions de l'Amérique, où les sauvages, constitués en sociétés chrétiennes, réalisaient le rêve antique des philosophes et excitaient l'admiration de l'Europe civilisée ; et les missions de l'Asie, où les Jésuites, trouvant des sociétés politiques déjà constituées, y cherchaient et y disposaient, avec autant d'activité que de prudence, les éléments nécessaires à la solide constitution des églises catholiques.

Dans la première édition de cet ouvrage, nous n'avions pas cru nécessaire d'insister plus longuement sur le clergé indigène du Japon ; mais les nouvelles attaques publiées depuis lors contre cette mission, nous montrent que nous avions tort de trop compter sur la justice et le bon sens. Nous y répondrons dans les deux articles suivants, qui offriront au lecteur des preuves plus complètes et plus détaillées du zèle des missionnaires, et des procédés peu délicats de leurs accusateurs.

Art. II. — *Réponse aux accusations dirigées contre les missionnaires jésuites du Japon par M. l'abbé Rohrbacher.*

Les documents cités dans l'article précédent devraient suffire pour justifier les missionnaires du Japon ; car cette mission, si féconde en prodiges, mais si courte en durée, nous semblait à l'abri de tout reproche sérieux. C'est donc avec une douloureuse surprise que nous avons vu M. Rohrbacher, dans son vingt-cinquième volume de l'*Histoire*

de l'Eglise, exagérer certaines appréciations, faire un crime aux missionnaires de certaines choses qui étaient tout au plus la faute des circonstances, leur supposer des dispositions dont ils étaient très-éloignés... et de toutes ces prémisses, dénuées de preuves et contraires à la vérité historique, tirer cette sévère, cette terrible conclusion : que c'est aux missionnaires jésuites qu'il faut attribuer la ruine de la mission du Japon.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans toutes ses assertions ; plusieurs d'entre elles trouveront leur réponse dans les documents que renferme cet ouvrage. Nous nous contenterons ici de présenter quelques observations générales, puis nous examinerons brièvement les questions *des prêtres indigènes et des séminaires.*

§ I. — Observations générales sur le Japon.

Nous n'avons plus besoin de faire notre profession de foi sur la nécessité de former le clergé indigène et de suivre l'exemple des apôtres ; mais dans l'application des principes, quand il s'agit d'apprécier la conduite des missionnaires et les résultats qu'ils ont obtenus, il nous semble qu'on devrait faire la part des circonstances, ne pas juger les faits d'un temps, d'un pays, d'un ordre de choses, etc., d'après les idées inspirées par des faits analogues dans des circonstances de temps et de pays entièrement différentes. Or, cette règle essentielle de l'histoire nous paraît avoir été plus d'une fois oubliée dans cette question ; citons quelques exemples.

Après avoir raconté la conversion de quelques princes japonais, l'*auteur* dit : « Dans les siècles apostoliques, on

eût contraint ces bons seigneurs japonais à recevoir la prêtrise et même l'épiscopat[1]. »

A ce sujet, il nous permettra quelques réflexions. Les apôtres établissaient le clergé indigène chez des peuples arrivés au plus haut degré de civilisation, dans lesquels ils trouvaient les connaissances les plus universelles et les plus accomplies, dont la langue avait été adoptée pour la liturgie ecclésiastique, et ils avaient un pouvoir exceptionnel et presque absolu pour employer tous les moyens qu'ils jugeaient utiles à la propagation de la foi. Au Japon, les missionnaires avaient affaire à une nation dont les circonstances sociales étaient absolument différentes, dont les mœurs et le caractère pouvaient leur inspirer mille inquiétudes. L'histoire nous présente ces néophytes comme des héros en présence de leurs persécuteurs et nous fait admirer en eux les actes de vertu les plus sublimes ; cependant ces effets merveilleux d'une grâce extraordinaire ne sont pas toujours des données infaillibles pour apprécier le caractère d'un peuple et le degré de sa civilisation. Dans le fait nous voyons que les missionnaires se plaignaient souvent de l'extrême mobilité des Japonais, laquelle jointe à d'autres vices leur inspirait bien des craintes. Ils rencontraient dans la langue un autre obstacle bien plus difficile à surmonter. Un moyen de le lever eût été sans doute d'adopter la langue japonaise pour la langue liturgique, mais ce moyen ne dépendait pas de leur volonté. Ils pouvaient le demander au Saint-Siége ; un peu plus tard les missionnaires jésuites de la Chine le firent ; mais au Japon, avant de se déterminer à

[1] M. Rohrbacher, *Hist. Eccles.*, t. XXV, p. 29.

cette grave démarche, on conçoit qu'ils purent hésiter, qu'ils durent d'abord s'appuyer sur l'expérience des lieux, des personnes et des choses. On le concevra mieux encore si l'on veut se reporter aux idées et à la pratique du siècle où ils vivaient.

Qu'auraient fait les apôtres s'ils s'étaient trouvés au XVI^e^ siècle, non plus dans cette position exceptionnelle et avec cette grâce extraordinaire de la première fondation de l'Église, mais avec la grâce ordinaire de la prédication évangélique et dans les conditions spéciales des missionnaires du Japon? Il ne nous appartient pas de le décider; cependant nous voyons que saint Jérôme, Théodoret, Eusèbe nous parlent des Huns, des Scythes, des Hyrcaniens, des Germains, des Bretons, etc., convertis à la foi par les apôtres ou dès les temps apostoliques, et nous cherchons en vain la succession d'un clergé indigène parmi ces peuples, à partir des temps apostoliques.

L'auteur ajoute que saint Ignace avait pour principe « d'entreprendre des œuvres, de les mettre sur un bon pied et puis d'en laisser la direction à d'autres... » et il en conclut que les Jésuites du Japon n'ont pas imité leur fondateur [1]. Mais saint Ignace fondait ses œuvres à Rome ou dans des villes catholiques; il trouvait autour de lui des ouvriers capables de se charger de leur direction, sans compromettre le succès de ces œuvres une fois mises sur un bon pied; et en les leur laissant, il s'en retirait pour éviter les inconvénients d'une direction sans unité. Cela était-il praticable au Japon? la mission était-elle pleinement constituée

[1] *Hist. Eccles.*, t. XXV, p. 35.

et mise sur un bon pied ? les missionnaires pouvaient-ils l'abandonner et s'en retirer sans inconvénient pour l'œuvre ?

De même, prenant sans doute pour terme de comparaison la forme actuelle des paroisses et de l'administration ecclésiastique, l'auteur s'étonne qu'après quarante ans de mission on ne trouve pas encore au Japon *un propre pasteur à demeure dans aucune ville, dans aucune église* [1]. Mais cette forme particulière de nos *paroisses* était inconnue, même en Europe, après dix siècles de christianisme ; le mot *paroisse* signifiait un diocèse confié à un évêque séculier ou à l'abbé d'un couvent, qui en administraient les diverses églises, l'évêque par ses clercs (*clerici*), l'abbé par ses religieux. D'ailleurs, chaque église possède aujourd'hui en Europe des revenus assurés pour l'entretien de son curé ; or, ces ressources n'existaient nullement au Japon.

Enfin, l'auteur fait un crime aux missionnaires du Japon de n'avoir pas établi *de vrais séminaires cléricaux* [2], et il entend sans doute que tout ce qui ne présente pas la forme actuelle de nos séminaires n'est pas vrai séminaire. Mais, de grâce, où trouvera-t-on cette forme de séminaire avant le concile de Trente ? en existait-il un seul en Europe ? En vérité, nous n'osons exprimer ici le sentiment que nous inspirent de telles énormités, dans un auteur qui *prétend écrire l'Histoire de l'Église !!* nous en laissons le jugement à l'équité du lecteur.

Au reste, aujourd'hui que les événements sont venus nous donner de nouvelles lumières, nous pourrions peut-être,

[1] *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 31.
[2] *Ib.*, p. 33.

assis commodément dans notre cabinet, décider qu'en certains points il eût été plus utile de suivre une autre marche... Soit : cela nous donnerait-il le droit d'être si sévères contre les missionnaires de la Compagnie de Jésus, placés pour la première fois dans une condition si nouvelle, si compliquée et si difficile? Représentez-vous ces pauvres, disons mieux, ces heureux missionnaires, surchargés de travaux, accablés sous le poids de leurs succès, appelés en même temps sur cent points divers pour administrer leurs nombreuses chrétientés, assister les mourants, instruire et baptiser les païens qui se convertissaient par milliers, ne pouvant suffire au quart des plus urgentes nécessités, criant au secours et voyant le champ évangélique s'étendre et les besoins se multiplier, en proportion des renforts qu'ils recevaient, toujours nombreux, mais toujours insuffisants. Sans doute nous pouvons de cette insuffisance même conclure la nécessité de former un clergé indigène ; les missionnaires aussi tiraient cette conclusion, formaient ce désir; mais quand il s'agissait de le réaliser, d'abandonner ces chrétiens mourants, ces païens qui suppliaient en grâce de les faire enfants de Dieu, etc., on conçoit que les missionnaires, tout en gémissant, aient pu pendant quelque temps ne donner qu'une partie de leurs soins à la réalisation de cette œuvre si importante, si difficile et encore incertaine dans ses résultats. Oh ! quand on a goûté la vie des missionnaires, on est bien plus indulgent à leur égard !

§ II. — Prêtres indigènes au Japon.

La mission du Japon commence vers l'an 1550. Le catalogue de l'an 1588 nous offre quarante-six Jésuites japonais, dont deux seuls étaient frères coadjuteurs. Les quarante-quatre autres consacraient une grande partie de leur temps à la prédication : ils se préparaient au sacerdoce en joignant l'étude à l'exercice modéré du ministère évangélique, et sont portés sur le catalogue comme étudiant les humanités, la philosophie, etc. L'an 1603, ce nombre de Jésuites japonais avait considérablement augmenté, et formait une grande partie des cent quatre-vingt-dix Jésuites qui cultivaient alors cette mission.

Dès l'an 1580, c'est-à-dire trente ans après la fondation de la mission, le P. Valignani faisait décider par la majorité des missionnaires que les Jésuites japonais recevraient une éducation complète, telle qu'on la donnait dans les colléges de la Compagnie en Europe, et *seraient traités en tout à l'égal des Pères européens*.

Comment est-il donc possible d'assurer que les missionnaires jésuites au Japon *ne pensèrent pas même* à faire des prêtres indigènes ?

L'auteur voudrait-il éluder cette conclusion en disant « *qu'après soixante ans de prospérité religieuse le clergé indigène du Japon se borne à sept prêtres séculiers, sans aucun titre ecclésiastique* [1] ? » Passons sur les *soixante ans de prospérité*, dont il faudrait retrancher bien des années, soit

[1] *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 58.

de persécutions, soit de bouleversements politiques ; venons aux paroles suivantes. L'auteur semble poser en principe que les prêtres japonais jésuites n'appartenaient pas au clergé indigène, parce qu'ils n'étaient pas *prêtres séculiers ;* peut-être aussi veut-il exiger le *titre ecclésiastique* et la *résidence fixe du propre pasteur assigné à chaque ville ou à chaque église*, comme des conditions essentielles à la qualité de prêtre indigène. Mais on avouera que ce serait une manière de définir un prêtre indigène passablement nouvelle et peu conforme à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, qui nous montre une si grande variété dans les formes et les conditions extérieures du sacerdoce, et nous offre des églises entières gouvernées par des ordres religieux. Quand ces idées seraient aujourd'hui généralement reçues, il est certain qu'elles étaient inconnues au XVI^e^ siècle, et, par conséquent, ne peuvent servir de règle pour juger les missionnaires du Japon [1].

Nous avons vu que le catalogue du Japon de l'année 1588 compte quarante-quatre Jésuites japonais appliqués à la prédication et se préparant au sacerdoce ; plusieurs d'entre eux y sont indiqués comme étant reçus dans la Compagnie depuis dix, quinze et vingt ans. L'on demandera pourquoi aucun n'avait encore été ordonné prêtre ? La raison est fort simple : c'est que pour ordonner des prêtres, il faut un évêque, et que le Japon n'en avait pas. Cette raison si simple paraît avoir échappé à *l'auteur*, quand il reproche si amèrement aux Jésuites de n'avoir pas créé au Japon un clergé indigène après trente, quarante, soixante ans de mission.

[1] Nous reviendrons sur ce sujet au chap. 5.

Mais, dira-t-on, pourquoi le Japon fut-il si longtemps sans évêque! Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les missionnaires désirèrent vivement, demandèrent instamment l'érection du siége épiscopal. *L'auteur* lui-même nous expliquera les causes qui retardèrent l'accomplissement de ces vœux ardents. La mission du Japon fut fondée en 1550; elle demanda bientôt un évêque, par l'intermédiaire du roi de Portugal, qui se réservait le droit de fonder de nouveaux siéges et de nommer les candidats. En 1566, Pie V assigna à l'évêché du Japon le P. André Oviedo, patriarche de l'Éthiopie, qui demanda en grâce de ne pas abandonner son troupeau; le P. Melchior Carnero fut créé évêque de Nicée et envoyé au Japon en qualité de coadjuteur du précédent; mais il mourut à Macao, sans voir l'église à laquelle il était destiné. Bien des années se passèrent dans ces négociations, à cause de la grande difficulté et de l'extrême lenteur des communications. L'an 1579, le P. Valignani demandait de nouveau la promotion d'un évêque, et, en 1585, les ambassadeurs japonais, instruits et dirigés par les missionnaires jésuites qui les accompagnaient, faisaient de nouvelles instances pour le même objet. Le P. Sébastien Moralez fut alors présenté par le roi de Portugal (selon la coutume et le privilége du patronage), mais ce nouvel évêque mourut dans la traversée en arrivant au Mozambique. Enfin, un quatrième fut créé en 1591, et arriva au Japon au mois d'août 1596; c'était le P. Pierre Martinez, auquel on donna pour coadjuteur le P. Louis Serqueyra. Tous ces détails sont extraits de l'ouvrage de M. l'abbé Rohrbacher [1]. Comment

[1] Voyez *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 34.

n'en a-t-il pas conclu que, jusqu'en 1597, il *était impossible* aux missionnaires jésuites de créer au Japon un seul prêtre indigène, et que cette impossibilité ne peut aucunement leur être imputée [1]?

A partir de cette époque, nous voyons les Japonais se présenter dans les catalogues et dans les diverses histoires avec le caractère du sacerdoce. A ceux qui s'étonneraient de n'en pas trouver un nombre beaucoup plus considérable, nous ferons observer qu'à cette époque même (1596) commença la terrible persécution de Taycosama [2], qui couvrit de ruines et de sang toutes les chrétientés du Japon; les missionnaires furent mis à mort ou proscrits, les séminaires dissous; l'évêque du Japon fut obligé de quitter son église et mourut dans ce voyage. La mort de Taycosama, arrivée au commencement de 1599, au lieu de mettre fin à la persécution, ne fit qu'augmenter la confusion et le trouble par la fureur des guerres civiles qui déchirèrent l'empire jusqu'en 1615 [3]. Cependant la diversion produite par les rivalités d'ambition laissa aux fidèles quelques instants de relâche; la religion répara ses pertes et se releva de ses ruines; les séminaires se rouvrirent; les missionnaires, dont le plus grand nombre s'étaient cachés dans les provinces, purent

[1] Si quelqu'un prétendait que les missionnaires auraient dû faire ordonner leurs prêtres indigènes à Macao, nous répondrions qu'en 1560 Macao n'était qu'un misérable repaire de pirates. Les Portugais s'y établirent, et un siége épiscopal y fut érigé vers l'an 1575 par Grégoire XIII. Or, à cette époque, le Japon attendait d'un jour à l'autre son propre évêque, comme nous l'avons dit : d'ailleurs des raisons politiques très-graves auraient, dans ces circonstances, empêché les missionnaires de transporter les Japonais à Macao.

[2] *Hist. Eccles.*, t. XXV, p. 36.

[3] *Ibid.*, p. 36.

reprendre leurs travaux, et, dans l'espace de vingt mois, soixante-dix mille païens reçurent le baptême. C'est alors que Mgr Louis Serqueyra, coadjuteur du Japon, vint au secours de cette mission désolée. Le sacerdoce commence en 1600 pour les Japonais jésuites, en 1601 pour les Japonais séculiers; en 1605 une paroisse est instituée à Nangazaqui et confiée à un prêtre indigène séculier, à poste fixe; en 1607 nous trouvons encore quatre autres paroisses mises sur le même pied [1]; mais la persécution qui s'était ralentie pour un instant, reprit bientôt avec une nouvelle fureur, et dix-sept années de persécutions partielles, dans les diverses provinces, préparèrent les chrétiens à une persécution générale [1]. L'évêque L. Serqueyra mourut au commencement de l'année 1614, et laissa le siége vacant. Le Souverain-Pontife lui donna pour successeur le P. *Diego Valente*, qui ne dépassa point Macao et ne put jamais visiter son Église du Japon [2].

Résumons tous ces faits avoués par M. Rohrbacher et consignés dans son histoire. 1° De l'année 1550 à 1596, la mission du Japon n'eut pas, ne put pas avoir d'évêque; pendant trente années entières elle fut tenue en suspens, attendant d'année en année, de mois en mois, les pasteurs qui lui étaient envoyés, et que de malheureux événements empêchèrent toujours d'arriver jusqu'à elle. 2° En 1596, le quatrième évêque du Japon ne pénétra dans son Église que pour être témoin de ses ruines, de la désolation universelle des chrétientés, et de la proscription générale des mission-

[1] Charlevoix, *Hist. du Japon.*, liv. XIII.

[2] M. Rohrbacher, *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 44, 58.

naires, et fut lui-même emporté loin de son troupeau par la violence de la tempête. 3° Vers l'année 1599 ou 1600, le cinquième évêque du Japon, Louis Serqueyra, put enfin se fixer au milieu de ses enfants, et dès cette époque le clergé indigène s'organisa dans le Japon, autant qu'on pouvait l'attendre d'un épiscopat de quinze années, passées au milieu des troubles et de la violence d'une persécution presque continuelle. Voilà, nous le répétons, ce que M. Rohrbacher ne peut nier, ce qu'il établit lui-même dans son ouvrage. Et cependant, de tous ces faits, il tire cette conclusion, ou plutôt, oubliant tous ces faits, il fulmine cette sentence : « Un remède plus simple eût été d'exécuter franchement les ordres du Siége apostolique... de créer un clergé indigène canoniquement organisé. Qu'après soixante ans de prospérité religieuse, le clergé indigène du Japon se borne à sept prêtres séculiers, sans aucun titre ecclésiastique, c'est là une faute énorme. Quiconque s'en est rendu coupable, peut s'attribuer la ruine du christianisme au Japon [1]. » Nous ne nous arrêterons pas à cette espèce de boutade ; nous en appelons à la bonne foi du lecteur [2].

§ III. — Séminaires au Japon.

M. Rohrbacher dit, page 23 : « *Il eût été facile d'établir quelque séminaire pour former à la cléricature ces enfants... Cependant il ne paraît pas même qu'on y ait pensé*, » et

[1] *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 58.

[2] Nous avons droit d'en appeler au lecteur, puisque M. Rohrbacher, à qui nous avions adressé amicalement nos observations, n'a pas daigné en tenir compte, ni même en accuser réception.

page 25 : « *Grégoire XIII* AVAIT ORDONNÉ *l'établissement de séminaires pour la formation du clergé indigène; les Jésuites auraient mieux fait d'exécuter réellement l'ordre du Pape.* »

Ainsi le lecteur comprend que le Saint-Siége, de son propre mouvement, *ordonne* aux missionnaires l'établissement des séminaires, et que les missionnaires, répugnant à cet ordre, refusent de l'exécuter, ou ne cherchent qu'à l'éluder. Or, quelles preuves *l'auteur* donne-t-il de cette assertion si grave? Aucune autre que les paroles du P. Gaspard Gonzalès, qui, présentant à Grégoire XIII les ambassadeurs japonais et énumérant dans son discours d'obédience les bienfaits du Saint-Siége, dit : « Dès lors que Votre Sainteté *eut appris* que la foi y était prêchée (au Japon), qu'elle y faisait d'heureux progrès et *qu'il n'y avait point de meilleur moyen* pour la conserver et l'amplifier que de former un grand nombre de prédicateurs de la même nation, vu que les habitants de ces îles ont beaucoup de lumières et d'esprit; ni la distance des lieux, ni la grandeur de la dépense, ni aucune difficulté n'a pu l'empêcher de fonder en ces quartiers-là des séminaires de jeunes enfants, lesquels croissant en âge, en doctrine et en piété, conserveront la foi chrétienne et extermineront avec le temps l'idolâtrie du pays [1]. »

Il nous semble que le sens naturel de ces paroles est que les missionnaires, ayant conçu l'espérance de pouvoir for-

[1] Charlevoix, t. III, p. 482 (liv. VI). M. Rohrbacher affecte de s'appuyer uniquement sur l'autorité du P. Charlevoix dans tous les faits qu'il indique. C'est la même autorité que nous lui opposerons, et les textes que nous produirons suffiront pour montrer de quelle manière et avec quel esprit il a lu et cité cet historien célèbre.

mer des prêtres indigènes, et ne voulant pas agir de leur propre autorité dans une affaire si importante, en demandèrent l'autorisation au Saint-Siége, en lui exposant, d'une part la nécessité et les avantages de cette mesure pour la *conservation* et l'*amplification* de la foi, et de l'autre les espérances de succès que leur donnaient les heureuses dispositions des habitants, qui avaient *beaucoup de lumières et d'esprit;* et qu'en conséquence, Grégoire XIII, ayant appris (et de qui, sinon des missionnaires?) ces circonstances favorables, non-seulement autorisa l'établissement de ces séminaires, mais fournit des revenus pour *fonder* quelqu'un d'entre eux. Et ce sens naturel des paroles du P. Gonzalès [1], si différent de celui qu'on veut leur attribuer, est, dans le fait, la vérité historique toute pure. Oui, c'étaient les missionnaires, et spécialement le P. Valignani, qui avaient réellement établi quelques séminaires; puis, afin de procéder avec sagesse et de *se prémunir contre les oppositions du patronage portugais*, ils avaient proposé au Saint-Siége leur plan bien motivé. Grégoire XIII lui-même, dans l'audience privée qu'il donna aux ambassadeurs, leur dit « *qu'il voulait fonder le séminaire que le P. Valignani* AVAIT COMMENCÉ *à Fucheo* [2] et lui assignait 4,000 écus romains de

[1] M. Rohrbacher appelle ce discours *le discours d'obédience des ambassadeurs;* en effet, le P. Gonzalez était supposé parler en leur nom; mais voudra-t-on s'imaginer que ce missionnaire eût demandé à ses néophytes ce qu'il devait dire au Saint-Père? Il est bien évident qu'il exprimait les vœux et les sentiments de tous les missionnaires, qui les avaient inspirés aux ambassadeurs.

[2] Le séminaire de Fucheo ou Funaï, dont il est ici question, fut dévasté par les guerres civiles pendant que les ambassadeurs japonais étaient en Europe, et transféré à Arima près du collége; c'est donc le séminaire d'Arima qui jouit dans la suite de la généreuse fondation de

revenu, » et c'est de cette faveur que le P. Gonzalès remerciait Sa Sainteté dans son discours.

Ainsi les séminaires dont il est question dans le texte où l'auteur trouve un *ordre donné par Grégoire XIII*, ces séminaires, d'après ce texte lui-même, étaient déjà en pleine activité, et ils l'étaient par les soins de ces mêmes missionnaires ! Comment est-il donc permis de représenter ces missionnaires comme répugnant à cet ordre d'établir des séminaires et cherchant à l'éluder ?

Ici *l'auteur* nous arrête en nous objectant que ces établissements étaient, non pas de *vrais séminaires*, mais des *colléges de nobles*, des *académies de nobles*[1]. Nous concevons que ces expressions aient pu blesser les sympathies de M. Rohrbacher ; mais nous nous permettons de rappeler à l'historien que sa règle première et fondamentale doit être de juger les hommes d'après les idées et les circonstances du siècle et du pays où ils ont vécu ; puis, en réponse à l'objection qu'il nous fait ici, nous opposerons les remarques suivantes :

1° Les colléges, académies et séminaires étaient des établissements qui concouraient toujours, plus ou moins directement, surtout dans les missions, à préparer un clergé national. Avant le concile de Trente, on aurait de la peine à montrer, même en Europe, un séminaire réunissant toutes les conditions et les formes extérieures de nos séminaires actuels en France. Aujourd'hui même ces séminaires n'exis-

Grégoire XIII. M. Rohrbacher semble donner au mot *fonder* le sens de commencer, jeter les premiers fondements, tandis qu'ici il signifie évidemment *allouer des fonds* pour l'entretien.

[1] *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 35.

tent pas généralement dans toute l'Europe. En France les *petits séminaires* sont, pour la plupart, précisément dans la condition des séminaires ou colléges et académies du Japon : les élèves qui les fréquentent ne se destinent pas tous au sacerdoce. Dans le Japon, les élèves qui n'arrivaient pas au sacerdoce devenaient de zélés collaborateurs des missionnaires, les uns comme catéchistes (le catalogue de l'an 1603 en offre cent quatre-vingts), les autres comme chefs de villes et de provinces.

2° Ces établissements, il est vrai, n'admettaient que des enfants *nobles*, c'est-à-dire de naissance honorable. Mais ce n'est point là une disposition introduite par les missionnaires, c'était un principe en vigueur dans le pays. Quiconque a la moindre teinture de l'histoire des peuples orientaux, de l'Inde, du Japon, doit savoir que la distinction des conditions est chez eux un principe fondamental de la civilisation ; que nulle fonction civile n'est confiée aux hommes de condition infime, que même les sciences ne sont accessibles qu'en raison de la noblesse. Nous ne prétendons pas faire l'apologie d'un tel usage, nous constatons un fait. Or, ce fait posé, les missionnaires pouvaient-ils élever au sacerdoce et charger des fonctions sublimes du ministère évangélique des hommes qui, dans l'opinion universelle de la nation, étaient incapables d'exercer les plus humbles emplois civils ? La noblesse n'était-elle pas une condition à cette *estime publique* que saint Paul demande dans les candidats du sacerdoce ? Les missionnaires n'avaient pas pour objet d'attaquer les mœurs et les usages même les plus ridicules ; ils voulaient faire des chrétiens et non pas faire des européens. Veut-on un exemple de l'opiniâtre persistance

de ces peuples dans leurs usages et spécialement dans cette distinction des castes ou des conditions? Qu'on voie les Indiens, qui ont conservé ces usages à travers dix siècles d'oppression étrangère de la part des Turcs ou des Européens. Depuis près de deux siècles, Pondichéry est habité par une colonie française, et cependant les Indiens de cette ville n'ont rien relâché de leurs prétentions de castes; le séminaire de Pondichéry n'a pas encore admis *un seul enfant qui ne fût noble* à la manière du pays. Le christianisme peut seul dissiper ces préjugés, et nous avons lieu d'espérer qu'il le fera bientôt; mais ce n'était pas en fondant une mission, que les ministres du saint Évangile devaient ou pouvaient corriger les mœurs des peuples auxquels ils s'adressaient.

Après ces explications, qui nous ont paru nécessaires, nous revenons à notre question, et nous demandons à *l'auteur* comment il trouve, dans le nom de *collége de nobles* donné par l'historien à ces séminaires, la preuve manifeste que ces séminaires n'avaient point pour objet la formation du clergé indigène? S'il lui restait sur ce point quelques doutes, il aurait bien fait de lire avec un peu plus d'attention cet historien sur l'autorité duquel il semble fonder son jugement. Il aurait rencontré les passages suivants, qui fournissent une preuve éclatante de l'esprit qui dirigeait les missionnaires du Japon, et du but qu'ils se proposaient dans l'établissement de leurs séminaires. En 1579, le P. Valignani, dans la lettre où il rend compte au P. Cl. Aquaviva, général de la Compagnie, de l'état de la mission du Japon, dit : « que les missionnaires succombaient sous le poids « du travail qui croissait tous les jours d'une manière in-

« concevable; qu'un seul avait baptisé en deux ans soixante-
« dix mille personnes, et *que cette disette d'ouvriers l'avait*
« *convaincu de la nécessité d'établir un noviciat et un sé-*
« *minaire; qu'il croyait aussi qu'il était temps de demander*
« *au Saint-Siége l'érection d'un évêché, afin que l'évêque pût*
« *consacrer des prêtres du pays.* »

Le P. Charlevoix, qui cite cette lettre, ajoute[1] : « Le dessein du P. Valignani était qu'on multipliât dans la suite ces établissements le plus qu'il serait possible, et il s'était fortement persuadé que, de tous les moyens de procurer la gloire de Dieu imaginés par le fondateur de la Compagnie, l'érection des séminaires pour l'éducation de la jeunesse était celui dont le succès est le plus certain et le fruit le plus durable; d'ailleurs il était d'une nécessité indispensable de former des ouvriers évangéliques dans le pays même. »

Le même historien[2], parlant du séminaire et du collége d'Arima, ajoute : « On ne peut dire le nombre d'apôtres et de martyrs qui sont sortis de ces deux écoles. » Le P. Crasset dit du même séminaire : « C'est de là qu'on tirait des ecclésiastiques qu'on formait à la prédication et à tous les ministères de notre religion[3]. » Le P. Jouvenci dit : « *In ejusmodi seminariis facile principem locum obtinebat Arimense. Hinc promebantur* sacerdotes *rite instituti formatique ad habendas conciones, ad obeunda cætera, quæ religionis usus postulat, ministeria*[4]. » Voilà des témoignages que ne devait pas ignorer un homme qui écrivait

[1] T. III, p. 298.
[2] T. III, p. 298.
[3] P. Crasset, *Hist. du Japon*, t. II, p. 121.
[4] Jouvenci, *Hist. Soc. Jesus*, t. VI, ch. xx, p. 615.

l'histoire du Japon, et qui se croyait obligé de porter un jugement si sévère contre les missionnaires.

Le P. Valignani représentait au Japon le général de la Compagnie, dont il avait l'autorité. Voyant que le P. Cabral, qui venait d'arriver dans la mission avec le titre de vice-provincial, se montrait peu favorable à l'œuvre du clergé indigène, et cherchait à mettre des entraves aux études solides *des vingt-cinq Japonais qu'on avait reçus jusque-là dans la Compagnie, et qui presque tous étaient destinés au sacerdoce*, le P. Valignani usa de toute son autorité de visiteur, déposa de sa charge, en 1580, le P. Cabral et le renvoya à Macao[1]. Ces documents prouvent avec évidence : 1° que la première pensée d'établir des séminaires au Japon fut inspirée par le zèle des missionnaires eux-mêmes; 2° que le but qu'ils se proposaient était de former des prêtres indigènes; 3° que la Compagnie avait tellement à cœur de favoriser ce projet et d'atteindre ce but, qu'elle n'hésitait pas à recourir, dans cette fin, aux moyens les plus énergiques et les plus extraordinaires.

Après de tels documents, est-il possible de soutenir *qu'il ne paraît pas même que les missionnaires du Japon aient pensé à former des prêtres indigènes, qu'il n'y a pas de trace de séminaire clérical, si ce n'est dans le discours d'obédience des ambassadeurs japonais*[2] *!!!*

A l'occasion des *séminaires cléricaux*, nous nous permettrons ici une observation. La forme de ces séminaires est certainement une bonne chose ; et il nous siérait mal de

[1] Charlevoix, t. III, p. 302.

[2] *Hist. Eccles.*, t. XXV, p. 33.

l'attaquer ; car on sait que c'est la Compagnie de Jésus qui a conçu le premier projet, présenté le premier plan, réalisé les premiers modèles de ces séminaires, inconnus avant elle ; modèles qui furent loués et vivement recommandés par la sainte Église, soit au concile de Trente, soit dans la Congrégation dite du Saint-Concile[1]. Mais en ce point, comme en bien d'autres, l'auteur est tombé, croyons-nous, dans deux graves erreurs. La première est de prendre cette *forme actuelle*, — que l'Église approuve comme un préservatif contre les dangers du temps et comme un moyen adapté à la société moderne, — et de s'en faire une règle inflexible pour juger les institutions des siècles passés, et condamner impitoyablement tout ce qui ne ressemble pas à cette forme récente. C'est méconnaître le premier devoir de l'historien, et manquer de respect à l'Église, qui a gouverné le troupeau de Jésus-Christ dans les siècles passés, comme elle le gouverne aujourd'hui, avec l'assistance du Saint-Esprit.

La seconde erreur est de voir dans cette forme une perfection absolue, une condition essentielle et infaillible de la bonne éducation du clergé. Dans les choses humaines, rien n'est absolu, parce que rien n'est parfait. Sans doute, nous reconnaissons de précieux avantages dans ces établissements spécialement destinés à former les élèves du sanctuaire, et qu'on appelle *petits* et *grands séminaires* : plus

[1] Si cette assertion étonne quelques-uns de nos lecteurs, nous les renverrons aux documents que cite le R. P. Theiner, dans son remarquable ouvrage : *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*. En attendant, ou pour leur épargner la peine de ces recherches, nous les prions de lire l'extrait succinct que nous avons fait de ces documents et que nous plaçons au N° V des pièces justificatives de ce volume.

de facilité à conserver l'innocence, à persévérer dans la vocation, à puiser l'esprit de foi et de piété, etc.

Mais si l'on voulait exagérer le principe et pousser les conséquences jusqu'à l'absolu et à l'exclusif, nous aurions bien à proposer quelques objections. Ainsi, dirions-nous, n'y a-t-il pas un inconvénient dans ce système de *complète séquestration*, qui tend à faire du clergé une classe isolée dans la société, au milieu de laquelle cependant il est destiné à vivre et à exercer une salutaire influence?.... Puis, y aurait-il un si grand mal à ce que la vocation de ces jeunes lévites fût éprouvée par le contact avec d'autres jeunes gens, avant l'époque des engagements irrévocables? Quelques vocations pourraient se démentir, nous l'accordons; mais serait-ce toujours une perte réelle pour l'Église? Et cette perte ne trouverait-elle pas une heureuse compensation dans d'autres vocations, ou suscitées par ce mélange, ou devenues plus fortes, plus pures, plus solides? Ces épreuves et ces tentations, subies sous les yeux de directeurs vigilants et exercés, ne serviraient-elles pas à donner à la vertu et à la piété des aspirants au sacerdoce plus d'énergie et de solidité, et à les préparer eux-mêmes aux combats et aux tentations bien autrement redoutables, qu'ils auront à soutenir dans des ministères qui les exposeront à tous les dangers du monde?

Supposez un grand collége, animé d'un bon esprit, dirigé par des maîtres habiles et pieux, où les jeunes lévites se trouveraient mêlés à une nombreuse jeunesse tirée de tous les rangs de la société, sans en excepter les plus élevés. Ces lévites, surtout ceux qui sortiraient d'une condition plus modeste, subiraient dans ce contact un travail, un peu pénible d'abord, mais qui leur serait avantageux, et qu'adou-

cirait la charité des maîtres. Ils acquerraient ainsi, tout naturellement et sans danger de vanité, ces avantages extérieurs de formes et de manières, qui sont un ornement accessoire mais précieux de l'éducation. Appelés à concourir dans les luttes de l'esprit et de la science, plusieurs d'entre eux se placeraient au-dessus de leurs condisciples plus favorisés de la fortune, commanderaient leur estime par leur mérite et leurs succès, pourraient gagner leur affection par la bonté et l'amabilité de leur caractère. Ainsi se formeraient ces amitiés de collége, ces liens si précieux pour le reste de la vie ; ainsi les membres du clergé se trouveraient unis par des relations honorables aux hommes qui exercent l'influence dans la société, soit par la position qu'ils y occupent, soit par les charges qu'ils y remplissent ; et la religion ne pourrait que gagner beaucoup à ces relations d'estime et de bienveillance. Et qu'on ne croie pas que ce soit là un tableau de fantaisie, purement chimérique ; il nous serait facile d'y ajouter des noms et des dates qui en feraient un tableau réel et rigoureusement historique.

Si maintenant l'on vient nous dire que dans telles circonstances de lieu, de temps, de personnes, la réalisation d'un tel collége mixte n'est pas possible, ne peut pas produire les heureux résultats qu'on désire, nous répondrons : A la bonne heure! prenez la forme de *séminaire clérical*, comme une nécessité des circonstances et dans la mesure qu'indiquera la sagesse; mais ne condamnez pas ceux qui, placés dans des circonstances plus favorables, ont pu atteindre leur but par d'autres moyens plus larges. Et enfin, pour nous borner au cas particulier qui nous occupe ici, nous dirons à M. Rohrbacher : Ne condamnez pas à l'a-

veugle et si brutalement les missionnaires du Japon, qui, au témoignage de l'histoire, formaient dans leurs séminaires, non-seulement des prêtres et des missionnaires, mais des centaines de catéchistes et de personnages éminents, appelés à exercer une haute influence, comme chefs des villages, des villes et des provinces. Louez-les plutôt d'avoir su réaliser si parfaitement l'idéal que nous exposions tout à l'heure; d'avoir su associer entre eux, par les bienfaits d'une commune éducation, par les principes de la religion et par les liens de l'estime et de l'amitié, tous ceux dont l'union et le concours étaient si importants pour le bonheur de leur nation, et qu'on vit si souvent unis sous la hache du bourreau dans la communauté du martyre.

M. Rohrbacher fulmine contre les missionnaires du Japon une autre accusation non moins grave ni moins injuste, que nous examinerons dans la deuxième partie.

Art. III. — *Réponse aux attaques dirigées contre les Missionnaires du Japon par une lettre anonyme.*

Une lettre anonyme, que publie l'*Ami de la Religion* (14 septembre 1847), cite deux brefs de notre auguste Pontife Pie IX, qui louent et recommandent le zèle pour la formation du clergé indigène, et une instruction de la Sacrée Congrégation de la Propagande, confirmée par Grégoire XVI, qui « représente les peuples des contrées lointaines tendant des mains suppliantes vers le Saint-Siége, et gémit de la pénurie des ouvriers apostoliques provenant de ce qu'on a négligé de former le clergé indigène. » (23 novembre 1845.)

Puis de ces textes l'auteur anonyme tire les conclusions

suivantes : « La polémique excitée sur ce point dans ces « derniers temps est, sous son double point de vue, pleine- « ment terminée par l'instruction de Grégoire XVI[1]. Cette « instruction constate en effet : 1° que d'après les désirs du « Saint-Siége, on doit dans les missions songer par-dessus « tout à former les clergés indigènes ; 2° qu'un certain nom- « bre de missionnaires ont négligé cette œuvre... C'est donc « vainement que dans un livre récent[2], on s'est efforcé de « combattre la vérité de cette seconde proposition. Au Japon « et à la Chine, par exemple, il est de fait que le dernier « évêque du Japon, pendant trente années et plus d'épiscopat, « n'a pas ordonné du tout de prêtres indigènes. *Ne unum, « quem equidem sciam, ex utroque imperio presbyterum inau- « guravit*, ainsi parlent les Mémoires authentiques du temps. »

Ces paroles nous ont suggéré quelques réflexions que nous soumettons au jugement du lecteur.

Nous ferons d'abord observer que, dans la *polémique excitée dans ces derniers temps*, personne n'a jamais songé à mettre en doute la nécessité de former des clergés indigènes. Le *livre récent*, auquel l'auteur veut bien faire allusion, loin d'énoncer ce doute, établit expressément cette nécessité. Ainsi la première proposition, tirée comme conséquence de l'instruction de Grégoire XVI, tombe hors de la question.

Quant à la seconde proposition, l'*Auteur* anonyme y voit la réfutation complète des arguments proposés par le *livre récent*. Cette conclusion est fort adroite ; voyons si elle est également rigoureuse en bonne logique. D'un côté l'Instruc-

[1] Nous ferons remarquer que cette instruction, donnée en 1845, n'a pu *terminer* la *polémique*... qui ne commença qu'en 1846.

[2] *La Mission du Maduré*, 1re édit.

tion dit : « que la pénurie des ouvriers évangéliques, dont elle gémit en 1845, provient de la négligence apportée à la formation du clergé indigène ; » de l'autre côté, le *livre récent* démontre par des documents incontestables, par les faits et par les chiffres (et ce sont les seules preuves légitimes d'une vérité historique), démontre, disons-nous, « que les missionnaires de la Compagnie de Jésus, qui furent arrachés à leurs missions il y a plus de soixante ans, ne méritèrent pas le reproche que certaines personnes leur adressent d'avoir été opposés de fait ou en principe à la formation du clergé indigène, qu'au contraire ils travaillèrent avec zèle et généralement avec succès à cette formation. » Nous demandons si la première de ces deux propositions prouve la fausseté de la seconde ; nous demandons si les prêtres indigènes qu'on gémit de ne pas voir aujourd'hui, ou en 1845, auraient dû être formés par les missionnaires jésuites morts il y a plus de soixante ans, et non pas plutôt par ceux qui depuis cette époque ont été chargés d'administrer ces chrétientés. Nous pourrions citer plus d'une contrée où la pénurie actuelle de bons prêtres indigènes est universellement attribuée par les peuples et les prélats eux-mêmes à l'absence des missionnaires jésuites, qui autrefois se consacraient avec tant de zèle à cette œuvre ; l'Amérique, les Philippines, une partie de l'Inde, etc., nous fourniraient ces glorieux témoignages.

A ce propos, l'auteur de la lettre se jette sur le Japon et sur la Chine, et cite quelques mots tirés des *Mémoires authentiques du temps*, sans indication de nom, de date et de lieu. Tout ce que prouvent ces citations, c'est que dans le temps il y avait des hommes qui écrivaient des *Mémoires*

authentiques contre les missionnaires jésuites. Nous connaissons des Mémoires écrits de nos jours qui, dans cinquante ans, pourront être très-*authentiques* sans prouver autre chose. Nous savons les discussions qui s'agitèrent et les nombreux Mémoires qui furent écrits à ce sujet; ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans un examen qui exigerait un traité volumineux. On trouvera dans le *livre récent*, non pas les assertions gratuites ou les opinions hasardées d'un homme qui écrivait un Mémoire, mais des documents, des faits et des chiffres qui démontrent que les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'occupèrent avec zèle de la formation des prêtres indigènes, au Japon, en Chine, dans l'Inde, en Amérique, etc.; et non-seulement qu'ils y formèrent des prêtres indigènes, mais qu'ils consacrèrent dans leurs synodes, dès l'an 1680, le principe qu'on voudrait présenter de nos jours comme une heureuse dérogation à la conduite des anciens missionnaires, savoir « *que les prêtres indigènes seraient traités en tout à l'égal des missionnaires européens.* » On y trouvera même les Mémoires [1] des missionnaires qui développent en faveur du clergé indigène les trois raisons que l'auteur anonyme voudrait leur opposer. A ces raisons ils en ajoutaient beaucoup d'autres; et, chose remarquable, ils écrivaient leurs premiers Mémoires avant l'institution de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Pour donner un exemple de la force des témoignages que cite l'auteur et des conséquences qu'il en déduit, arrêtons-nous un instant sur les paroles reproduites plus haut :

[1] En citant ces Mémoires, nous ne les présentons que comme un fait, comme un monument historique du zèle des missionnaires pour la formation du clergé indigène.

« C'est donc vainement que dans un *livre récent*, etc. Au « Japon et en Chine, par exemple, IL EST DE FAIT que le « dernier évêque du Japon, pendant trente années et plus « d'épiscopat, n'a pas ordonné du tout de prêtres indigènes : « *ne unum*, QUEM EQUIDEM SCIAM, *presbyterum inauguravit.* « Ainsi parlent les Mémoires authentiques du temps! »

Voilà une logique admirable! mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut la considérer de plus près.

1° Nous ne demanderons pas s'il est bien certain que l'épiscopat du dernier évêque du Japon ait duré plus de trente ans? Diego Valente fut sacré à Lisbonne l'année 1617, et n'en partit que l'an 1618. Or le Mémoire du P. Couplet[1] suppose qu'il était déjà mort en 1640; la *Relation de la province du Japon*, imprimée en portugais par le P. Cardim l'an 1644, dit que le siége de Macao était encore vacant à cause des guerres... Donc l'épiscopat de Diego Valente ne dura que vingt-trois ans, tout au plus. Mais passons sur cette petite exagération.

2° Pour être juste, l'auteur aurait dû faire la part des circonstances. La mission du Japon se débattait au milieu des horreurs d'une persécution atroce et générale; elle avait commencé sa longue et héroïque agonie; D. Valente ne put jamais voir son Église, selon le témoignage du P. Charlevoix et de M. Rohrbacher; serait-il donc si étonnant que les missionnaires, traqués de tous côtés par des persécuteurs acharnés et se succédant si rapidement dans l'arène du martyre, n'eussent pas pu former

[1] Ce mémoire est reproduit par le P. Papebrocke dans son *Propylæum ad acta sanctorum.*

de prêtres indigènes pendant cette époque de désolation ?

3° Mais c'est la logique de l'auteur anonyme que nous voulons admirer. Il dit : IL EST DE FAIT *que le dernier évêque n'ordonna aucun prêtre indigène;* et pour démontrer *ce fait*, il ne cite qu'un seul témoin, un témoin qui, n'ayant pas vécu dans le temps ni sur les lieux, a la précaution d'ajouter qu'il n'en est pas certain : QUEM EQUIDEM SCIAM ! Saint Augustin se moquait des Juifs qui invoquaient des témoins endormis, *dormientes testes adhibes !* Pour nous, il nous sera permis de croire que le témoignage d'un homme qui avoue *n'être pas certain* ne peut constater la certitude d'un fait ; et quand on n'a que de tels témoignages à produire, on ne devrait pas être si fier, ni se présenter en proclamant si haut : IL EST DE FAIT...

4° Voici quelque chose de mieux : Est-il vrai que pendant ces trente années il n'y eut aucun Japonais ordonné prêtre ? Nous répondons : Non, certainement non ! et nous le prouvons, non par des témoins qui n'ont pas vu ou qui ne savent pas, mais par des témoignages positifs et irrécusables. Le P. Tanner et autres biographes des martyrs du Japon, qui écrivaient d'après les pièces authentiques et les catalogues de la mission, citent des Japonais qui furent ordonnés prêtres pendant cet intervalle. Le P. Cardim, dans la *Relation de la province du Japon*, dit, p. 180, qu'en 1629 le P. Juste Caseri et le P. Romain Niti, tous deux Japonais *récemment ordonnés prêtres*, furent envoyés au royaume de Camboge, pour avoir soin des chrétiens japonais qui s'y étaient réfugiés en grand nombre [1].

[1] Ces deux Jésuites japonais sont désignés en 1627 sous le titre de

Le P. Franco, dans son ouvrage intitulé : *Synopsis annalium S. J. in Lusitania*, nomme les PP. Michel Minoïs, Mansius Camissio, André Vieir, Japonais, ordonnés prêtres dans le même intervalle ; et nous croyons qu'il ne serait pas difficile d'en nommer encore d'autres.

Résumons : l'auteur anonyme avait à prouver que la formation du clergé indigène avait été négligée par les missionnaires jésuites, car c'est d'eux uniquement qu'il s'agit dans le *livre récent* qu'il attaque. Pour démontrer son assertion, il cite un fait. Or, 1° ce fait, qu'il présente comme certain, est passablement douteux, et lui-même ne sait l'appuyer que sur un témoignage *dubitatif* ou *négatif*. 2° Ce fait, accepté même comme certain, ne prouve nullement son assertion ; puisque, supposé que Diego Valente n'ait ordonné aucun prêtre japonais, il ne s'ensuivrait pas que les missionnaires n'en eussent pas formé ni fait ordonner par d'autres évêques, par exemple, par ceux des Philippines ; et en effet, il est démontré qu'ils en formèrent plusieurs, qui furent ordonnés pendant l'épiscopat de Valente. 3° Ce fait servirait même à donner une nouvelle preuve du zèle des missionnaires jésuites pour le clergé indigène ; puisque malgré la difficulté des circonstances et les oppositions des Portugais de Macao, qui purent entraver l'action de l'évêque Diego Valente, les missionnaires parvinrent à former un assez bon nombre de prêtres indigènes.

Frères Scolastiques, et en 1629 sous celui de prêtres *récemment ordonnés ;* ils furent donc ordonnés de 1627 à 1629 ; par quel évêque ? Par l'évêque Diégo Valente ou par un autre ? Peu nous importe, nous n'avons à prouver que le zèle des missionnaires.

CHAPITRE III

CLERGÉ INDIGÈNE FORMÉ EN CHINE PAR LES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Sans nous arrêter aux catalogues de la province de la Chine, où l'on trouve des Jésuites chinois, tong-kinois.... [1], nous examinerons ici les sentiments des missionnaires, tels qu'ils les ont eux-mêmes exprimés.

En 1615, c'est-à-dire vers les commencements de la mission de la Chine et sept ans avant l'établissement de la *Sacrée Congrégation de la Propagande*, le P. Nicolas Trigault présentait à Paul V, au nom des missionnaires de la Chine, un mémoire où il montrait la nécessité d'un clergé indigène [2]. L'une des raisons qu'il faisait valoir était la crainte

[1] En 1767, il y avait encore dans la seule ville de Pékin, quatre Pères jésuites chinois : Vincent Yang, Paul Zuel, Emmanuel Isang et Joseph Schin.

[2] Les décrets du troisième concile de Lima, présidé par saint Turibe, archevêque de cette ville, admettaient enfin les Indiens baptisés à la table sainte, mais les excluaient encore du sacerdoce. Ce concile avait eu lieu en 1583, et l'an 1582, les missionnaires décrétaient, avec le P. Valignani, *que les prêtres japonais seraient en tout traités à l'égal des Pères européens!* et en Amérique même les Jésuites avaient été des premiers à réclamer contre la décision d'un concile de Lima qui interdisait aux Indiens convertis la participation aux saints mystères. Les décrets de saint Turibe étaient imprimés en 1614, et c'était en 1615 que, malgré les préjugés du temps, le P. Nicolas Trigault présentait son Mémoire en faveur des indigènes. Aujourd'hui que les idées contraires ont prévalu, nous ne tenons pas assez compte des généreux efforts de ceux qui *les premiers* combattirent à leurs dépens pour l'admission des indigènes au sacerdoce.

des persécutions. Il fallait, disait-il, créer un clergé indigène nombreux, afin que, lors même que tous les prêtres européens seraient couronnés du martyre, la mission pût se soutenir par elle-même [1]. Un décret favorable arrivait en Chine, l'an 1617; mais alors une violente persécution chassa tous les religieux européens à Macao. A peine furent-ils rentrés dans le Céleste Empire que l'invasion des Tartares ouvrit cette période de révolutions, de troubles et de violences, qui dura trente ans, et ne laissa aux missionnaires ni le temps, ni la liberté de s'occuper de leur œuvre ; d'une autre part, les Portugais de Macao étaient loin de la favoriser. L'an 1661, les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'adressèrent à la Congrégation de la Propagande pour obtenir de nouveau l'usage des dispenses accordées par Paul V; ce qui leur fut refusé [2].

En 1667, un second mémoire composé par le P. Rougemont traite encore plus à fond cette question vitale pour les missions, et demande que les prêtres chinois puissent se servir de leur langue maternelle dans la célébration des saints mystères, et dans l'administration des sacrements. On pourra lire au N° II des pièces justificatives, un extrait de ce mémoire; nous ne ferons qu'indiquer ici quelques-unes des raisons qu'il expose :

1° Ou la cour attaquera la loi chrétienne, ou elle la favorisera : dans le premier cas, des prêtres européens ne pourront lutter contre la persécution, et les difficultés seront

[1] « Ut etiam si Europæi sacerdotes martyrio omnes afficerentur, se ipsa (Missio) stare possit. »

[2] Voyez le Mémoire du P. Couplet qui se trouve dans le *Propylæum ad acta sanctorum* du P. Papebrocke.

moins grandes pour des prêtres indigènes ; dans le second cas, les progrès de la foi seront si rapides, que les prêtres européens ne pourront suffire à recueillir une si abondante moisson.

2° La difficulté de transporter des missionnaires européens à une telle distance, et à travers tant de dangers : sur trente Pères partis de Rome avec le dernier procureur, P. Martinez, il n'en reste que cinq ; tous les autres ont péri dans la traversée, ou sont morts à leur arrivée dans la Chine. Comment pourrait-on se flatter de fournir de cette manière les 1,500 *prêtres qui seront bientôt nécessaires à cette mission?*

3° Les raisons politiques et les justes susceptibilités des princes chinois à l'égard des étrangers, à la vue des envahissements des nations européennes.

4° L'exemple de l'Église dans tous les siècles ; pourquoi ne ferait-on pas en Chine ce qu'on a fait en Arménie, en Éthiopie, au Japon, ce que l'on fait dans l'Inde, où l'on ordonne tous les ans des indigènes des diverses castes?

Le P. Rougemont répond ensuite aux objections qu'on pourrait lui opposer et passe à la deuxième partie, où il propose d'adopter la langue chinoise pour la liturgie sacrée.

En 1678, le P. Verbiest, vice-provincial de la Chine, adressait un troisième mémoire sur la même question. Nous y remarquons les particularités suivantes :

1° Il constate qu'en 1666 tous les missionnaires s'étaient réunis à Canton pour y discuter cette question importante ; il rappelle quelques objections qu'on y avait réfutées et les raisons qu'on y avait exposées ; parmi ces raisons était la

suivante : « Dans le Japon aussi nos Pères ont établi des séminaires et formé des prêtres indigènes, qui ont fait grand honneur et rendu de grands services à la religion. »

2° Il ajoute qu'en conséquence des lettres du Père Général, qui avait ordonné la formation d'un clergé indigène dans le cas où le Père Visiteur et les deux tiers des missionnaires seraient de cet avis, on avait de suite mis la main à l'œuvre, attendu que cette condition était remplie.

3° Que les Pères avaient jugé que, dans les circonstances présentes (*in hoc rerum statu*), les prêtres indigènes devaient être liés par des vœux.

4° Qu'on se hâtait lentement (*lente festinamus*); mais que déjà on avait ouvert un noviciat dans la Chine, et qu'on y disposait quelques novices au sacerdoce.

5° Il demande, comme moyen de faciliter l'établissement du clergé indigène, la dispense de la langue latine, et donne, comme motif de cette faveur, le grand nombre de livres écrits en langue chinoise, soit pour expliquer et prouver la religion, soit pour attaquer les sectes païennes, soit pour nourrir la piété.

En attendant la réponse de Rome, les missionnaires ne laissaient pas de s'appliquer à la réalisation de l'œuvre; mais ils ne tardèrent pas à mieux constater par l'expérience les grandes difficultés qu'ils avaient prévues. Ils se convainquirent surtout de l'obstacle que présentait la langue latine, non-seulement à cause du retard et de la complication qui en résultaient pour l'éducation des sujets indigènes ; mais principalement à cause de l'impression fâcheuse que produisait l'introduction d'une langue étrangère et de l'opposition qu'elle rencontrait dans les idées et les affections des

Chinois, surtout de ceux qui appartenaient aux classes les plus distinguées.

Cependant la mission faisait des progrès merveilleux et donnait des espérances plus brillantes encore, qu'autorisaient la faveur et la protection des grands de l'Empire et les dispositions bienveillantes de l'empereur Kam-Hi. Pour ne pas risquer un avenir si précieux, les missionnaires redoublent d'énergie et rédigent, en 1695, un quatrième mémoire qui est un glorieux monument de leur zèle.

En voici la substance :

1° Ils exposent sous les couleurs les plus vives l'état de la religion dans la Chine, disent que le moment est venu d'assurer à jamais sa prospérité et de se frayer une large voie à la conquête spirituelle de ce vaste empire ; qu'il faut profiter de l'ébranlement général pour se créer une Église imposante par le nombre des néophytes ; car, ajoutent-ils, d'après la politique de l'Empire, la persécution n'est possible que contre un petit nombre ; elle reculera devant une masse. Dans cette vue, ils font de nouvelles instances pour obtenir la dispense de la langue latine et l'autorisation de constituer l'Église naissante sur des bases plus solides et d'après un plan plus en harmonie avec les mœurs du pays ; ils demandent que la langue chinoise devienne la langue liturgique de ce vaste empire et des contrées qui sont sous son influence politique ou morale.

2° On aurait pu objecter que si l'on négligeait la langue latine, il n'y aurait plus de moyen direct de relation entre Rome et la Chine ; ce qui exposerait cette chrétienté naissante au danger du schisme. — Ils répondent à cette difficulté qu'on peut exiger l'étude du latin de tous les sujets

distingués parmi lesquels *se trouveront les candidats pour les siéges épiscopaux;* qu'on peut de plus fonder à Rome un séminaire chinois, qui fournirait le double avantage de former des sujets de choix et de faciliter les relations entre Rome et la Chine.

3° Ils présentent ensuite plusieurs raisons à l'appui de leur demande : les unes, tirées de la nécessité d'un clergé indigène très-nombreux et de l'impossibilité de le former autrement, s'accordent avec les raisons exprimées dans le précédent mémoire; les autres sont déduites des diverses circonstances locales ou personnelles. La suivante montrera l'esprit qui animait les missionnaires : « Supposez, disent-ils, que notre divin Sauveur se soit incarné dans l'empire de la Chine (qui certes, par sa population, son étendue et son influence, ne le cède pas à l'ancien Empire romain), et que les Chinois, poussés par le zèle apostolique, soient arrivés à Rome pour annoncer le saint Évangile de Jésus-Christ, en y mettant pour condition d'adopter la langue et les cérémonies chinoises; les Romains auraient-ils accepté l'Évangile à cette condition? Et si quelques-uns l'avaient accepté, quelle considération auraient pu mériter dans Rome païenne des prêtres romains qui, ayant consumé toute leur jeunesse dans l'étude d'une langue étrangère, seraient restés dans une ignorance honteuse de la littérature et des sciences de leur patrie? Or, appliquons en faveur des Chinois toutes les raisons que l'amour national nous aurait suggérées en notre faveur. »

4° Les missionnaires concluent ce mémoire en se jetant tous aux pieds du Père commun des fidèles; ils déclarent que jamais peut-être l'Église de Jésus-Christ ne s'est trou-

vée dans une circonstance plus importante que celle où il s'agit d'assurer la conquête spirituelle de la Chine, et le conjurent d'accorder la dispense qu'ils sollicitent pour l'accroissement et la solidité de cette Église naissante.

On pourra trouver de la hardiesse dans ce mémoire et dans le plan qu'il propose; mais y trouvera-t-on ce cœur étroit, ces idées bornées, cette antipathie contre l'institution du clergé indigène et la constitution des Églises nationales, qu'on veut cependant reprocher à la Compagnie de Jésus? Ce mémoire, écrit par les missionnaires jésuites de la Chine, est l'expression des sentiments de toute la Compagnie; arrivé au Père Général le 26 décembre 1697, il fut présenté par lui au Saint-Père, le 12 janvier 1698.

La longueur de ces documents précieux nous oblige à les renvoyer à la fin de ce volume, où on les trouvera, N° II des Pièces justificatives; nous nous bornerons ici à présenter quelques réflexions.

1° Il est vrai que les missionnaires de la Chine furent plus lents à former des prêtres indigènes que ceux du Japon; mais les circonstances étaient différentes. Au Japon, on évangélisait des îles et de petits royaumes; il était par conséquent plus aisé de convertir une partie considérable des habitants d'une île ou le roi lui-même; Arima nous en offre un exemple; les chrétientés pouvaient dès lors se soutenir plus facilement. Il n'en était pas ainsi de la Chine. Disséminées au milieu des masses idolâtres, les chrétientés ne pouvaient jouir des mêmes libertés, ni donner les mêmes garanties pour l'avenir. A cette cause il s'en joignait bien d'autres, qui augmentaient encore les obstacles; tels étaient la grande difficulté de l'exécution, le défaut d'ou-

vriers, la multitude des œuvres, les nécessités toujours croissantes des chrétientés déjà formées, et enfin la violence des persécutions.

2° Malgré les difficultés de la position, on n'oubliait pas cependant le principe : plus des deux tiers des missionnaires, et surtout les plus distingués par leur sagesse et leur expérience, en décidaient l'application et se mettaient à l'œuvre.

3° Si de fortes raisons locales déterminèrent les missionnaires jésuites de la Chine à commencer la réalisation de leur plan par la formation d'un clergé indigène régulier, cette mesure n'était que temporaire, et ils conservèrent constamment la pensée d'élever plus tard des Chinois séculiers au sacerdoce et même à l'épiscopat, comme le prouve évidemment le quatrième mémoire.

4° On a beaucoup exalté le mémoire du P. Alexandre de Rhodes[1]; on s'est plu à faire ressortir le zèle et la sagesse qui l'ont dicté. Mais on ne l'a tant loué que pour s'en faire une arme contre la Compagnie de Jésus, à laquelle on l'oppose... Arme dangereuse et cruelle déception! Il se trouve que le P. de Rhodes, en écrivant ce mémoire, comme en réalisant ses projets si vantés, était tout simplement l'interprète de la Compagnie, nous le prouverons avec la dernière évidence au chapitre VI. En attendant nous pouvons déjà le pressentir dès à présent, par l'identité de ses arguments avec ceux qui sont présentés directement par la Compagnie dans les quatre mémoires que nous venons d'analyser.

[1] Nous ne reproduisons pas ici ce mémoire, parce qu'il n'appartient directement à la Chine, qu'il ne fut pas présenté au nom des missionnaires, et que du reste il s'accorde avec ceux que nous citons.

Il est cependant un point où l'analogie entre ces divers mémoires paraît, au premier abord, se trouver en défaut. Les missionnaires de la Chine, dans le deuxième mémoire, donnent comme un argument en faveur de leur cause l'exemple des missionnaires du Japon qui firent des prêtres indigènes, dont la religion reçut de grands services. Le P. de Rhodes, au contraire (après avoir dit qu'il fallait créer un très-grand nombre de prêtres indigènes, afin que, si la persécution chassait tous les missionnaires européens, la mission pût être soutenue par ses seuls prêtres du pays), tire de l'Église du Japon l'argument suivant : « Voyez le Japon : que ne donnerions-nous pas pour que cette Église ait aujourd'hui beaucoup de prêtres indigènes ? mais *parce que dans le temps favorable on n'a pas fait tous les prêtres qui lui étaient nécessaires* (*quia, dum tempus favebat, facti non sunt ii sacerdotes qui necessarii erant*), cette Église se trouve aujourd'hui dans une grande détresse, etc. » Comment concilier le P. de Rhodes avec les autres missionnaires? La chose est facile : 1° Le P. de Rhodes ne dit pas qu'on n'a pas fait de prêtres au Japon, mais seulement qu'on n'en a pas fait autant qu'il était nécessaire, *ii qui necessarii erant;* 2° il ne faudrait pas non plus trop presser les paroles du P. de Rhodes, ni en exagérer les conclusions. Pour en déterminer la portée, il suffit de se rappeler les circonstances dans lesquelles il se trouvait et le but qu'il voulait atteindre.

Le P. de Rhodes parlait sous l'impression du désastre de la mission du Japon; il suivait ce mouvement presque instinctif, qui, au moment où nous sommes frappés d'un grand malheur, nous porte à chercher dans notre imagi-

nation quels auraient été les moyens de le prévenir, et à nous reprocher de n'avoir pas employé tels et tels préservatifs ; et cela souvent sans examiner si ces moyens *étaient possibles*, ou *s'ils eussent été efficaces*. De plus, quel était l'objet que se proposait le P. de Rhodes dans son mémoire? Il s'agissait de soustraire ces missions au droit du patronage et d'y ériger des évêchés indépendants du roi de Portugal ; chose si difficile, que jamais le Saint-Siége ne crut pouvoir accéder à sa demande. Pour corroborer sa thèse, le P. de Rhodes devait donc tirer des faits tous les arguments qu'ils pouvaient lui offrir ; il était trop prudent pour s'arrêter à développer les circonstances qui ne pouvaient qu'affaiblir ces arguments.

Cette solution se confirme par les Mémoires mêmes des Pères de la Chine. En effet, ces Pères, qui disent dans le deuxième mémoire : « *An quod... in Japonia fecerunt, in China facere non licebit,* » et dans le troisième mémoire : « *Intra Japoniam novitiatus fuit institutus, ex quo multi in societatem ingressi, insignes missionarii et martyres fuerunt;* » ces mêmes Pères, arrivant, dans le quatrième mémoire, à l'argument identique avec celui du P. de Rhodes, disent comme lui : « *Et utinam nunc in Japonia...* MULTI *Japones sacerdotes essent, qui... Ecclesiæ laboranti in sæva persecutione succurrerent.* » Ils constatent dans les premiers mémoires qu'on avait élevé des Japonais au sacerdoce ; et dans le quatrième mémoire, dès qu'ils touchent à l'argument des *persécutions*, ils sont entraînés par la douloureuse pensée des désastres encore récents du Japon, autant que par l'exigence de leur argumentation ; ils regrettent que l'Église du Japon ne possède pas un *grand nombre de prêtres*

japonais, et en tirent un nouvel argument pour leur cause.

5° Les missionnaires de la Chine perdirent peut-être un temps précieux en hésitations et en disputes; les uns croyaient qu'il fallait de suite appliquer le principe admis par tous, et travailler à la formation du clergé indigène; les autres, et c'étaient quelques Pères portugais, étaient d'avis qu'il n'était pas encore temps, et qu'une telle précipitation ruinerait la mission; ils alléguaient les vices du caractère chinois, les mœurs du pays, les circonstances extérieures de persécutions et de troubles, la crainte de voir le sacerdoce, et par conséquent la religion, tomber dans le mépris, si l'on admettait aux ordres sacrés des indigènes qui n'inspireraient pas aux Chinois le même respect que des prêtres européens. Ils voulaient donc attendre que le christianisme eût pris dans la Chine un peu plus d'ascendant et de consistance. Ces raisons pouvaient avoir beaucoup de force, et il nous serait difficile de décider une telle question; nous admettrons cependant volontiers que dans le fait, ces Pères portugais étaient peut-être influencés par l'esprit national. La nation portugaise, dominatrice des Indes, montrait un caractère passablement fier et raide, un esprit peu capable d'apprécier au juste et d'estimer les peuples conquis, et une volonté peu disposée à s'accommoder à leurs mœurs; dispositions nationales qui devaient souvent influer sur le jugement de quelques missionnaires.

Dans l'Inde, nous le verrons plus tard, il fallut un Italien, le P. Rob. de' Nobili, pour s'adapter aux idées et aux usages du pays et fonder la mission du Maduré; et les Pères portugais, avec la meilleure intention du monde, furent les premiers à combattre la nouvelle méthode, qu'ils embras-

sèrent ensuite avec tant d'héroïsme quand leurs préjugés furent dissipés. Dans le Japon, le principe d'admettre les indigènes dans la Compagnie et aux ordres sacrés avait été posé et pratiqué dès le temps de saint François-Xavier ; mais les Pères portugais conservaient une certaine distinction entre les Européens et les Japonais ; il fallut un Italien, le P. Valignani, pour faire accepter par la majorité des missionnaires la décision contraire : savoir que les Japonais seraient en tout traités comme les Pères européens. En Chine, ce fut peut-être encore le même esprit national qui mit quelque temps obstacle à une décision prompte de cette controverse.

6° Mais si dans cette affaire quelques missionnaires furent entraînés dans une faute ou dans une erreur, ils le furent, non parce qu'ils étaient Jésuites, mais parce qu'ils n'étaient pas assez Jésuites ; c'est-à-dire pas assez maîtres et indépendants de cette affection nationale trop exclusive, qui séduit et égare le jugement sans qu'il s'en doute. Car, chose digne de remarque, la Compagnie n'intervint dans toutes ces discussions des missionaires, que pour appuyer de toute son influence le parti qui favorisait le développement des missions. Ainsi le Père Général avait décidé en faveur du P. Rob. de' Nobili ; c'était au nom et par l'autorité du Père Général que le P. Valignani faisait adopter ses réformes au Japon, et renvoyait à Macao le P. Cabral, récemment arrivé dans la mission avec le titre de Vice-Provincial, parce qu'il se montrait peu zélé pour la formation du clergé indigène. Et dans la question de la Chine, quand on sut qu'un Père Visiteur actuellement en charge était peu favorable à l'admission des indigènes soit dans la Compagnie,

soit aux ordres sacrés, le Père Général avait cru devoir limiter son autorité par cet ordre formel : « Nous ordonnons au Père Visiteur de ne prendre aucune résolution importante sans consulter les missionnaires de la Chine, et de ne rien décider sur la question présente contre l'avis du Père Vice-Provincial et de la majorité des Pères Profès, mais de suspendre dans ce cas sa décision et de renvoyer la question au Père Général. » Il ne pouvait déclarer plus énergiquement ses intentions et sa volonté ; puisque le P. Verbiest, Vice-Provincial, et les Profès, s'étaient déjà prononcés très-fortement en faveur du clergé indigène, comme le prouvent leurs mémoires que nous venons de citer.

CHAPITRE IV

CLERGÉ INDIGÈNE FORMÉ EN AMÉRIQUE ET EN EUROPE PAR LES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Pour compléter l'étude que nous avons entreprise, il faudrait ici parcourir les missions de l'Amérique et de l'Europe. La Compagnie de Jésus avait dans l'Amérique méridionale huit provinces qui, en 1749, renfermaient près de 1,500 Pères, sans compter plusieurs centaines de jeunes Jésuites qui se disposaient au sacerdoce [1]. Or, la grande majorité de ces quinze cents prêtres jésuites était indigène. Ainsi la province du Mexique comptait trois cent trente

[1] Voici la statistique de ces provinces, tirée du catalogue de l'année 1749 :

Province.	Résidences.	Mission.	Sémin.	Colléges.	Noviciats.	Jesuites.	Prêtres.
Mexique . . .	25	8	8	3	1	572	330
Pérou	18	0	4	1	1	526	306
Paraguay . . .	12	7	1	1	1	303	208
Quito	9	4	2	2	1	209	107
Colombie . . .	8	3	1	2	1	193	100
Chili.	18	0	2	2	1	193	100
Brésil	37	28	1	2	1	445	228
Maragnan . . .	34	7	0	1	0	143	118
SOMME TOTALE .	161	57	19	14	7	2,635	1,497

Ce que nous constatons ici pour l'Amérique méridionale se réalisait également dans les royaumes du nord, où la Compagnie de Jésus avait ses missions et ses colléges organisés, dans le Canada, le Maryland, la Louisiane, la Floride ; de la même manière qu'elle avait dans les Indes orientales les cinq provinces de Goa, du Malabare, du Japon, de la Chine et des Philippines.

prêtres, dont trente seulement étaient européens ; tous les autres étaient indigènes. La province du Pérou comptait trois cent six prêtres, dont près de vingt-huit européens et les autres indigènes. Dans les provinces moins anciennes la proportion était bien différente ; les unes comptaient autant de prêtres européens que de prêtres indigènes ; dans les plus récentes, le nombre des prêtres européens surpassait celui des indigènes. Le catalogue de l'année 1763 donne les chiffres suivants : Pour le Chili, soixante Pères européens et cent cinquante-huit Pères indigènes ; pour le Paraguay, deux cent quatre Pères européens et quatre-vingt-quatorze Pères indigènes ; pour la Colombie (autrefois appelée le Nouveau Royaume), cent soixante-cinq Pères européens et cinquante-cinq indigènes.

Il résulte de cette statistique : 1° que le nombre des missionnaires s'était accru considérablement dans l'espace de quatorze ans (depuis 1749 à 1763) ; savoir, de quatre-vingt-dix prêtres dans le Paraguay, de cent dix-huit dans le Chili, de cent-vingt dans la Colombie ; 2° qu'à mesure que le christianisme se naturalisait et s'enracinait dans les diverses missions, la Compagnie de Jésus abandonnait peu à peu les nouvelles provinces aux ressources indigènes.

On demandera ce que signifie ici l'expression de *sujets indigènes*. Sous cette dénomination nous comprenons tous ceux qui sont nés dans le pays : or, l'on sait que les Portugais et les Espagnols s'allièrent fréquemment aux races primitives qu'ils trouvaient dans les provinces conquises, et que de ces alliances sortit une population *métisse* qui ne tarda pas à être la plus nombreuse en Amérique. Quant

aux sauvages ou à la race primitive pure, il est certain que plusieurs séminaires étaient fondés pour eux exclusivement; ainsi les catalogues en assignent un dans le Pérou, deux au Mexique, etc. [1].

On dira peut-être que ce nombre de plus de mille prêtres nés dans ces contrées mêmes ne constituait pas néanmoins un clergé indigène, vu qu'ils étaient liés par les vœux de religion. Nous répondrons à cette objection dans le chapitre suivant; contentons-nous pour le moment de faire observer qu'il était impossible de former ces mille prêtres réguliers sans préparer très-efficacement un clergé indigène séculier, sans élever en même temps bien d'autres sujets qui, propres au sacerdoce, n'auraient pas eu de vocation spéciale à la vie religieuse. De plus, dans ces chrétientés naissantes, la condition essentielle pour faire germer le sacerdoce est de communiquer aux masses le développement de l'intelligence, l'esprit de zèle et de dévouement, d'abnégation et de renoncement aux intérêts matériels, qui enfante les vocations généreuses. Or, que faisaient autre chose les ordres religieux en Amérique? Certaines personnes, habituées à fonder un jugement général sur quelques faits isolés qui les étonnent ou les froissent, se persuadent qu'une communauté religieuse dans un pays ou dans un diocèse fait tort au clergé séculier, parce qu'elle semble lui enlever quelques sujets. Si elles examinaient cette grave question avec impartialité, d'après la nature du cœur humain et l'ensemble des résultats généraux donnés par l'expérience de l'histoire, elles se convaincraient qu'une

[1] Voyez *Pièces justificatives*, N° III.

communauté religieuse zélée et fervente, loin de nuire au clergé séculier, lui procure de nombreuses vocations et contribue puissamment à le conserver dans le véritable esprit sacerdotal. Les nations où abondent et fleurissent les ordres religieux sont celles qui fournissent le plus de sujets au sacerdoce séculier; qu'on fasse disparaître les ordres religieux, et le clergé séculier verra bientôt tarir la source de ses vocations les plus précieuses. Les ordres religieux travaillaient donc efficacement, par le seul fait de leur existence, à la création du clergé indigène en Amérique.

Enfin l'on objectera que ce clergé indigène si nombreux de l'Amérique était dû, bien plus à l'institution des évêques et à l'existence de la hiérarchie ecclésiastique, qu'à l'action des missionnaires religieux. Nous conviendrons volontiers que cette existence de la hiérarchie ecclésiastique fut un grand bonheur pour l'Église de l'Amérique, et que c'est à ce principe qu'elle doit en grande partie sa conservation ; mais il ne faut pas oublier : 1° que c'est aux ordres religieux de *Saint-Dominique*, de *Saint-François*, de *Saint-Ignace* que l'Amérique doit le bienfait du christianisme, et que sa hiérarchie elle-même était confiée à ces ordres religieux; 2° que l'institution épiscopale et l'ordre hiérarchique étaient une condition commune à toutes les missions. L'Inde, le Japon, la Chine, les îles Philippines, etc., aussi bien que l'Amérique, possédaient des évêques et une hiérarchie ecclésiastique qui cherchait à s'étendre et à se régulariser; et le clergé indigène s'y formait avec plus ou moins de succès, selon que le caractère de ces peuples et l'influence des Portugais et des Espagnols secondaient plus

ou moins efficacement l'action et les efforts des missionnaires. Il est une différence véritable et essentielle entre l'Amérique et les Indes orientales; la voici : l'Amérique posséda plus longtemps l'influence des Portugais et des Espagnols et l'action libre et paisible de sa hiérarchie et de ses missionnaires ; dans les Indes orientales, au contraire, cette influence et cette action furent longtemps entravées, et enfin détruites par des rivalités déplorables. Quelle en a été la conséquence? Les îles Philippines, restées au pouvoir de l'Espagne et sous la libre direction des missionnaires et des prélats des ordres religieux qui autrefois les convertirent à la foi, comptent aujourd'hui à elles seules beaucoup plus de catholiques que toutes les missions réunies de l'Inde, de la Chine, de Siam, du Tong-King et des autres contrées des Indes orientales. Quant à l'action des missionnaires de la Compagnie de Jésus relativement au clergé indigène, les documents produits dans les chapitres précédents démontrent que la tendance de ceux qui évangélisèrent les Indes orientales ne différait en rien de celle des apôtres de l'Amérique.

Quoique la question que nous traitons ici regarde spécialement les missions lointaines, il ne sera pas inutile d'ajouter un mot en passant sur la conduite de la Compagnie de Jésus en Europe. Cette digression, en faisant mieux connaître son esprit, pourra désabuser certaines personnes, qui s'imaginent que les Jésuites conservaient une pleine indifférence, pour ne pas dire une certaine opposition, à l'égard de l'éducation du clergé national. La France, dotée de précieuses institutions, avait moins besoin du concours de la Compagnie de Jésus pour cette œuvre des séminaires ;

et cependant cette Compagnie, peu d'années avant sa suppression, dirigeait encore en France seize séminaires, dont on trouvera les noms au N° V des *Pièces justificatives*.

Dans l'Allemagne et la Pologne, où les nécessités étaient plus urgentes, la Compagnie de Jésus dirigeait cinquante-trois séminaires destinés au clergé national, et entièrement distincts des nombreux colléges qu'elle avait dans ces mêmes contrées. On peut lire la liste de ces cinquante-trois séminaires au même N° V des *Pièces justificatives*.

Dans les Iles-Britanniques, plus que partout ailleurs, la Compagnie de Jésus fit éclater son zèle pour la formation du clergé national. Non contente d'y envoyer des légions de ses propres enfants, qui se succédaient sans interruption sur le champ de bataille, et couronnaient par le martyre une vie de sacrifices et de souffrances incroyables, elle se dévouait à cette sainte œuvre dans quatorze séminaires érigés en Italie, en France, en Espagne et en Portugal pour les jeunes aspirants au sacerdoce, qui lui étaient envoyés d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. (*Ibid.*)

La Compagnie de Jésus dirigeait à Rome et à Lorette des séminaires semblables pour les Germaniques, les Grecs, les Maronites et les Illyriens. (*Ibid.*)

Le N° IV des mêmes pièces fournira une preuve éclatante de ce que la Compagnie de Jésus faisait pour le même but dans les îles ou sur les côtes orientales de la Méditerranée.

CHAPITRE V

OBSERVATIONS SUR LE CLERGÉ INDIGÈNE RÉGULIER ET SÉCULIER.

On a souvent reproché aux missionnaires de la Compagnie de Jésus d'avoir formé un clergé régulier, de préférence au clergé séculier; nous prouverons dans les deux articles suivants l'injustice de ce reproche, en montrant: 1° que le clergé *régulier* est un vrai clergé indigène; 2° que les missionnaires n'étaient pas toujours libres de former un clergé *séculier*.

ART. I. — *Le clergé régulier est un vrai clergé indigène.*

Dans les premiers essais que tenta la Compagnie de Jésus pour créer un clergé indigène chez les nations conquises à la foi, elle avait souvent cru plus sage de conserver les jeunes prêtres sous sa tutelle et sous la sauvegarde des vœux et des règles de la vie religieuse. On n'a pas manqué de blâmer cette conduite et de la représenter comme un effet de cet esprit de corps qui, portant la Compagnie à vouloir être seule et à tout envahir, lui aurait fait redouter l'établissement d'une Église nationale. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le principe qu'on veut bien prêter à la Compagnie; il fait un beau contraste avec les efforts de ses ennemis, qui, depuis des siècles, ont épuisé toutes les ressources de l'artifice, des intrigues, de la diplomatie, de la violence

légale et de la force brutale, pour mettre les Jésuites *hors du droit commun*. Dans la réalité, tout ce qu'ont jamais demandé, tout ce que demandent ces pauvres Jésuites, ce à quoi ils bornent leur ambition, c'est d'avoir, comme citoyens et comme chrétiens, leur petite part de ce droit commun le plus strict et le plus rigoureux. Un collége où la jeunesse puisse librement venir recevoir d'eux l'éducation; une chapelle, soumise à la juridiction de l'évêque, où les chrétiens puissent venir librement, si tel est leur bon plaisir, réclamer leur ministère apostolique, c'est-à-dire liberté pour ceux qui voudraient s'adresser à eux : voilà jusqu'où s'élèvent les ambitieuses prétentions de ces hommes envahissants ! il y a des personnes assez simples pour s'imaginer qu'en effet ces deux choses seules suffiraient aux Jésuites pour tout envahir. Est-ce un blâme ? est-ce un éloge? Les Jésuites repoussent également l'un et l'autre. Au reste, dans cette hypothèse même, ne serait-il pas plus correct, et surtout plus juste, de dire que ce sont les écoliers qui *envahissent leurs collèges*, et les chrétiens qui *envahissent leurs églises ?*

Mais venons à l'objet principal de cet article. On peut sans doute disputer théoriquement sur l'excellence de tel ou tel mode de hiérarchie, comme on le fait sur telle ou telle forme de gouvernement politique ; mais dans l'application, c'est à l'Église qu'il appartient de juger ce qui est le plus convenable aux diverses positions et aux divers besoins des chrétientés; elle a pour cela autorité souveraine et assistance divine.

Tant qu'on se bornera à démontrer la nécessité d'un clergé indigène, on ne dira rien de nouveau, et l'on aura

certainement l'approbation générale. Mais si, pour faire du clergé indigène une institution nationale, on affecte d'insister sur cette *nationalité* avec une telle rigueur, qu'à ce point de vue les religieux, quoique indigènes, ne forment plus un clergé national, il nous sera permis de regarder ce système comme exagéré et dangereux, aujourd'hui plus que jamais. En effet, si nous comparons l'état actuel de l'Église avec celui des siècles passés, nous voyons que l'édifice catholique a été et continue d'être fortement ébranlé ; d'un côté, les révolutions avec leurs conséquences funestes, et les empiétements journaliers de la puissance civile, ont détruit en grande partie les moyens d'influence et d'action du centre catholique sur les Églises particulières ; de l'autre côté, les ennemis de la religion réunissent partout leurs efforts pour achever de démolir la grande unité catholique, en préparant les éléments d'Églises nationales constitutionnelles. Des personnes, même bien intentionnées d'ailleurs, semblent concourir à ce but par l'imprudence ou la témérité de leurs opinions, et du pas dont vont les choses, nous pourrions bientôt nous demander ce qui manque pour consommer l'œuvre de destruction.., peut-être un seul nom à changer ! Ce sens étroit et exclusif d'une *institution nationale* nous paraît contraire à l'idée fondamentale et aux véritables intérêts de l'Église catholique. Au lieu de faire consister la force de l'unité catholique dans l'unité du mode de la hiérarchie ecclésiastique, on peut dire avec plus de vérité que cette force résulte de la multiplicité des liens qui unissent les Églises particulières au centre de la catholicité, et de la multiplicité des moyens que possède le centre catholique pour influer efficacement sur les Églises particulières. Or, il

serait facile de prouver, par les faits de l'histoire et par la nature même des choses, que les ordres réguliers présentent à l'Église catholique et des liens d'union très-forts et des moyens d'action très-puissants.

On ne saurait nier après tout qu'un clergé qui se recrute et se reproduit dans le pays même ne soit véritablement un clergé indigène, quelle que soit d'ailleurs la forme de vie et la règle de conduite qu'il veuille se prescrire ou adopter. Nous ne devons pas juger du clergé indigène d'après la forme de nos paroisses, dont l'institution n'est pas très-ancienne [1]. — Le clergé de saint Augustin, en Afrique, de l'autre saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, de saint Boniface, dans les régions septentrionales de l'Europe, etc., etc. [2], observait les vœux et les règles de la vie religieuse, sans cesser pour cela d'être un clergé indigène. Aujourd'hui même, dans des Églises parfaitement constituées, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, on trouvera des paroisses administrées par des religieux dépendants de leurs supérieurs en tout ce qui concerne la profession religieuse. A Rome même plusieurs paroisses sont ainsi confiées aux soins des ordres réguliers.

[1] Jusqu'au XIIe siècle le mot *parochia, paroisse,* exprimait le diocèse ou le district des monastères ; les oratoires qui se trouvaient dans le diocèse étaient desservis par de simples prêtres (*clerici*), qui n'étaient que les instruments de l'évêque et ne jouissaient d'aucun droit ni d'aucun pouvoir de posséder ou d'administrer les biens temporels ; tout se faisait au nom de l'évêque. Le nom de *curé* (*parochus*) n'était pas en usage avant le XIIe siècle. Les oratoires dépendants des monastères étaient desservis par les religieux ; on peut consulter sur cette question le savant ouvrage de L. Nardi (*Dei parochi*, Pesaro, 1829).

[2] Voyez *Pièces justificatives,* N° VI.

Quant aux missions, des raisons bien nombreuses et très-fortes pourraient montrer l'avantage d'un clergé indigène régulier sur un clergé indigène séculier; soit pour conserver les individus dans l'esprit sacerdotal, les soutenir, les diriger, les préserver de la cupidité qui se cache facilement sous le prétexte d'assurer des ressources à leur vieillesse, etc.; soit pour établir et entretenir dans chaque mission l'uniformité de vues et d'action si nécessaire au succès des œuvres apostoliques. Aussi voyons-nous dans toute l'histoire ecclésiastique que la pratique la plus ordinaire de l'Église a été d'employer surtout les ordres religieux pour opérer la conversion des peuples et gouverner les chrétientés naissantes.

ART. II. — *Les missionnaires ne pouvaient pas établir à volonté un clergé indigène séculier, ni faire ériger des siéges épiscopaux.*

Indépendamment de toutes les raisons exposées jusqu'ici, il en est une qui montre l'injustice de ceux qui reprocheraient à la Compagnie de Jésus de n'avoir pas établi un clergé indigène séculier dans toutes ses missions. Les missionnaires étaient pauvres ; quand ils admettaient dans la Compagnie des sujets indigènes, ceux-ci s'engageaient, par le seul fait de leur vocation, à partager en tout leur sort, à s'abandonner comme eux à la providence de celui qui nourrit les oiseaux du ciel ; disposés à supporter avec joie, ou du moins avec résignation, les rigueurs de la plus entière indigence, s'il plaisait à Dieu de les soumettre à cette épreuve. Or, les missionnaires jésuites pouvaient-ils aussi facilement

multiplier un clergé indigène séculier, sans avoir de revenus fixes à lui assigner pour une subsistance honnête ? La prudence le leur interdisait ; c'eût été l'exposer à se rendre méprisable par une abjecte mendicité, ou odieux par de dures exigences et par de coupables exactions. Les lettres des missionnaires nous montrent l'extrême misère à laquelle ils étaient souvent réduits ; on pourra s'en convaincre par la lecture des *Lettres du Maduré*. Ce qu'ils pouvaient épargner sur leur nécessaire, joint au peu qu'ils recueillaient de la charité des chrétientés indigentes, ne suffisait pas à l'entretien de quelques catéchistes ; l'institution d'un clergé indigène séculier tel qu'il existe en Europe était donc impossible.

De nos jours même, malgré les secours abondants que procure l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, ce défaut de ressources indigènes sera longtemps encore un obstacle au développement du clergé indigène dans les missions. Dans l'Inde, la procure de la mission assigne à chaque missionnaire, même indigène, près de cinq cents francs par an, pour suppléer à la modicité du casuel. Le nombre des prêtres augmentant, les ressources provenant de ce casuel n'augmenteront certainement pas en proportion ; par conséquent le secours étranger des cinq cents francs leur sera plus nécessaire qu'il ne l'est aujourd'hui. Supposons, en Europe, des événements qui tarissent dans leur source ou détournent dans leur expédition les secours de la Propagation de la Foi, que deviendra ce clergé indigène séculier livré à l'indigence ? que deviendra-t-il surtout, et c'est ici une considération de la plus haute importance, que deviendra-t-il, en présence des nombreux émissaires du protestantisme

qui parcourent aujourd'hui toutes ces contrées, et auront toujours de l'or pour acheter une défection et une apostasie? Peut-on sagement se persuader, en présence de ces obstacles et de ces dangers, qu'il suffise de faire un clergé indigène séculier pour constituer une Église nationale solidement établie et pleinement enracinée dans le sol? Il est facile de bâtir en l'air des théories magnifiques; il n'est pas aussi aisé de les réaliser sur les lieux et avec les éléments qu'ils présentent. On a beau faire des plans; il sera toujours vrai que dans une contrée dont les richesses, la puissance et l'influence politique et morale sont entre les mains de l'idolâtrie, la position du clergé ne peut être assimilée à celle qu'il occupe dans les nations catholiques ou soumises à la civilisation européenne. Ce sont là des considérations qu'il serait bon de ne pas oublier quand on se croit appelé à juger la conduite des missionnaires.

On tomberait dans la même injustice, si l'on reprochait expressément ou par insinuation à la Compagnie de Jésus de n'avoir pas travaillé à l'institution des évêchés dans les missions. Un tel reproche serait peu généreux. On sait que les missionnaires n'avaient pour les établir ni autorité ni ressources; souvent le Saint-Siége lui-même ne pouvait se décider à cette institution, tant étaient grandes la susceptibilité et l'exigence du patronage! Nous avons vu que, loin de s'opposer à la création des évêques, les missionnaires de la Compagnie la demandaient avec instance, et prenaient les moyens les plus énergiques pour l'obtenir et la faciliter quand ils la jugeaient utile ou possible. Ainsi les missionnaires de la Chine la proposaient sur le plan le plus large, nous dirons même le plus hardi : le P. de Rhodes, député

par ses supérieurs, la demandait à Rome; puis, arrivé en France, proposait, par l'entremise du Père Général, l'érection de deux évêchés au Tong-King, pour lesquels il avait déjà procuré les revenus nécessaires.

Donnerait-on comme un argument de l'opposition intéressée de la Compagnie à l'établissement des évêques dans les pays infidèles, la règle qui interdit aux Jésuites les dignités ecclésiastiques, et le vœu par lequel ils y renoncent? Ce serait tromper ceux qui ignorent les faits, par la fausse interprétation d'une règle sainte et d'un vœu très-sage. En effet, cette règle et ce vœu ne servent qu'à montrer d'une manière plus évidente combien la Compagnie a senti la nécessité de l'institution des évêques dans ses missions, puisque, malgré cette règle et ce vœu, elle y a constamment accepté la dignité épiscopale, qu'elle fuyait partout ailleurs. Ainsi tous les évêques et patriarches de l'Éthiopie furent Jésuites; tous ceux du Japon furent Jésuites, excepté le dernier; ceux de Cranganore, dont dépendait la mission du Maduré, furent Jésuites[1]; ceux de Méliapour, dont dépendait la

[1] Voici la liste des archevêques de Cranganore :

1° François Rooz, S. J., créé en 1601, premier archevêque de Cranganore;

2° Jérôme Xavier, S. J., qui paraît n'avoir pas occupé le siége;

3° Etienne de Britto, S. J., créé en 1617;

4° François Garzia, S. J., créé en 1637 évêque d'Ascalon, coadjuteur de Cranganore, et successeur du précédent en 1641;

5° François Baretto, S. J., qui paraît n'avoir pas occupé le siége (la guerre et le schisme troublaient ces contrées);

6° André Freire, S. J., créé en 1682;

7° Jean Ribeiro, S. J., créé en 1701;

8° Antoine Pimantel, S. J., créé en 1721;

9° Jean-Louis de Vasconcellos, S. J., créé en 1753;

10° Salvator dos Reiz, S. J., créé en 1756.

mission du Carnate, furent souvent jésuites. Et si la Compagnie s'employa avec zèle pour la fondation du *Séminaire des Missions Étrangères*, se promettant, selon les paroles du P. de Rhodes, « d'y trouver des évêques qui fussent nos Pères et nos maîtres en ces Églises, » n'était-ce pas dans la vue de concilier l'humilité religieuse et les raisons qui la dissuadaient d'accepter pour elle ces dignités, avec le désir qu'elle avait de multiplier dans les missions les siéges épiscopaux? Tel est le langage des faits, quand on les étudie ou qu'on les présente de bonne foi.

CHAPITRE VI

HISTOIRE DU P. ALEXANDRE DE RHODES ET DE LA FONDATION DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Après avoir exposé les sentiments et les efforts des missionnaires de la Compagnie de Jésus en faveur du clergé indigène, il importe de rectifier un point de l'histoire qu'on a étrangement défiguré. Quiconque aura lu les ouvrages cités au commencement de cette discussion sera tenté de croire que le P. de Rhodes, en travaillant à la fondation du *Séminaire des Missions Étrangères*, agissait sans l'aveu et même contre les intentions de ses supérieurs, et que l'institution de ce séminaire est *due à la marche suivie par les membres de la Compagnie de Jésus..., à la répugnance* que cette Compagnie montrait pour la formation du clergé indigène [1]. Examinons ce fait d'après les documents authentiques.

Le P. de Rhodes, exilé du Tong-King, partageait l'opinion des autres missionnaires de la Compagnie, qui, sentant la nécessité de constituer les missions de l'Orient sur un plan plus vaste qu'ils n'avaient pu faire jusqu'alors, gémissaient des entraves que le droit du *patronage* [2] mettait à leurs œuvres apostoliques. Pénétré de ce sentiment et *chargé* d'en être l'interprète, le P. de Rhodes vint à Rome pour travailler à la réalisation d'un grand projet. Il ne s'a-

[1] *Lettres sur la Congrégation*, p. XXVI, XXVII.

[2] Nous exposerons la nature et les conséquences du *Patronage*, dans la 2e partie, ch. V.

gissait de rien moins que de soustraire ces missions au patronage portugais, d'ériger dans ces contrées des évêchés indépendants de la couronne de Portugal, en leur assurant hors de ce royaume des titres et des revenus, de fonder enfin un séminaire qui pût fournir de dignes candidats. La Compagnie était dans l'usage d'accepter aux Indes la dignité épiscopale ; mais elle comprenait qu'à l'érection des nouveaux sièges du Tong-King, elle ne pourrait s'en charger sans encourir la haine du roi de Portugal, et par conséquent sans provoquer la ruine de toutes ses missions. Tel fut le principe qui suggéra l'idée du *Séminaire des Missions Étrangères*, comme nous allons nous en convaincre.

Le P. Al. de Rhodes, après avoir traversé la Perse, arrive à Rome, combine ses plans avec le Père Général, et, dans la crainte de compromettre la Compagnie aux yeux du Portugal, il présente lui-même et en son propre nom un mémoire sur son projet. Il y expose la nécessité d'un clergé indigène très-nombreux, propose l'érection de plusieurs évêchés indépendants du patronage, et prouve que les besoins des chrétientés autorisent et exigent même cette dérogation aux usages et aux droits anciens. Il est ensuite envoyé à Paris avec la double mission de préparer les voies à l'exécution de ces desseins, et de recruter des sujets pour le Tong-King et sa future expédition de Perse. Arrivé à Paris, il communique l'objet de son voyage au P. Annat, provincial, et au P. Bagot, supérieur de la maison professe. Ce dernier dirigeait une congrégation de jeunes gens pieux et zélés. Le P. de Rhodes espère que dans leurs rangs la Providence suscitera des vocations : plein de cette pensée, et de concert avec le Père Provincial et le P. Bagot, il

adresse à ces cœurs généreux plusieurs discours brûlants de son zèle apostolique ; la grâce féconde sa parole, et la *Congrégation des Missions Étrangères est conçue.*

La part qu'eut le P. de Rhodes dans l'origine de cette Congrégation est un fait trop bien constaté par les historiens de l'époque, pour qu'on ait pu le révoquer en doute ; mais on a voulu isoler son action de l'influence de la Compagnie. On a donc insinué que le P. de Rhodes avait agi *en secret*[1], indépendamment de la Compagnie, ou même contre ses intentions. Telle est la condition des enfants d'Ignace : un Jésuite se jette-t-il imprudemment dans une entreprise blâmable, il n'a pu agir sans l'aveu et la direction de ses supérieurs, tout le corps est coupable en vertu des lois de la solidarité et des règles mêmes de la Compagnie. Fait-il une action louable ; plus de solidarité ; le Jésuite agit seul ou contre les intentions de la Compagnie. Dans le cas qui nous occupe, des preuves sans réplique parleront plus haut que de gratuites suppositions.

Dans un ouvrage publié en France en 1653, le P. de Rhodes dit expressément[2] : « Mon supérieur (le provincial portugais) me donna commission d'aller à Rome pour des affaires particulières, et *principalement* pour trouver moyen de secourir ces belles Églises *en leur procurant des évêques* et leur amenant de nouveaux missionnaires. »

Mgr de Bourges, évêque d'Héliopolis, un des premiers membres de la Congrégation des Missions Étrangères, dans

[1] On lit dans les *Lettres sur la Congrégation des Missions*, note, page XXXIII : « *Pater, inquam, Alexander* de Rhodes *clam Lusitanis, Patribus Romam abiit.* » (*Mem. Ep. Metellopolitani.*)

[2] *Voyage du P. Al. de Rhodes*, p. 79.

un écrit publié en 1662[1], dit : « Le P. Al. de Rhodes, que l'on doit honorer du titre de fondateur de l'Église du Tong-King, venant en Europe, *fut chargé* du soin de représenter au Saint-Siége l'état de ces Églises naissantes, et le besoin qu'elles avaient du secours des évêques. »

A la vue de ces deux textes on comprend difficilement comment l'auteur des *Lettres sur la Congrégation* a pu renvoyer son lecteur à ces deux ouvrages du P. de Rhodes et de Mgr de Bourges, à la page même où il présente l'histoire dans un sens diamétralement contraire; serait-ce une méprise?

Mais continuons l'histoire du P. de Rhodes. On a déjà vu le concert qui existait entre lui et ses supérieurs; il va se confirmer de plus en plus. Le fervent missionnaire avait quitté Paris pour chercher dans les provinces des compagnons de son apostolat. Sa correspondance avec le Père Général[2] ne roule d'abord que sur sa future mission de Perse, pour laquelle celui-ci lui promet toute son assistance et lui permet de recruter vingt Jésuites. Cependant le P. Bagot continuait à diriger les jeunes candidats auxquels le P. de Rhodes avait communiqué son zèle. Dès que celui-ci peut compter sur leur constance, il en donne l'heureuse nouvelle au Père Général. Quelque temps après, le P. Bagot exprimait à ce dernier au nom de ses jeunes apôtres le désir qu'ils avaient de s'unir à la Compagnie. Le Père Général, qui, d'après sa correspondance avec le P. de Rhodes, a déjà vu en eux des évêques, s'étonne de cette demande, et, sans

[1] *Relation du voyage de Mgr l'évêque de Béryte*, par M. de Bourges, p. 8.
[2] Cette correspondance se conserve dans les archives du Gesù, à Rome.

écrire au P. Bagot, il charge *directement le Père Provincial* d'examiner cette affaire *avec ses consulteurs de province*, et de lui référer leur avis. Une nouvelle lettre du P. Bagot ayant dissipé toutes les ambiguïtés, le Père Général adresse *encore au Père Provincial*[1] la lettre suivante, qui suffira pour faire connaître la nature de la négociation et les dispositions de la Compagnie. « Les évêques désignés et les missionnaires qui doivent les accompagner demandent avec instance qu'on leur donne le P. Alexandre de Rhodes pour guide de leur voyage et pour chef de la mission ; que nos procureurs qui seront chargés en Europe des fonds appliqués à nos missions des Indes se chargent aussi du soin d'administrer leurs fonds et leurs revenus, et que la Compagnie leur continue sa bienveillante protection. Ces deman-

[1] Nous insistons sur cette circonstance : elle est importante ; elle prouve jusqu'à l'évidence que cette affaire, traitée entre le Père Général et le Père Provincial assisté de ses consulteurs, était regardée comme l'œuvre de la Compagnie et non comme l'œuvre isolée d'un de ses membres. Les propres paroles du P. de Rhodes et son recours continuel au Père Général, qui se faisait l'intermédiaire entre la nouvelle Congrégation et la sacrée Propagande, fournissent une preuve non moins convaincante qu'il agissait de concert avec lui. Comment concilier ces faits certains avec l'hypothèse que, dans toute la conduite de cette affaire, il s'est dérobé à la surveillance de ses supérieurs ? Si, comme on cherche à l'insinuer, le P. de Rhodes avait agi à l'insu et contre le gré de la Compagnie, il aurait nécessairement blessé ses plus chers intérêts ; l'aurait-elle alors même honoré de sa confiance ? l'aurait-elle aidé de tout son pouvoir dans l'exécution d'un plan qu'elle désapprouvait ? l'aurait-elle appelé successivement à trois Congrégations générales ? l'aurait-elle placé à la tête d'une importante mission ? lui aurait-elle abandonné le choix et la direction de vingt nouveaux missionnaires, et dans cette vue lui aurait-elle accordé pleine liberté de parcourir les diverses maisons de France et d'entrer dans les communications les plus intimes avec les jeunes Pères et les étudiants qui s'y trouvaient ?

des me paraissant très-équitables, je ne puis m'empêcher d'y accéder. Quant à ce qu'on ajoute, savoir que ces évêques s'engageront envers la Compagnie par le vœu qui lie les prélats tirés de leur sein, et qu'ils seront disposés, en cas qu'ils soient chassés d'une contrée, à aller où les supérieurs les enverront pour exercer leurs fonctions, ils peuvent émettre ce vœu s'il leur semble expédient devant le Seigneur; mais il faut leur faire bien comprendre que ce n'est qu'un vœu simple de dévotion, qui n'est accepté ni par la Compagnie ni par nous. » (Rome, 5 janv. 1654[1].)

Ainsi la création de cette nouvelle milice apostolique fut bien moins l'œuvre du P. de Rhodes que de la Compagnie de Jésus, dont il n'était que l'instrument. C'est elle qui l'encourageait et le dirigeait; c'est elle qui, après Dieu, lui suscitait des sujets et lui fournissait les moyens de réaliser un plan qu'elle-même peût-être avait conçu, qu'elle avait du moins fécondé en l'adoptant. Et si, en recevant sous sa tutelle presque maternelle la congrégation naissante, cette Compagnie ne jugea pas à propos que ses nouveaux enfants s'obligeassent envers elle par des vœux, tout esprit impar-

[1] « Flagitant tum episcopi designati, tum illorum comites ut P. Alex. de Rhodes vitæ ac missionis ducem habeant; præterea ut Europæi procuratores nostri qui destinatos his missionibus proventus administrabunt, suas quoque facultates ac proventus curent, certi denique sint de patrocinio ac tutela Societatis; quæ petitiones cum æquitatis plenissimæ videantur, iis non possum non accedere. Quod autem additur episcopos illos se eo Societati voto obstricturos quo Prælati ex ipsa assumpti obstringuntur, paratos, si quo casu ex uno regno ejiciantur, eo tandem pergere pro suis muneribus obeundis quo superioribus visum fuerit, poterunt quidem ejusmodi votum, si ita ipsis in Domino visum fuerit, emittere; verum agendum omnino ut intelligant esse illud votum simplex quod neque a Societate neque a nobis acceptetur. Romæ, 5 jan. 1654. »

tial saura voir dans ce noble désintéressement une nouvelle preuve de la sincérité avec laquelle elle travaillait à réaliser le plan du P. de Rhodes.

Tous les cœurs sagement zélés se réjouissaient de l'étroite union qui régnait entre la Compagnie de Jésus et la nouvelle Société ; et comprenant la puissance qui devait en résulter pour la gloire de Dieu et le bien des missions, ils désiraient voir cette union devenir de plus en plus intime. C'est le vœu que formait l'illustre Fénelon dans son magnifique sermon prêché l'an 1685, dans l'église des Missions Étrangères. Après avoir rappelé que la fondation de cette Société était due à la Compagnie de Jésus, il s'écriait : « O ciel ! conservez à jamais la *source* d'une grâce si abondante, et faites que ces deux corps *portent ensemble* le nom du Seigneur Jésus à tous les peuples qui l'ignorent. » Mais c'est précisément ce que redoutait l'ennemi de tout bien ; et voilà pourquoi il résolut de semer la discorde. Il fut efficacement secondé par des hommes qui, alors comme dans tous les temps, *croyaient rendre service à Dieu* en persécutant la Compagnie de Jésus. D'un autre côté, des personnages, d'ailleurs très-zélés pour le succès des missions, pensèrent qu'il serait utile de séparer la fille de sa mère, ou même de la lui opposer comme un moyen de sainte émulation, peut-être de rivalité.

Il faut pourtant le reconnaître, la première et la plus énergique des causes qui détruisirent de si grandes espérances fut le patronage des rois de Portugal. Conformément aux lois de ce patronage, le Père Général écrivait au P. de Rhodes, le 20 avril 1654, que le roi de Portugal venait d'accorder le passage pour les missionnaires sans distinction de personnes ou de nation et avec la promesse qu'ils seraient en-

tretenus désormais aux frais de la couronne [1]. Mais une protection qui imposait des entraves n'était pas ce que désirait le P. de Rhodes et ses nouveaux compagnons ; le succès de leur œuvre exigeait l'affranchissement du monopole portugais, ainsi qu'il avait eu le courage de le déclarer dans son mémoire à la Sacrée Congrégation. C'était le point difficile, même à Rome ; tout le reste allait à souhait ; les fonds étaient trouvés, la France assurait les revenus nécessaires à deux évêchés qu'on proposait d'ériger au Tong-King ; le grand obstacle était le joug du patronage.

Le 8 juin 1854, le Père Général répondait au P. Bagot : « Ce que Votre Révérence, de concert avec les illustres Seigneurs, propose pour l'érection de deux évêchés dans le Tong-King et la Cochinchine, ne manque pas de difficultés ; elles sont même telles qu'on n'ose guère se promettre d'en triompher ; il est fort douteux que la Sacrée Congrégation approuve les conditions demandées. (Il parle ensuite des exigences du roi de Portugal.) On a plus d'une fois remarqué la susceptibilité de ce prince quand il apprenait que quelques évêques avaient pénétré dans ces régions à son insu et sans son consentement [2]. » Le Père Général avait cependant présenté les propositions du P. Bagot et des évêques,

[1] Sine distinctione personarum aut nationum, regiis deinde sumptibus alendos.

[2] « Quod Reverentia Vestra cum illustrissimis Dominis proposuit pro fundatione duorum episcopatuum apud Tung-Kinenses et Cochinchinenses suis sane difficultatibus non vacat, iisque ejusmodi, quæ non ita facile superari possint. Valde dubium num quæ conditiones offeruntur eas sancta Congregatio probatura sit... non semel comprobatum quam ægre tulerit

car il ajoute en *post-scriptum* : « Cette lettre étant terminée, j'apprends que la Sacrée Congrégation a rejeté notre demande ; Votre Révérence comprendra suffisamment qu'il faut attendre des circonstances plus favorables. »

On attendit encore quelque temps : mais la difficulté ne put être levée ; la Compagnie de Jésus dut croire que sa médiation était un obstacle à la réalisation de cette œuvre ; le P. de Rhodes partit enfin pour fonder sa mission de Perse [1]. Ce ne fut que près de quatre ans plus tard que les

rex (Portugalliæ) episcopos in ejusmodi oras se inscio ac non consentiente penetrasse. »

P. S. « Iis scriptis, audio libellum supplicem ea de re sanctæ Congregationi oblatum plane fuisse rejectum. Unde R^a V^a satis videt expectanda esse commodiora tempora. »

[1] L'auteur des *Lettres sur la Congrégation*, p. 13, dit : « Les adversaires de cette mesure s'y opposèrent plus fortement que jamais, et tentèrent les plus grands efforts pour en arrêter l'exécution. *Afin d'écarter* les deux hommes qui avaient témoigné jusqu'alors le plus de zèle pour la faire réussir, on nomma le P. de Rhodes supérieur des missions de Perse, avec ordre de partir sans délai ; et le P. Bagot fut envoyé hors de Paris. » C'est encore là une assertion aussi mal fondée qu'elle est peu charitable. Dès l'an 1652, longtemps avant son arrivée en France, le P. de Rhodes avait été destiné à fonder la mission de Perse dont lui-même avait conçu le projet en traversant cette contrée ; l'exécution fut quelque temps suspendue ; mais quand le Père Général eut perdu l'espoir de voir se réaliser de sitôt le projet du Tong-King, il dut naturellement hâter l'expédition de Perse, vu que les missionnaires destinés à cette entreprise attendaient depuis longtemps le moment du départ ; il dut leur donner pour supérieur le P. de Rhodes, qui, dans l'état actuel des affaires, non-seulement n'était plus nécessaire au Tong-King, mais s'y serait trouvé dans une très-fausse position ; car les efforts qu'il avait faits pendant cinq ans pour obtenir l'érection des nouveaux siéges épiscopaux avaient profondément blessé les autorités portugaises. Ce que l'on ajoute au sujet du P. Bagot n'a pas plus de fondement. Le P. Bagot fut nommé *préposé de la maison professe* au mois d'avril de l'année 1653 ; il resta à Paris et dans sa charge le temps voulu par les constitutions, c'est-à-dire jusqu'en

évêques purent se mettre en route pour le Tong-King ; et alors même la question des *évêchés titulaires* n'avait pas été résolue favorablement ; ils n'apportèrent dans leurs missions que la qualité de vicaires apostoliques, moyen terme qui parut propre à éluder les inconvénients que l'on redoutait. Qu'alors il se soit élevé quelques discussions entre ces nouveaux vicaires apostoliques et les missionnaires jésuites portugais, il est facile de le comprendre : il eût été difficile de les prévenir. D'un côté l'opposition des caractères nationaux, de l'autre surtout la position des vicaires apostoliques odieux aux autorités portugaises, qui les regardaient comme des transgresseurs des droits du patronage, et celle des missionnaires jésuites nécessairement soumis aux exigences de ce patronage, étaient des sources de discordes presque inévitables. Que dans ces discussions on ait exagéré de part et d'autre, c'est encore chose très-naturelle ; mais il n'en est pas moins vrai que ce fut la Compagnie elle-même qui conçut ou s'appropria les plans du P. de Rhodes et travailla sincèrement à les réaliser par la formation de cette nouvelle Congrégation. Par conséquent elle donna dans cette circonstance une preuve éclatante que son esprit, son institut et ses dispositions étaient bien loin d'être contraires à la formation d'un clergé indigène.

Dans la première édition de cet ouvrage nous ne pensions pas qu'on pût nier la part qu'avait eue le P. de Rhodes à la fondation du *Séminaire des Missions Étrangères* ; et de fait

avril 1656, plus d'un an avant le départ du P. de Rhodes, et vingt-deux mois après la réponse négative de la Sacrée Congrégation touchant les évêchés du Tong-King. Si les supérieurs avaient voulu *écarter* le P. Bagot, auraient-ils différé près de deux ans ?

l'auteur que nous combattions la supposait évidemment et dans ses *Lettres sur la Congrégation*, et dans un Mémoire adressé à la Sacrée Congrégation. Il y comblait d'éloges le zèle admirable et la profonde sagesse du P. de Rhodes ; mais il avait soin de le mettre en opposition à la Compagnie de Jésus, et de le faire travailler malgré elle à la réalisation de son plan magnifique. Nous répondîmes alors en montrant avec évidence que, dans toute cette affaire, le P. de Rhodes était tout simplement l'instrument de la Compagnie, comme nous venons de le prouver encore dans ce chapitre. Une telle réponse, appuyée sur des documents irrécusables, aurait embarrassé un adversaire moins habile. Le nôtre n'en a pas été déconcerté ; et voici que dans la lettre anonyme que nous avons déjà citée (au chapitre deuxième, art. 3e), nous lisons : « On a de même commis des erreurs assez importantes à relever sur l'origine d'une société.... (Séminaire des Missions Etrangères.) Le P. de Rhodes, Jésuite, *fut l'occasion* de cette institution, mais on ne peut nullement le considérer comme l'ayant fondée. »

Nous ne nous arrêterons pas à revendiquer pour le P. de Rhodes et pour la Compagnie la gloire de cette œuvre. Elle leur est cependant attribuée par les auteurs contemporains, et entre autres par l'immortel Fénelon. Dans un discours prononcé en 1685, *dans l'église même des Missions Étrangères à la fête solennelle de l'œuvre*, l'illustre orateur s'écriait : « A qui doit-on cette gloire et cette bénédiction de nos « jours ? A la Compagnie de Jésus... N'est-ce pas elle qui a « allumé les premières étincelles du feu de l'apostolat dans « le sein de ces hommes livrés à la grâce ? Il ne sera pas « effacé de la mémoire des justes le nom de cet enfant

« d'Ignace qui.... forma une petite société de prêtres, « germes bénis de cette communauté. »

M. Boudon parlant de la même *Société*, dit : « Cette réunion de jeunes gens *a donné l'origine au séminaire des Missions Étrangères*[1]. »

Vers 1738, M. J. Antoine de la Court, *missionnaire du séminaire de Paris*, dans un Mémoire adressé à la Propagande, comble d'éloges *le zèle du P. de Rhodes à fonder le séminaire de Paris.*

Dans un Mémoire écrit en réponse à celui de M. de la Court, en 1789, et signé par Joseph Martial, missionnaire apostolique de la Propagande en Cochinchine, Fr. François de la Conception, missionnaire apostolique et commissaire provincial des Franciscains en Cochinchine, et Étienne Lopez, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, nous lisons : « *Elogiis quibus D. de la Court zelum P. Rhodes in fundando seminario Parisiensi extollit nihil derogatum volumus.* »

La lettre anonyme est la première publication où cette gloire soit refusée au P. de Rhodes. Pourquoi ce changement d'opinion? Serait-ce parce que nous avons démontré

[1] *Chrétien inconnu*, l. II, ch. 1. L'auteur de la Vie nouvelle de M. Boudon (Besançon 1837), cité avec éloge et préféré à M. Collet par l'auteur des *Lettres sur la Congrégation des Missions Étrangères*, dit, page 57, au sujet de ce passage : « Les différends qui s'élevèrent entre les Jésuites et les prêtres des Missions Étrangères affligèrent sensiblement M. Boudon. Aussi prend-il soin ici de rappeler aux membres des Missions Étrangères tout ce qu'ils doivent aux Jésuites, et de leur montrer, avec une autorité que lui seul pouvait avoir, que ces religieux avaient droit de leur part aux ménagements et aux égards qu'on doit à *des instituteurs.* »

que, dans la réalisation de cette œuvre, le P. de Rhodes était identifié avec la Compagnie de Jésus ?

Nous ne disputerons pas sur les mots; mais, à notre avis, le sentiment des convenances, la justice (nous ne voulons pas dire la *reconnaissance*), demanderaient peut-être qu'on accordât au P. de Rhodes quelque chose de plus que le rôle de simple *occasion*. Au reste, là n'est pas précisément la question examinée dans cet ouvrage ; la véritable question était de savoir si l'origine du séminaire des Missions Étrangères peut être présentée comme une preuve de la répugnance et de l'opposition de la Compagnie de Jésus à la formation du clergé indigène ; on s'en convaincra par la lecture de ce chapitre et l'on y trouvera la question résolue par de nombreux et invincibles documents, auxquels l'auteur de la lettre n'a pas cherché à répondre.

Nous en dirons autant de la proposition où il assure de nouveau « *que le P. de Rhodes éprouva dans le sein même de sa Compagnie d'insurmontables obstacles à ses vues.* » Cette proposition avait déjà été insinuée dans l'ouvrage intitulé : *Lettres sur la Congrégation des Missions Étrangères*. En réponse à cette assertion dénuée de preuves, nous avions produit la correspondance intime du Père Général de la Compagnie de Jésus avec le P. de Rhodes, au sujet de cette œuvre; correspondance qui, jointe à d'autres arguments irréfragables, prouve évidemment que, dans l'exécution de ses projets, le P. de Rhodes agissait au nom de la Compagnie. Et aujourd'hui, sans essayer de réfuter un seul de ces documents, on s'imagine qu'il suffira d'élever la voix un peu plus haut, pour confirmer d'anciennes assertions gratuites par une nouvelle assertion gratuite ! On oublie

que dans les questions de ce genre, mille assertions, et même l'autorité d'un nom quel qu'il puisse être, ne pèsent rien dans la balance de l'histoire en présence des faits constatés.

On nous permettra d'ajouter ici quelques observations sur certains documents auxquels on semble avoir donné trop d'importance, et sur les vraies causes des oppositions que les nouveaux vicaires apostoliques rencontrèrent dans le patronage portugais. Ces observations jetteront un nouveau jour sur la question traitée dans ce chapitre.

A la tête des *Mémoires authentiques du temps* qu'on nous oppose, on se complaît à placer ceux de Mgr Lanneau, évêque de Métellopolis. Nous ne leur disputerons pas l'*authenticité*, nous croyons bien qu'ils sont de lui ; mais pour cela même on nous permettra de ne pas leur accorder l'*autorité* qu'on voudrait leur attribuer. Nous reconnaissons dans ce prélat de la piété et du zèle, et même souvent un zèle fort ardent ; mais l'époque où il se trouvait, les circonstances dans lesquelles il écrivait, le but qu'il se proposait, suffisent pour nous mettre en garde contre les assertions qu'il ne prouve pas. La lutte des vicaires apostoliques français contre les autorités portugaises était alors à son plus haut point d'animosité. Alexandre VIII avait en quelque sorte rendu au patronage portugais l'empire de la Chine, en érigeant, outre l'évêché de Macao déjà ancien, un évêché à Pékin et un autre à Nankin, à la nomination des rois de Portugal, avec juridiction sur les autres provinces de la Chine. C'est pour faire révoquer ou modifier ces dispositions, que Mgr de Métellopolis adressait son mémoire à la Sacrée Congrégation de la Propagande. On comprend

que l'intérêt de sa cause et le désir de la faire triompher l'exposaient à charger le tableau des griefs qu'il voulait faire valoir contre les Portugais. Nous pensons que ses bonnes intentions l'ont souvent emporté trop loin, qu'il s'est livré à des préventions injustes, qui peuvent seules expliquer les assertions fausses qu'il avance ; nous n'en citerons que quelques exemples.

Il dit : « Diego Valente, évêque du Japon, qui passa trente-cinq ans à Macao, n'est pas dit avoir ordonné un seul Chinois ; » et il ajoute : « Car c'était une résolution ferme et arrêtée chez les Jésuites de ne laisser ordonner aucun prêtre chinois, tong-kinois, ou cochinchinois[1]. » C'est là une assertion dont il ne donne aucune preuve, et qui est contredite par les autorités contemporaines et par les faits. Nous avons vu dans les chapitres précédents les Mémoires écrits en faveur du clergé indigène par les missionnaires de la Compagnie de Jésus, au Japon en 1579, 1585, dans la Chine en 1615, 1667, 1676, 1687 ; nous avons vu les efforts qu'ils ont faits et les résultats qu'ils ont obtenus dans toutes leurs autres missions par rapport à la formation du clergé indigène. Nous avons donc le droit de nous étonner que Mgr de Métellopolis puisse assurer, en 1693, que : *c'était une résolution ferme et arrêtée chez les Jésuites* de ne laisser ordonner aucun prêtre chinois, tong-kinois ou cochinchinois ! Où trouvait-il la preuve de cette assertion ?

Nous ne reviendrons pas sur « les *trente-cinq années*

[1] *Diego Valens episcopus Japoniæ qui 35 annos Machao substitit, non dicitur ullum Sinensem ordinasse. Hoc enim erat apud Patres Societatis firmum fixumque nec Sinenses, nec Tungkinenses, nec Cocinenses ad sacerdotium admitti debere.*

d'épiscopat de Diégo Valente, qui *n'est pas dit* avoir ordonné un seul prêtre chinois. » Nous y avons déjà répondu : des trente-cinq années il faut en retrancher une douzaine; les paroles, *non dicitur*, *n'est pas dit*, doivent évidemment signifier qu'on ne *l'a pas dit au prélat.*

Quant au Tong-King et à la Cochinchine, ces missions venaient d'être fondées, et un de leurs premiers apôtres, le P. Alexandre de Rhodes, était allé à Rome, précisément pour procurer les moyens d'y établir plus promptement le clergé indigène et des Églises nationales. Cette circonstance devait bien un peu gêner Mgr de Métellopolis, en ébranlant son assertion et son argument : mais il lui fut facile de se mettre à l'aise ; voici comme il raisonna sans doute : *Puisque* la Compagnie est décidément contraire au clergé indigène, le P. de Rhodes, Jésuite, en allant à Rome pour plaider la cause de ce clergé, ne peut être d'accord avec sa Compagnie: il faut donc dire qu'il s'est échappé de Macao à *l'insu de ses supérieurs*, *clam Patribus lusitanis*... Il n'y a qu'une petite difficulté : c'est que le P. de Rhodes, dans un ouvrage qu'il publia en France l'an 1653, dit formellement : « *Mon supérieur* (le provincial portugais) *me donna commission* d'aller à Rome... principalement pour trouver moyen de secourir ces belles Églises en leur *procurant des évêques;* » et nous avons prouvé avec toute évidence, qu'en réalisant sa commission et ses projets, qu'il expose si clairement dans son Mémoire à la Sacrée Congrégation de la Propagande, il agissait de concert avec ses supérieurs.

Après de telles méprises, on nous pardonnera de ne pas accorder une confiance aveugle au témoignage de Mgr de Métellopolis.

Puisque nous avons dit un mot de la lutte entre les vicaires apostoliques français et le gouvernement portugais, il ne sera pas inutile d'indiquer ici la cause véritable de ces dissensions qui amenèrent la ruine des missions. On reproche généralement au Portugal d'avoir voulu s'arroger le monopole de la prédication évangélique ; dans la réalité, les Portugais ne voulaient que la conservation de leur commerce et de leur autorité temporelle. Ils acceptaient avec plaisir les missionnaires des autres nations, tant qu'ils ne les considéraient que comme missionnaires ; ils leur accordaient même des faveurs ; les vicaires apostoliques furent d'abord accueillis avec bienveillance. Mais Mgr d'Héliopolis ayant suggéré à la France l'idée d'une compagnie de commerce dans les Indes orientales [1], le gouvernement du Portugal ne vit plus en eux que *des agents du commerce français* dans les Indes, et donna les ordres les plus sévères pour empêcher ou entraver toutes leurs entreprises. C'est ce que confirme une lettre de Mgr de Métellopolis adressée à un ministre de Louis XIV vers 1670. Le prélat, parlant d'un missionnaire portugais, dit : « Ce Père ne fut pas plus avisé en ce qu'il ajouta qu'il est vrai qu'au commencement de notre mission tout le monde y avait concouru, que je savais ce que lui-même avait fait en notre faveur, et bien davantage, que l'assistant de Portugal y avait aussi beaucoup contribué ; mais que, quand les Portugais ont vu que cette mission avait été suivie de l'établissement d'une compagnie (de commerce) en France pour les Indes orien-

[1] Voyez *Lettres sur la Congrégation des Missions Étrangères*, p. 22, 42 et 44.

tales, de l'envoi de plusieurs flottes, et des efforts qu'on y a faits pour y faire des conquêtes, on s'est tellement animé en Portugal contre les vicaires apostoliques, qu'on regardait comme les causes de toutes les entreprises, qu'ils (les Portugais) ont résolu de les exterminer entièrement de tous les lieux où ils sont établis [1]. »

Ce passage est remarquable. Le Prélat ne nie aucun des faits invoqués par le Père portugais : la sympathie manifestée, le concours donné, les services rendus aux vicaires apostoliques par *tout le monde*, par les autorités portugaises, par les missionnaires jésuites, et par l'assistant de Portugal. Encore moins cherche-t-il à récuser la part qu'on lui prête dans l'établissement d'une compagnie de commerce, ainsi qu'aux autres vicaires apostoliques ses confrères ; seulement il trouve que le Père *fut mal avisé* de voir un sujet de blâme dans ce qui est à ses yeux un mérite. C'était sa conviction ; on comprend que le Portugal pouvait ne pas la partager.

Nous ne prétendons pas disculper le gouvernement de Portugal ; nous aurons bientôt l'occasion d'exprimer notre opinion sur cette question ; mais nous croyons que si Louis XIV s'était trouvé dans la position du roi de Portugal, et avec cette espèce de droit que celui-ci se flattait de posséder, d'après les idées et les notions de justice alors très-confuses par rapport aux conquêtes lointaines, il n'aurait pas mieux fait que lui ; il n'aurait pas mis moins d'ardeur à défendre ce qu'il eût appelé ses droits et ses privi-

[1] *Lettres sur la Congrégation des Missions Étrangères. Notes historiques*, p. 26.

léges. Cette rivalité de commerce et d'ambition nationale ne peut nous étonner ; c'était chose naturelle, peut-être inévitable ; ce que nous déplorons, c'est que l'œuvre des missions ait dû servir de voile et d'instrument à ces rivalités politiques. Pour détruire le monopole portugais, on attaqua les missionnaires jésuites qui travaillaient sous son patronage ; on sut exploiter l'opposition des idées, des usages, des mœurs et autres circonstances ; on fit surtout valoir le grand argument *du clergé indigène*... Tout ce que nous avons dit dans le cours de cette discussion montre quelles étaient la vérité et la force de cet argument. Quoi qu'il en soit, on réussit à détruire le patronage et à bouleverser les missions qu'il protégeait; mais qu'y a-t-on substitué ? Voici un fait qu'il est pénible d'avouer, car il blesse notre orgueil national et notre amour patriotique, mais fait incontestable et bien glorieux aux nations portugaise et espagnole (malgré leurs torts subséquents trop réels). C'est sous leur patronage que les missions orientales de la Chine, du Tong-King, de la Cochinchine, des Philippines, avaient été fondées et s'étaient développées avec une rapidité prodigieuse. A la fin du XVII^e^ siècle, ces missions étaient parvenues au plus haut point de prospérité, et continuaient partout à recevoir tous les jours dans leur sein des milliers de païens, que l'ébranlement général conduisait de toutes parts à l'Église de Jésus-Christ. Alors ce patronage fut attaqué, les rivalités nationales créèrent d'autres rivalités dans les missions soustraites à ce patronage, et ces missions ne tardèrent pas à dépérir et à se perdre; aujourd'hui même, après cent cinquante ans de travaux, malgré le zèle héroïque de tant de généreux apôtres, on peut dire qu'elles

ne sont pas encore sorties de leurs ruines. Et comme pour attester la vraie cause de cette désolation, la seule mission des Philippines, qui n'a point subi l'influence destructive de ces rivalités, se tient debout au milieu de ces ruines, avec ses trois ou quatre millions de fidèles, c'est-à-dire avec un nombre presque double de celui que renferment toutes les autres missions prises ensemble !

CHAPITRE VII

RÉFLEXIONS SUR CETTE CONTROVERSE ET CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Après avoir parcouru les six chapitres que nous avons consacrés à cette question du clergé indigène, le lecteur se demandera peut-être d'où peuvent provenir des attaques si peu équitables et des accusations si contraires à la vérité historique. Pour nous, grâce à Dieu, nous n'avons pas besoin d'en chercher l'explication dans des intentions hostiles; sans recourir aux petites passions humaines, il nous est facile de nous en rendre compte. On est parti d'un principe très-vrai, la nécessité du clergé indigène; on était animé d'un sentiment très-louable, le désir de le voir surgir partout; mais on a trop raisonné d'après les idées puisées dans notre civilisation européenne, on n'a pas fait assez la part des difficultés et des obstacles de tout genre que cette œuvre rencontra dans certaines missions; puis, sans consulter l'ensemble des faits, on a trop facilement conclu du particulier au général, pour bâtir sur ce fondement ruineux.

Les hommes apostoliques, obligés de lutter contre les obstacles, ne se sont pas longtemps fait illusion sur cette facilité d'établir des Églises nationales dans les missions. En voici quelques exemples dignes de notre attention.

La Sacrée Congrégation de la Propagande, dans ses dé-

crets, à partir de 1678, a souvent et instamment recommandé aux vicaires apostoliques de choisir et de lui désigner des sujets indigènes capables d'être élevés à l'épiscopat; or, combien de ces évêques indigènes si désirés ont été préparés, élus, consacrés par les vicaires apostoliques, depuis 1678 jusqu'en 1828, dans l'espace d'un siècle et demi? Combien? *Pas un seul.* Et pourquoi? Serait-ce par suite de l'opposition des rois de Portugal et d'Espagne? Non certes; les documents prouvent au contraire que ces oppositions furent constamment repoussées par le Saint-Siége [1]. Serait-ce, dans les vicaires apostoliques, défaut de zèle et de bonne volonté? Non encore. Pourquoi donc *pas un seul évêque indigène* dans l'espace de cent cinquante ans? Parce que les vicaires apostoliques ne trouvèrent pas, ne purent pas former des *sujets capables.* N'est-ce pas là la justification la plus complète des missionnaires jésuites, qui les avaient précédés dans ces missions?

Les vicaires apostoliques ont travaillé à la formation des prêtres indigènes avec plus de succès, il est vrai; mais les résultats obtenus ne sont-ils pas de nature à constater la difficulté de l'œuvre, et à justifier les Jésuites, qui les premiers s'y étaient appliqués? Depuis soixante-cinq ans d'existence et de travaux, le séminaire de Pondichéry a préparé au sacerdoce la somme totale *de dix-huit sujets*

[1] Les décrets de la Congrégation *de Propaganda fide,* 9 septembre 1680, 24 janvier 1684, 10 juillet 1685, 23 septembre 1686, approuvés par le Souverain-Pontife Innocent XI, repoussent les prétentions du patronage portugais et condamnent l'opposition faite aux vicaires apostoliques. Innocent XII, Clément XIII suivirent la même marche et déployèrent la même fermeté.

indigènes! — Vingt ans après que le séminaire de Siam eut été remis entre les mains des vicaires apostoliques, l'un d'eux écrivait de cette ville à la Propagande le 10 octobre 1683 : « Le séminaire travaille actuellement à former de jeunes indigènes à l'état ecclésiastique, mais avec très-peu de succès. De vingt Cochinchinois qu'on préparait aux ordres, il n'est resté que deux prêtres et un diacre qu'on n'a pas jugé à propos de faire prêtre, pour cause. Les deux prêtres ont été ordonnés à la Cochinchine; mais l'un est retourné avec sa femme, qui ne savait rien de son ordination, et l'autre refuse de travailler, à moins qu'on ne le paye sur le pied des missionnaires européens [1]. »

Plus d'un siècle auparavant, saint François-Xavier s'était bercé, lui aussi, de brillantes illusions au sujet des services à attendre des prêtres indigènes; il avait espéré trouver parmi eux des renforts nombreux, de zélés ouvriers évangéliques. Dès son arrivée dans l'Inde il avait établi des colléges dans les villes principales, et lorsqu'il eut pris la direction du collége de Sainte-Foi, à Goa, il écrivait dans le premier transport de son zèle (en 1542) : « Nous avons la confiance, Dieu aidant, que dans peu d'années, il sortira de cette maison un grand nombre d'ouvriers qui soutiendront ici la religion, et étendront au loin les conquêtes de la sainte Église [2]. » Mais il ne tarda pas à se détromper. Il écrivait à saint Ignace, en 1549 : « D'après la connaissance que j'ai de ce pays-ci, je crois pouvoir affirmer qu'il serait impossible de perpétuer notre Compagnie dans les Indes

[1] Cette lettre fut lue à la séance de la Propagande du 30 juillet 1695.

[2] *S. Fr.-Xavier, Epist.*, t. I, p. 66. Bologne, 1795.

avec les seuls indigènes. A peine la religion, si elle ne reçoit d'ailleurs quelques secours, pourra-t-elle nous survivre à nous qui sommes ici maintenant. Il est donc de toute nécessité de nous envoyer de nouvelles recrues d'Europe [1]. »

Il écrivait dans le même sens à Jean III, roi de Portugal, et ajoutait, « que la terre malheureuse de l'Inde n'était pas propre encore à produire les vertus chrétiennes [2], » bien moins, sans doute, les vertus sacerdotales.

Combien de prêtres partagent en Europe les saintes illusions de François-Xavier arrivant dans l'Inde, qui, appliqués à l'œuvre dans les missions, penseraient comme François-Xavier instruit par l'expérience! Il faut que la foi traverse plusieurs générations dans ces nations abâtardies, et prenne racine dans les masses, pour y diminuer l'influence des vices devenus une seconde nature en ces races dégradées, et pour y faire croître les vertus du chrétien, premier germe des vertus du prêtre. La grâce divine peut sans doute devancer le temps, et faire briller par ci par là, même dans une mission naissante, des vertus solides dignes du sacerdoce; mais il serait injuste et peu raisonnable d'exiger des missionnaires, sous peine de réprobation, qu'ils présentent dans les missions qu'ils ont fondées et cultivées depuis cinquante et soixante ans, un clergé national complet, capable de marcher tout seul et de résister à toutes les violences de la persécution.

Nous touchons ici une seconde illusion ou du moins une exagération notable, c'est celle qui attribuerait à l'existence

[1] *S. Fr.-Xavier, Epist.*, t. II, p. 7, Bologne, 1795.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 293.

d'un évêque ou de prêtres indigènes des résultats immédiats et actuels extrêmement précieux. Tout en reconnaissant l'importance et la nécessité d'un clergé indigène pour assurer l'avenir d'une mission, nous croyons que les faits ne justifient pas encore l'idée que certaines personnes semblent se faire de ses fruits immédiats. Depuis cent quatre-vingts ans le nombre des prêtres indigènes s'est accru considérablement à Siam, en Cochinchine, au Tong-King. Nous ne pouvons que nous en réjouir et y voir une espérance d'avenir; mais pour apprécier les résultats obtenus par ces prêtres indigènes, nous demanderons si ces missions sont en progrès. Nous voyons bien une chrétienté avec son évêque, et ses prêtres nationaux, une Église complète, si l'on veut; mais nous voyons une *Église stationnaire*. Les missionnaires jésuites entrèrent pour la première fois au Tong-King et en Cochinchine l'année 1628. Vers l'an 1675, ils y avaient formé une Église de 300,000 Tong-Kinois, et de 70,000 Cochinchinois [1], qui prenait tous les jours un développement prodigieux. Cette Église fut retirée alors avec ses 370,000 chrétiens convertis en quarante-sept ans, des mains des Jésuites, pour être confiée aux vicaires apostoliques, aidés de leurs prêtres indigènes; et dès ce moment l'ébranlement général fut arrêté, cette Église demeura stationnaire au milieu de plusieurs millions d'infidèles; pendant l'espace de cent soixante-dix ans elle n'a pas fait de nouvelles conquêtes; elle a eu bien de la peine à conserver les anciennes, comme l'indiquent les diverses statistiques des missions actuelles.

[1] Relation de Mgr d'Héliopolis, lue dans la séance de la Propagande, le 22 mars 1678.

Sans ajouter d'autres exemples de ce genre, qui ne seraient pas difficiles à trouver, nous nous contenterons de citer les témoignages de récents missionnaires, qui parlent de ce qu'ils ont vu. M. Tesson, écrivant au conseil de la Propagation, dit : « L'archevêque de Goa, les grands vicaires de Madras et de Cranganore sont Portugais ; ils ont de vastes missions qu'ils tâchent de soutenir avec des prêtres indigènes. Ces missions, autrefois florissantes sous les Jésuites, dépérissent à vue d'œil. Parmi ces prêtres, j'en ai connu de bons, d'instruits, de zélés ; mais ils ne le sont pas tous ; plusieurs sont généralement fort ignorants et apathiques, à petites idées, et conséquemment fort mauvais administrateurs. Ils révoltent quelquefois leurs chrétientés par leurs maladresses. Pendant les dix ans que j'ai passés dans l'Inde, je ne crois pas qu'il se soit écoulé trois mois consécutifs sans voir arriver à Pondichéry des députations de chrétiens, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour engager Mgr d'Halicarnasse, supérieur de notre mission, à se charger d'eux, et à leur envoyer de ses missionnaires [1]. »

Voici un témoignage encore plus récent et non moins remarquable : ce sont les paroles que nous avons entendues, il y a quelques mois, de la bouche même d'un grave et savant missionnaire séculier, qui a passé dix-huit ans dans les missions de Siam, où il a pu connaître pratiquement toutes les races des Indes orientales. Interrogé par quelques membres du conseil central de Lyon si ces missions ne pourraient pas bientôt se suffire à elles-mêmes par leur clergé indigène, il répondit : « Pour cela, il faut encore des siècles ;

[1] *Annales de la Propagation*, t. VII, p. 30.

et alors même, si les prêtres européens les abandonnent, elles retomberont dans leur idolâtrie ! » Que conclure de ces témoignages? Qu'il faut renoncer à la formation du clergé indigène? A Dieu ne plaise ! mais nous concluons qu'il faut être plus indulgent envers les missionnaires qui se sont voués à cette œuvre, et surtout ne pas les juger sans connaissance de cause.

Nous terminerons cet article par quelques remarques, qui, sans avoir un rapport essentiel au sujet, ont cependant leur importance.

Pour compléter un tableau des fruits merveilleux produits par l'épiscopat indigène ou par le clergé indigène, on a dit : « Ce fut l'évêque chinois Gr. Lopez qui soutint la mission de la Chine dans la persécution. » « L'épiscopat indigène a maintenu la foi à Ceylan[1].» Nous nous permettrons de faire à ce sujet quelques observatians. Il est vrai que le P. Lopez, dominicain chinois, rendit de grands services aux chrétientés méridionales de la Chine pendant la persécution de l'année 1669, comme les Pères Dacruz, Ho, Fan et Hav, etc., Jésuites chinois, le firent plus d'une fois en pareille circonstance, aussi bien que les nombreux catéchistes chinois formés par les missionnaires; mais nous devons faire remarquer que le P. Lo ou Lopez était alors simple prêtre religieux et non pas évêque, car il fut nommé évêque l'an 1675, et sacré à Canton l'an 1685[2]. Il ne sera pas inutile d'ajouter

[1] *Le Passé et l'avenir des missions*, p. 200, 210.

[2] Lettre autographe du P. Tissanier, du 4 novembre 1685. Il ne faut pas oublier que ce fut le célèbre P. Verbiest qui fit cesser cette persécution et obtint de Kang-Hi le rappel des missionnaires. Dans le cours de la première année après leur retour, en 1671, ils convertirent vingt mille

que ce P. Lopez, le premier évêque indigène de la Chine et qui n'eut pas de second pendant cent cinquante ans, avait été formé aux vertus sacerdotales, et préparé à la dignité épiscopale par la pratique de la discipline et des vertus religieuses. Ce qui ne laisse pas que de justifier un peu la conduite des missionnaires réguliers, qui ont souvent cru ne pouvoir mieux préparer au sacerdoce les sujets indigènes qu'en les formant dans le sein de la vie religieuse.

Quant à ce que l'on ajoute sur Ceylan, ceux qui connaissent l'état de cette chrétienté penseront peut-être que l'exemple n'est pas très-heureux. Malgré toute notre sympathie pour le clergé de Ceylan, nous ferons observer : 1° que l'*épiscopat de Ceylan, qui a maintenu la foi* dans cette île, est une découverte tout à fait nouvelle; 2° que le clergé de Ceylan est un *clergé régulier;* 3° qu'il est *indigène* à Ceylan absolument comme une colonie de prêtres italiens serait un *clergé indigène* dans un diocèse de France ou de Belgique; car le clergé de Ceylan est tout entier composé de sujets venus de Goa ou de ses environs (de la distance d'environ trois cents lieues de Ceylan); il ne renferme pas un seul Ceylanais; les Ceylanais en sont exclus entièrement, non-seulement de fait, mais par principe, soit pour des raisons de caste, soit pour d'autres motifs. Nous pensons donc que, sous ce rapport aussi, l'on choisit mal son exemple, quand on vient opposer ce clergé indigène aux anciens missionnaires religieux, dont souvent un grand nombre et quelquefois la très-grande majorité étaient des sujets nés dans le pays, dont la

Chinois infidèles; ce qui prouve que *ce petit nombre de Jésuites employés comme savants, sans sortir jamais du palais,* rendirent bien aussi quelques services à notre sainte religion.

carrière apostolique n'était jamais interdite par principe aux indigènes, comme on peut s'en convaincre par tout ce que nous avons vu jusqu'à présent.

Encore une petite observation au sujet de la Corée, que l'on cite, p. 201, et qu'on représente comme ayant surgi d'elle-même au sein de l'idolâtrie par le zèle d'un Coréen, et sans le secours de missionnaires européens. Comme les *Annales de la Propagation de la Foi* (mai 1847) présentent l'histoire dans le même sens, nous croyons devoir signaler une circonstance qui relève la première origine de cette chrétienté. Si l'on veut bien consulter l'histoire du Japon écrite par le P. Charlevoix, on trouvera au t. IV, p. 285, que Taycosama, empereur du Japon, ayant déclaré la guerre au roi de la Corée et envahi ses États, l'an 1595, les missionnaires de la Compagnie de Jésus ne laissèrent pas échapper une si belle occasion d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Deux d'entre eux partirent avec les soldats japonais, dont le plus grand nombre étaient chrétiens et les aidaient admirablement dans la conversion des Coréens, et « les missionnaires se flattaient déjà *qu'avec les bénédictions dont Dieu comblait leurs travaux, la Corée serait bientôt toute chrétienne.* » Les deux missionnaires furent obligés de suivre les armées japonaises qui se retirèrent de la Corée, mais les nouveaux néophytes eurent plus d'une fois la facilité de se mettre en relation secrète avec les Jésuites de Péking, et d'en recevoir des livres propres à les entretenir dans la foi.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.

En résumant tous les faits et les documents cités dans le cours de ces débats, nous avons droit, ce semble, de formuler ainsi l'esprit de la Compagnie de Jésus et la conduite de ses missionnaires relativement au clergé indigène.

Sans jamais douter de sa nécessité, ils l'ont regardé comme le couronnement de l'édifice apostolique, auquel on ne pouvait arriver qu'après avoir posé des fondements inébranlables; comme le fruit précieux du catholicisme implanté dans les régions lointaines, fruit que l'arbre évangélique ne pouvait naturellement produire qu'après avoir jeté de profondes racines et pris une assez grande extension. Ils savaient qu'un fruit trop hâté par des moyens artificiels est le plus souvent dépourvu de saveur et tue la plante qui l'a porté. En conséquence ils s'appliquaient, avec autant de patience que d'ardeur, à la culture de leurs missions naissantes; ils en développaient les forces, ils en examinaient les progrès. Ce n'étaient pas des hommes à système; ils n'avaient pas fixé d'avance le nombre des jours et des années, ils savaient que ces progrès dépendaient d'une infinité de circonstances, des lieux, des temps, des personnes, et surtout de la volonté de Celui qui donne l'accroissement. Pour eux, ils se contentaient de planter et d'arroser. Quand ils voyaient leurs chrétientés parvenues à un certain degré de stabilité et de vigueur, aussitôt ils préparaient les éléments du clergé indigène : ils ouvraient des colléges et des séminaires, ils se mettaient à former des prêtres. Mais pour

ne pas compromettre leur œuvre en laissant ces premiers élus exposés aux dangers sans nombre qui les environnaient, pour développer et confirmer en eux l'esprit sacerdotal, ils les conservaient souvent sous leur tutelle et les retenaient dans le sein de la vie religieuse, sous la sauvegarde des vœux et des règles. Enfin quand ils voyaient les circonstances extérieures offrir des garanties pour l'avenir, et l'esprit du christianisme s'établir solidement dans les masses, alors seulement ils pensaient à la constitution définitive des Eglises indigènes. Et comme cette affaire n'était pas du ressort de leur volonté ou de leurs moyens, ils s'adressaient à ceux qui avaient autorité et puissance.

Pour ce qui regarde les résultats obtenus et les faits constatés dans cette première partie, nous nous bornerons à signaler les faits suivants :

1° La Compagnie de Jésus a travaillé avec zèle à former des prêtres indigènes dans les missions ; elle l'a souvent fait avec succès, et cela dans des pays et à des époques où elle était loin d'y être invitée par l'opinion générale et par l'exemple des autres. Que si dans certains cas l'œuvre a été traversée, les obstacles sont venus ou de la nature même de la chose, ou de circonstances étrangères, indépendantes de la volonté des missionnaires de la Compagnie.

2° Dans la Chine même, où l'exécution rencontra le plus de difficultés, l'esprit de la Compagnie de Jésus et la bonne volonté des missionnaires sont démontrés par des documents précieux et incontestables, par les mémoires remarquables des missionnaires eux-mêmes. Le premier de ces mémoires, en faveur du clergé indigène, fut adressé au Saint-Siége vers l'an 1618, c'est-à-dire quelques années avant que

la Sacrée Congrégation de la Propagande fût instituée par Grégoire XV, et près de quarante ans avant l'établissement du *Séminaire des Missions Étrangères.*

3° *Le Séminaire des Missions Étrangères* fut lui-même une œuvre conçue par la Compagnie de Jésus dans l'intérêt des Eglises indigènes, et réalisée par la même Compagnie, dont le P. de Rhodes n'était que l'organe, comme nous l'avons prouvé par les faits et les pièces authentiques. Sans doute c'était au Saint-Siége qu'il appartenait de donner à ce Séminaire ou à cette Congrégation une pleine existence, mais est-il juste, est-il raisonnable d'affirmer que « *l'établissement de la Congrégation des Missions Étrangères est dû à la marche* (contraire au clergé indigène) *suivie par les membres de la Compagnie de Jésus ;* et qu'en cela *la pensée du Saint-Siége* était d'obvier *à la répugnance* que la Compagnie montrait pour la formation du clergé indigène [1] ? »

[1] *Lettres sur la Congrégation des Missions Étrangères,* lettre préliminaire, p. XXVI, XXVII.

DEUXIÈME PARTIE

La Compagnie de Jésus et les Missions.

C'était peu d'accuser les missionnaires réguliers, et spécialement ceux de la Compagnie de Jésus, d'avoir négligé l'institution du clergé indigène, d'y avoir même été opposés par la nature et l'esprit de leur Institut. D'un tel antécédent il fallait déduire d'un côté l'impuissance des ordres réguliers à constituer solidement les missions, et de l'autre l'immense supériorité qu'ont sur eux les missionnaires séculiers. C'est là, ce semble, l'objet essentiel et final. Pour l'atteindre, on a multiplié les attaques, varié les formes, mis à contribution tous les genres de publications : les livres, les mémoires, les notices, les articles de journaux, les lettres anonymes, sans jamais perdre de vue le but principal.

Devant répondre à la fois à tant d'attaques diverses, nous ne chercherons d'autre plan que celui qui nous est tracé par les écrits que nous avons à réfuter ; ainsi :

Dans un premier chapitre, le *parallèle contradictoire* qu'on a voulu établir entre les missionnaires réguliers et les missionnaires séculiers nous fournira l'occasion d'exposer les constitutions et les usages de la Compagnie de Jésus par

rapport aux missions; et de justifier par les faits sa méthode et sa pratique constante. De là il nous sera facile, dans le deuxième chapitre, de détruire l'argument étrange qu'on cherche contre elle dans les malheurs des missions qu'on lui a arrachées ou auxquelles on l'a arrachée.

Le chapitre troisième, en répondant au Mémoire publié sous le nom de Mgr Blanchet, nous conduira à une étude plus approfondie des principes et de l'esprit de la Compagnie de Jésus à l'égard des missions. Nous examinerons dans un premier article la nature et les effets salutaires de l'influence que le centre religieux exerce sur les missionnaires et sur leurs œuvres. Puis nous montrerons, dans un deuxième article, l'injustice des accusations dirigées à ce sujet contre les missionnaires du Paraguay et de la Basse-Californie.

Enfin, dans le chapitre quatrième, le *tableau comparé* des missions du moyen âge et de celles des XVIe et XVIIe siècles, provoqué par un article inséré dans *le Correspondant*, viendra confirmer tous les principes exposés dans les chapitres précédents, et compléter la justification des missionnaires de la Compagnie de Jésus.

Nous ajouterons dans le cinquième chapitre quelques considérations sur le *patronage portugais*, propres à jeter un nouveau jour sur toute cette controverse.

CHAPITRE PREMIER

EXAMEN DU PARALLÈLE ENTRE LES MISSIONNAIRES RÉGULIERS ET LES MISSIONNAIRES SÉCULIERS.

On fait aux ordres religieux la grâce de leur laisser saint François Xavier, présenté comme la grande personnification des missionnaires réguliers; mais aussi avec quel pinceau l'on trace le tableau de sa carrière apostolique!

« *C'est*, dit-on, *la course vagabonde d'un prêtre qui s'en « va par monts et par vaux; il a traversé l'Asie comme un « météore: il voulait parcourir le monde; mais il savait bien « que rien de solide n'était laissé par lui pour l'avenir.* »

A ce triste tableau on en oppose un plus consolant, celui que présente « *la nouvelle milice*, » *qui travaille à se rendre inutile, appelle avec ardeur le jour de sa dissolution;* » sous la direction de laquelle « *l'œuvre de la propagation de la foi se fait maintenant avec ordre et organisation;* » sous l'action de laquelle « *l'œuvre de Dieu se fait plus vite, plus sûrement, plus parfaitement;* » dans laquelle, en un mot, « *se résume la plus belle œuvre des temps modernes, nous avons presque dit de tous les temps, hormis les temps apostoliques* [1]. »

Un tel langage semblerait provoquer un examen détaillé, historique, statistique, comparatif, des diverses missions; et le désir de venger la gloire du grand apôtre des Indes et

[1] *Notice sur l'origine du séminaire des Missions étrangères.*

de ses successeurs pourrait nous y autoriser. Mais non, comprimant une juste indignation, nous éviterons ces sortes de comparaisons, comme n'étant propres qu'à refroidir la charité qui doit régner entre tous les missionnaires, unis par le service du même Maître et par l'espérance de la même couronne. Si parfois nous sommes forcé d'examiner les deux systèmes de missionnaires, *séculiers* et *réguliers*, qu'on a voulu mettre en opposition, nous les envisagerons en eux-mêmes et d'une manière abstraite, et nous ne le ferons qu'autant que cela sera nécessaire pour repousser d'injustes attaques.

D'abord on veut définir les deux institutions, et sous la forme du paradoxe, on parle d'une société « *qui travaille à se rendre inutile et appelle avec ardeur le jour de sa dissolution;* » tandis que les religieux « *deviennent plus nécessaires à mesure que le champ de leur travail s'étend et s'agrandit.* »

Cette notion peut offrir une image plus ou moins romantique; mais nous n'en saisissons pas très-bien la justesse. Dans la réalité, tous les missionnaires, les religieux comme les séculiers, en attaquant le paganisme, se proposent pour but de convertir les idolâtres, de former des chrétientés, et de les constituer en leur procurant un clergé national capable de se perpétuer dans la hiérarchie ecclésiastique. Quand ce but sera pleinement atteint dans le monde entier, les sociétés de missionnaires seront *inutiles*, pourront *se dissoudre*... et alors nous concevons que les sociétés séculières auront un avantage sur les religieux, celui de se dissoudre plus vite... Est-ce là ce qu'on veut établir comme différence? Nous ne pouvons le croire, car ce terme est encore malheureusement si loin qu'il serait peu raisonnable

de le prendre pour règle dans la formation d'une société de missionnaires. Ce serait ressembler à un général qui, avant la bataille, s'occuperait plus de la manière dont il devra dissoudre son armée après la victoire, que des moyens d'en conserver les rangs unis, serrés et dociles au commandement durant le combat. Veut-on dire que, dans une province donnée, les missionnaires séculiers se proposent de convertir les païens, de constituer une Église et un clergé indigène, puis de se retirer comme *inutiles;* tandis que les religieux, ayant obtenu ce but, veulent non pas se retirer comme inutiles, ni rester comme *nécessaires;* mais rester comme toujours *utiles*, reprendre dans cette nouvelle Église la position d'auxiliaires qu'ils occupent dans les Églises anciennes, et croire que la vie religieuse entre dans les desseins de Jésus-Christ pour toutes les nations? Si c'est là la différence qu'on veut établir, nous la concevons, mais nous ne concevons pas le grand avantage qu'elle donne aux missionnaires séculiers sur les réguliers. Du reste, au lieu de ces phrases brillantes, il eût été, ce semble, plus simple et surtout plus concluant de se fonder sur des faits. Les religieux peuvent citer plus d'une Église indigène qu'ils ont ainsi constituée : en Amérique, aux îles Philippines, et même dans l'Inde; on aurait bien fait de leur opposer un plus grand nombre d'Églises fondées et constituées de la même manière par les missionnaires séculiers; on n'a pas jugé à propos de le faire.

Que si, par l'expression *nécessaire*, on veut entendre qu'un corps de missionnaires qui a commencé une œuvre et n'a pas eu le temps de l'achever, se trouvant remplacé par des successeurs qui n'ont pas la même expérience, ou bien n'é-

tant pas du tout remplacé, cette œuvre s'achève mal ou ne s'achève pas, et que par conséquent les ouvriers qui ont commencé deviennent *nécessaires*, dans un certain sens, pour achever, nous admettrons la proposition ; mais nous ferons observer qu'elle est vraie pour tous, pour les missionnaires *séculiers* qui ont commencé quelque chose, comme pour les *réguliers*. Elle est vraie en tout genre, pour tous les ouvriers, tous les architectes et tous les artistes du monde, et d'autant plus vraie que l'artiste est plus habile ; elle ne peut donc être donnée pour un caractère distinctif entre les missionnaires religieux et les séculiers ; ce serait faire à ces derniers une injure qui est loin de notre pensée.

On touche ensuite un autre point qui présente une différence plus essentielle entre les missionnaires séculiers et réguliers, *les vœux religieux*. Nous ne voulons pas prétendre que ces vœux soient nécessaires à tous les missionnaires ; la conduite de Dieu est admirable dans sa variété. Sans doute on trouverait peu de religieux, si l'on en trouve un seul, qui, après avoir connu les dangers et les difficultés de la vie du missionnaire, voulût en accepter le poids à la condition de renoncer aux secours précieux qu'il puise dans sa profession religieuse ; nous n'en conclurons certainement pas que ceux que Dieu n'a point appelés à la vie religieuse ne peuvent être missionnaires ; mais quand, pour montrer l'inutilité d'une profession religieuse, on dit : « La chasteté et la pauvreté ne sont-elles pas les compagnes de tous les missionnaires ? les évêques ne font-ils pas pratiquer à tous *leurs prêtres une obéissance d'autant plus efficace qu'elle est constamment volontaire?* » nous ferons observer que la profession religieuse a été de tout temps préconisée par

l'Église comme un état plus parfait, plus méritoire et plus agréable à Dieu ; que d'ailleurs le bonheur de la vie religieuse consiste, moins dans la nouvelle obligation qu'elle impose relativement à la chasteté, à la pauvreté et à l'obéissance, que dans les moyens puissants et les secours nombreux et efficaces qu'elle procure au religieux, pour conserver intact le trésor de ces vertus, en prendre l'esprit, en acquérir la perfection, s'en pénétrer le cœur et goûter cette onction ineffable qui en rend la pratique plus facile et plus délicieuse. Se borner à l'extérieur des obligations imposées, c'est donc évidemment prendre ou donner le change.

Quand on prétend que l'obéissance est *d'autant plus efficace qu'elle est constamment volontaire*, on oublie encore les principes de philosophie et de théologie, l'expérience des hommes et surtout la connaissance de son propre cœur. Comme si l'obéissance du religieux n'était pas constamment volontaire, comme si l'obéissance qui incline la volonté par la force réunie de deux motifs était moins efficace que celle qui n'agit que par l'un de ces motifs !

Quant à *la pauvreté, compagne de tous les missionnaires*, nous ne nous arrêterons pas à examiner rigoureusement cette proposition, ni à chercher si elle ne serait pas susceptible d'une distinction très-légitime. Il est du moins hors de doute que le religieux ne peut s'approprier une obole dans toute sa vie apostolique, et n'a d'ailleurs aucune raison de le faire, puisque la société à laquelle il appartient est pour lui une tendre mère qui veille à tous ses besoins présents et futurs. Le missionnaire séculier, au contraire, conserve le droit d'amasser et de posséder ; et s'il en a l'envie et l'occasion, il lui est facile de justifier sa conduite par la nécessité

de songer à son avenir. Nous laissons à d'autres le soin de citer des exemples ; mais la simple raison s'unit au témoignage de plus d'un missionnaire séculier instruit par l'expérience, pour proclamer l'avantage qu'ont en ce point les religieux sur les missionnaires séculiers.

Lorsqu'on dit que le régulier peut se soustraire par ses priviléges à la juridiction du vicaire apostolique, on rajeunit à pure perte une objection surannée, à laquelle il a été répondu mille fois. Dans le cas qui nous occupe, il est évident que si le missionnaire régulier possède des priviléges, il les tient du souverain pontife, de celui même qui donne au vicaire apostolique toute son autorité et tous ses pouvoirs ; on peut donc s'en reposer sur la sagesse du saint-siége, et croire que ce qu'il fait ou fera est bien fait, et ne nuira pas au succès des missions.

Puisque nous parlons des vœux religieux, il est juste aussi de considérer les avantages qu'ils donnent au missionnaire. Ces avantages ne se bornent pas à sa consolation personnelle et aux moyens de préservation et de sanctification qu'il trouve dans l'accomplissement de ses vœux ; ils s'étendent surtout aux œuvres qui lui sont confiées. La conversion des païens et l'administration des chrétientés naissantes sont par-dessus tout l'œuvre de la prière, parce qu'elles sont l'œuvre de Dieu. En présence des dangers sans nombre qui l'effrayent pour son propre salut, et de la disproportion énorme qu'il voit entre sa faiblesse et les résultats qu'il doit obtenir et les obstacles qu'il doit surmonter, le missionnaire ne peut s'empêcher de sentir très-vivement tout ce que renferme de pénible cette parole de l'Écriture : *Væ soli !* Malheur à celui qui est seul ! Sans doute il a droit

de compter sur le Dieu tout-puissant qui l'envoie, s'il correspond à sa grâce ; de se rassurer par le souvenir de cette admirable communion des saints qui forme un trésor où chacun peut puiser, selon la mesure de sa foi et de sa vertu. Mais outre ces motifs de confiance que le missionnaire régulier partage avec tous les missionnaires séculiers, il en est un autre qui lui est propre : c'est de savoir qu'il appartient à un corps dont il est l'instrument et qui agit par lui ; c'est de se rappeler que, pendant qu'il travaille et combat, il a des milliers de frères qui l'aident de leurs prières, de leurs mérites et de tous les moyens que la Providence met à leur disposition. Si nous lisons les lettres de saint François Xavier et des autres missionnaires de la Compagnie de Jésus, nous les verrons constamment s'appuyer sur ces secours de leurs frères et leur attribuer tous les fruits de leurs travaux[1].

Et que l'on ne croie pas que ce fussent là des expressions dictées simplement par la politesse et l'humilité. Rien n'était mieux fondé que leur confiance ; rien n'était plus juste que leur reconnaissance. Ainsi, dans le XVII^e^ siècle, pendant que les missions de la Compagnie de Jésus prenaient

[1] On peut consulter les *Lettres de S. François Xavier*, publiées à Lyon par M. Fèvre, en 1828 ; 1^er^ vol., pages 34, 84, 160, 163, 167, 280, etc.— Nous citerons ce qu'il écrit dans sa 62^e^ Lettre, page 281. Après avoir raconté une horrible tempête dont Dieu l'a délivré, il ajoute : « Il faut que je vous dise que Dieu m'a fait plus d'une fois connaître, par des sentiments intérieurs, que ç'a été aux prières et aux saints sacrifices de nos pères et de nos frères bataillants encore sur la terre, ou triomphants déjà dans le ciel, que j'ai dû ma délivrance de maint péril dont j'ai été assiégé, soit dans mon âme, soit dans mon corps... Du moment que ma pensée se porte vers notre Compagnie, soit que j'en parle, soit que j'en écrive, je ne puis plus tarir... Si jamais je t'oublie, ô Compagnie de Jésus, ô ma mère ! que je perde à jamais le souvenir de ma main droite ! »

une si grande extension et obtenaient partout de si brillants résultats, le P. Aquaviva, dans ses lettres encycliques adressées à tous les pères de la Compagnie, leur proposait cette œuvre comme le plus puissant motif de se renouveler dans la ferveur et dans l'esprit de leur vocation : « Comme membres d'un même corps, disait-il, ils doivent tous contribuer à la prospérité de ces missions ; la négligence et le relâchement d'un seul pourraient mettre obstacle aux grâces de Dieu et par suite au succès des missionnaires [1]. » A ce concours universel et spontané de toutes les intentions, prières et bonnes œuvres de la Compagnie en faveur des missions, ajoutons les secours précis et positifs qui étaient assurés aux missionnaires par la règle commune. Cette règle ordonne à chaque jésuite d'appliquer tous les mois une messe pour les missions des Indes, et une messe pour la conversion des hérétiques ; par conséquent, dans l'ancienne Compagnie, plus de douze mille messes étaient offertes chaque mois pour la conversion des idolâtres, et autant pour celle des enfants égarés de l'Église. De plus, tout jésuite est obligé d'appliquer chaque semaine une messe à l'intention du père général ; c'était donc encore plus de quarante-huit mille messes par mois qu'il avait à sa disposition pour le succès des œuvres de la société.

Qu'il nous soit permis de produire ici un témoignage touchant de cette charité de la Compagnie envers ses enfants, et du sentiment ineffable que cette charité fait naître dans leurs cœurs. Lorsqu'en 1837, nous nous embarquions au nombre de quatre missionnaires pour aller cultiver le nouveau champ

[1] *Lettres des pères généraux de la Compagnie de Jésus.*

du Maduré, nous reçûmes du révérend père général une lettre datée du 24 juin, dont nous transcrivons ces paroles : « Quand je saurai votre départ fixé, je commencerai d'appliquer chaque semaine, pendant six mois, pour chacun de vous, cinquante messes de celles qui sont offertes à mon intention. Il va sans dire que vous pouvez bien compter m'être présents à la mémoire tous les jours, car je vous accompagne *in spiritu* et bien de tout mon cœur. » C'était donc plus de cinq mille messes appliquées pour la réussite de la mission renaissante, sans parler des paroles qui suivent cette promesse et que le cœur d'un fils est seul capable d'apprécier!

Outre ces secours spirituels, les plus essentiels aux œuvres apostoliques, il faut encore au missionnaire des moyens extérieurs. Sous ce rapport aussi, mille occasions lui font apprécier le bonheur qu'il a d'appartenir à un corps religieux. Sans entrer dans le détail de ces secours extérieurs, nous nous contenterons d'en citer un exemple récent et personnel. En 1843 le Maduré perdit coup sur coup, dans l'espace d'un an, huit de ses meilleurs missionnaires, c'est-à-dire presque la moitié du nombre total. On peut se figurer la désolation de ceux qui survivaient. Cependant le courage ne leur fit point défaut, car ils savaient qu'ils étaient membres d'un corps animé par la charité; et leur confiance ne fut point trompée. A la nouvelle de leurs pertes, à la pensée de leur douleur, tous les cœurs de leurs frères d'Europe s'émeuvent, un élan général, un enthousiasme de zèle inspirent à tous le généreux désir de les consoler en allant souffrir ou mourir avec eux. De toutes les provinces et presque de toutes les maisons de la société, des voix s'élèvent pour demander à l'envi ce bonheur. Sans perdre un

instant, sans calculer les dépenses, les supérieurs expédient par la voie la plus prompte six pères et deux frères, qui arrivent dans la mission deux mois après que la nouvelle des derniers désastres était parvenue en France. Un second renfort plus important les suit de près, et ces deux renforts, expression vivante des sentiments de la Compagnie, sont composés de Français, de Suisses, d'Irlandais et d'Italiens. Ainsi fut fermée une plaie qui, sans cela, pouvait être mortelle pour plusieurs des missionnaires et devait l'être pour leur œuvre. De ce double concours spirituel et temporel naissent assez communément chez les missionnaires religieux deux dispositions également précieuses : d'une part le courage et une sainte audace dans les entreprises, en présence des obstacles et malgré la connaissance de leur faiblesse ; de l'autre une profonde humilité dans les succès, malgré tout ce qu'ils peuvent avoir de brillant. Ils savent qu'ils n'agissent pas seuls, qu'ils sont les membres d'un corps moral qui agit avec eux et par eux [1].

Nous nous permettrons à ce sujet une observation. Le monde, habitué à juger des choses par l'extérieur qui le frappe, attribue souvent tout le résultat à l'instrument qui le produit. Pénétré d'admiration à la vue des succès obtenus par un missionnaire ou un prédicateur appartenant à une

[1] On nous dira peut être que ces avantages se trouvent également dans les *associations séculières ;* nous le désirons de tout notre cœur, et dans tous les cas, nous nous garderons bien de soutenir ici le contraire ; mais nous demanderons si ces avantages, dans ces congrégations séculières, ne proviennent pas précisément de ce qu'elles ont de commun avec les corps religieux, de ce qui tend à établir et conserver en elles l'unité de corps ? Et si cela est, nous demanderons sur quoi se fondent et à quoi se réduisent les reproches que l'on adresse aux corps religieux comme tels ?

société religieuse, il ne peut s'en rendre compte qu'en leur supposant des talents extraordinaires et une puissance prodigieuse ; il accordera tout au plus à la société dont ils sont membres la louange de savoir bien choisir, ou le blâme de prendre pour elle ce qu'il y a de mieux. Un tel jugement nous paraît trop flatteur pour les individus, et pas assez juste pour la société qui les emploie. Le talent de bien choisir est sans doute un mérite, mais il est loin d'expliquer les faits. Une société religieuse ne peut recruter ses sujets que dans le milieu où elle vit, et parmi ceux qui veulent bien s'offrir à elle (et ce ne sont pas toujours les plus distingués). Dans la réalité, le vrai mérite d'une association c'est de savoir former, employer et diriger tous les membres qui la composent, de manière à faire produire à chacun d'eux tout ce dont il est naturellement capable, et même beaucoup plus que ce qu'il pourrait réaliser par ses propres forces. Voudrait-on une confirmation plus évidente de cette vérité ? on pourrait comparer les fruits de salut produits par un membre d'une telle société, opérant sous son influence, avec ceux qu'il obtient ensuite par son action propre et isolée, lorsque des circonstances quelconques l'ont séparé du centre d'action dont il avait été l'heureux instrument.

Il est des hommes qui, voulant sincèrement le bien, mais entraînés peut-être par des idées trop systématiques, semblent voir avec peine la dépendance que des ouvriers évangéliques professent à l'égard des corps religieux dont ils sont membres, et la puissance d'action qui en résulte ; en conséquence, ils suggéreraient volontiers des mesures propres à détruire, à diminuer ou à entraver l'action et l'influence du corps sur ses membres ; c'est-à-dire qu'ils vou-

draient l'action des membres sans l'action du corps. Mais si l'on prétendait exiger de ces membres ainsi isolés un résultat comparable à celui qu'ils peuvent produire en agissant sous la libre influence de leur corps, on serait dans une grande erreur; on ressemblerait au capitaine qui, appliquant à son navire un mécanisme merveilleux, mais séparé de tout ce qui pourrait lui communiquer l'action de la force motrice, prétendrait néanmoins braver la tempête ou les calmes, et sillonner les mers avec la vitesse qu'imprime ordinairement la vapeur [1].

Mais ces considérations nous entraînent hors de notre sujet principal; hâtons-nous d'y revenir, en concluant que c'est sous les points de vue que nous venons d'exposer qu'il conviendrait d'envisager la situation diverse du missionnaire isolé et du missionnaire religieux, sans s'arrêter à la simple existence ou non existence des vœux, qui assurent au reli-

[1] Il est évident qu'en parlant des rapports spéciaux qui lient les hommes apostoliques aux corps religieux dont ils sont membres, nous n'excluons pas les rapports essentiels qui les unissent à l'Église et à Jésus-Christ, son chef. Sans doute tous les ouvriers évangéliques et tous les ordres religieux eux-mêmes ne sont que les humbles serviteurs de la sainte Église hiérarchique, dévoués au service de la religion de Jésus-Christ, et tirant de sa divine grâce leur vertu, leur force et le principe de toute leur efficacité; mais ces vérités fondamentales n'affaiblissent en rien ce que nous disons ici; parce que, dans l'ordre constant de la Providence, la grâce divine agit par ses instruments en proportion de la prédisposition, des ressources naturelles ou acquises, de la souplesse, du zèle, de la générosité... qu'elle y rencontre; or, le bonheur et l'avantage de la vie religieuse consistent précisément en ce qu'elle est un moyen puissant de produire et d'entretenir ces précieuses dispositions dans les hommes apostoliques. Hélas! que de sujets distingués par leurs talents admirables qui, bien dirigés et unis à la main de Dieu, feraient des prodiges pour sa gloire, et qui cependant consument leur vie à ne rien faire ou à faire mal!

gieux la position et les avantages que nous avons indiqués. Passons à une troisième différence qu'on semble insinuer entre les missionnaires réguliers et les missionnaires séculiers. L'apostolat des premiers est, dit-on, *la course vagabonde d'un prêtre qui s'en va par monts et par vaux..., d'un saint François Xavier, qui a traversé l'Asie comme un météore : il voulait parcourir le monde ; mais il savait bien que rien de solide n'était laissé par lui pour l'avenir.* Ainsi chez les missionnaires réguliers, il n'y a pas d'ordre, pas d'organisation ; car, ajoute-t-on, *quelles peuvent être l'autorité et l'influence d'un simple supérieur de mission avec ses pouvoirs limités, lorsqu'il se trouve à six mille lieues du général de l'ordre?*

Au contraire, chez les missionnaires séculiers, gouvernés par un évêque dont les pouvoirs ne sont pas si limités, les choses vont à merveille. Grâce à cette nouvelle milice, *l'œuvre de la propagation de la foi se fait maintenant avec ordre et organisation... l'œuvre de Dieu se fait plus vite, plus sûrement, plus parfaitement.*

Pour nous contenir le plus possible dans des considérations générales et abstraites qui ne puissent offenser personne, nous commencerons par examiner l'organisation propre à des missionnaires séculiers et celle qui est établie chez les missionnaires réguliers.

Voici d'abord l'organisation d'une mission de prêtres séculiers. Elle se compose de vingt ou trente missionnaires, tous égaux entre eux, dispersés sur un espace généralement très-vaste, dépendants d'un évêque vicaire apostolique, lequel dépend du saint-siége. Le système est simple, il est vrai; on peut même, sans le compliquer beaucoup, y

ajouter une réunion des missionnaires tous les dix ou vingt ans pour former un synode consultatif. Nous nous garderons bien d'attaquer un tel mode d'organisation. Il nous semble excellent pour des anges ; nous le croyons bon pour des missionnaires fervents, tels que, Dieu merci, nous en connaissons un grand nombre dans ces respectables associations. Mais puisque nous considérons le système en lui-même et d'une manière abstraite, on nous permettra quelques observations. Ces missionnaires, isolés au milieu des dangers, qui communiquent avec le vicaire apostolique par lettres quand ils veulent, en personne quand ils peuvent, une fois l'an, une fois en deux ans ou plus rarement, il pourrait se faire qu'ils perdissent leur première ferveur, car ils sont hommes, et qu'alors le fil qui unit le missionnaire au vicaire apostolique s'affaiblît sensiblement et devînt si délicat, que celui-ci osât à peine le toucher de peur de le rompre. Il pourrait se faire même qu'il se rompît, que des idées d'égalité et d'indépendance s'introduisissent parmi les missionnaires, qu'ils se divisassent en factions contre l'autorité de l'évêque, qui, à leurs yeux, ne serait, après tout, que le *premier entre égaux* (*primus inter pares*) ; qu'ils usassent de la liberté de leur *obéissance toujours volontaire* pour imposer des conditions, et ne suivissent souvent d'autre règle que celle de leur volonté et de leur jugement. Enfin, comme dans cette organisation les vicaires apostoliques et les missionnaires se succèdent rapidement, sans qu'il y ait sur les lieux mêmes un lien ou une force permanente qui les identifie, et que d'ailleurs l'homme est ainsi fait, que chacun aime à agir à sa manière, à changer ce qu'il trouve, si ce n'est pour faire mieux, au moins pour faire autrement ; il pour-

rait arriver que, dans la suite des années, le gouvernement de la mission ne fût qu'une série de fluctuations, et qu'après vingt, trente et cinquante années on en fût encore à commencer l'expérience, au grand détriment de la mission, à laquelle ces fluctuations et ces changements sont si funestes [1]. Sans doute, dans tous ces cas, on aurait tort de s'en

[1] Pour expliquer notre pensée et faire comprendre l'inconvénient de ces divers changements, nous en citerons ici un exemple. Les premiers fondateurs des missions des Indes, étant Italiens, avaient traduit littéralement l'*Ave, Maria* de l'italien en langue indienne; par conséquent ils avaient rendu les mots : *Dio ti salvi* (Dieu vous sauve) par les mots tamouls : *Sarrouvessouren oummei iratscikka*. Ainsi, depuis plusieurs siècles tous les chrétiens des Indes priaient la sainte Vierge comme on la prie en Italie, en Espagne... Enfin les missionnaires, conduits par cette trop grande facilité de juger et d'agir en dehors de la tradition, se formalisèrent d'une prière qui semble supposer, disaient-ils, que *la sainte Vierge a encore besoin d'être sauvée*, et prescrivirent une autre formule dans laquelle aux trois mots ci-dessus indiqués ils en substituèrent d'autres, qui changent entièrement la coupe de la phrase et rendent à peu près le sens de la formule française. Il ne nous appartient pas de décider du mérite intrinsèque des deux traductions ; mais nous croyons qu'une formule adoptée par Rome, usitée dans toute l'Italie, en Espagne... pouvait bien être tolérée dans l'Inde ; par conséquent nous ne voyons pas la nécessité d'encourir les graves inconvénients d'un tel changement. En supposant que l'on parvienne à faire disparaître dans tout un vicariat la confusion qui résulte naturellement de l'introduction d'une nouvelle formule de l'*Ave, Maria*, tout ne sera pas gagné. Les Indiens, naturellement voyageurs, font des courses fréquentes pour visiter leurs parents dans des provinces éloignées ; dans ces visites, ils iront aux prières du soir, qui se font en commun à l'église, et où l'on récite le chapelet ; ils devront donc s'embrouiller et embrouiller leurs voisins cinquante fois dans un quart d'heure. On comprend que ces variations sont beaucoup plus dangereuses dans les missions que dans les divers diocèses de l'Europe. Ces peuples simples et grossiers, habitués à juger par les sens, sont impressionnés par les formes extérieures plus que par le fond de la doctrine ; ces variations pourront donc les scandaliser. Admettons que ce scandale disparaisse par l'habitude de ces variantes, il en résultera un autre scandale

prendre directement au système d'organisation ; mais quand on sent la faiblesse et les misères de la nature humaine, quand on connaît par expérience les difficultés sans nombre et les dangers effrayants qui entourent le missionnaire, on apprécie et l'on aime l'organisation des missions régulières ; telle qu'elle existe depuis des siècles, telle qu'elle fut adoptée par saint François Xavier. La voici :

Tous les missionnaires religieux qui composent une mission dépendent, dans tout ce qui regarde l'exercice de la juridiction et l'administration des chrétientés, de l'évêque auquel le saint-siége a soumis cette mission ; seulement ils dépendent de lui par le moyen de leur supérieur qui est pour eux l'organe de l'évêque, à moins que ce supérieur ne soit évêque en même temps [1]. Par conséquent, l'organisation qui existe chez les missionnaires séculiers se retrouve tout entière chez les missionnaires réguliers ; ils dépendent de l'évêque par leur supérieur, et du saint-siége par l'évêque. Nous ne voyons donc pas pourquoi les *six mille lieues de distance* effrayent pour les réguliers plutôt que pour les séculiers. Au reste, nous sommes bien aise de rassurer en passant ceux qui ont bien voulu s'en effrayer ; nous qui connaissons, par le sentiment intime et par l'expérience, ce qu'est l'obéissance religieuse, nous pouvons garantir que *ce simple supérieur de mission* exercera de fait sur ses mis-

plus funeste ; c'est qu'ils s'habitueront à ne voir dans le protestantisme qu'une différence accidentelle du même genre que celles qu'ils trouveront dans les divers districts catholiques ; et alors un des boulevards du catholicisme sera renversé, et l'on verra souvent les peuples se donner à qui saura le mieux les payer ou flatter leurs passions.

[1] Cette condition s'est réalisée pour les missions du Maduré, de la Chine et de Bombay.

sionnaires religieux *une autorité et une influence* incomparablement plus fortes, plus révérées, plus constantes et plus efficaces que celles qu'exerce l'évêque vicaire apostolique sur ses missionnaires séculiers. Nous en sommes si convaincu, qu'une seule chose nous étonne, c'est que quelqu'un se soit avisé de faire une telle objection.

Reprenons le fil de notre discours. L'organisation des missionnaires séculiers se retrouve, disions-nous, tout entière chez les réguliers. Mais comme la congrégation religieuse a l'obligation de soutenir, de diriger et de fortifier les sujets qui se sont donnés à elle, et qui ont besoin de cette assistance dans la mission bien plus que partout ailleurs ; à côté de cette organisation ecclésiastique, commune à tous les missionnaires, les religieux ont leur organisation domestique. Celle-ci ne gêne pas la première, parce que son objet est différent, et que si parfois l'objet est le même, dans tous ces points de contact, la deuxième organisation est subordonnée à la première et lui sert d'instrument. En voici le plan.

Tous les religieux qui cultivent les missions d'un vaste pays forment une *province*, qui a son supérieur assisté de quatre consulteurs; la province se divise en *missions*, dont chacune a son supérieur. Chaque mission se subdivise en districts, dont chacun a pareillement son supérieur local dépendant du premier, de manière cependant que celui-ci est supérieur de tous et de chacun, et se sert des supérieurs subalternes comme de ses représentants. Chaque mission a de plus quatre consulteurs. Toutes les affaires d'un district se traitent entre les missionnaires et le supérieur du district, qui doivent se réunir très-souvent ; quand une affaire

est grave, on la réfère au premier supérieur de la mission. Pareillement les consulteurs et les missionnaires principaux de toute la mission doivent se réunir une ou deux fois par an avec le premier supérieur, pour traiter des affaires principales et entretenir la charité [1]. De plus, tous les consulteurs et supérieurs des missions doivent écrire des lettres d'informations au provincial plusieurs fois et au général une fois tous les ans. De là le religieux, qui communément n'est envoyé aux missions qu'après de longues épreuves et une pratique de la vie religieuse qui lui a fait goûter le bonheur de l'obéissance, se retrouve dans son élément, se sent constamment appuyé et dirigé par son ange gardien visible, le représentant de Dieu pour lui. De là aussi, il se compose de tous ces éléments une force morale et constante, qui dirige toutes les actions individuelles vers un même but, qui ne meurt pas avec les supérieurs, mais leur survit immuable dans leurs successeurs, et, dominant ainsi les idées et les vues particulières, établit l'uniformité constante de direction et enrichit les nouveaux de toute l'expérience de leurs prédécesseurs. Telle est l'organisation qui a été constamment en vigueur dans les missions religieuses depuis saint François Xavier. Avouons que, si *dans sa course vagabonde il a traversé l'Asie comme un météore*, ce météore a laissé après lui une traînée de lumière aussi durable qu'elle était brillante !

Mais, dira-t-on, ce sont des faits qu'on veut et non des

[1] Il est inutile d'observer que si les affaires regardent la juridiction et l'administration de la mission, les avis et résolutions des missionnaires sont toujours soumis à l'autorité de l'évêque, et subordonnés à ses décisions.

considérations abstraites. Avec toutes ces belles organisations, saint François Xavier et sa milice n'ont rien *organisé*, *rien laissé de solide pour l'avenir*, tandis que par l'admirable simplicité d'organisation de la nouvelle milice *l'œuvre de Dieu se fait maintenant avec ordre et organisation... plus vite, plus sûrement, plus parfaitement...* Or, « *à l'œuvre on reconnaît l'ouvrier.* »

Nous examinerons donc les faits puisqu'on le demande.

Jetons un coup d'œil rapide sur les œuvres de saint François Xavier et de la milice apostolique qu'il a établie dans les missions. Une réflexion nous frappe d'abord : si François Xavier n'avait pas été religieux, toute sa carrière apostolique n'aurait jamais existé. En effet, loin d'être un prêtre vagabond et un météore aveugle, c'était un homme vraiment et sagement zélé ; si donc il avait été seul, isolé d'une association religieuse, il aurait dû consumer toute sa vie dans la culture de la première chrétienté qu'il fonda. Mais comme membre et instrument d'une société religieuse qui met ses forces à sa disposition, sa destinée est bien différente, suivons-le dans sa carrière admirable. Il fonde la chrétienté de la Pêcherie, et aussitôt des frères accourent à sa voix pour prendre chacun sa place dans l'organisation qu'il commence à établir. Il continue sa marche, convertit le royaume de Travancore, et à l'instant de nouveaux ouvriers viennent recevoir de ses mains l'administration des nouvelles Églises. De là il passe dans l'île de Ceylan, convertit le roi de Jafna et ses sujets, donne naissance à cette nouvelle mission, en remet le soin à ses confrères qui arrivent d'Europe ou qu'il a formés dans l'Inde même, mais dans lesquels il peut placer toute sa confiance et sur lesquels il conserve comme

supérieur une entière autorité et une influence constante. Pendant cet intervalle de temps, il a plusieurs fois visité et parcouru les missions fondées par lui, et surtout Goa, où il a placé son premier centre d'action. Il achève d'organiser son œuvre, de disposer ses ouvriers, de régler les rapports qui doivent exister entre eux; la province est constituée sur le plan que nous avons décrit plus haut, elle peut marcher toute seule. Il y laisse un supérieur général[1], tout en se réservant la haute direction des affaires, et vole à d'autres conquêtes. Il arrive au Japon, convertit une partie de ses îles, fonde partout des chrétientés, établit partout ses confrères qui lui viennent de Goa, et les auxiliaires qu'il se crée parmi les indigènes, sans leur accorder encore le sacerdoce. Une nouvelle province est commencée ; l'organisation s'établit à mesure que les éléments viennent se disposer autour du nouveau centre d'action. La milice qu'il a régularisée peut combattre seule, il lui laisse le soin de continuer et d'achever la conquête. Revenant alors sur ses pas, visitant de nouveau toutes ses chrétientés, complétant partout l'ordre et l'organisation, il met la dernière main à son ouvrage et part pour la conquête de la Chine. Il arrive aux portes du Céleste Empire, conçoit dans ses entrailles brûlantes de la charité de Jésus-Christ cette nouvelle Église, qu'il ne lui sera pas donné d'enfanter ; mais au moment

[1] Les premiers compagnons de saint François Xavier furent : Paul Camerte, qu'il établit recteur du collége Sainte-Foi ; François Mansilla; Diego Rodriguez ; Antoine Gomez, qui fut quelque temps supérieur des Indes, et auquel succéda le P. Gaspar Barzée ; Antoine Criminal, premier martyr de la Compagnie de Jésus : Jacques Borban; Nicolas Lancelotti (Italien); Jean Beira (Portugais); Côme de Torrez ; Jean Fernandez, etc., etc.

d'aller recevoir sa couronne, il peut se consoler en contemplant la milice qu'il a formée et qui, animée de son zèle ardent, se dispose à réaliser ses vastes projets.

Telle est l'œuvre accomplie par saint François Xavier et par la société des missionnaires réguliers qui travaillèrent avec lui. Considérée en elle-même, ne présente-t-elle pas toutes les conditions de solidité et les garanties de durée qu'on peut désirer dans une œuvre humaine? Si quelqu'un venait reprocher à saint François Xavier et à ses collaborateurs de n'avoir pas commencé leur œuvre par jeter au moule un clergé indigène tout complet, avec sa forme hiérarchique en toutes pièces, avec ses ressources indigènes, et surtout avec la plénitude de l'esprit sacerdotal et la faculté de se reproduire sans dégénérer, afin de pouvoir ensuite convertir les païens et établir les chrétientés sur ce fondement; à un tel reproche saint François Xavier et ses confrères répondraient probablement qu'ils n'auraient pas demandé mieux, mais que malheureusement une petite difficulté les arrêta : ils ne trouvèrent ni ce moule divin, ni la matière apte à prendre subitement cette forme désirable. Ils durent donc se résoudre à imiter la nature, à commencer par faire des chrétiens et attendre que l'esprit du christianisme eût pénétré assez profondément dans les masses pour y faire germer le sacerdoce.

Les œuvres de saint François Xavier étaient donc établies solidement, et autant que l'esprit humain pouvait le conjecturer, elles devaient être durables. Voyons si elles le furent de fait; considérons-les dans l'état où elles étaient arrivées un siècle après leur fondation.

La chrétienté du Japon se développa et prit de merveilleux accroissements, malgré les persécutions presque conti-

nuelles auxquelles elle fut exposée. Dans l'espace de cinquante ans elle avait admis dans son sein plus d'un million d'idolâtres; elle possédait un évêque, plusieurs séminaires qui contenaient trois cents élèves, un noviciat, cent quatre-vingt-dix missionnaires religieux, dont une grande partie étaient indigènes, cent quatre-vingts catéchistes, des hôpitaux, des congrégations et des confréries qui préparaient les voies à des institutions monastiques. Elle avait donc les garanties d'un heureux avenir... La Providence en disposa autrement. Des missionnaires différents d'institut et de nation y pénètrent... [1], des rivalités nationales prennent naissance; on fait croire à l'empereur du Japon que les missionnaires jésuites n'ont d'autre but que d'assujettir son empire au roi de Portugal; une persécution plus générale

[1] Les successeurs de saint François Xavier ne prétendaient pas au monopole; mais il importait grandement que la plus parfaite uniformité fût observée, et qu'on ne changeât pas légèrement ce qui avait été pratiqué depuis le commencement d'une mission. Or, c'est ce qui ne fut pas toujours compris, et de là les persécutions et la ruine des œuvres. Il semblait cependant bien raisonnable que les missionnaires nouveau-venus se conformassent, au moins dans les commencements, à la pratique des anciens missionnaires, qui avaient pour eux l'expérience et la connaissance approfondie des mœurs et de la langue. Voici la recommandation que nous faisait en 1836 le vénérable et illustre M. Dubois, qui a passé trente années dans les missions des Indes : « Mes chers pères, vous allez trouver une foule de choses qui vous étonneront, vous révolteront, vous paraîtront contraires à la raison et à votre conscience...; mais, je vous en conjure, gardez-vous bien d'y toucher; suivez l'avis des anciens missionnaires; prenez pour principe et pour règle de conduite qu'avant d'avoir passé deux ou trois ans dans la mission, vous n'êtes pas capables de porter un jugement sur les affaires de l'Inde. » Nous suivîmes fidèlement ce conseil; nous le proposâmes à tous les nouveaux missionnaires, et tous nous en avons souvent admiré la sagesse, en nous étonnant du changement prodigieux qui s'opérait insensiblement dans nos idées, nos

et plus acharnée que les précédentes enveloppe les chrétiens de toutes parts ; des nations européennes poussées par des motifs de politique donnent la main aux tyrans ; l'Église du Japon est détruite. Mais qu'on lise son histoire et les circonstances admirables de sa ruine, et l'on reconnaîtra dans la destruction même de cet édifice la solidité de sa construction.

Cependant les successeurs de saint François Xavier pouvaient se consoler d'une si grande perte par leurs nombreuses conquêtes. La province du Japon elle-même ne perdit pas son nom. En 1627, deux de ses missionnaires avaient arboré la croix dans le Tong-King, et malgré la persécution, cette chrétienté naissante comptait, en 1641, deux cent trente-cinq églises et cent huit mille néophytes baptisés en quatorze ans. A cette mission la province du Japon avait

jugements et nos impressions, comme M. Dubois nous l'avait prédit.

Cette observation se confirme par le texte suivant, où le cardinal Antonelli, préfet de la propagande en 1790, recommande de ne rien entreprendre sans consulter les anciens missionnaires qui ont passé dix années dans l'Inde...; « parce que, dit-il, ce n'est qu'après cet espace de dix ans qu'un homme peut être regardé comme un vrai missionnaire, etc. » *Missionarios qui decennium, linguæ periti, in illis regionibus inter ecclesiastica negotia exegerint, non removendos, neque iis inconsultis ipsos episcopos, gravia negotia pertractare debere, ex eo quod illo fere tempore, id est post decennium, per experientiam veri missionarii formentur, linguæ, indolis indicæ, morum, legum consuetudinumque periti evadant.... In quam sententiam ego pedibus manibusque accedo, et veram, bono regimini utilem et necessariam esse judico.* (Ponenza dell' Em. Sign^r Antonelli, pref. di Prop., an 1790.)

Plût à Dieu qu'on eût toujours suivi ces conseils ! on aurait épargné aux missionnaires bien des chagrins, aux missions bien des ruines, au public bien des scandales. Si quelque chose pouvait adoucir notre douleur, au souvenir de tant de malheurs, ce serait peut-être le consolant témoignage que jamais les missionnaires de la Compagnie n'ont mis le pied dans les missions fondées par d'autres.

ajouté celle de la Cochinchine, établie en même temps et avec les mêmes succès. Elle avait aussi déployé son zèle dans les Moluques et dans les Philippines, où une nouvelle province avait été organisée; elle dirigeait à Manille, dès l'année 1600, le collége et le séminaire de Saint-Joseph, qui enseignait le latin, la philosophie et la théologie aux jeunes gens du pays[1]; elle avait pénétré dans la Chine et fondé la province de ce nom.

Dans l'Inde, les compagnons et successeurs de saint François Xavier avaient également continué son œuvre. La province de Goa, constituée par lui-même, avait dû se diviser en deux, en conservant toujours le même plan. La province nouvelle, dite *du Malabar*, comprenait : 1° Ceylan, où les successeurs de son premier apôtre avaient formé une chrétienté d'environ trois cent mille néophytes, et dirigeaient un collége à Jafna pour les classes inférieures et un autre à Colombo; 2° la côte de la Pêcherie, dont les missionnaires, pénétrant enfin dans l'intérieur des terres, avaient fondé la belle mission du Maduré; 3° les missions de Méliapour, de Bisnagar, de Golconde et du Bengale; 4° la mission de Travancore et du royaume de Zamorin; 5° les chrétientés de Saint-Thomas; c'étaient d'anciens nestoriens qui ne conservaient guère que le nom du christianisme avec l'entêtement du schisme; leur ignorance était si grossière, même chez ceux d'entre eux qui étaient élevés au sacerdoce, qu'ils ne gardaient ni la matière ni la forme des sacrements, absolvaient sans confession, célébraient la messe avec de la pâte de riz et du jus de palmier, etc. Les missionnaires du Mala-

[1] Alègre, *Histoire du Mexique*, t. II, p. 211

bar convertirent cette Église de cent cinquante mille chrétiens, en leur laissant leur rite syro-chaldéen, et travaillèrent à lui créer un clergé indigène plus digne de sa sublime vocation ; ils établirent pour cette fin le séminaire de *Vaypicotta*, comme ils en avaient établi plusieurs autres sur la côte pour le rite latin. De son côté, la province de Goa s'était étendue sur la côte occidentale jusqu'à la mer Rouge, avait pénétré dans l'intérieur du pays et fondé les missions du Maïssour, d'Agra, du Mongol et enfin du Thibet [1].

Des centres d'action apostolique étaient fixés sur les divers points de l'Inde ; le filet évangélique, selon l'expression

[1] Les récits de voyages des missionnaires modernes, et les diverses relations insérées dans les *Annales de la propagation de la foi*, sur le Thibet, feraient croire que c'est là un pays tout à fait inexploré ou abandonné depuis des siècles par le zèle apostolique ; et le n° 198 des *Annales* (septembre 1861), semblerait confirmer cette supposition. Si l'on y parle de quelques traces de christianisme rencontrées par les voyageurs récents, on se croit obligé, pour en chercher l'origine, de remonter jusqu'aux prédications du XIIe siècle. On paraît ignorer complétement tout ce que les missionnaires ont fait pour le Thibet pendant les derniers siècles. Et cependant les missions que la Compagnie de Jésus avait établies dans le Thibet ne sont pas un mystère : c'est un fait public, consigné dans les monuments de l'histoire les plus authentiques et les plus populaires. L'histoire de la Compagnie de Jésus par Crétineau-Joly t. III, p. 202, et t. V, p. 19, 3e édition, nous montre le P. Cabral pénétrant en 1628 dans le Thibet, arrivant au centre du royaume, annonçant au roi le saint Évangile et recevant de lui la permission de le prêcher à ses sujets ; et plus tard, vers 1715, les pères Hippolyte Désideri et Emmanuel Freire annonçant la loi sainte d'abord à Ladack, capitale du 2e *Thibet*, puis à Lassa, capitale du 3e ou *Grand-Thibet*. Les *Lettres édifiantes* (Paris, rue Laffite 40, 1848), t. III, p. 581, citent une lettre du P. Désideri, datée de Lassa, 12 mai 1725. Le missionnaire y raconte ses voyages, l'accueil bienveillant et honorable qu'il a reçu du roi de Ladack, et de celui de Lassa, etc.— La mission du Thibet est portée sur les cadres des missions de la Compagnie de Jésus à partir du XVIIe siècle. Comment a-t-on pu ignorer ou passer sous silence ces faits historiques ?

de l'un des anciens missionnaires, enveloppait ces vastes régions ; les missionnaires du sud se développaient en remontant vers le nord, ceux du nord descendaient vers le sud ; ils espéraient se donner bientôt la main, et alors réunir tous leurs efforts pour déborder enfin le paganisme, que leurs travaux et leurs sacrifices inouïs n'avaient pu encore qu'entamer sur tous ces points.

Voilà ce qu'avait laissé après lui saint François Xavier ; et ce qui était plus admirable, c'était la vigueur de l'organisation qu'il avait établie, principe de tous ces résultats et capable d'en produire de plus grands encore. C'est donc abuser bien étrangement d'une phrase de saint François Xavier, que d'assurer *qu'il savait bien que rien de solide n'était laissé par lui pour l'avenir*, parce qu'en priant saint Ignace de lui envoyer des renforts, il dit que sans cela la religion chrétienne ne survivra pas à ceux qui travaillent actuellement dans l'Inde. Le texte latin porte : « *Christianam religionem iis qui hic sumus superstitem vix futuram. Itaque necesse est istinc sociorum supplementa submitti.* » La traduction italienne dit : « La religion chrétienne ne nous survivra pas si vous ne nous envoyez des ouvriers. » C'est-à-dire que saint François Xavier, voyant le caractère et les dispositions des indigènes, juge bien qu'il n'y a aucun espoir d'y former des prêtres qui puissent succéder aux missionnaires actuels (actuels, notez bien, et non pas futurs ou *étrangers* en général, car il dit expressément *iis qui hic sumus*), et en conséquence il demande des secours d'Europe[1].

[1] Voici le texte latin de la Lettre de l'apôtre des Indes : « *Affirmare*

Les résultats que saint François Xavier obtient dans les Indes, d'autres de ses frères, animés du même esprit, instruments de la même force centrale, les réalisent dans les autres parties du monde : au nord de l'Europe, en Afrique, dans les îles et surtout en Amérique. C'est partout le même principe, la même organisation ; et le tableau de leurs œuvres et de leurs succès ne le céderait en rien à celui que nous venons d'esquisser. Et cependant tout cela n'est, pour ainsi dire, qu'un coin du grand tableau des missions des ordres religieux. Il faudrait y ajouter les travaux admirables et les succès éclatants des enfants de Saint-François, de Saint-Dominique et de tant d'autres dans l'univers entier.

A ce tableau quel est celui qu'on oppose, pour en conclure que par la *nouvelle milice l'œuvre de Dieu se fait plus vite, plus sûrement, plus parfaitement; que la propagation de la foi se fait maintenant avec ordre et organisation*, etc.? La nature du sujet paraissait exiger un raisonnement à peu près semblable au suivant : Les ordres religieux n'ont fait que cela ; or, la nouvelle milice a fait bien autre chose : elle a fondé plus de missions, converti plus de païens, civilisé plus de sauvages, organisé plus de chrétientés, etc. Un tel

posse videor per Indiæ indigenas nullam aperiri viam societatis nostræ apud eos perpetuandæ; christianam autem religionem iis qui hic sumus superstitem vix futuram. Itaque necesse est istinc sociorum supplementa submitti. » Ces paroles prouveraient plutôt le contraire de ce que prétendent ceux qui les allèguent. Elles supposent en effet que le principe général était de recruter les ouvriers dans le pays même : et voilà pourquoi, en demandant des renforts et des successeurs, saint François Xavier croit devoir donner pour motif l'impossibilité d'en recruter actuellement sur les lieux. Si l'exclusion des prêtres indigènes était un principe admis, aurait-il pu donner cette raison de sa demande?

argument eût été d'autant plus raisonnable, qu'on a soin de rappeler « *qu'à l'œuvre on connaît l'ouvrier.* » Il ne s'agissait donc que de développer cet argument et de le confirmer, non par des assertions gratuites, mais par des faits et par des chiffres. Or, ce tableau des œuvres, on a eu la modestie (ou la prudence) de le cacher.

Nous éviterons de nous laisser entraîner plus avant dans ce parallèle ; notre esprit se refuse à des considérations qui sembleraient suggérées par un sentiment d'amertume et de rivalité. Il nous suffira de toucher, le plus légèrement possible, certains points dont on veut tirer des arguments contre les anciennes institutions. La nouvelle milice occupe la mission de Pondichéry et diverses autres missions, en Chine, à Siam, au Tong-King, en Cochinchine, lesquelles furent fondées par la milice de saint François Xavier. Nous n'examinerons pas si ces Églises ont aujourd'hui plus de prospérité, plus de chrétiens, plus de ferveur, plus d'organisation qu'elles n'en avaient quand les anciens missionnaires léguèrent cet héritage, ni même si elles en ont autant. Mais comme on insiste sur le fait des prêtres indigènes formés par la nouvelle société, et négligés, dit-on, par les anciens missionnaires, nous ne pouvons nous empêcher de faire à ce sujet quelques remarques.

D'abord dans la mission de Pondichéry on a travaillé, il est vrai, depuis soixante-cinq ans à la formation des prêtres indigènes, et c'est certainement une entreprise louable ; mais il ne faudrait pas en exagérer la conséquence ; car ce que l'on a pu faire dans une époque ne prouve pas qu'on pouvait et devait le faire dans une époque antérieure, surtout quand les deux époques sont séparées par des événe-

ments politiques qui ont changé la face du pays et établi la domination européenne sur l'Inde entière [1]. Puis, ces prêtres formés pendant soixante-cinq ans se réduisent au nombre fort modeste de dix-huit, qui indique assez que les difficultés étaient grandes (et elles avaient dû être bien plus grandes antérieurement). Dans ce nombre même il ne faudrait pas évaluer chaque individu au taux de *cinquante mille idolâtres baptisés* [2]. En y regardant de près, et même de loin, on trouverait des valeurs minimes et même des valeurs négatives ; ce qui confirme notre proposition sur les difficultés de l'œuvre. De plus, quand le premier séminaire fut érigé à Pondichéry, il fut confié au P. Busson, missionnaire jésuite, ce qui prouve que les pères de la Compagnie de Jésus n'étaient pas si contraires au clergé indigène qu'on

[1] Nous avons vu que les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'empressèrent de former des prêtres indigènes sur toute la côte occidentale de l'Inde, où la domination portugaise leur donnait des garanties de paix et de sûreté.

[2] On raconte qu'Innocent XI a dit qu'il préférait un prêtre indigène formé à cinquante mille idolâtres baptisés. Nous ne discuterons pas ces paroles ; nous révérons les oracles émanés du souverain pontife. Mais si l'on vient nous dire que Monsieur un tel a écrit que Monsieur un tel avait dit que le saint-père lui avait dit..., on nous permettra de ne pas nous arrêter à ces *dit-on*. Il est vrai que Mgr de Métellopolis rapporte ce propos dans son mémoire écrit en 1693 ; mais dans le même mémoire, il assurait que le P. de Rhodes était parti pour Rome en secret, *à l'insu des pères portugais*. Nous avons prouvé qu'il a deviné faux dans cette deuxième assertion ; il serait possible qu'il n'eût pas deviné plus juste dans la première. Dans tous les cas, une telle évaluation ne serait pas tout à fait confirmée ici par les résultats ; car un fait public et incontestable, c'est que le vicariat apostolique qui a produit ces dix-huit prêtres indigènes en soixante-cinq ans, offre cependant aujourd'hui beaucoup moins de chrétiens, moins de ferveur, moins de bon ordre, qu'il n'en avait au milieu du siècle précédent.

voudrait bien le dire. On peut ajouter que le premier sujet de caste tamoulère proposé pour les saints ordres le fut par un jésuite, le P. Fabri, qui de plus élevait auprès de lui deux ou trois autres prêtres syro-chaldéens, qui furent dans la suite ses successeurs à Aour et à Trichinapaly.

Nous reconnaîtrons volontiers qu'au Tong-King et dans quelques autres missions on a obtenu des succès plus consolants. Mais nous ferons remarquer, en général, que ces missions étaient des héritages reçus des missionnaires jésuites ; il n'est donc pas étonnant qu'il soit plus facile à leurs successeurs d'y élever des indigènes au sacerdoce, car le clergé indigène étant le fruit le plus précieux du christianisme transplanté dans ces terres incultes et sauvages, il est assez naturel qu'avec le temps la plante devienne de plus en plus apte à produire son fruit.

Au reste, nous croyons avoir suffisamment justifié les sentiments et la pratique constante des anciens missionnaires dans les divers chapitres de la première partie. Les documents que nous y avons cités prouvent qu'ils ne demandaient pas mieux que de former des prêtres indigènes, et que quand les circonstances le leur permirent, ils en formèrent dans l'Inde et ailleurs, non pas dix-huit, mais par centaines.

CHAPITRE II

ON NE PEUT IMPUTER AUX ANCIENS MISSIONNAIRES LA RUINE OU LE DÉPÉRISSEMENT DES MISSIONS FONDÉES PAR EUX.

D'abord on nous permettra d'excepter de cette *ruine universelle* des anciennes missions, fondées par les enfants de Saint-Ignace, celles qui ont été transmises par eux à la nouvelle milice séculière qui les administre aujourd'hui; à moins qu'on ne veuille les regarder comme des missions ruinées. Voilà donc déjà une portion qui est sauvée. Ajoutons-y les autres missions des Indes, fondées par saint François Xavier et ses confrères, et qu'ont administrées depuis eux le vicaire apostolique de Vérapoli, celui de Bombay, celui de Madras, celui d'Agra, etc., ainsi que les délégués de Goa, de Cochin et de Cranganore. Ce sont encore là autant de missions qui ne devraient pas être ruinées, ou dont la ruine ne devrait pas être attribuée à leurs fondateurs, qui les laissèrent dans un état de prospérité. Ajoutons de plus les Églises des Philippines, toutes fondées par les *enfants de Saint-François, de Saint-Dominique et de Saint-Ignace*, et qui comptent encore aujourd'hui par millions leurs chrétiens, auxquels on peut reprocher des désordres, mais en qui l'on reconnaît une foi profondément enracinée. Et, pour en omettre bien d'autres, qu'on ajoute enfin, dans l'Amérique méridionale et le Mexique, ces chrétientés toutes fondées par les *enfants de Saint-François, de Saint-Domi-*

nique et *de Saint-Ignace*, qui comptent encore aujourd'hui plus de vingt-quatre millions de catholiques, gouvernés selon les règles de la hiérarchie ecclésiastique, autant que le malheur des temps a pu le permettre [1].

Sans doute tous ces débris des anciennes missions ne sauraient nous consoler des malheurs à jamais déplorables, qui ont renversé ce vaste et magnifique édifice du zèle apostolique, dont les ruines mêmes nous donnent une si grande idée; sans doute nous ne pouvons nous dissimuler l'état désolant dans lequel se trouvent la plupart de ces débris, et la perte totale de plusieurs Églises autrefois florissantes.

[1] La statistique publiée par la Propagande (Rome 1843) présente les chiffres suivants :

États-Unis, nombre des catholiques.	1,300,000
Le reste de l'Amérique.	24,519,000
Iles Philippines.	3,000,000
Australie	50,000
Total des missions administrées par les missionnaires séculiers à Pondichéry, à Siam, au Tong-King, en Cochinchine, en Chine, environ . .	400,000

On admire, on exalte *la jeune et brillante Amérique du nord* (États-Unis); on salue avec enthousiasme l'*Église de Sidney* (dans l'Australie), *fondée après tant d'autres qu'elle dépasse*, dit-on, *si glorieusement aujourd'hui*. A Dieu ne plaise que nous voulions jalouser les succès de ces Églises ! Nous nous réjouissons de tout notre cœur et de ces succès et de la hiérarchie que les circonstances ont permis d'y établir. Mais si l'on prétend, par l'éclat éblouissant qu'on attribue à ces Eglises, éclipser toutes celles qui proviennent des anciennes missions, et trouver dans la hiérarchie de celles-là une condamnation de ce qui s'est fait dans celles-ci, il nous sera permis de présenter ici quelques observations : 1° L'Église des États-Unis, qui compte un million trois cent mille catholiques, est composée, pour la très-grande partie, de catholiques européens arrivés d'Irlande, de Suisse, d'Allemagne, etc.; il n'est donc pas étonnant que la hiérarchie ecclésiastique ait pu s'y établir plus facilement que dans l'Inde ou en Chine, au milieu d'une population toute païenne ; 2° le clergé des

nous avouerons même que celles qui se conservèrent le mieux furent celles où les missionnaires, plus efficacement appuyés par l'influence des Européens : Portugais, Espagnols ou Français, et mieux secondés par le caractère des peuples, avaient développé l'esprit du christianisme jusqu'au point de pouvoir y créer un clergé indigène plus nombreux, mieux réglé et plus complet. Cela devait être; car ce fruit lui-même était une preuve que la plante avait atteint un plus haut degré de vie, de force et d'énergie.

Mais si l'on attribuait absolument la ruine de ces missions au défaut du clergé indigène, si l'on supposait qu'avec

États-Unis est composé en grande partie de prêtres venus d'Europe, et il est très-loin de donner les garanties d'un clergé indigène qui se perpétue ; les évêques, qui voient les choses de près, ne se font pas illusion sur cet article ; 3° la population indigène des États-Unis, celle qui n'est pas due à l'émigration européenne, vient presque totalement des anciennes missions du Maryland, de la Nouvelle-France, de la Louisiane, de la Floride...., qui furent autrefois fondées et administrées par les ordres religieux ; 4° de l'autre part, l'Église qui, dans le reste de l'Amérique, est composée des anciennes missions des ordres réguliers, compte encore plus de vingt-quatre millions de catholiques, dont près d'un cinquième sont européens purs, près de trois cinquièmes sont de race métisse, et plus d'un cinquième sont des habitants primitifs convertis à la foi catholique ; 5° ces vingt-quatre millions de catholiques furent longtemps des missions des ordres réguliers ; puis, à mesure que la civilisation s'établit dans ces contrées, la hiérarchie ecclésiastique s'y organisa et s'y naturalisa. Nous pourrions en dire autant des îles Philippines. Voilà donc des missions des ordres religieux devenues des Églises de vingt-huit millions de catholiques, marchant toutes seules et se suffisant presque sans le secours de l'Europe ; et c'est probablement parce qu'elles coûtent si peu à l'Europe qu'on y fait moins d'attention. Cependant, il faudrait y regarder à deux fois avant de s'appuyer sur les États-Unis et quelques petites Églises, composées et administrées par des Européens, pour publier que les ordres religieux n'ont rien fait de solide, et que leurs succès ont été éphémères.

un clergé indigène ces missions se seraient infailliblement conservées, on pousserait l'exagération jusqu'à l'injustice. Nous pourrions ici, trempant notre plume dans des larmes de sang, raconter les désastres de ces missions, qui avaient coûté tant de fatigues, de sueurs et de sacrifices ; remonter aux causes réelles de ces malheurs; dévoiler les trames ourdies dans les ténèbres, indiquer les mains d'où sont partis les coups... Mais non, une telle discussion serait trop longue et trop pénible. Nous nous bornerons donc ici à quelques observations rapides.

Premièrement, aussi longtemps que les anciens missionnaires, successeurs de saint François Xavier, purent continuer à diriger leurs missions, elles furent florissantes, elles se développèrent et grandirent au milieu des entraves et des persécutions incessantes soulevées par l'idolâtrie et les tyrans. Des entraves plus funestes vinrent ensuite de l'Europe. D'un côté des rivalités produites par les passions du cœur humain détruisirent cette unité de plan et cette uniformité de tendance qui, dans les missions surtout, sont la condition essentielle du succès... D'un autre côté, d'autres rivalités plus puissantes, engendrées par des antipathies nationales et des intérêts politiques, allumèrent sur ce théâtre des guerres longues et désastreuses. Les diverses nations européennes regardèrent ces peuples comme une proie qu'il leur était permis de convoiter et de s'arracher mutuellement. Les Hollandais et les Danois, s'étant emparés d'une grande partie des îles et des côtes jusqu'alors occupées par les Portugais, travaillèrent à détruire le catholicisme, qu'ils persécutaient par politique autant que par instinct d'hérésie. Une seule chose doit étonner dans ces circons-

tances, c'est que ces chrétiens, encore si tendres dans la foi et si timides de caractère, n'aient pas entièrement succombé sous la tyrannie de persécuteurs aussi puissants que cruels; et nous pouvons ici nommer avec quelque complaisance la côte de la Pêcherie et l'Église de Ceylan, qui prouvèrent la solidité de leur foi, triomphèrent de l'hérésie et survécurent à la puissance de leurs persécuteurs.

Cependant les grandes missions se soutenaient dans leur état de prospérité; plusieurs continuaient à prendre d'heureux accroissements. Les missionnaires, harcelés de toutes parts, redoublaient d'efforts et d'industrie pour rompre l'impétuosité de la tempête, et ils y auraient probablement réussi... Mais de nouveaux coups vinrent les frapper, coups auxquels ils avaient droit de ne pas s'attendre, coups portés par ceux mêmes qu'ils servaient et dont ils avaient jusque-là reçu des appuis, des encouragements et des consolations. Puis les agents des gouvernements de Portugal et d'Espagne arrivèrent dans l'Inde et en Amérique, saisirent les missionnaires jésuites, les entassèrent dans les pontons de leurs vaisseaux, pour aller les entasser ensuite dans les cachots de l'ingrate patrie [1]. Bientôt après, le sein qui pou-

[1] On trouvera, à la fin du dernier volume de l'*Histoire de la mission du Maduré*, une correspondance du P. Fr. Filippi pleine d'intérêt sur cette matière. De la seule ville de Goa, en un seul jour (2 décemb. 1759), cent vingt-sept missionnaires de la Compagnie de Jésus furent jetés sur un vaisseau dont le capitaine protestait qu'il ne pouvait recevoir plus de quarante ou cinquante personnes sans les exposer à des souffrances que réprouvait l'humanité. Plusieurs d'entre eux moururent dans la traversée; les autres, arrivés à Lisbonne, furent renfermés dans des catacombes infectes, privées de lumière et d'air respirable, remplies de rats

vait encore enfanter de nouveaux missionnaires capables de réparer tant de pertes était lui-même atteint du coup mortel.

Tel fut le sort des missions que la Compagnie de Jésus avait fondées par tant de sacrifices, qu'elle avait arrosées par les sueurs de tant de milliers de ses enfants, qu'elle avait fécondées par le sang de huit cents d'entre eux couronnés du martyre, dans lesquelles elle comptait au moment de sa suppression environ quatre mille de ses membres.

Après de tels faits, est-il généreux de reprocher à ces missionnaires la ruine ou le dépérissement de leurs missions, sous le prétexte qu'ils ne les fondèrent pas sur le clergé indigène? A ce reproche nous nous permettrons de répondre par une question : N'est-il pas vrai que quand ces missionnaires furent arrachés à leurs missions, celles-ci furent confiées à d'autres prêtres européens ou à des prêtres indigènes dépendants des évêques européens ? Si donc ces missionnaires européens n'ont pas su empêcher la ruine ou conserver la prospérité de ces missions, comment prétendre qu'un clergé indigène abandonné à lui-même aurait pu le faire?

On veut absolument attribuer la ruine du christianisme au défaut du clergé indigène. Mais au moment de la persécution, n'y avait-il pas en Ethiopie un clergé indigène ? Oui, et même nombreux et même séculier. Quelques-uns de ces prêtres furent martyrs, le grand nombre apostasia. N'y

et d'insectes dégoûtants, divisées en une foule de caveaux séparés, sans aucune communication entre eux ; la plupart y terminèrent leur martyre. Après avoir passé dix-huit ans dans ces cachots, le P. Filippi en sortit avec quarante-quatre confrères (reste des missionnaires des Indes, de la Chine et de l'Amérique).

avait-il pas au Japon des prêtres indigènes? Oui, il y en avait, et ces prêtres indigènes furent martyrisés tout aussi bien et aussitôt que les Européens. S'ils avaient été tous séculiers, ce titre les aurait-il sauvés ? On peut regretter que le nombre de ces prêtres n'ait pas été beaucoup plus grand, et que le dernier évêque du Japon, avant de se laisser martyriser, n'ait pas pris sur lui de consacrer évêque un prêtre japonais (supposé toutefois qu'il en eût le pouvoir). Mais encore le caractère épiscopal eût-il empêché cet évêque indigène de tomber sous la hache du bourreau? Et si le Japon avait eu dix évêques, en saurions-nous davantage ce qui s'y passe, aujourd'hui que depuis plus de deux siècles la persécution et une cruelle politique ont fermé aux Européens toute espèce de communication avec ce pays?

Si l'on voulait s'appuyer sur un ou deux exemples récents pour proclamer que la formation du clergé indigène assure de nos jours le triomphe de la foi contre toutes les persécutions, et donne aux missions nouvelles cet immense avantage sur les anciennes missions, on tomberait au moins dans deux inexactitudes : d'abord on supposerait à faux que les anciennes missions n'avaient pas de prêtres indigènes ; ensuite on semblerait ignorer ou oublier que l'histoire des anciennes missions est une suite continuelle de persécutions acharnées, et que les missionnaires en triomphèrent aussi longtemps que les rivalités et les violences européennes ne vinrent pas entraver leur action. Nous l'avons déjà dit plus haut; mais nous aimons à le répéter, car c'est une vérité frappante. Ainsi les missionnaires entrés pour la première fois au Tong-King en 1627 en furent chassés en 1629 par la persécution; et malgré cette persécution ils y avaient formé

en 1641 une Église de plus de cent mille chrétiens. Le présent recueil prouvera que la mission du Maduré eut bien sa part de persécutions et de contradictions, qui ne l'empêchèrent pas d'être florissante. Dès son origine, la mission du Japon eut souvent à soutenir des persécutions terribles et sanglantes ; et toujours elle sortit de ces épreuves victorieuse et pleine de vie. Taïcosama, dont la haine contre le christianisme était stimulée par des motifs politiques et la crainte d'une invasion des Européens, avait organisé une persécution plus violente et plus universelle que les précédentes : toutes les chrétientés du Japon furent arrosées de sang et couvertes de ruines. Au commencement de l'année 1599, la mort de Taïcosama, sans mettre fin à la persécution, en diminua la rigueur et la cruauté ; et aussitôt les chrétientés, profitant de l'espèce de trêve que leur accordaient des persécuteurs moins acharnés, commencèrent à se relever de leurs ruines ; le catalogue écrit du Japon en 1602 (et qui se conserve aux archives du Gesù) dit expressément que, depuis février 1599 jusqu'en octobre 1600, « les résidences et les églises, qui toutes avaient été brûlées ou détruites, furent presque toutes reconstruites sur un plan plus vaste et plus régulier, et que dans le même espace de vingt mois, près de soixante-dix mille païens reçurent le baptême et comblèrent les vides qu'avait faits le martyre dans les rangs des chrétiens. »

On cherche dans le défaut d'un clergé indigène toute la cause de la ruine de ces missions ; mais qu'on nous dise donc ce que sont devenues tant d'Églises instituées par les apôtres. Qu'on nous dise ce qui a ruiné l'Église d'Afrique, cette Église si admirablement constituée, où la hiérarchie des

évêques et des prêtres indigènes était si complète, si nombreuse et si bien établie. Qu'on nous dise si c'est le manque de clergé indigène qui a causé la ruine du catholicisme dans l'Orient, en Russie et plus tard en Angleterre, etc. Et cependant observez la différence! L'Angleterre était un royaume entièrement catholique, pleinement civilisé, dominé malgré lui par la civilisation et l'opinion de l'Europe entière, à qui elle ne pouvait fermer ses ports. La Belgique, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal tendaient les bras aux catholiques persécutés; dans chacun de ces pays la Compagnie de Jésus avait érigé des séminaires anglais où elle formait des bataillons de généreux combattants, qui allaient ensuite soutenir le courage de leurs frères et compatriotes..... Au contraire, le Japon était encore sous l'empire despotique de l'idolâtrie; aucune influence extérieure ne mettait un frein à la rage et à la cruelle politique des tyrans persécuteurs; bien plus, des nations européennes se liguaient avec eux pour exterminer le christianisme au Japon, afin d'y détruire l'influence portugaise!... En Angleterre, il est vrai, le catholicisme conserva un souffle de vie; mais l'histoire dira s'il le dut au clergé séculier plutôt qu'au clergé régulier. Il nous suffira de rappeler ici un fait constaté par les historiens et très-significatif: savoir, que de tous les évêques anglais un seul osa résister au schisme de Henri VIII, tandis que plusieurs ordres réguliers lui opposèrent une résistance si générale et si vigoureuse qu'il ne put les vaincre qu'en les détruisant par la force matérielle [1]. D'où nous pouvons conclure en passant que, même dans le cas des persécutions, le ca-

[1] Voyez M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. Ecclés.*, t. XXIII, p. 389-392.

ractère et les liens religieux dans un clergé indigène, loin d'être nuisibles à l'Église catholique, comme on semble l'insinuer, sont au contraire la plus forte garantie de sa solidité. La raison se joint aux faits pour prouver cette vérité ; car le caractère et l'esprit de la vie religieuse élèvent ceux qui en font profession au-dessus de tous les intérêts personnels, dont ils se sont pleinement dépouillés ; or, c'est précisément cet intérêt personnel qui cause les défections et les apostasies. D'ailleurs il suffirait, pour s'en convaincre, d'examiner la marche que suivent depuis un siècle tous les hérétiques et les ennemis jurés du catholicisme, dans les efforts continuels qu'ils font pour l'asservir ou l'anéantir ; pourquoi les voit-on toujours et dans tous les pays commencer la guerre en attaquant d'abord les ordres religieux? Si la raison n'en était pas évidente pour quelqu'un, il la trouverait dans la correspondance confidentielle de Voltaire et de ses amis, aussi bien que dans les aveux des journaux reconnus pour être les organes du parti antireligieux.

Mais, dira-t-on, dans les missions des sauvages, qui ont donné de si belles pages à l'histoire ecclésiastique, pourquoi n'a-t-on pas formé un clergé indigène afin qu'elles pussent se soutenir par elles-mêmes? A cela nous répondrons : Il est certain que, quand la Compagnie de Jésus entreprit les missions de ces sauvages, les évêques d'Amérique, dans un concile de Lima, furent sérieusement interrogés si les sauvages étaient capables des sacrements, et qu'ils résolurent que, le baptême excepté, il ne fallait qu'avec de grandes précautions les admettre à la participation des autres sacrements.

Voilà les hommes que trouvèrent les missionnaires ;

telle est l'idée qu'on s'en faisait alors généralement! on osait à peine les appeler des hommes, on semblait douter s'ils avaient des âmes; d'habiles docteurs allaient jusqu'à soutenir que ces Indiens n'avaient pas assez de raison pour être reçus dans le sein de l'Église; les pères de la Compagnie durent plus d'une fois payer bien cher le zèle héroïque avec lequel ils défendaient la cause de ces êtres malheureux contre les préjugés, le mépris et les passions de leurs contemporains.

Cependant, à force de soins, de patience et d'industries, ils parvinrent à développer les instincts de ces peuples que leur charité enfantait; puis la raison perça ces ténèbres; puis une civilisation s'établit digne de l'admiration de tous ceux qui en furent témoins.... Alors pourquoi ne pas instituer un clergé indigène? Pourquoi? Parce que les missionnaires, qui étaient juges plus compétents du progrès intellectuel fait par leurs néophytes que ne pouvaient l'être des admirateurs étrangers que frappait l'ordre extérieur, ces missionnaires, qui dans leurs lettres attestaient que leurs chrétiens étaient encore dans l'enfance quant au développement intérieur de l'intelligence et de la réflexion, crurent que le temps n'était pas encore venu, qu'une précipitation imprudente ne pourrait que compromettre cette précieuse institution, qui devait être le couronnement de leur œuvre. Ce qui prouve qu'on ne perdait pas de vue cet objet important, c'est que parmi les séminaires dont nous avons donné la liste, il y en avait plusieurs qui étaient fondés uniquement et exclusivement pour les enfants des sauvages, afin de leur donner toute l'éducation et toute la science dont leur esprit était capable, et de les renvoyer en-

suite dans leurs populations pour y seconder le zèle des ouvriers apostoliques [1].

Les missionnaires comptaient un peu trop sur l'avenir!... Mais devaient-ils, après tant de sacrifices consommés et de services rendus, prévoir les coups terribles qui vinrent fondre sur eux?... et après cela est-il juste de les rendre responsables de ce qu'ils n'ont pas fait après leur mort, et de ce que n'ont pu faire leurs successeurs?

Sans doute il est beau d'établir des œuvres capables de se soutenir par elles-mêmes, et nous pourrions prouver, par plus d'un exemple, que tel est l'esprit de la Compagnie de Jésus; témoin les œuvres et les foyers d'action catholique qu'elle a laissés partout sur son passage. Mais il n'est pas toujours donné aux forces humaines d'arriver à ce point, surtout quand l'ouvrier n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son ouvrage.

Cependant est-il bien vrai que, même dans les missions dont des causes si terribles et si compliquées ont amené le dépérissement ou la ruine, les anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus n'aient imprimé aucun caractère de stabilité à leur ouvrage? Cette chrétienté héroïque du Japon que les tyrans n'ont pu arracher à l'Église militante qu'en la noyant dans son sang, ne dit-elle rien en faveur de ceux qui ont su lui inspirer ce généreux courage et cette inébranlable fermeté? Et dans l'Inde elle-même, tout en gémissant sur les ruines de cette mission, n'avons-nous pas trouvé des institutions admirables et des principes féconds de vie catholique, qui ont préservé les néophytes, si longtemps aban-

[1] Voyez *Pièces justificatives*, n. III.

donnés, contre l'action incessante et les efforts combinés du paganisme, de l'islamisme, de l'hérésie, du schisme et du scandale? Nous en appelons au témoignage des missionnaires qui ont cultivé ces chrétientés assez longtemps pour les connaître à fond. Enfin ce sentiment que le souvenir, le nom et même la robe de leurs anciens missionnaires excitent encore aujourd'hui dans les peuples de l'Inde, de la Chine, et de l'Amérique jusqu'au fond de ses forêts, ce sentiment attesté par tant de voyageurs et de missionnaires, ce sentiment si général et si constant, ne dit-il rien en faveur de ceux qui ont su, par leurs œuvres, l'imprimer dans les cœurs si profondément qu'il est devenu traditionnel? Pour nous, nous avouons qu'il nous suffit abondamment; notre esprit y trouve une réponse; notre cœur y puise une consolation en face de toutes les incriminations injustes qu'on a depuis longtemps publiées, et qu'on publiera encore longtemps contre ces admirables missionnaires.

APPENDICE SUR LE JAPON.

Les missionnaires du Japon justifiés contre une accusation de M. Rohrbacher.

M. Rohrbacher, en faisant peser la ruine de la mission du Japon sur les missionnaires de la Compagnie de Jésus, motive cette sentence sur deux crimes qu'il leur reproche: négligence à former un clergé indigène, et obstination à repousser le concours des autres missionnaires. Nous avons répondu à la première accusation, dans le chapitre deuxième

de la première partie ; pour compléter la justification des missionnaires, il nous reste à examiner la seconde.

Citons d'abord les paroles de l'auteur :

« Le jésuite Valignani proposa d'appeler au secours des « religieux des autres ordres. Le général des jésuites en « référa au pape, qui consulta le roi de Portugal. En 1588, « Grégoire XIII, vieux et infirme, dont le tout-puissant neveu « avait été élevé chez les jésuites, rendit une bulle qui « défendit à tout autre ordre religieux qu'aux jésuites, de « mettre les pieds au Japon, pour y prêcher l'Évangile... « Les jésuites auraient mieux fait d'appeler à leur secours « d'autres ordres que de le leur faire défendre... Tant de « prudence pour empêcher la venue d'autres religieux, fit « naître des soupçons [1]. »

L'on comprend que c'est là une accusation d'une extrême gravité. Mais cette accusation si sanglante, quelles preuves en donne l'auteur? Pas une seule ; si ce n'est que Grégoire XIII était vieux et infirme ; qu'il avait un neveu, et que ce neveu avait été élevé chez les jésuites ! L'imagination du lecteur est chargée de faire le reste : elle verra les jésuites abuser de l'affection qu'on suppose à ce neveu pour ses anciens maîtres, et, par son moyen, abuser de la vieillesse et de l'infirmité de Grégoire XIII pour lui extorquer une bulle qui consacre leur monopole !... Voilà comme M. Rohrbacher écrit ce qu'il appelle l'*Histoire de l'Église !* nous ne voulons plus nous en étonner, ni trop nous indigner contre ce genre d'attaque, plus propre au pamphlet qu'à l'histoire. Cependant considérons un instant ce fait

[1] *Hist. Ecclés.*, t. XXV, p. 33, 34.

d'après les règles d'une raison impartiale. Voici le fond véritable de cette histoire, qui du reste s'accorde avec ce que l'auteur en rapporte. Le P. Valignani proposa à ses confrères du Japon d'appeler à leur secours les religieux des autres ordres. Ce projet fut pour eux le sujet d'un long et sérieux examen ; ils trouvèrent des raisons très-fortes pour et contre son adoption ; l'auteur expose les inconvénients de l'exclusion des autres ordres, les missionnaires virent et pesèrent ces inconvénients aussi bien que les raisons contraires. La gravité de la matière et la force des motifs contradictoires leur parurent telles qu'ils n'osèrent rien décider de leur propre autorité. Ils renvoyèrent la question au père général. Celui-ci, aidé de ses assistants, pesa toutes les raisons et crut devoir en référer au souverain pontife, qui consulta le roi de Portugal... L'auteur convient de tous ces faits. Or, de ces faits il résulte, pour un esprit impartial, que les jésuites étaient fort éloignés de cette prétention au monopole qu'il veut bien leur supposer. S'ils avaient eu cette prétention, ils se seraient gardés de soulever une pareille question ; et cependant ce furent eux-mêmes et eux seuls qui la soulevèrent. Une fois soulevée dans leurs discussions domestiques, il leur eût été facile de l'étouffer ; et cependant ils la référèrent à Rome, au père général ; et le père général, au nom de toute la Compagnie, la soumit au souverain pontife et au roi de Portugal... Nous en appelons à l'équité et au bons sens ; la Compagnie de Jésus pouvait-elle en faire davantage pour prouver son désintéressement et la pureté de ses intentions ? Et après de tels faits suffira-t-il d'une simple insinuation sans ombre de preuves, pour faire peser sur elle une inculpation si injurieuse ? Mais

voyons la suite historique de cette question. Philippe II, qui, en vertu de son droit *de patronage*, exerçait une influence toute-puissante dans les missions, « mit l'affaire en délibération dans son conseil. Elle y fut longtemps discutée, et il fut conclu tout d'une voix, non-seulement que les jésuites du Japon ne devaient pas appeler d'autres religieux, mais qu'il ne fallait pas même souffrir qu'il y allât d'autres prêtres ou d'autres religieux que les jésuites. » Le pape fut du même avis, et jugea la chose si importante que, le 28 janvier 1585, il fit expédier une bulle dont voici le passage qui a le plus de rapport à notre sujet : « Quoique ce pays soit fort étendu et qu'on y ait besoin d'un très-grand nombre d'ouvriers ; néanmoins comme le bien qu'on peut y faire dépend beaucoup moins de la multitude des ministres de l'Évangile, que de la manière d'agir avec ces peuples et de la connaissance du génie de la nation, il faut apporter un très-grand soin pour ne point permettre à des personnes auxquelles ces insulaires ne seraient point accoutumés de s'introduire parmi eux, parce que cette nouveauté et cette variété qui les surprendraient pourraient produire dans leurs esprits un mauvais effet, et empêcher peut-être ou du moins troubler l'œuvre de Dieu, etc. »

Ces prescriptions étaient fondées sur la raison, sur l'expérience, sur les anciennes ordonnances du saint-siége, nommément sur le canon : *Deus qui de vita... clericorum...* d'Innocent III, au sujet de la Livonie, et surtout sur le caractère difficile des Japonais et de leurs empereurs, extrêmement ombrageux à l'égard des étrangers, d'où il résultait que la plus légère imprudence pouvait attirer la ruine de la religion... Elles étaient aussi conformes à cette

maxime que saint Paul se faisait gloire de suivre, quand il disait qu'il avait toujours pris à tâche de ne point prêcher l'Évangile dans les lieux où le nom de Jésus-Christ était déjà connu, *de peur de bâtir sur le fondement d'autrui* [1].

Du reste, notre objet n'est pas de justifier ici la bulle de Grégoire XIII : il nous suffit de constater un fait, de montrer que cette résolution avait été prise à l'unanimité par le conseil du roi d'Espagne et de Portugal, sur lequel le neveu de Grégoire XIII, *élève des jésuites*, n'exerçait pas, que nous sachions, une fort grande influence. On peut consulter le récit que donne de cette affaire le P. Charlevoix [2]. Il publiait son histoire sous les yeux des cours de Rome et d'Espagne, où se conservaient toutes les pièces officielles de cette célèbre négociation, et il avait lui-même entre les mains tous les documents authentiques. En supposant qu'il eût assez de témérité pour falsifier l'histoire, on ne peut supposer que dans ce cas il n'eût pas trouvé des hommes intéressés à le démentir en produisant contre lui les pièces officielles.

S'il restait des doutes sur la sagesse de la bulle de Grégoire XIII, les événements purent bientôt les dissiper. Les Espagnols des Philippines, jaloux des Portugais de Macao, résolurent de leur enlever, ou du moins de partager avec eux, les avantages du commerce du Japon. Malgré l'édit de la cour royale et les ordres du saint-siége donnés en 1585, quatre religieux franciscains pénétrèrent au Japon en 1593 et furent bientôt suivis par d'autres confrères. Nous n'avons garde d'attaquer la pureté de leurs intentions ; mais le fait

[1] Rom., xv, 20.

[2] *Histoire du Japon*, t. IV, p. 220.

est qu'à peine entrés dans la mission, ils formèrent un camp opposé à celui des anciens missionnaires, se laissèrent tromper par des Japonais intrigants et perfides, occasionnèrent des divisions, refusèrent de s'astreindre, dans l'exercice du saint ministère, aux règles de prudence et de modération qu'avaient adoptées les jésuites, et qu'exigeaient surtout alors les dispositions de l'empereur et des courtisans... L'orage était sur le point d'éclater, quand l'imprudence d'un matelot espagnol des Philippines vint le rendre plus général et plus désastreux ; et la persécution se déchaîna de toutes parts avec fureur contre cette mission, qui comptait environ un million cinq cent mille néophytes. En 1603, la persécution se ralentit, et l'Église du Japon réparait ses ruines, lorsque vers 1605 de nouveaux religieux arrivèrent sur un vaisseau des Philippines ; les marchands espagnols, patrons du navire, irritèrent par de nouvelles imprudences l'esprit ombrageux de l'empereur du Japon [1] ; les rigueurs recommencèrent contre les chrétiens ; plus tard les Hollandais et les Anglais se joignirent aux persécuteurs, et l'incendie devint général. Qu'on étudie à fond l'histoire de cette glorieuse et infortunée mission, nous sommes persuadé qu'on pourra difficilement s'empêcher d'en attribuer la ruine à cette rivalité nationale qui fit transgresser la bulle de Grégoire XIII, dont les sages règlements ne devaient point sans doute durer très-longtemps, mais étaient encore nécessaires dans les circonstances.

[1] P. Crasset, *Histoire du Japon*, t. II, p. 148. (l. XIII.)

CHAPITRE III

RÉPONSE AUX ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LES ORDRES RELIGIEUX DANS LE MÉMOIRE DE Mgr BLANCHET [1].

Un mémoire qui, confidentiel de sa nature, circule néanmoins en France, en Italie et en Amérique, contient des insinuations et des principes très-hostiles aux missionnaires réguliers, et prétend s'appuyer sur des faits historiques puisés dans les missions du Paraguay et de la basse Californie. Ce sera le sujet de ce chapitre.

ART. I. — *Examen des insinuations et des principes contenus dans ce mémoire.*

On y suppose que les ordres religieux sont impuissants à établir solidement la religion dans les contrées idolâtres, et d'autant plus impuissants, qu'ils ont un *esprit de corps* et une *force de centralisation* plus marqués ; parce que cet *esprit de corps*, et la *direction partant d'un pouvoir lointain*, c'est-à-dire du *pouvoir central propre à l'ordre religieux*, empêchent le sacerdoce catholique de se *naturaliser* et de s'*enraciner* dans le sol. De plus, on pense que cette action du pouvoir central est une source de rivalités et de luttes entre l'autorité épiscopale et les missionnaires religieux, et donne

[1] Ce mémoire, présenté à la *Sacrée congrégation de la propagande*, en 1846, fut imprimé à Rome, répandu en France et en Amérique, et reproduit dans la *Gazette de Montréal*.

aux chefs de l'ordre une telle influence, qu'ils sont *plus étroitement supérieurs des évêques que le souverain pontife lui-même.* Pour obvier à ces inconvénients, on propose donc que les missionnaires réguliers soient mis personnellement et individuellement à la disposition immédiate de l'évêque, et qu'en même temps il leur soit défendu d'*ouvrir des noviciats et de propager leur institut* dans leurs missions, jusqu'à ce qu'ils aient formé un clergé indigène séculier, *toujours nécessaire comme contre-poids aux réguliers.* Pour mieux faire sentir aux missionnaires réguliers la méfiance qu'on veut faire peser sur eux, on ajoute que les missions confiées aux religieux doivent être restreintes dans leur étendue, *afin que la sainte congrégation soit plus sûrement et plus promptement instruite de tout ce qui s'y passe.*

Ces insinuations sont d'autant plus dangereuses, qu'elles s'adressent à des lecteurs naturellement disposés à juger d'après les idées et les impressions produites par la vue de nos Églises d'Europe. C'est pourquoi nous sentons le besoin de rappeler qu'il s'agit ici, non point de l'administration d'une Église pleinement constituée, mais d'une mission, c'est-à-dire d'une Église naissante ou à constituer dans des pays lointains, privés de notre civilisation européenne, et au milieu d'une masse idolâtre à laquelle appartient toute l'influence civile et politique de la nation. Cela posé, voici notre réponse, que nous formulons dans les trois propositions suivantes.

PREMIÈRE PROPOSITION

L'action du *centre religieux* sur les missionnaires est un puissant moyen d'*implanter* et de *naturaliser* la religion dans les pays évangélisés.

La Compagnie de Jésus, qu'on a surtout en vue, et à laquelle on reproche spécialement ce *pouvoir lointain* et cette *force de centralisation*, s'est néanmoins très-promptement *implantée*, *enracinée* et *naturalisée*, et avec elle la religion et le sacerdoce catholique, dans tous les pays qu'elle a évangélisés. C'est là un fait que déjà nous avons constaté par les documents de l'histoire. On nous permettra cependant de les rappeler ici sommairement. Saint François-Xavier avait à peine commencé ses conquêtes, qu'il fondait dans le pays même son *centre d'action*, la province de Goa. Peu de temps après, on voyait les cinq grandes provinces de Goa, du Malabar, du Japon, des Philippines et de la Chine solidement constituées, enracinées dans le sol, et tendant de plus en plus à devenir indigènes. — L'Amérique du nord possédait ses colléges et ses missions dans le Canada, le Maryland, la Louisiane et la Floride. Dans l'Amérique méridionale, les missionnaires de la Compagnie de Jésus formaient huit provinces complétement organisées et devenues indigènes à un tel point, que celle du Mexique comptait trois cents prêtres indigènes sur trente européens, et celle du Pérou deux cent soixante-dix-huit prêtres indigènes sur vingt-huit européens [1].

[1] Comment a-t-on pu dire : « *Là* (dans les missions des réguliers)

Ces provinces étaient si pleines de vie, qu'il fallut pour les détruire, non pas la persécution des princes païens (elles étaient accoutumées à triompher de leurs attaques), mais des intrigues, des entraves et des décrets, partis des cours de l'Europe contre lesquelles il leur était défendu de lutter. Elles étaient si profondément enracinées, qu'au jour de la tempête la violence et la force brutale ne purent les arracher sans produire dans le sol une commotion dont il se ressent encore. Aujourd'hui encore on retrouve ces racines au fond des cœurs dans toutes les contrées autrefois évangélisées par ces missionnaires. Et un vicaire apostolique de la Chine pouvait écrire vers 1843 : « Croiriez-vous que nous en « sommes encore réduits à *lutter contre* l'affection et les re- « grets des populations à l'égard de leurs anciens mission- « naires jésuites ! »

Or, les missions ainsi enracinées, c'était la religion, c'était le sacerdoce catholique, enracinés, naturalisés dans le pays, comme il est évident par les preuves et les documents exposés ici et au chapitre v de la 1re partie. Voilà des faits incontestables. Que si l'on veut examiner avec impartialité le système d'organisation de ces missions, on y trouvera la raison de ces faits, et l'on reconnaîtra peut-être que ce système était le moyen le plus puissant et le plus assuré d'établir solidement la foi et de constituer les Églises indigènes et nationales chez les peuples infidèles. En effet, les

l'Église était européenne, ses prêtres, ses missionnaires, venaient d'Europe? (p. 191) » Nous demandons si dans l'Église actuelle des États-Unis, qu'on regarde comme si florissante et qu'on propose comme modèle, on pourrait trouver une proportion de prêtres indigènes comparable à celle que nous constatons ici.

religieux étaient convaincus qu'ils ne pouvaient réaliser, à une si grande distance de leur centre, des œuvres vraiment utiles et durables, ni même se conserver dans la ferveur et l'esprit de leur vocation religieuse, qu'en se créant, sur les lieux mêmes de leurs travaux apostoliques, une organisation complète et un centre d'action capable d'exercer son influence sur tous les membres. Or, cette organisation exigeait un nombre de sujets bien supérieur à celui que l'Europe pouvait leur fournir ; ils étaient donc intéressés à se chercher dans le pays même de nombreux collaborateurs. Ces nouveaux initiés au sacerdoce catholique, dans des chrétientés encore faibles, disséminées au milieu d'une masse païenne dont elles subissaient nécessairement l'influence, étaient eux-mêmes exposés à d'innombrables dangers et pouvaient exposer la mission à de très-graves inconvénients. Pour diminuer ces inconvénients et surtout pour prévenir le danger des divisions et des partis que l'esprit national pouvait susciter à l'occasion de cette différence des missionnaires européens et indigènes, les religieux jugeaient souvent nécessaire de s'unir, par les liens plus étroits du même esprit, de la même règle et de la même profession religieuse, une portion de ce clergé national. Ces religieux indigènes étaient comme un principe d'affinité chargé de produire et de conserver l'union, la confiance réciproque et la bonne harmonie entre les missionnaires européens et les prêtres indigènes élevés par eux. Mais si, d'un côté, la Compagnie de Jésus s'identifiait à elle-même ces prémices du clergé indigène, de l'autre côté elle s'identifiait aussi elle-même au pays qu'elle cultivait ; elle s'y naturalisait, elle y devenait un sacerdoce indigène, puis-

qu'elle se composait en très-grande majorité de sujets indigènes.

Ces provinces présentaient, il est vrai, une forme d'organisation ecclésiastique différente de celle qui existe aujourd'hui en Europe ; mais elles étaient plus conformes à l'ancienne organisation des Églises catholiques. S'il y avait quelques différences, elles provenaient, non de la tendance des corporations religieuses, mais de la nature des peuples évangélisés, de leur position politique et morale, aussi bien que de l'influence démesurée des princes européens. Ces Églises ainsi constituées n'en formaient pas moins une hiérarchie complète, puisqu'elles avaient leurs évêques, leurs archevêques, leurs patriarches et leurs primats, comme nous aurons plus loin l'occasion de le démontrer.

On insiste sur l'existence d'un *centre lointain* de l'ordre religieux..., comme si ce centre empêchait l'existence et l'action de l'organisation locale ! comme si les rapports des évêques avec le saint-siége empêchaient l'épiscopat d'être une institution locale et nationale ! Il y a plus ; il est évident pour nous, par l'histoire et par la raison, que la force et la solidité de ces organisations locales et indigènes étaient principalement dues à l'influence générale du *centre de l'ordre*. Placé lui-même sous la main et à la disposition du saint-siége, son action formait un lien sacré qui unissait entre eux tous les éléments de ces organisations locales, en même temps qu'elle les rattachait tous au centre catholique ; semblable à cette force mystérieuse qui unit entre eux les éléments et les satellites d'une planète, en les faisant tous graviter vers le centre commun.

Cette considération nous conduit naturellement à une

deuxième proposition, non moins certaine ni moins importante.

DEUXIÈME PROPOSITION

L'action du centre religieux est un moyen très-efficace d'établir et de conserver dans les missions l'unité catholique et la sainte hiérarchie de l'Église.

Loin de Rome, hors de sa surveillance et de son action immédiates, sous la domination de princes hostiles ou indifférents, quel est pour la mission le plus grand obstacle au développement de son œuvre, le danger domestique et intime qui menace sa propre existence? Sans aucun doute, c'est le défaut de soumission à l'autorité suprême qui réside à Rome : le schisme, suivi bientôt de l'hérésie et de l'apostasie. Or, contre ce danger suprême la garantie la plus sûre, à notre avis, c'est précisément cette *direction centrale de l'ordre religieux*, qu'on s'est plu à représenter comme une force tout à fait étrangère à la hiérarchie ecclésiastique. En effet, par la nécessité même de sa nature, cette force est, en dernière analyse, tout entière dans la main du saint-siége, qui en dispose avec une autorité absolue dont l'histoire fournit des preuves aussi éclatantes que nombreuses. En rattachant une portion du clergé naissant au centre de l'ordre régulier, cette force a donc pour résultat nécessaire de fortifier les liens essentiels qui doivent unir les nouvelles chrétientés au centre de la catholicité [1]. C'est là une vérité

[1] Comment a-t-on pu conclure de cette centralisation que « *les chefs de l'ordre sont plus étroitement supérieurs des évêques que le souverain pontife lui-même ?* » Absurdité qui ne mérite pas de réponse.

palpable, dont les ennemis de l'Église, si perspicaces et si logiques dans leur haine, n'ont jamais douté, et la Compagnie de Jésus en est un témoignage vivant ; faut-il que nous soyons obligé de la prouver à des hommes qui se disent les amis et les défenseurs de cette même Église !

Nous en avons appelé à l'histoire ; citons quelques faits. A l'époque de l'insurrection du protestantisme, les contrées du nord, plus éloignées de l'unique et universel foyer de la vie catholique, subirent plus facilement l'influence nouvelle et passèrent à l'hérésie et à la révolte. Leur clergé hiérarchique, si bien constitué, ne les sauva point du naufrage dans la foi : il fut englouti avec le peuple dans la tourmente hérétique. En Angleterre, un ou deux évêques résistèrent ; le reste du clergé séculier fut apostat. Les réguliers seuls tinrent bon, et il fallut la destruction légale de l'ordre monastique pour consommer la ruine du catholicisme. D'un autre côté, dans les contrées de l'Europe attaquées au cœur par l'hérésie, en Bavière, en Autriche, dans les provinces Rhénanes, en Belgique, en Pologne, en Bohème, qui arracha les peuples à une perte totale ? Ce ne fut pas le clergé séculier ; ce furent les missionnaires religieux. Supposons un grand nombre d'évêques, loin de Rome, qui brisent à la fois le lien d'union avec le saint-siége : que deviendra la foi de leurs peuples ? Antioche, Alexandrie, Constantinople, et tous les siéges vénérables de l'antique Église d'Orient, nous répondent assez. Que des évêques, par leur propre volonté ou sous l'action d'une force étrangère, lèvent l'étendard du schisme ; les prêtres séculiers, dont ils sont les supérieurs hiérarchiques immédiats, les suivront presque inévitablement dans le chemin de l'erreur. Les religieux, au contraire, at-

tachés à la chaire de Pierre par la plus étroite et la plus entière dépendance, qui fait toute leur force, seraient sans nul doute, dans un danger de schisme, les partisans et les défenseurs inébranlables de l'unité et de la subordination. Et aujourd'hui quel bonheur ne serait-ce pas pour l'Église et pour la religion, dans les Indes, si tous les prêtres portugais, ou indigènes dépendant des Portugais, étaient membres d'un corps religieux fortement constitué et soumis à la volonté du saint-siége! verrait-on, dans cette hypothèse, le schisme désolant qui déchire depuis si longtemps ces Églises infortunées? ce fait seul n'est-il pas de nature à ouvrir les yeux? Or, ce n'est pas là un fait isolé ou extraordinaire; le danger du schisme tient à la nature même des missions lointaines.

Les adversaires de la Compagnie de Jésus ont fait grand bruit de quelques exemples où ses missionnaires *parurent* ne pas se soumettre assez promptement à l'Église parlant à Rome par son chef. Ces exemples nous semblent au contraire une confirmation de la vérité que nous défendons ici : ils nous prouvent qu'il y a eu des cas difficiles où cette *action de l'ordre religieux* était le seul moyen que possédât le saint-siége pour se faire obéir. Les missionnaires dont il est ici question *parurent*, il est vrai, refuser l'obéissance; mais c'est qu'alors, il faut le dire, l'obéissance à l'autorité suprême se trouvait contrariée par l'obéissance à l'autorité hiérarchique locale. Lors de la question des rites malabares, l'archevêque de Goa, primat des Indes, et le conseil ecclésiastique de Goa défendent d'un commun accord à tous les prêtres réguliers et séculiers de se soumettre au mandement de Mgr de Tournon, légat du saint-siége. Plus loin,

en Chine, l'évêque de Pékin ordonne, sous peine d'excommunication, à tous les missionnaires d'user des permissions laissées par Mgr Mezzabarba. Au Tong-king, à la Cochinchine, quelques missionnaires jésuites paraissent quelque temps méconnaître l'autorité des premiers vicaires apostoliques envoyés par la Propagande ; et en tout cela ils obéissent à l'archevêque de Goa, primat des Indes, etc., etc. Cependant, dans toutes ces circonstances, dès que la volonté du saint-siége est plus clairement manifestée et suffisamment connue, les religieux se soumettent entièrement et sans réserve. Mais, chose digne d'attention, c'est toujours par le moyen des premiers supérieurs (qui, placés à Rome sous la main même du chef de l'Église, sont la garantie de l'obéissance de leurs inférieurs), que les ordres du pontife romain sont transmis plus promptement et plus sûrement aux missionnaires religieux, qu'ils sont intimés plus efficacement, qu'ils sont pleinement et constamment exécutés. Le conflit malheureux qui s'éleva au Tong-King et à la Cochinchine, entre les vicaires apostoliques venus de France et les jésuites portugais, nous en fournit une preuve éclatante, en même temps qu'il justifie complétement le corps de la Compagnie de toute complicité au sujet de cette désobéissance apparente, occasionnée par l'incertitude et le conflit des autorités supérieures [1].

[1] Outre la défense de reconnaître de nouveaux vicaires apostoliques, défense faite aux missionnaires sous peine de suspense et d'excommunication, par l'archevêque de Goa, primat des Indes, qui avait juridiction sur tous ces parages, la cour de Portugal, qui entretenait les missionnaires à ses frais, leur fit la même injonction sous peine, en cas de contravention, d'être privés de tout secours, et même d'être arrachés à

Dans un mémoire confidentiel adressé en 1689 par les jésuites de Rome aux jésuites des provinces de France, privés alors, par suite d'un mouvement d'humeur de l'impérieux Louis XIV, de toute communication avec le supérieur général de la Compagnie, on lit le passage suivant : « Pour « prouver avec quelle facilité le saint-siége peut disposer « de notre société par le moyen du général, un fait qui « vient d'arriver dans des pays séparés de nous par d'im- « menses intervalles, et où nous entretenons des missions, « au Tong-King et à la Cochinchine, suffira pour exemple. « L'autorité ecclésiastique crut devoir réprimer des mission- « naires de la Compagnie accusés outrageusement à Rome « d'avoir refusé soumission et obéissance aux vicaires apos- « toliques. Je n'entreprends pas ici leur justification, puis- « que je me suis proposé un objet tout différent. Le siége « apostolique ne trouva pas d'expédient plus court que de « mander le père général. Il savait que tous les ordres « qu'on lui donnerait seraient portés avec une diligence « extraordinaire aux extrémités de la terre, et qu'ils con- « serveraient toute leur force, malgré les espaces immenses « de terre et de mer qu'il faudrait traverser. Les ordres, au « reste, n'étaient pas faciles à exécuter; ils portaient, entre « autres choses, que le général fît venir en Europe quatre « missionnaires : le P. Joseph Candone, le P. Barthélemi da

leurs missions et ramenés en Europe, avec tous les autres missionnaires jésuites des Indes. Dans cette alternative, les missionnaires ajournèrent leur soumission jusqu'à nouvel ordre. L'archevêque de Goa ayant plus tard visé les lettres qui autorisaient les vicaires apostoliques, les missionnaires jésuites se soumirent (1677), et envoyèrent par écrit à Rome l'acte de leur soumission.

« Costa, le P. Emmanuel Ferreira, et le P. Dominique Fus-
« citi ; les uns devaient partir du Tong-King, les autres de
« la Cochinchine. Pour sentir la difficulté qu'entraînait
« l'accomplissement de pareils ordres, il ne faut que con-
« sulter la carte du monde. Cependant l'exécution n'en fut
« pas différée ; le supérieur général expédia ses ordres et
« ceux du siége apostolique. A cette nouvelle, avec quel
« empressement nos missionnaires ne partirent-ils pas du
« Tong-King et de la Cochinchine, si nous en exceptons le
« P. Barthélemi da Costa, que le roi de cette contrée retint
« quelque temps, avec l'agrément de l'évêque métropoli-
« tain ! Dans la suite, son grand âge et ses infirmités l'ont
« obligé de s'arrêter à Macao. Joseph Candone et Emmanuel
« Ferreira accoururent avec une diligence incroyable en Eu-
« rope, et ils y sont encore aujourd'hui. Fusciti a tâché de
« surmonter les difficultés du voyage avec un courage qui
« est au-dessus des forces d'un homme de son âge et accablé
« d'infirmités. Il est certain qu'il est arrivé dans la Nou-
« velle-Hollande et que de là il a relâché à Malaca. Nous
« saurons où il est arrivé depuis, et s'il est encore en vie...
« Je ne crois pas qu'on puisse, même à Rome, rendre une
« obéissance plus ponctuelle aux ordres apostoliques ; mais
« le vicaire de Jésus-Christ a toujours à Rome, dans la per-
« sonne du général, toute la société *présente*, quoiqu'elle
« soit dispersée dans tout l'univers [1]. »

[1] *Causa Societatis Jesu contra novum magistratum ad gubernationem provinciarum Galliæ petitum.* Le mémoire trouvé en manuscrit dans la bibliothèque des jésuites de Bordeaux, en 1762, et imprimé, en 1764, en latin et en français, par les soins des ennemis de la société, vient au XIXe siècle plaider en faveur des religieux de la Compa-

Nous croyons avoir montré que les prétendus défauts reprochés aux missionnaires réguliers par l'auteur du mémoire sont précisément la source de leur force et de leurs succès, et en même temps un principe de prospérité et de conservation pour leurs missions. Examinons maintenant les mesures qu'il propose pour remédier à ces vices imaginaires. Le médecin assez habile pour découvrir une maladie dans ce qui est un symptôme et une cause de santé, n'a plus qu'une chose à faire, c'est de prescrire le poison en guise de remède.

gnie de Jésus. Il est en effet un garant non suspect de la sincérité de l'obéissance des supérieurs de l'ordre. C'est un mémoire confidentiel adressé par les jésuites de Rome à leurs frères de France. On veut y prouver la nécessité d'un seul chef dans la Compagnie, afin que, selon les propres termes de la bulle de Grégoire XIV, *Ecclesiæ catholicæ*, « tous les membres dispersés dans l'univers, et liés à leur chef par une parfaite subordination, puissent plus promptement et plus facilement être dirigés et appliqués par le chef suprême, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, aux différentes fonctions, selon leur vocation particulière et le vœu spécial qu'ils en ont fait. » Et en preuve on cite le zèle et l'empressement avec lequel le général transmet aux missionnaires de la Cochinchine et du Tong-king les ordres du souverain pontife, la docilité prompte et généreuse avec laquelle les missionnaires exécutent le commandement de leur supérieur et les ordres du pontife romain. Si ce n'eût pas été de la part des supérieurs de la Compagnie une obéissance sincère, filiale, respectueuse, comment les jésuites de Rome auraient-ils osé en faire la base d'une argumentation sérieuse ? Leurs confrères de France auraient immédiatement senti le faible de leur raisonnement.

TROISIÈME PROPOSITION

Les mesures proposées par le mémoire de Mgr Blanchet sont destructives de la vie religieuse et funestes aux missions elles-mêmes.

Aussi longtemps que l'œuvre de Dieu devra se faire par des hommes, il y aura des points de contact délicats, des froissements plus ou moins graves, des sujets de patience et de sacrifices, des occasions d'accomplir le conseil de l'Apôtre : Supportez-vous les uns les autres, *alter alterius onera portate*. Nous n'avons pas à chercher la cause de ces misères dans les institutions, nous la trouvons dans nous-mêmes; c'est l'apanage de notre pauvre nature, si sujette aux défauts, que nos vertus mêmes n'en sont pas exemptes, et que l'on dit avec raison que *chacun a les défauts de ses bonnes qualités*. Quel est le diocèse qui n'ait vu quelquefois surgir des difficultés et des conflits entre l'évêque et son clergé ou son chapitre? Quelle est la ville où les curés des diverses paroisses n'aient pas besoin d'humilité et d'abnégation, pour se pardonner mutuellement, à l'un plus de zèle, à l'autre plus de talents, à un autre plus de succès et de popularité? Ces difficultés ont dû nécessairement se reproduire dans les missions, puisque les missionnaires sont des hommes. Le véritable remède serait un alliage de patience, de charité, et surtout de cette justice éclairée qui respecte les droits et la liberté de chacun. Des personnes sages ont pensé qu'un remède efficace serait aussi d'assigner aux corporations religieuses des missions séparées, où elles

pussent exercer leur zèle dans les limites et selon l'esprit de leur vocation ; et certes le monde est assez vaste pour que toutes les diverses institutions puissent y travailler sans se coudoyer.

Mais que pour remédier à ces froissements on veuille obliger les religieux à former *exclusivement* un clergé indigène séculier, dans le but formellement exprimé de le leur opposer *comme un contre-poids toujours nécessaire aux réguliers !* c'est-à-dire qu'on veuille introduire dans les missions et même entre les missionnaires le système d'opposition et *d'antagonisme* qu'on caresse dans les institutions politiques : c'est là, nous l'avouons, un remède qui nous semble bien étrange, et dont la portée ne sera pas un mystère pour quiconque aura étudié les véritables causes de la ruine ou du dépérissement de la plupart des anciennes missions.

C'est dans le même but apparemment qu'on propose de restreindre le champ confié aux missionnaires réguliers, *afin que la sainte Congrégation soit plus promptement et plus sûrement instruite de ce qui se passe dans l'intérieur de ces missions ;* c'est-à-dire qu'après avoir établi au dedans le système *d'antagonisme*, on voudrait organiser au dehors celui des *rivalités !* Pendant que les missionnaires s'épuisent dans une lutte mortelle contre les difficultés de tous genres : et les fatigues qui les consument, et les maladies qui les dévorent, et les fureurs de l'hérésie, du schisme et de l'idolâtrie qui les tourmentent; au lieu des consolations, des encouragements et des secours qu'ils auraient droit d'attendre, on veut leur donner... quoi ? Un système de surveillance soupçonneuse, disons le mot, un système *d'es-*

pionnage, chargé de recueillir, au milieu de cette lutte des missionnaires, tout ce qui, à la distance de quatre mille lieues, peut être mal interprété et faire tomber sur eux des méfiances, des entraves et des amertumes cent fois plus cruelles que celles qu'ils éprouvent sur le champ de leurs combats et de leur martyre [1] !

D'un autre côté, défendre aux religieux de se *constituer en propageant leur institut dans les missions*, serait évidemment les frapper d'impuissance et de mort. Comme nous venons de l'exposer, la solidité des œuvres et la conservation des ouvriers exigent une organisation complète, qui suppose des éléments assez nombreux. Une société religieuse pourra bien pendant quelques années s'imposer d'énormes sacrifices pour fournir le nombre de sujets rigoureusement nécessaire ; ainsi la province de Lyon a expédié au Maduré, dans l'espace de dix ans, quarante-cinq missionnaires, dont quinze ont déjà succombé à la fatigue et au climat ; elle se console et soutient son courage par la perspective prochaine d'un temps plus heureux, où la mission pourra trouver dans

[1] Il est bien clair que nous ne parlons ici que du *mode d'information* suggéré et du sens pénible et *non mérité* qu'il présente. Au fond nous savons très-bien que la sainte congrégation doit être exactement informée par les missionnaires de ce qui se fait dans la mission, et nous ne croyons pas avoir rien à nous reprocher sur ce point. Nous pouvons même citer en témoignage les paroles par lesquelles la sacrée congrégation se loue de l'exactitude des missionnaires de la Compagnie de Jésus à lui faire connaître l'état de leur mission, et exprime le vœu que tous les missionnaires imitent leur exemple. « .... *Aggiungesi che il padre superiore del Madure non manca di raggualiare con esatezza la Propaganda de' varii successi di sua missione, e che desiderebbesi in vero eguale corrispondenza dagli altri missionarii....* » (Ponenza dell' Em. card C. Castracane. Février 1841.)

les sujets indigènes une partie des éléments nécessaires à la constitution de ce corps moral et de cette organisation religieuse si ardemment désirée. Mais que cette perspective disparaisse, que cette espérance s'évanouisse : dès lors la société religieuse devra nécessairement renoncer à des sacrifices qui seraient une folie pour elle, une cruauté envers ses membres et une utilité chimérique pour l'œuvre des missions. Vraiment il est curieux que nous soyons obligé de soutenir ces principes contre ceux même qui reprochent aux ordres religieux l'impuissance de se naturaliser, de s'enraciner et de devenir des institutions nationales dans les pays qu'ils cultivent !

A ces remèdes on en ajoute un autre de la même force, c'est de placer chaque religieux missionnaire individuellement et personnellement sous la dépendance immédiate de l'évêque séculier. Mais ce remède est-il possible? est-il de nature à produire l'effet qu'on se propose pour le bien des missions? Nous demandons de quelle manière on prétend l'appliquer. Serait-ce en transférant à l'évêque le droit que le vœu d'obéissance donne aux supérieurs religieux sur les individus, et en changeant ainsi l'objet de ce vœu ? serait-ce en surajoutant à l'obligation contractée par le vœu à l'égard des supérieurs une nouvelle obligation d'obéissance personnelle à l'évêque? serait-ce enfin en détruisant l'obligation acceptée par le vœu d'obéissance, pour lui substituer une obligation d'obéissance à l'évêque, telle qu'elle existe pour les missionnaires séculiers?

Le premier mode est possible au souverain pontife, et à lui seul. Il a lieu quelquefois, quand un religieux se trouve dans la déplorable nécessité de briser les liens sacrés qui

l'unissent à son ordre : dans ce cas le missionnaire cesserait évidemment d'être religieux ; la même chose aurait lieu à plus forte raison dans le troisième mode. Le deuxième mode est très-possible et très-raisonnable dans le cas où il s'agit d'une obéissance à tous les ordres de l'évêque communiqués par le moyen du supérieur ; c'est en effet le mode qui existe aujourd'hui et qui a existé dans tous les temps et dans tous les lieux. Mais si l'on veut parler d'une obéissance immédiate de chaque individu à l'évêque, nous demanderons comment on concilie cette obéissance personnelle avec la dépendance absolue que le religieux doit professer envers son supérieur en vertu de son vœu ; comment il est possible que le même sujet soit simultanément à la disposition *entière et immédiate* de deux volontés distinctes.

Au reste, dans une question de ce genre il est un élément dont il faut tenir compte avant tout ; c'est la volonté de l'individu. Puisque c'est lui qui s'est engagé *envers Dieu* par le vœu d'obéissance, on ne peut l'exclure dans l'examen d'une mesure qui tend à modifier cet engagement. Et que lui répondrait-on, s'il demandait de quel droit on prétend se servir de son vœu d'obéissance pour lui imposer malgré lui une position contraire à l'intention qu'il avait en s'engageant, aussi bien qu'à l'institut auquel il s'est engagé ? Dans le cas même où, en brisant ses liens religieux, on le placerait dans la condition des missionnaires séculiers, n'aurait-il pas comme ces derniers le droit de profiter de sa liberté, pour chercher, s'il le voulait, une position plus conforme à ses inclinations ou plus rassurante pour sa conscience ? Voilà des questions sur lesquelles nous ne voulons pas nous arrêter, mais dont la seule discussion produirait

des résultats bien funestes, et tarirait infailliblement la source des vocations aux missions.

Comme bien des personnes qui parlent ou écrivent sur cette matière semblent ne pas connaître la nature et les conditions de l'obéissance religieuse, nous croyons à propos d'ajouter à ce qui précède quelques détails, qui feront mieux apprécier les conséquences de la mesure proposée. Le religieux se plaît à être conduit en tout et appliqué aux divers emplois par son supérieur. Il le regarde comme l'organe de la société qu'il aime, et à laquelle il s'est dévoué pour jouir de sa direction. Connu de ses supérieurs aussi intimement qu'il se connaît lui-même, il est assuré qu'ils ne l'emploieront jamais que selon l'étendue de sa capacité et la mesure de ses forces. Ce sont là des avantages qu'il ne saurait trouver hors de la direction religieuse de ses supérieurs, et auxquels il ne saurait renoncer sans perdre ce qu'il a de plus cher. De plus, en vertu de son vœu il obéit; mais son obéissance est amoureuse et filiale, parce que l'autorité est toute paternelle; d'ailleurs il obéit à un supérieur qui, avant de commander, a été lui-même longtemps inférieur, et en commandant sait très-bien qu'après trois ans il devra obéir de nouveau, et peut-être à celui auquel il commande. En attendant, si des peines ou des misères naissaient dans un cœur par un effet de la faiblesse humaine, ce serait une gêne passagère, que ne viendrait pas aggraver la perspective d'un long avenir. Ajoutez que, même pendant ces trois ans, le supérieur est obligé de prendre l'avis de ses consulteurs; qu'il est lui-même sous la dépendance d'une autorité à laquelle ses inférieurs peuvent toujours recourir, avec la certitude que leurs représentations

seront accueillies avec bienveillance et prises en considération. Tel est le *despotisme* religieux, dont on s'est plu à faire de nos jours de si effrayantes descriptions ; telle est l'obéissance à laquelle le religieux s'est engagé par son vœu. Qu'arriverait-il si le missionnaire, en vertu de son vœu, était mis à la disposition immédiate de l'évêque? Tout en rendant justice aux vertus éminentes et aux qualités personnelles qui ornent tels et tels prélats, nous n'en devons pas moins dire, en considérant la question dans son principe, que le religieux, soustrait à son supérieur, se verrait soumis à un seul homme, et cela à perpétuité, et cela sans les avantages précieux et les tempéraments admirables qui adoucissent la pratique de l'obéissance religieuse.

De ces considérations il résulte que les mesures proposées se réduisent à interdire les missions aux ordres religieux. Si telle est la pensée des auteurs de ces insinuations, nous avouerons que nous aurions mieux aimé les voir formuler leur proposition avec plus de franchise. Au lieu de provoquer des conditions évidemment inadmissibles, puisqu'elles sont destructives de la vie religieuse, ils auraient le mérite d'une plus grande loyauté s'ils avaient proposé tout simplement d'exclure les ordres religieux de la carrière des missions lointaines. Il est vrai qu'ils auraient rencontré une nouvelle difficulté dans la pratique constante de l'Église. En effet, dans tous les temps elle a semblé choisir de préférence les religieux pour l'œuvre difficile des missions et de l'administration des chrétientés naissantes au milieu des peuples idolâtres. Loin de chercher à les gêner dans leur vocation religieuse et dans la pratique de leur institut ; elle croyait que ces moyens, qui les avaient formés et rendus

dignes de sa confiance, étaient aussi la plus sûre garantie qu'elle pût avoir de leur persévérance et de leurs succès. Nous pourrions même montrer, et ce serait une deuxième objection contre la proposition dont il s'agit, que l'Église ne s'est pas trompée dans son espérance; il suffirait de rappeler ici les témoignages de l'histoire ecclésiastique et surtout de l'histoire des missions.

Au reste, ce n'est pas la première fois qu'on aura songé à ce prétendu moyen de conciliation, qui anéantirait le principe de vie et d'action dans les ordres religieux. L'un des ennemis les plus déclarés des missionnaires réguliers, Urbano Cerri, ou l'auteur de l'ouvrage intitulé *État présent de l'Église romaine*, avoue qu'on avait voulu essayer de ce moyen, mais qu'on l'avait abandonné comme impraticable[1]. La raison en est évidente. Comment pourrait-on croire que l'Église, par une espèce de mutilation volontaire, voulût de

[1] *État présent de l'Église* (p. 301). L'ouvrage, publié en 1715, à Londres, par le chevalier Richard Steele, protestant, sous le titre de : *Relation de l'état de la religion catholique par tout le monde, faite pour le pape Innocent XI par M. Cerri, traduit pour la première fois* (en anglais) *d'un manuscrit italien qui n'a jamais été imprimé ;* — traduit ensuite en français et imprimé en 1716 à Amsterdam, avec ce titre : *État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du monde, écrit pour l'usage du pape Innocent XI par Mgr Urb. Cerri*, etc. : cet ouvrage, cité dans le dictionnaire de Barbier comme probablement pseudonyme, mis au jour pour la première fois trente-sept ans après la mort de Cerri, décédé en 1678 (Dictionnaire de Moroni), est-il vraiment d'Urbano Cerri? Nous l'ignorons. S'il est de cet auteur, a-t-il été publié tel qu'il a été écrit? Nous l'ignorons également. Mais ce qui nous semble probable, c'est qu'un ouvrage empreint d'un esprit de partialité révoltante, qui dénature et travestit les faits à la manière voltairienne, n'a pu être mis entre les mains d'un pontife aussi pieux et aussi éclairé qu'Innocent XI. On a droit de s'étonner en voyant certaines personnes chercher leurs oracles et leurs autorités dans cet ouvrage.

ses propres mains arracher l'élément vivifiant et fécond « *à ces phalanges d'élite, à ces colonnes auxiliaires de soldats* « *de Jésus-Christ, qui furent toujours, pour la société civile* « *comme pour la société chrétienne, un puissant secours, un* « *ornement et un rempart*[1], *à ces ouvriers habiles et infati-* « *gables* » que le saint-siége désire « employer à cultiver « la vigne du Seigneur et à propager la foi catholique, *par-* « *ticulièrement parmi les peuples infidèles*[2]. »

Nous ajoutons que ces mesures, destructives des ordres religieux, ne seraient pas moins funestes à l'œuvre des missions. En effet, qu'on brise ces liens de dépendance qui unissent le missionnaire régulier à son supérieur, dès lors les religieux fervents, dévoués à leur sainte vocation, ne pourront envisager la carrière des missions qu'avec un effroi peu propre à les y attirer. Si au contraire il existe dans une congrégation quelconque un sujet pas assez pénétré de l'esprit de son état, auquel le joug de l'obéissance commence à peser, il verra dans le champ libre des missions un moyen de se soustraire à cette dépendance et de vivre à sa fantaisie. Ainsi les missions, qui devraient être le terme sublime et la récompense proposés au zèle et à la vertu religieuse, seront une tentation ou un moyen d'infidélité pour les individus, et deviendront enfin une *décharge* pour la congrégation religieuse. Et plût à Dieu qu'un tel désordre, qui porte avec lui la ruine des missions, fût à l'état de pure chimère!

[1] Paroles de notre saint père le pape Pie IX dans son encyclique en date du 17 juin 1847.

[2] *Ibidem.*

Les religieux destinés par leur vocation aux ministères apostoliques sont dans l'Église des troupes auxiliaires et comme des escadrons volants, qui ont besoin d'une plus grande liberté d'action pour aller, à la voix du chef suprême, partout où le danger est plus grand, partout où il faut un secours extraordinaire. Si, pour atteindre ce but de leur vocation, *leurs exemptions*, si respectables dans leur source, sont *nécessaires* dans l'Europe catholique, à combien plus forte raison le sont-elles parmi les infidèles à convertir, au milieu des dangers, des combats, des difficultés de toutes sortes [1]! Et c'est avant de lancer le religieux dans cette périlleuse arène qu'on voudrait, en le *sécularisant* en quelque sorte, le dépouiller de son armure offensive et défensive, lui ôter tout courage et toute force, en l'arrachant lui-même au principe vital de subordination et de discipline religieuse!

On oublie trop tôt que c'est à cette forte organisation religieuse que les missions du XVI^e^ siècle durent incontestablement leurs prodigieux succès.

Qu'on se rappelle, en effet, la nature de ces missions : il ne s'agissait plus, pour le christianisme, de se propager de proche en proche, mais d'aller s'implanter au sein des masses païennes ou sauvages, dans des contrées séparées

[1] Comment a-t-on pu proposer « *que le droit d'exemption des ordres religieux, si respectable, si nécessaire en Europe, cessât dans les pays des missions, et que des règles particulières y déterminassent les rapports des évêques avec les communautés?* » (*Le Passé et l'avenir des missions*, p. 216.) Rovenius, en Hollande, prétendait, lui aussi, *déterminer ces rapports*, c'est-à-dire réaliser son plan de destruction des missions religieuses. La ruine de cette Église infortunée en a été la conséquence.

du sol primitif, soustraites à toute influence chrétienne, sans aucun secours humain, contre tous les obstacles réunis. Ce n'était plus une simple extension, c'était une création nouvelle. Les missionnaires avaient besoin d'une grande puissance d'action, et d'une direction sage, constante, uniforme, qui, combinant tous les efforts partiels, pût produire une impulsion générale irrésistible. Or, c'est ce qu'ils trouvaient précisément dans l'organisation religieuse, qui communiquait à chaque membre la force de tout le corps.

Il y a des hommes qui s'imaginent que par ce système d'entraves, d'isolement, de morcellement, de destruction des centres d'action secondaires, on peut arriver à un état de conciliation, de repos, de règne pacifique... Oui, on obtient ainsi le repos de la mort, on règne sur des ruines !

L'auteur du mémoire a essayé d'appuyer sur des faits les principes et les insinuations que nous venons de discuter; nous le suivrons sur ce nouveau terrain.

ART. II. — *Examen des accusations portées contre les missionnaires du Paraguay et des autres missions des pays sauvages.*

Jusqu'à présent les ennemis, même les plus acharnés de la religion et de la Compagnie de Jésus, avaient cru ne pouvoir refuser un tribut d'éloges et d'admiration à l'œuvre de la civilisation des sauvages. C'est à nos jours qu'était réservée la gloire de découvrir que toutes ces merveilles n'étaient que des illusions, et de conclure de la ruine de ces brillantes Réductions que les Jésuites ne savaient pas donner à leurs œuvres le caractère de perpétuité, qu'ils en étaient

même incapables par le vice inhérent à leurs constitutions.

Que de telles déclamations soient hasardées par certains professeurs, rien d'étonnant; ces messieurs ont le droit de dire ce qu'ils ne savent pas et même ce qu'ils ne pensent pas; mais ce qui peut étonner, c'est de les trouver reproduites dans des écrits plus sérieux, dont nous citerons le passage suivant : « Les missionnaires se laissèrent évidemment préoccuper par la pensée de leur nécessité absolue pour maintenir par eux-mêmes l'œuvre qu'ils établissaient. Ainsi, pour l'ordre hiérarchique, pas d'évêques locaux; pour la doctrine propagée parmi les sauvages, rien qui les mît suffisamment à même de s'instruire les uns les autres et de retenir les enseignements des missionnaires. Quant au travail enseigné par les missionnaires, rien non plus d'indépendant de l'action propre et de la direction supérieure de ces derniers, rien qui mît les néophytes à même de se suffire et de continuer l'œuvre commencée, pas plus dans l'ordre matériel que dans celui de la grâce. Ces missions méritèrent d'être citées comme le triomphe du zèle; mais bientôt les missionnaires disparaîtront, et leur œuvre entière sera évanouie avec eux, etc[1]. »

Voilà un nouvel échantillon de cette tactique habile à laquelle nous ont accoutumé les adversaires... (ou l'adversaire) que nous sommes obligé de combattre!!.. Sous le

[1] Mémoire sous le nom de Mgr Blanchet, reproduit dans la *Gazette de Montréal*. Si notre voix pouvait retentir jusqu'au fond du Canada, nous voudrions en appeler aux cœurs de ces fervents chrétiens, dont les pères durent si longtemps les bienfaits du christianisme aux travaux, aux sueurs et au dévoûment des missionnaires jésuites, et leur demander s'ils acceptent de telles assertions comme l'expression de leurs sentiments.

voile d'une politesse affectée et d'une bienveillance trompeuse, on verse le venin le plus subtil, on enfonce les dards les plus acérés, on accumule les accusations les plus injurieuses, qu'on n'essaye pas même d'appuyer sur une seule preuve, et dont la réfutation complète exigerait de nous un volume!!... En réponse à ce passage, nous protesterons d'abord que de toutes les propositions qu'il renferme, il n'en est pas une seule qui ne soit une fausseté manifeste et une indigne calomnie. Puis nous renverrons le lecteur à l'*Histoire du Paraguay*, par le P. Charlevoix, ou à la *Relation des missions du Paraguay*, par M. Muratori, dont nous nous contenterons de citer ici quelques extraits, et qu'il serait facile de confirmer par une foule d'autorités les plus graves et les moins suspectes[1].

1° *Doctrine propagée* — « Chaque Réduction a une école « où les enfants apprennent à lire, à écrire et à compter; « il y en a une autre pour la musique; le P. Cattaneo fut « surpris, à son arrivée à Buenos-Ayres, de voir monter « dans la chaire du réfectoire du collége de cette ville un « jeune néophyte pour y faire la lecture pendant la table, « et de l'entendre lire en latin et en espagnol aussi bien « qu'aurait pu faire un homme parfaitement versé dans ces

[1] On peut consulter le décret de Philippe V, daté du 28 décembre 1743. On y verra les informations les plus rigoureuses provoquées par les accusations contre les missionnaires; la déclaration juridique de leur innocence et les éloges les plus flatteurs donnés à leur zèle pour la bonne éducation de leurs néophytes et à leur désintéressement admirable dans l'administration des Réductions; ces documents sont appuyés sur l'autorité de R. Pierre Faxardo, évêque de Buenos-Ayres, et de dom Joseph de Peralta, également évêque de Buenos-Ayres, qui rendent compte des visites qu'ils ont faites dans les Réductions. Voir de plus le *Voyage dans l'Amérique méridionale*, par M. A. d'Orbigny, t. I, p. 40-54, 273-281.

« deux langues... Ils copient très-exactement des manus-
« crits, et on en voit à Madrid un très-grand qui ferait hon-
« neur au meilleur copiste et pour la beauté du caractère et
« pour l'exactitude. Lorsqu'un missionnaire se prépare à
« porter la foi chez les sauvages, trente ou quarante chré-
« tiens et souvent beaucoup davantage viennent s'offrir à
« lui pour l'accompagner, et dans ces excursions ils don-
« nent un libre cours à leur zèle; ce zèle, aidé de la grâce
« divine, communique une force admirable à leurs dis-
« cours. La charité des Indiens ne se borne pas là; on voit
« des troupes de néophytes, avec leurs caciques à leur tête,
« parcourir les terres voisines des Réductions pour annoncer
« Jésus-Christ. On compte plus de cent néophytes qui ont
« péri par les mains des barbares en travaillant à leur con-
« version. Ils reviennent néanmoins rarement dans leurs
« Réductions sans ramener avec eux un grand nombre d'in-
« fidèles. Ils exercent encore leur zèle en rachetant des
« sauvages les enfants faits prisonniers dans les guerres et
« en leur donnant la liberté avec le saint baptême. Quel-
« ques-uns se chargent d'enseigner la langue du pays aux
« missionnaires nouvellement arrivés; on a vu un cacique
« s'occuper à traduire dans sa langue des prônes et des ser-
« mons, afin de mettre les nouveaux missionnaires en état
« d'exercer plus tôt les fonctions du ministère évangélique [1].

« 2° *Organisation politique.* — Chaque bourgade a tous
« les mêmes officiers de justice et de police que les villes
« espagnoles : un corrégidor, des régidors et des alcades,

[1] Nous avons déjà dit plus haut que plusieurs séminaires étaient exclusivement consacrés à l'éducation des enfants indiens.

« un cacique ou chef; et tous ces officiers sont choisis par « les Indiens eux-mêmes. Chaque famille possède une por- « tion de terrain qui peut lui fournir le nécessaire. Chaque « bourgade entretient un corps de cavalerie et un d'infan- « terie. C'est comme une garde nationale parfaitement « exercée, distinguée par sa valeur dans la guerre; et ces « braves, si souvent couverts de lauriers, dès qu'ils n'ont « plus les armes à la main, se confondent avec les autres « habitants, et sont l'exemple de tous par leur piété et leur « soumission.

« 3° *Organisation du travail.* — Il y a dans toutes les « Réductions des ateliers de doreurs, de peintres, de sculp- « teurs, d'orfèvres, d'horlogers, de serruriers, de charpen- « tiers, de menuisiers, de tisserands, de fondeurs, en un « mot de tous les arts et de tous les métiers qui peuvent « leur être utiles. Dès que les enfants sont en âge de pou- « voir commencer à travailler, on les conduit dans ces ate- « liers; on les fixe dans ceux pour lesquels ils paraissent « avoir plus d'inclination; leurs premiers maîtres ont été « des frères jésuites venus à ce dessein. Quelquefois même « des missionnaires ont été obligés de mener la charrue, « de manier la bêche, pour engager par leur exemple les « Indiens à labourer, à semer, etc. Les néophytes ont eux- « mêmes bâti leurs églises sur les dessins qu'on leur a don- « nés, et ces églises pourraient rivaliser avec les plus belles « d'Espagne et du Pérou, tant pour la beauté de la structure « que pour la richesse et le bon goût de l'argenterie et des « ornements de toute espèce. Les maisons des particuliers « sont aussi commodes, aussi propres et aussi bien meu- « blées que celles des Espagnols du commun.

« 4° *Caractère des Indiens et organisation économique.*
« — Les Indiens ont naturellement l'esprit fort bouché et
« ne comprennent rien à ce qui ne tombe pas sous les
« sens... cependant la religion a beaucoup perfectionné
« leur raison... Ils n'ont pu encore se corriger de trois dé-
« fauts : l'imprévoyance, la paresse et la prodigalité ; d'où
« il arrive que souvent ils n'ont plus rien à manger plu-
« sieurs mois avant le temps de la récolte ; dans ces occa-
« sions il leur arrivait de tuer les bœufs qui leur avaient été
« donnés pour labourer. Souvent aussi ils laissaient ces
« pauvres animaux sous le joug pendant toute la nuit, pour
« épargner à leur paresse la peine de les atteler et de les
« dételer. Des moyens efficaces sont employés pour com-
« battre ces vices. La mendicité est sévèrement interdite ;
« un fonds commun, réservé sous le titre de *possession de*
« *Dieu*, vient au secours de ceux qui ont épuisé trop tôt
« leurs ressources ; on leur fait des emprunts qu'ils devront
« rendre à la moisson ; pour punir leur paresse, on les
« oblige de travailler à la culture des *champs réservés*, et
« pour mieux les corriger on les associe avec d'autres dont
« on est sûr. Le missionnaire a si peu la disposition de ce
« *fonds commun*, qu'il ne lui est pas permis d'en réserver
« un centime pour son entretien. L'administration de ces
« fonds est toute entière entre les mains des préposés in-
« diens ; et le missionnaire, sans recevoir aucune rétribu-
« tion de ses néophytes, vit sur la modique pension que
« lui assigne le trésor royal d'Espagne, etc., etc. »

Notre objet n'est pas de donner ici une description de ces glorieuses missions ; les extraits que nous venons de présenter suffisent pour nous autoriser à demander à l'auteur

de l'écrit auquel nous répondons, ce que les missionnaires auraient dû faire de plus, pour mettre leurs néophytes *à même de s'instruire les uns les autres et de retenir les enseignements des missionnaires ; à même de se suffire et de continuer l'œuvre commencée, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre de la grâce*? Nous l'avons vu, tous les néophytes étaient instruits dans les écoles par ceux d'entre eux qui étaient capables d'être maîtres : et non-seulement ils pouvaient s'instruire les uns les autres, mais ils allaient chercher les sauvages pour leur prêcher l'Évangile. Ils étaient exercés dans tous les arts et les métiers par leurs concitoyens, et la plupart d'entre eux étaient des maîtres habiles, en état d'être chefs d'atelier. Outre les exercices et les pratiques générales du culte religieux, la force d'association avait été appliquée avec un succès merveilleux à la conservation et au développement de la morale publique et des vertus chrétiennes et politiques. Des congrégations et des confréries, instituées dans chaque Réduction, présentaient autant de petits gouvernements où les Indiens apprenaient à se conduire, à se diriger et à s'aider les uns les autres, à exercer modestement l'autorité qui leur était librement confiée par leurs compatriotes, ou à obéir noblement à des directeurs et à des chefs qu'eux-mêmes avaient choisis par la seule considération de leurs mérites et par le seul désir du bien public.

Dans l'ordre *politique* et *économique* ils avaient pareillement des organisations pleinement constituées, dont chacune renfermait en elle-même son principe de vie et d'action. Ils s'habituaient ainsi dès l'enfance à la jouissance et à l'exercice sage et modéré de leurs droits, dans le gouver-

nement le plus libéral et le plus populaire qui ait jamais existé. Il est vrai que ces constitutions, au lieu de se baser sur l'impiété, supposaient la religion comme base de tout ordre et de toute vertu morale ; et pour cette raison elles ne peuvent prétendre aux sympathies de nos philosophes modernes ; mais en revanche, les intrigues, les budgets monstres et cent autres jolies prérogatives de nos constitutions athées étaient des choses entièrement inconnues. Les supplices et les bourreaux l'étaient aussi ; l'innocence était si grande, que tout le système pénitentiaire se réduisait à quelques châtiments corporels, toujours acceptés avec résignation et promesse d'amendement, souvent sollicités volontairement par les coupables. M. Quinet en est scandalisé : il aime mieux nos échafauds et nos bagnes modèles ; chacun son goût.

Le missionnaire exerçait sans doute une grande influence, que lui donnaient la confiance et le dévoûment de ses néophytes ; mais cette influence était comme l'huile qui facilitait et adoucissait l'action des divers rouages ; car, ce qui est très-remarquable, lui-même, par la constitution des choses, était en dehors de cette organisation.

L'ensemble de ces institutions n'était pas imaginé au hasard, ni emprunté aux rêves de nos utopistes ; il était nécessité par le caractère et la position des sauvages que les missionnaires prétendaient civiliser ; chacune de ses parties avait été inspirée par le besoin de repousser un danger sérieux ou de remédier à un vice général.

On reproche aux fondateurs de ces Réductions d'avoir cherché à faire des peuples enfants ; mais n'est-ce pas un mérite d'avoir inspiré à ces natures féroces, cruelles et in-

domptables, la simplicité, la douceur et la docilité des enfants, pour les façonner, les transformer et les faire naître à une vie toute nouvelle? et l'enfance des peuples se compte-t-elle par des années, comme celle des individus [1]? nos faiseurs de théories ont-ils jamais essayé de créer une seule bourgade de sauvages civilisés par l'application de leurs principes sur la grandeur, la dignité, la liberté de l'homme? et ceux qui blâment aujourd'hui la conduite des anciens missionnaires ne seront-ils pas, dans l'occasion, et ne sont-ils pas déjà, les premiers, à leur emprunter quelques-uns de

[1] M. d'Orbigny (*Voyages dans l'Amérique méridionale*, p. 40-43) conclut ainsi son travail sur les missions des Chiquitos, qu'il a trouvées encore existantes : « Cinquante ans après l'apparition des jésuites, les tribus sauvages de Chiquitos avaient formé dix grands bourgs ou missions, où l'on rivalisait d'activité pour le bien et pour l'amélioration de tous. Sous le rapport artistique et industriel, ces missions étaient au niveau et même au-dessus des villes espagnoles du nouveau monde... Je n'aborderai pas la question de savoir si ce régime de communauté longtemps prolongé pourrait ou non entraver le développement des facultés intellectuelles, et rendre la civilisation stationnaire, quand une fois elle aurait atteint un certain degré; mais je pense, d'après la connaissance approfondie des choses, qu'avec le caractère des Chiquitos la marche suivie par les Jésuites pour les tirer de leur état primitif était certainement des mieux appropriées à ces vues et peut-être la seule qu'on pût employer avec avantage. La civilisation d'un peuple ne peut s'opérer que peu à peu. Malgré tous les efforts tentés, une génération prise à l'état sauvage ne franchira pas certaines limites; une succession de générations placées dans telles conditions favorables me paraissant, au moral comme au physique, indispensable au perfectionnement des races. On a parlé de l'excessive sévérité de ces religieux envers les indigènes; s'il en eût été ainsi, les Indiens, encore aujourd'hui, ne s'en souviendraient plus avec tant d'amour. Il n'est pas un vieillard qui ne s'incline à leur nom seul, qui ne rappelle avec une vive émotion ces temps heureux toujours présents à sa pensée, dont la mémoire s'est reproduite de père en fils dans les familles. » Ces témoignages ont d'autant plus de poids que l'auteur a passé huit années au milieu des tribus indiennes.

leurs moyens, sauf à faire valoir ces moyens comme des *inventions nouvelles très-ingénieuses et malheureusement négligées jusqu'à ce jour?* Les Indiens des Réductions étaient encore généralement enfants pour les sciences intellectuelles et abstraites; mais étaient-ils enfants pour les arts, les divers métiers, la guerre et les vertus héroïques? Ils conservaient, il est vrai, dans leur caractère quelque chose de l'enfance; mais ce fond tenait à leur nature; il se retrouve encore dans les peuples de l'Indostan, civilisés depuis plus de trente siècles. L'influence de la religion, jointe aux soins des missionnaires, n'aurait pas manqué de conduire ces peuples à l'âge mûr, si le temps leur eût été accordé.

Ici vient la grande objection, le seul argument sur lequel on se fonde et qu'on répète à satiété, sans doute parce qu'on le croit invincible. « Les missionnaires disparurent et leur œuvre entière s'évanouit avec eux; donc les Jésuites ne savaient pas donner à leur œuvre la perpétuité; ils avaient le tort de se rendre *nécessaires*. » Nous pourrions répondre que ce fait prouverait tout au plus que leur œuvre n'était pas encore assez avancée pour se soutenir par elle-même, et qu'ils n'étaient *nécessaires* (là comme ailleurs) que par le défaut d'autres ouvriers capables de la continuer; ce qui n'est pas une preuve très-forte de l'incapacité des Jésuites.

Mais nous avons une réponse plus péremptoire. Elle est fondée sur les circonstances et les vraies causes de la ruine de ces missions. Les Indiens néophytes, comme tous les sauvages, avaient conçu contre les Espagnols une crainte mêlée d'horreur qui n'était que trop justifiée par les cruautés qu'ils en avaient éprouvées et celles qu'ils en redoutaient.

Ils savaient que ces Espagnols avaient constamment cherché et cherchaient encore à leur enlever leur liberté et le bonheur dont ils jouissaient; ils n'ignoraient pas que les missionnaires étaient leurs seuls protecteurs et leurs seuls médiateurs auprès du roi d'Espagne; c'est avec ces dispositions et dans ces circonstances qu'ils virent arriver les Espagnols pour saisir et enchaîner tous leurs missionnaires, qu'ils aimaient comme leurs pères. Ceux-ci surent, par un usage héroïque de leur autorité et de leur influence, contenir l'indignation et le désespoir de leurs néophytes, disposés à défendre leurs pères par la force des armes, et capables de faire payer bien cher la violence injuste qu'on exerçait contre eux [1]. Mais après le départ de leurs missionnaires, quand ces néophytes se virent abandonnés à eux-mêmes et livrés à la cruauté de ceux qui depuis si longtemps travaillaient à les asservir, en présence des horreurs qui les me-

[1] Les Indiens des Réductions n'étaient nullement des peuples conquis, mais des tribus qui, *à la persuasion et sur la parole de leurs missionnaires,* s'étaient volontairement soumis et rendus tributaires du roi d'Espagne, à condition de conserver leur liberté, sous la dépendance de l'autorité royale, sans pouvoir jamais devenir la propriété de quelques puissants particuliers, comme l'étaient beaucoup d'autres sauvages. Tels étaient les peuples que l'impiété jointe au despotisme le plus inique cherchait à détruire, parce que leur bonheur tourmentait également et les incrédules par la vue d'un triomphe éclatant de la religion et les avides spéculateurs par la vue d'une proie échappée à leur insatiable cupidité. Non contentes de leur arracher ceux qui les avaient enfantés à la foi et à la civilisation, les cours d'Espagne et de Portugal, sous l'influence du marquis de Pombal, trafiquèrent du sort de ces peuples, se les vendirent réciproquement comme elles auraient pu vendre un troupeau de moutons. C'était là une violation criante de leurs priviléges, un énorme attentat contre le droit des nations et la foi des traités, que la justice divine ne devait pas tarder à venger.

naçaient, et dont l'impression était cruellement augmentée par les souvenirs du passé, faut-il s'étonner s'ils se jetèrent dans un parti extrême, si grand nombre d'entre eux cherchèrent dans leurs anciennes forêts un asile contre l'injustice et l'oppression, s'ils ne purent accepter avec confiance des missionnaires nouveaux qui leur étaient imposés à main armée par leurs ennemis et leurs tyrans? Non, rien de tout cela n'est étonnant; le contraire serait un grand prodige. Si ces peuples infortunés avaient été assez puissants pour résister comme nation à la violence des Espagnols, ils auraient pu conserver leur nationalité et leur civilisation. Trop faibles pour s'opposer à l'ennemi, ils durent chercher leur salut dans la fuite et la dispersion..... Tels sont les faits véritables; ils appartiennent depuis longtemps au domaine de l'histoire. Et c'est en présence de ces faits que l'on veut faire peser la responsabilité des conséquences sur les missionnaires qui furent les victimes innocentes de ces violences impolitiques et barbares! n'est-ce pas adresser au malheur une insulte aussi cruelle qu'elle est injuste?

Art. III. — *Réponse aux accusations intentées contre les missionnaires de la basse Californie.*

Les explications précédentes peuvent s'appliquer également à toutes les missions des sauvages. Cependant il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques mots au sujet des missions de la basse Californie, en réponse aux insinuations que fait contre elles l'auteur du Mémoire de

Mgr Blanchet. Voici ce que nous lisons dans ce mémoire, p. 12 : ... « Les jésuites s'établirent dans la basse Californie en 1642. Dès 1683 elle était toute chrétienne. A cette époque les mêmes pères étaient investis de l'administration civile et militaire, aussi bien que de tout le ministère ecclésiastique dans la province évangélisée avec tant de zèle par leurs soins... Malheureusement on ne donna pas à leur œuvre, parvenue à ce développement, les bases hiérarchiques qui en eussent assuré l'avenir après eux. Une province ecclésiastique avec métropolitain et évêques suffragants pouvait s'y ériger. On négligea de le faire, malgré les abondantes ressources pécuniaires fournies par la généreuse Espagne. Des motifs de différente nature s'y opposèrent... Et les choses en étaient encore à ce point lorsque, le 25 juin 1767, le vice-roi du Mexique, au nom de son maître Charles III, vint signifier aux missionnaires que, leur Compagnie ayant cessé d'exister dans les domaines espagnols, il leur fallait remettre en d'autres mains l'œuvre glorieuse, mais incomplète, poursuivie par eux pendant cent vingt-cinq ans. »

Nous ne voudrions plus laisser échapper ici la plainte amère que nous arrachait, un peu plus haut, une attaque semblable dirigée contre les missions du Paraguay. Et cependant nous sentons de nouveau tout ce que le rôle d'apologiste a de désespérant, en face de ces accusations condensées dans quelques lignes, et dont la réfutation demanderait des traités volumineux, que dédaignera toujours le commun des lecteurs.

Il s'agissait pour l'auteur de prouver, non plus par des assertions gratuites, mais par un fait patent et historique,

la *répugnance* de la Compagnie de Jésus à l'établissement des Églises nationales.

Pour cette fin, il fallait présenter dans la basse Californie un vaste champ susceptible de recevoir cette organisation. Qu'à cela ne tienne ; l'auteur lui accorde toute la population qu'on peut désirer, assez pour improviser *une province ecclésiastique avec métropolitain et évêques suffragants ;* et sans doute le lecteur ne lui aura pas supposé moins de quatre à cinq cent mille habitants. Et ce serait encore un chiffre bien modeste ; car si en France nous voyons un diocèse (par exemple celui de Lille ou de Strasbourg), renfermant plus d'un million de chrétiens, sans nous étonner qu'on ne l'ait pas morcelé, pour en faire une *province ecclésiastique, avec métropolitain et évêques suffragants*, l'étonnement de notre auteur devra faire supposer ici au lecteur, pour la basse Californie, une population, non pas de 500,000, mais de quelques millions d'habitants.

Il fallait de plus aux missionnaires le temps de compléter un œuvre si difficile. Ici l'auteur, malgré sa bonne volonté, est un peu gêné par les dates, il parvient cependant à trouver cent vingt-cinq années ; c'est encore bien peu pour établir une hiérarchie complète avec son *métropolitain et ses évêques suffragants !* Néanmoins, comme cette hiérarchie s'est organisée très-promptement dans son esprit et sous sa plume, il en conclut que cent vingt-cinq ans doivent suffire pour lui donner le droit d'accuser tout au moins *la négligence* des missionnaires, s'ils ne l'ont pas réalisée sur le sol pendant cet intervalle. Et en accusant *cette négligence*, il aura l'art de faire comprendre tacitement au lecteur intelligent *les motifs de différente nature qui s'opposèrent* à cette réalisation.

Il fallait enfin d'abondantes ressources pécuniaires pour fournir aux dépenses d'une si ample administration et de tant de siéges épiscopaux. C'est ici surtout que l'auteur se montre libéral envers les missionnaires ; il leur ouvre les trésors *de la généreuse Espagne*, pas moins que cela ; mais à condition, bien entendu, que, s'ils n'ont pas appliqué ces trésors à l'établissement d'une province ecclésiastique, le lecteur aura le droit de juger qu'ils en ont fait un autre usage. Et de toutes ces assertions si graves il ne donne pas, il n'essaye pas même de donner une seule preuve ! — Voilà comme on traite les missionnaires ; voilà comme on écrit l'histoire !

Heureusement que les faits dont il s'agit n'appartiennent pas aux époques fabuleuses qui se perdent dans la nuit des temps, et laissent à chacun le droit d'invention ou d'amplification. Nous en appellerons à l'*Histoire de la Californie*, écrite par François-Xavier Clavigéro, et imprimée à Venise en 1789 [1]. — Dans la crainte d'ennuyer nos lecteurs, nous renverrons aux pièces justificatives, N° VII, quelques citations dont nous tirons les conclusions suivantes :

1° *Population de la basse Californie.*— D'après Clavigéro, la population totale s'élevait à sept mille. En supposant que ce nombre soit l'évaluation, non des individus, mais des chefs de famille, on aura environ vingt-huit mille habitants, nombre plus probable et conforme à celui que présentent d'autres auteurs [2]. Et remarquez que c'était la population

[1] On peut consulter aussi l'*Histoire de la Californie* par le P. de Vénégas ; 3 vol. in-4°, Madrid, 1757.

[2] La *Gazette de Montréal* (16 avr. 1847) contient un article où il est dit : « En 1745 on comptait dans la vieille Californie 25,000 indiens et 16 résidences. »

totale, évaluée à l'époque où tous les habitants étaient chrétiens, et que cette population ne donnait aucune espérance d'accroissement, vu la stérilité de cette contrée. Après cela nous demanderons à l'auteur comment il aurait fait pour organiser, non pas dans ses cahiers ou sur ses registres, mais dans la basse Californie, cette brillante *province ecclésiastique* composée de *son métropolitain et de ses évêques suffragants, avec* 28,000 *chrétiens !*

2° *Durée de la mission de la basse Californie.* — Depuis 1640 jusqu'en 1694, les Espagnols tentèrent successivement sept expéditions pour reconnaître les terres de la basse Californie, et en prendre possession au nom du roi d'Epagne.

La première, en 1640, par l'amiral D. Louis Castin de Cagnas.

La deuxième, en 1648, par l'amiral Pierre Portée de Casanate.

La troisième, en 1664, par l'amiral D. Bernard de Pignadero.

La quatrième, en 1667, par le même.

La cinquième, en 1683, par l'amiral D. Isidore d'Otondo y Antillos.

La sixième, en 1686, par le même.

La septième, en 1694, par le capitaine d'Itamarda, à ses risques et périls.

Toutes ces expéditions n'eurent d'autre résultat que de prouver la désolante stérilité du pays et l'impossibilité de s'y procurer des subsistances ; tous ces désirs de conquête vinrent se briser contre ses sables inhospitaliers, et le conseil royal renonça enfin à des entreprises inutiles.

Cependant ces déserts affreux, qui n'offraient plus d'appâts aux conquérants spéculateurs, renfermaient des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. C'en fut assez pour exciter l'ambition d'une autre légion de conquérants. Le P. Marie Salvaterra demanda instamment la permission de se dévouer à cette mission désespérée. Après dix ans d'instances de sa part et de refus de la part des magistrats, il obtint enfin l'autorisation si ardemment désirée. Il partit en 1697 avec le P. Piccolo, et jeta les *premiers fondements* de cette chrétienté [1]. Ce n'est pas ici le lieu de montrer les difficultés qu'il eut à vaincre et les succès dont Dieu couronna ses efforts et son héroïque dévoûment; nous voulions seulement constater que cette mission, qui commença en 1697 et fut arrachée à ses fondateurs l'an 1767, est restée entre leurs mains soixante-dix ans seulement, et que par conséquent l'auteur du mémoire a fait preuve d'une extrême générosité en doublant presque ce nombre pour donner aux missionnaires cent vingt-cinq ans. C'est, au reste, une inexactitude à laquelle nous ne voulons pas attacher trop d'importance. Car s'il y a une injustice criante à prétendre que des missionnaires soient obligés, sous peine de réprobation, de présenter une hiérarchie pleinement organisée dans les pays où soixante-dix ans auparavant ils n'avaient trouvé que des êtres sauvages et barbares, nous

[1] L'auteur assure qu'en 1683 la basse Californie *était toute chrétienne;* et nous répondons, les documents en mains, qu'en 1697 elle *ne renfermait pas encore un seul chrétien.* Comme on le voit, la différence est grande ! et c'est avec cette légèreté (pour ne pas employer une autre expression) qu'on accuse les missionnaires... et qu'on se joue de ses lecteurs et de la sacrée congrégation de la Propagande, à laquelle ce mémoire était présenté !

croyons, qu'en supposant même cent vingt-cinq ans de durée, l'injustice, pour être un peu moins ridicule, n'en serait pas moins réelle. Nous avons cité dans cet ouvrage bien des missions qui sont fondées depuis plus de deux siècles, qui depuis cent quatre-vingts ans ont le bonheur d'être administrées par des *missionnaires séculiers*, et auxquelles cependant nous ne voudrions pas souhaiter d'être soumises à l'épreuve qui ruina les Églises de la basse Californie.

3° *Les abondantes ressources temporelles fournies par la généreuse Espagne.* — Le trésor royal dépensa des millions pour les six expéditions que nous avons indiquées; celle de 1683 à elle seule coûta plus d'un million. Mais quand il s'agit de l'expédition apostolique, l'autorisation ne fut accordée au P. Salvaterra, qu'à la condition expresse *qu'il prendrait possession de cette terre au nom du roi catholique, et qu'il ne demanderait rien au trésor royal pour les frais.* A l'instant même le missionnaire partit avec son bourdon et sa *Doctrine chrétienne* traduite en langue *cochimi*, et chargea son compagnon, le P. Piccolo, de recueillir les aumônes que lui offrirait la charité des fidèles, et de venir le rejoindre à Jaqui, où ils devaient s'embarquer. Un tel désintéressement, ce courageux abandon aux soins de la divine Providence, méritaient autre chose que le soupçon injuste et cruel d'avoir détourné ou mal employé *les abondantes ressources fournies par la généreuse Espagne.* Voici un exemple de cette *générosité :* En 1716, le P. Salvaterra conjura le vice-roi de fonder, non pas une hiérarchie complète d'évêques et d'archevêques, mais un tout petit séminaire pour les jeunes Californiens ; sa prière fut constamment repoussée. Ce trait en dit-il assez?

Maintenant nous demanderons ce que signifient ces expressions fort étranges qui représentent *les pères investis de l'administration civile et militaire!* Nous savons ce qu'elles signifient dans la bouche de la haine et de l'impiété, qui tirèrent un si bon parti de ces mots magiques, sans doute telle n'est pas l'intention de l'auteur ; mais nous demandons ce qu'elles peuvent signifier sous sa plume et au sujet d'une chrétienté composée de vingt-huit mille Indiens, que les missionnaires avaient tirés de l'état sauvage pour les réunir dans quatorze ou seize Réductions, sous le gouvernement le plus paternel qui fut jamais. Nous ne ferons qu'une observation : en 1686, le conseil royal, déconcerté par le mauvais succès de toutes les expéditions qu'il avait entreprises, offrit à la Compagnie de Jésus la direction de la nouvelle tentative qu'il voulait essayer, et la Compagnie répondit « qu'elle était vivement touchée de l'honneur que lui faisait cette noble assemblée en lui abandonnant une entreprise de si haute importance, et qu'elle était disposée à y consacrer autant de missionnaires qu'on le jugerait nécessaire ; mais qu'il ne lui paraissait pas convenable que son institut se chargeât des intérêts temporels de cette conquête, comme on le lui avait proposé [1]. » Il serait inutile de nous arrêter plus longtemps sur cette question ; nous avons exposé assez longuement les principes qui dirigèrent les missionnaires de la Compagnie de Jésus dans le gouvernement de leurs Réductions ; nous ne pouvons que renvoyer de nouveau le lecteur aux historiens que nous avons cités à cette occasion.

[1] Voyez *Pièces justificatives*, n° VII.

CHAPITRE IV

TABLEAU COMPARÉ DES MISSIONS DU MOYEN AGE ET DE CELLES DES ORDRES RELIGIEUX AU XVIe SIÈCLE.

Nous avons montré jusqu'à présent les missions des ordres réguliers, en elles-mêmes et dans leurs œuvres, c'est-à-dire dans leurs dispositions à l'égard du clergé indigène, dans leur méthode et dans leurs résultats. Des attaques, à notre avis peu opportunes, mais auxquelles nous ne pouvions nous dispenser de répondre, nous ont même entraîné malgré nous dans une question fort délicate : la comparaison qu'on avait établie entre les missionnaires religieux et ce qu'on appelait la nouvelle milice des missionnaires séculiers. Pour compléter notre étude des missions et jeter un nouveau jour sur cette importante question, nous allons maintenant élargir le champ de nos recherches, et comparer les missions du XVIe siècle avec celles des siècles précédents. Nous y sommes forcé par la nécessité de la controverse ; un article intitulé : *Le présent et l'avenir des missions*, et inséré dans *le Correspondant* (1847, t. XIX, p. 183), nous a ouvert cette arène. Cet écrit, remarquable par l'élévation des vues et le sentiment d'un zèle vraiment catholique, contient plusieurs appréciations défavorables aux ordres réguliers, et qui nous paraissent fondées sur des informations inexactes.

Au reste, et nous sommes heureux de l'annoncer ici, ce n'est point à l'auteur de cet article que s'adressent nos critiques. Il assure lui-même ne faire *qu'exposer des idées*

qui ne lui appartiennent nullement, et qu'il soumet à ses lecteurs sans prétendre même les juger; il en laisse toute la responsabilité au *vénérable missionnaire* qui lui a communiqué son travail. Nous le remercions de cette franche déclaration : elle nous met plus à l'aise, sans toutefois rien nous apprendre précisément; car nous aurions facilement reconnu la vraie source des informations et des idées que nous retrouvons ici, comme nous l'avons reconnue dans tous les écrits que nous avons dû réfuter jusqu'à présent [1]. Une chose cependant nous semble appartenir incontestablement à l'auteur de l'article qui nous occupe; c'est, outre le talent, sa rédaction, la noble modération et la réserve bienveillante qui n'ont pas toujours accompagné les publications antérieures *des mêmes idées.* On voit qu'en passant par sa plume, elles ont pris plus de délicatesse et d'impartialité.

Nous n'avons pas la prétention de fournir tout entière l'immense carrière que cette question ouvre devant nous; notre seul objet est de présenter ici quelques observations sur le rapprochement qu'on a fait entre les missions des deux époques.

Nous admettons pleinement une différence qu'on indique entre ces missions : elle consiste en ce que le christianisme

[1] Lettres sur la *Congrégation des Missions Étrangères,* par M. Luquet (Paris, 1843). Notice sur l'origine de la *Société des Missions Étrangères.* — Extrait de cette notice inséré dans *l'Ami de la Religion.* — Lettre anonyme publiée par *l'Ami de la Religion.* — M. Rohrbacher, *Hist. ecclés.* — Le présent article..... Vraiment notre adversaire a nom *Légion!* Le lecteur aura pu remarquer dans le fond de tous ces écrits un air de famille qui trahit la paternité commune. Nous aussi nous l'aurions deviné, si nous ne l'avions su d'ailleurs.

au moyen âge s'étendait *de proche en proche*, et pouvait ainsi plus facilement consolider ses conquêtes et s'assimiler les peuples nouvellement conquis : au lieu que dans le XVI^e siècle il devait agir sur des pays séparés par des distances et des barrières presque infranchissables.

A cette différence essentielle on pourrait ajouter qu'au moyen âge c'était ordinairement les peuples et les princes déjà chrétiens qui préparaient la voie aux missionnaires, par la conquête ou par l'influence politique, aidaient leur action et assuraient leurs succès par un concours puissant, facilitaient l'œuvre par la conversion des princes idolâtres, et souvent la consolidaient irrévocablement par des alliances de famille ou par des traités internationaux; avantages précieux qui n'existèrent point ou presque jamais dans les missions lointaines du XVI^e siècle.

On pourrait dire encore que plusieurs de ces dernières missions, s'adressant à de vastes contrées, n'arrivèrent jamais au point de soustraire les populations converties à la puissance arbitraire et tyrannique des princes, des rois ou empereurs païens dont elles dépendaient, et à l'influence morale de la masse de la nation qui persévérait encore dans l'idolâtrie. Si, au lieu des entraves continuelles, des tracasseries de tout genre et des violences inouïes que subirent les missionnaires, ils avaient reçu de l'Europe l'appui, les secours et les encouragements qu'ils avaient droit d'attendre, ils seraient parvenus à surmonter cet obstacle, à déborder le paganisme et à donner des garanties de durée aux chrétientés qu'ils fondaient. Mais jusque-là il est évident qu'il existait entre les deux époques une différence énorme, surtout sous le rapport de la stabilité de l'œuvre.

Enfin nous pourrions insister sur l'influence de certains événements politiques : la décadence de la puissance maritime des Portugais; la prépondérance hollandaise et anglaise dans les mers des Indes, la jalousie mercantile des Européens dans les riches contrées de l'Asie, et les soupçons sinistres que ces rivalités nationales et commerçantes jetèrent dans l'âme des princes du Japon et de la Chine; peut-être aussi le peu d'union et d'entente fraternelle entre certains missionnaires de diverses congrégations, etc., etc.; autant d'obstacles que rencontrèrent sur leur route plusieurs missions du XVIe siècle, et qui détruisent par conséquent toute parité qu'on voudrait supposer entre elles et les missions d'une autre contrée ou d'une autre époque, au point de vue des conditions extérieures.

Mais cette conclusion n'est pas *celle que prétendaient établir certaines personnes*, qui semblent avoir, sur plusieurs points, beaucoup moins consulté la vérité historique que suivi des systèmes préconçus. Ils ont pris à tâche de mettre en opposition le mode des missions et l'organisation intérieure des chrétientés dans l'une et l'autre époque, afin de faire peser une terrible responsabilité sur les missionnaires réguliers du XVIe siècle. Cette grave question ne pouvant se résoudre que par les documents de l'histoire, c'est à elle que nous emprunterons nos preuves. Et afin de mettre un peu d'ordre dans notre réponse, nous jetterons, avec l'auteur, un coup d'œil rapide sur les missions catholiques dans les divers siècles de l'Église. Nous indiquerons d'une part les traits d'analogie ou de disparité qui se révèlent dans les circonstances extérieures, et nous examinerons de l'autre la marche constamment uniforme de l'Église par rapport à

la méthode et à l'organisation intérieure de ces missions; examen qui appellera de nouveau notre attention sur l'influence et l'action des ordres réguliers dans les missions lointaines. Ainsi un premier article offrira au lecteur un tableau historique de l'apostolat du moyen âge et des derniers siècles; puis nous examinerons dans un deuxième article cette opposition ou ce contraste qu'on signale dans la conduite et l'administration intérieure de ces missions.

ART. I^er. — *Tableau historique des missions du moyen âge et de celles du* XVI^e *siècle et des temps modernes.*

Nous ferons d'abord une observation importante : Dans les premiers âges du christianisme, temps privilégiés et exceptionnels, où étaient répandues avec profusion les prémices de l'esprit, et où une moitié peut-être du monde habité, parvenue à un degré de civilisation avancée, se trouvait réunie sous la domination d'un même prince, avec toute liberté de communication entre les sujets d'un même empire; la prédication de l'Évangile ne rencontrait pas les entraves que produisent nécessairement l'abrutissement des peuples et la multiplicité des souverains, toujours soupçonneux, souvent jaloux, et parfois ennemis déclarés les uns des autres. Mais hors ces premiers et beaux siècles, où la propagation de la foi chrétienne fut un miracle continuel de la toute-puissance divine, l'Église semble avoir établi, au moins dans la pratique, une différence entre les missions faites en des pays dont les peuples, et les princes surtout, avaient déjà embrassé la foi ou en témoignaient le désir, et

l'apostolat exercé en des pays infidèles et dont les princes étaient encore païens ou hostiles au christianisme. Cette distinction est digne de remarque; elle est appuyée sur l'histoire ecclésiastique, et son application aux cas particuliers jettera un grand jour sur les missions dont nous allons étudier la marche dans les divers siècles.

Ici un large horizon s'offre à nos regards : ce ne sont plus quelques coins de terre isolés; c'est le vaste champ du père de famille qui comprend le monde entier, et le monde du moyen âge d'où sont sorties nos sociétés modernes, et le monde des siècles derniers avec ses deux immenses hémisphères. Envisageons notre sujet en son entier, et non pas sous un point de vue particulier ; fractionner ainsi les questions historiques et ne les voir que d'un côté, c'est s'exposer à ne les résoudre qu'imparfaitement. Nous étudierons la marche générale de l'Église dans les missions si fructueuses du moyen âge, en tenant compte de quelques exceptions; nous la comparerons ensuite à la marche que l'Église a suivie dans les missions des temps modernes, non moins fructueuses et, sauf encore les exceptions, tout aussi durables dans leurs effets, et nous verrons si elle a jamais sérieusement dévié de sa route, et si elle a besoin aujourd'hui de rentrer dans les voies anciennes et naturelles.

Vers l'an 600 de Jésus-Christ, sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, commença proprement l'ère des missions du moyen âge; alors le missionnaire qui plantait le premier la foi dans un pays idolâtre était indifféremment prêtre ou évêque [1]. La plupart de ces derniers, au moins dans l'ori-

[1] Tant que dura l'œuvre de la conversion au christianisme pour les

gine, étaient des évêques titulaires, que le désir d'agrandir l'héritage de Jésus-Christ entraînait loin de leur troupeau à la conquête de nouveaux royaumes : tels furent saint Kilian, évêque en Irlande ; saint Wulfranc, archevêque de Sens ; saint Emméran, évêque en Aquitaine, et d'autres encore, devenus les apôtres des Frisons et des nations barbares de l'Allemagne.

Pour l'ordinaire cependant, de simples prêtres ou des religieux ouvraient les premiers la tranchée dans les missions, sauf plus tard à être eux-mêmes institués évêques des peuples qu'ils avaient convertis. Les exemples en sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les rapporter en détail ; nous n'en citerons que quelques-uns des plus remarquables.

A la fin du XVI^e siècle (en 596), saint Grégoire le Grand envoie chez les Anglo-Saxons, conquérants de la Grande-Bretagne, le moine Augustin avec quelques autres religieux. Appuyés de la recommandation puissante des rois francs auprès d'Ethelbert, roi de Kent, aidés de l'influence qu'avait sur ce prince, son époux, la reine Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, les missionnaires prêchent librement la doctrine du salut, et convertissent Ethelbert et une partie de son

vastes provinces de l'empire romain, les papes y envoyaient ordinairement des missionnaires évêques. Ces missions s'adressaient au peuple du même empire, à des populations civilisées (au moins la population romaine de ces contrées) ; rien n'empêchait de recruter parmi elles des prêtres et des évêques pour les nouvelles Églises, qui pouvaient ainsi se suffire bientôt à elles-mêmes. Au moyen âge, dans les missions lointaines de l'Asie, de la Tartarie, l'Église députa assez souvent des évêques missionnaires ; les difficultés des communications et les dangers de ces voyages de long cours rendaient cette mesure plus nécessaire.

peuple. Alors Augustin vient en France recevoir la consécration épiscopale; et, de retour en Angleterre, il travaille, avec les nouveaux coopérateurs que lui envoie de Rome le saint pontife, à organiser complétement son Église.

Ainsi la conversion d'un peuple infidèle commençait par la prédication des missionnaires prêtres ou évêques; mais l'on n'établissait jamais ou presque jamais de siége épiscopal fixe [1], que le prince ne fût chrétien et le peuple à peu près converti ou en voie de conversion; et l'érection du siége épiscopal n'avait lieu ordinairement qu'avec le concours des deux puissances; parfois la puissance temporelle prenait l'initiative, et obtenait ensuite la sanction de Rome.

Un pays en voie de conversion n'offrait-il pas assez de garanties de paix et de sécurité, le prince était-il encore incertain ou hostile, le peuple remuant, inconstant, cruel, on se contentait de placer un siége épiscopal sur la frontière, mais dans le pays catholique; ou bien l'on chargeait l'évêque le plus voisin de pourvoir à la culture de ces terres ingrates et rebelles. Cet évêque avait juridiction sur tous les pays adjacents, il s'y rendait lui-même, il y envoyait des prêtres ou d'autres évêques.

[1] Bien entendu que nous ne parlons que du fait tel qu'il se reproduisait au moyen âge, terme de notre comparaison. L'Église avait toujours le droit, et elle l'a exercé quand il lui a semblé opportun, d'ériger des évêchés fixes en des pays encore infidèles, et dont les princes étaient infidèles ou même hostiles au christianisme. Mais pour l'ordinaire, jusqu'à ces derniers temps, l'Église demandait trois conditions pour l'établissement d'un siége épiscopal : 1° un troupeau suffisant de fidèles, soit anciens ou nouveaux convertis, soit hérétiques ou schismatiques revenus au bercail ; 2° le consentement ou du moins la tolérance du pouvoir temporel ; 3° une fondation ou des ressources assurées.

Ainsi avait agi Charlemagne par rapport à la Saxe; ainsi plus tard Louis le Débonnaire et l'empereur Othon I^er avaient-ils pourvu à la conversion future des peuples de la Frise orientale, du Danemarck, de la Suède, et de la nation des Slaves. Quand ces contrées, préparées de longue main à l'Évangile, semblaient devoir être paisiblement et solidement chrétiennes, que les rois et les peuples embrassaient d'un commun accord la loi de Jésus-Christ, alors on instituait des évêques titulaires au centre même du territoire définitivement conquis.

Un coup d'œil jeté sur les annales du moyen âge nous fera voir l'action progressive, mais lente et sûre, de l'Eglise sur les contrées infidèles de l'Europe. Les Anglais, appelés à la foi en 597, n'ont point oublié leur première patrie, la Frise et la Saxe ; c'est de leurs rangs que sortent les apôtres qui doivent éclairer et féconder ces terres, qui depuis près de deux siècles avaient été en vain arrosées par les sueurs et le sang de leurs missionnaires [1]. Witbert, Willebrod et dix de leurs compagnons, tous prêtres, débarquent en Frise vers 690 ; ils sont secondés par Pépin d'Héristal, duc des Francs, qui vient de conquérir une partie de ce pays. Après de nombreuses conversions les missionnaires choisissent

[1] Il n'est pas rare de trouver dans le moyen âge des pays où le christianisme végète et languit pendant un ou plusieurs siècles avant de s'établir solidement et de produire des fruits. Et aujourd'hui, l'on voudrait condamner impitoyablement de pauvres missionnaires et leur imputer la ruine d'une mission qu'ils ont arrosée de leur sang, parce que, après soixante années de travaux et de combats, ils n'ont pas réussi à la doter d'un clergé indigène complet et d'une hiérarchie nationale, capable de se suffire et de sauver cette mission contre tous les efforts des persécuteurs!

saint Witbert, et l'envoient en Angleterre à saint Wilfrid pour recevoir de lui l'ordination épiscopale. Peu après saint Willebrod, nommé par le pape archevêque des Frisons, établit son siége à Utrecht. Bientôt un prêtre anglais, saint Boniface, aussi missionnaire dans la Frise, sacré évêque par le pape Grégoire et encouragé par Charles-Martel, s'élance dans la Thuringe et au sein de la Germanie; il est le légat du saint-siége, l'apôtre des Allemands, le martyr glorieux de Jésus-Christ.

D'autres missionnaires, prêtres ou évêques, parcourent les vastes contrées à moitié conquises par les Francs, à moitié converties au christianisme; plusieurs sanctifient cette terre barbare par l'effusion de leur sang, précieuse semence de nouveaux chrétiens.

Charlemagne vient donner un nouvel essor à l'œuvre des missions, contrariée plutôt qu'interrompue par les divisions intestines des Francs; les prêtres Willehade et Ludger évangélisent la Saxe, où plusieurs de leurs compagnons obtiennent la palme du martyre. Trente années de guerre ont désolé ce malheureux pays, les peuples se soumettent; en 786, deux évêchés sont établis, l'un à Minden en Saxe, l'autre à Werden en Frise, sur la frontière des infidèles.

Vers la même époque l'empereur fondait, en ces contrées devenues plus paisibles, les évêchés d'Osnabruck pour la Westphalie, et de Brême pour la Frise orientale et une partie de la Saxe.

En 826, apparaissait l'apôtre du Danemarck et de la Suède, saint Anschaire, d'abord moine missionnaire, puis, en 829 créé archevêque de Hambourg, avec la qualité de légat et la juridiction sur tous les royaumes du nord. Brême et Ham-

bourg se trouvèrent bientôt réunis sous un même pontife, et devinrent le boulevard de la foi pour tous les pays septentrionaux de l'Europe. De là, saint Anschaire et ses successeurs envoyaient des prêtres et des évêques en Danemarck et en Suède. Dans ce dernier pays, où la religion éprouva de longs obstacles, on voit les prêtres Ardgaire, Erimbert, Anfrid et Rimbert se succéder pendant un certain nombre d'années. D'un autre côté, Charlemagne, fort des avantages signalés qu'il avait remportés sur les Huns et les Slaves, faisait ériger en métropole Salzbourg, dans le voisinage de ces populations barbares.

A plus de cent ans d'intervalle, l'empereur Othon le Grand continuait l'œuvre de Charlemagne ; il soutenait de sa protection puissante les missionnaires catholiques en Allemagne et dans le nord de l'Europe. Il vainquait Harold, roi de Danemarck, et l'obligeait à accueillir les apôtres de la foi. Ce prince, converti par les miracles d'un chrétien nommé Poppon, se faisait baptiser, et alors (948) l'archevêque de Brême et de Hambourg, saint Adalbert, établissait en Danemarck les trois évêchés de Schlesvig, Ripin et Ahus. Quelques années après, Othon désignait un autre saint Adalbert pour évêque de Magdebourg (970), et priait le pape Jean XIII d'ériger cette ville en archevêché et en métropole pour la nation indomptée et encore presque toute païenne des Slaves. Le premier évêque de Pologne, nommé Jourdain, était envoyé en 965 par Jean XIII, à la demande de Micislas, duc des Polonais, nouvellement converti au christianisme. Boleslas le Pieux, second duc chrétien de Bohême, nomme Dithmar premier évêque de Prague. Plus loin, saint Étienne de Hongrie, fils de Geisa, qui le premier des princes

hongrois, s'était soumis à l'Évangile, divisait son royaume en dix évêchés, et l'an 1000, il députait à Rome Astric, nommé évêque de Colocza, pour obtenir du saint-siége la confirmation et la sanction de ses actes.

Saint Olaf ou Olaüf de Norwége, zélé propagateur et défenseur de la religion catholique, désignait Drontheim pour siége d'un évêché, et Krinkèle en fut le premier évêque. Ce prince engagea son beau-père, le roi de Suède, nommé aussi Olaüs, à se faire chrétien ; et vers l'an 1028, deux cents ans après la première mission de saint Anschaire en Suède, ce pays recevait son premier évêque en la personne de saint Sigfrid, sacré pour le siége de Dexiow par l'archevêque de Hambourg [1].

Deux cents ans plus tard, en 1210, la Prusse était encore païenne, et des religieux de l'ordre de Cîteaux partaient avec la bénédiction d'Innocent III, et la mission d'évangéliser ces peuples barbares. Plusieurs chefs de la nation et grand nombre d'autres habitants reçurent le baptême. A ces heureuses nouvelles, Innocent, dit M. Rohrbacher [2], dont l'histoire nous a fourni tous ces renseignements, « chargea « l'évêque de Gnesen de l'administration des sacrements et « des mesures nécessaires à la propagation du christia- « nisme, jusqu'à ce que le nombre des fidèles *permît qu'on « leur donnât un évêque* [3]. » L'œuvre civilisatrice des mis-

[1] Voyez la note précédente, page 209.

[2] *Hist. Ecclés.*, t. XVII, p. 69.

[3] Ce n'est point apparemment sur des faits semblables qu'on s'est fondé quand on a donné, comme l'expression de la pratique générale de l'Église au moyen âge, la règle suivante : « *Au moyen âge les missions commençaient par un évêque, puis un clergé indigène et des chrétientés vivant de leur propre vie.* »

sions parmi les infidèles du nord de l'Europe se continua d'après les mêmes principes, jusqu'au moment où les hérésies du XVI^e siècle interrompirent les communications entre Rome, foyer des vraies lumières, et les quelques peuplades qu'elle n'avait encore pu arracher aux ténèbres de l'erreur.

La formation du clergé indigène ne semble pas avoir suivi une marche aussi certaine et aussi uniforme; elle dépendait en grande partie du naturel, de la capacité intellectuelle et du degré de civilisation des peuples néophytes. Les données suffisantes nous manquent pour traiter convenablement une si grave matière; mais nous pouvons affirmer que, guidée par un esprit supérieur aux faiblesses humaines, l'Église, en cette œuvre importante, a agi en tout temps avec une maturité et une prudence, commandées quelquefois par la nécessité, toujours animées de l'esprit de charité et de zèle. On peut cependant remarquer que, dans les vastes provinces assujetties aux Césars, le choix des évêques sembla, pendant plusieurs siècles, tomber toujours sur des hommes appartenant à l'ancienne civilisation grecque ou romaine; que, lors des invasions germaniques, malgré le pouvoir et l'influence des conquérants, les noms germains n'apparaissent qu'assez tard et avec une extrême rareté dans les monuments ecclésiastiques; enfin, que le clergé proprement national ne commence à se former dans les royaumes du nord de l'Europe [1], les derniers conquis au

[1] En 1078, saint Grégoire VII écrivait au roi de Norwége « d'envoyer à « la cour apostolique des jeunes gens *nobles* du royaume, afin qu'ins- « truits à fond de la loi de Dieu, ils puissent reporter et répandre dans

christianisme, que lorsque les princes et la masse de la nation ont été renouvelés par la vertu vivifiante du baptême.

Il est une autre époque, non moins digne d'arrêter l'œil observateur du savant et du chrétien, époque de transition entre le moyen âge et l'ère moderne ; je veux dire les temps qui se sont écoulés depuis l'origine des franciscains et des dominicains jusqu'à la découverte du nouveau monde. Durant cette époque on reconnaîtra toujours la même marche dans les missions. Dans les pays du nord de l'Europe, en Pologne, en Livonie, en Finlande, les enfants de Saint-François et de Saint-Dominique continuent l'œuvre de civilisation pour les peuples et d'organisation pour les Églises. Aux îles Canaries, sur les côtes occidentales de l'Afrique, partout où les puissances européennes catholiques établissent leur domination victorieuse, on voit les religieux, devenus apôtres, préluder aux grandes œuvres qu'ils exécuteront bientôt sur l'immense théâtre des deux Amériques.

Au contraire, dans les missions séparées par d'immenses intervalles du centre catholique, dans les régions infidèles de l'Asie ou de l'Afrique, il arrive alors ce qu'on avait vu pendant les siècles précédents en Europe, chez les Frisons,

« leur pays la science du salut. » (*Epist. S. Grég.*, t. VII, liv. VII, ép. 13.) Or, c'était avant l'année 1028 que le saint roi Olaüs, après avoir converti une grande partie de ses sujets, avait fondé un évêché à Drontheim. Il faut observer que, si les peuples de la Germanie et du nord de l'Europe étaient aussi barbares à certains égards, je ne dis pas que les sauvages de l'Amérique, mais que la plupart des nations actuelles de l'Orient, ce n'étaient pas du moins des races abâtardies ; il y avait chez ces peuples plus de vie, plus d'énergie dans la volonté, plus de vigueur dans l'esprit, plus de loyauté dans les sentiments que parmi les populations asiatiques modernes.

les Slaves, les Suédois, les Danois ; les efforts des missionnaires, prêtres ou évêques échouent ou n'obtiennent que des succès éphémères, tant que la nation en majorité ou le prince lui-même ne se soumettent pas au joug de l'Évangile. Ce fait n'ôte rien à la force intime et toute-puissante de la foi chrétienne, qui peut, sans le secours des hommes et contre les efforts mêmes des princes et des peuples, se fixer sur un sol, s'y naturaliser et y porter des fruits de vie ; la foi a produit ces merveilleux effets dans l'empire romain idolâtre, et elle les produira encore toutes les fois que Dieu le jugera convenable à ses desseins. Mais, comme le dit saint Grégoire le Grand [1], dans les premiers jours de l'Église, l'arbre de la foi, encore faible, avait besoin d'être arrosé et fécondé par l'eau des miracles ; une fois que cet arbre divin a jeté de profondes racines dans le sol, dès lors la rosée miraculeuse cesse, du moins dans l'ordre commun de la Providence.

Nous aurions voulu retracer ici les travaux fertiles et glorieux des missionnaires réguliers de cette époque ; le détail en serait trop long ; il nous suffit de renvoyer le lecteur à l'intéressant ouvrage publié par M. le baron Henrion sur les missions catholiques des derniers siècles [2]. Un seul trait, que nous prenons au hasard, montrera l'Église toujours guidée dans ses entreprises par un zèle également sage et généreux.

L'émir El-Moumenim, cruel persécuteur des missionnaires de Jésus-Christ, avait enfin permis que la foi fût prêchée en

[1] *S. Grég. Homilia in Évang.*, 29.

[2] *Histoire générale des missions catholiques*, t. I^er, *passim*.

ses Etats, et même qu'on choisît un évêque pour Maroc. « Aux yeux du pape, dit l'auteur, l'établissement d'un « siége épiscopal à Maroc était déterminé, non-seulement « par la considération des conquêtes évangéliques à faire « sur les mahométans, mais aussi par la nécessité de pour- « voir d'une manière permanente aux besoins spirituels du « noyau de chrétiens qui existait dans cette capitale. Il se « trouvait, en effet, en cette ville, un grand nombre de chré- « tiens mozarabes qui avaient une église dans leur quartier « et le libre exercice de leur religion [1]. » Un évêque fut donc envoyé par Grégoire IX vers ce troupeau désolé. Innocent IV et Nicolas IV consacrèrent aussi des évêques pour Maroc. Les monuments de l'Histoire ecclésiastique nous montrent une foule d'évêques que procuraient aux missions lointaines les ordres de Saint-François et de Saint-Dominique [2]. La succession des évêques de Cambalou, en Chine, est un fait éclatant dans les annales des œuvres apostoliques. Tous ces évêchés, et bien d'autres, parce que leur grand éloignement et les difficultés du temps les empêchaient de puiser à la source commune l'esprit vivifiant qui anime et qui conserve la foi, disparurent peu à peu, et ont laissé tout au plus leur nom dans l'histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces évêques ne formèrent-ils pas un clergé indigène et ne se créèrent-ils pas des successeurs? Pourquoi? Probablement la bonne volonté ne leur a pas manqué. Mais l'ont-ils pu? ont-ils trouvé des sujets capables, dignes, convenables? l'état permanent de trouble,

[1] *Histoire générale des missions catholiques*, t. Ier, p. 10.

[2] Voyez *Pièces justificatives*, N° VIII.

et de persécution peut-être, le mauvais vouloir ou même l'opposition haineuse et formelle des princes, n'ont-ils pas été un obstacle insurmontable? Qu'on suppose seulement l'Église de la Cochinchine, telle qu'elle est composée actuellement, avec son évêque, ses prêtres indigènes, sous la domination temporelle de princes infidèles, hostiles pour la plupart, quelquefois atroces persécuteurs; qu'on la suppose pendant cent ou deux cents ans privée de toute communication avec l'Europe, de tout secours religieux venant d'Europe; croit-on que cette Église ainsi isolée subsisterait longtemps? et si le glaive des bourreaux, si le feu du schisme et de l'hérésie venaient désoler ce champ délaissé, ne serait-il pas à craindre que bientôt il ne s'y trouvât plus de traces du christianisme? Tel a été le sort des anciennes missions des franciscains et des dominicains en Tartarie et à la Chine pendant les XIII^e et XIV^e siècles.

Présentons maintenant en regard le tableau des missions gigantesques du XVI^e siècle et des temps modernes. Le lecteur pourra comparer et juger si l'Église n'a pas toujours été elle-même, et si sa marche et ses tendances ont été en opposition avec sa conduite et ses œuvres à aucune autre époque.

Christophe Colomb débarquait sur le territoire américain le 12 octobre 1492, et le premier évêque envoyé au nouveau monde, Bernard Buil, bénédictin, nommé par Alexandre VI vicaire apostolique des terres nouvellement découvertes, partait de Cadix le 25 septembre 1493. En 1504, à la sollicitation de la reine Isabelle de Castille, trois évêques furent désignés par Jules II pour l'île Saint-Domingue; mais ce ne fut qu'en 1510 qu'ils prirent possession des siéges épisco-

paux de Padilla, San-Domingo et Saint-Jean [1]. A mesure que la conquête espagnole et chrétienne se propageait sur l'immense continent, les évêchés et les archevêchés se multipliaient de toutes parts, au Mexique, au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade. L'histoire en fait foi, et le lecteur pieusement curieux peut consulter l'estimable ouvrage déjà cité, l'*Histoire générale des missions*, par M. le baron Henrion [2]. Le premier gouverneur général du Brésil, envoyé par le roi de Portugal, Jean III, avec la double mission de consolider l'établissement de la colonie et de concourir à la conversion des indigènes, Thomas de Sousa, arriva avec six jésuites à Bahia, au mois d'avril 1549, et vers l'an 1559, arrivait aussi du Portugal Pierre Leitan, premier évêque du Brésil [3].

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les missions d'Amérique; mais, sans vouloir exagérer ou atténuer les torts des conquérants du nouveau monde, nous devons rendre cette justice aux rois d'Espagne et de Portugal qu'ils se sont montrés généreux et magnifiques dans l'établissement des Églises au sein de leurs vastes possessions des deux hémisphères. Le zèle qu'ils firent éclater en Amérique ne se démentit pas dans les Indes orientales. Les évêchés de Goa, de Cochin, de Cranganore, de Méliapour, de Malaca, et plus tard de Macao, sont érigés à la demande des rois de Portugal; Manille, Ségovie-la-Neuve, Zébut, dans les îles Philippines, sont proposées par le roi d'Espagne pour

[1] Henrion, *Hist. génér. des Missions*, t. Ier, p. 384.

[2] *Ibid.*, p. 348, 351, 373, 410.

[3] Le P. Sacchini, historien de la Compagnie de Jésus, le nomme second évêque du Brésil. *Novo cum episcopo Petro Leitone, quem secundum episcopum nova illa Ecclesia habuit.* (*Hist. S. J.*, pars 2, lib. III, p. 100.)

être les archevêchés et les évêchés de ses possessions dans les archipels des Indes. Ainsi, en Amérique et en Asie, on vit bientôt se développer une hiérarchie constituée en plusieurs provinces ecclésiastiques, sur le même plan qu'en Europe, avec ses archevêques et ses évêques titulaires, se réunissant en synodes diocésains et en conciles nationaux, y réglant les points de discipline et jugeant en première instance les controverses qui s'élevaient.

On remarque à cette époque, comme au moyen âge, plusieurs d'entre ces siéges épiscopaux posés en face des nations infidèles, point de départ et refuge du missionnaire. Mais peut-être reprochera-t-on au XVI^e siècle de n'avoir pas assez multiplié ces centres partiels de rayonnement catholique. Toutefois, pour être juste, il faudrait tenir compte de bien des difficultés de lieux, de temps et de circonstances : de l'immensité des terres à défricher, des frais considérables qu'exigeait l'érection d'un si grand nombre d'évêchés, des guerres longues et acharnées que l'Espagne et le Portugal eurent à soutenir contre la nouvelle république hollandaise et les forces réunies de la Grande-Bretagne. Du reste on trouverait sans peine au moyen âge des exemples où l'extension des diocèses n'était pas plus en rapport avec le besoin des populations et en harmonie avec le système proposé. Tournay, réuni à Noyon, fut pendant cent cinquante ans le seul évêché de la Belgique et d'une partie de la Hollande. Pendant près de deux cents ans, la Suède, le Danemark, la Norwége dépendaient du seul siége de Hambourg. Ne soyons pas plus pressés que l'Église, et donnons à la semence le temps de germer; à son heure elle produira des feuilles, puis des fleurs et enfin des fruits.

La formation du clergé indigène, dans les temps modernes comme au moyen âge, ne suivit pas de marche bien uniforme. Toutefois, dans les contrées soumises à l'influence des princes catholiques de l'Europe, et où se trouvait un centre de civilisation, on élevait les indigènes au sacerdoce : dans les îles Canaries, dans l'Inde, en Chine, en Ethiopie, en Arménie, au Japon, aux îles Philippines, sous des princes infidèles ou hérétiques.

Comme au moyen âge, les princes catholiques vinrent offrir à l'Église leur protection et leurs services, mais avec cette cruelle différence qu'ils les firent payer bien cher. Les droits du patronage, ou plutôt les empiétements du pouvoir civil, furent au XVIIe et au XVIIIe siècles la plaie générale de l'Église; c'est une plaie qui saigne encore dans ses tristes résultats. Cependant les torts sont assez grands sans qu'on ait besoin de les exagérer. L'abaissement des races indigènes, qui favorisait les plans et la cruelle cupidité des spéculateurs privés, entrait-il comme une chose arrêtée dans la politique des cours européennes? Nous ne le croyons pas, et nous avons pour garants une foule de séminaires et de colléges fondés avec munificence par les rois d'Espagne et de Portugal, et destinés aux indigènes. La protection généreuse de ces princes produisit d'abord des effets merveilleux. Leur grand crime, c'est de s'être obstinés à soutenir leurs prétentions au monopole des missions, quand le saint-siége, cédant aux nécessités des peuples et des Eglises, voulait l'abroger ou le restreindre; et d'avoir ainsi engagé une lutte contre l'Église à laquelle ils devaient obéir, et contre les missionnaires qu'ils auraient dû favoriser. Cette lutte fatale a causé bien des

ruines... mais là principalement où une déplorable concurrence a exercé ses ravages. Au contraire, pour ne parler ici que des missions orientales, les îles Philippines, restées au pouvoir des Espagnols et à l'abri de ces guerres de rivalité, comptent aujourd'hui à elles seules presque deux fois plus de chrétiens que l'Inde entière, avec Siam, le Tong-King, la Cochinchine et la Chine réunies ensemble.

Art. II. — *Uniformité constante de l'Église dans la conduite et l'organisation intérieure des missions.*

Examinons maintenant l'opposition qu'on a voulu établir entre les missions des deux époques. Il est un moyen fort simple et très-commode de créer un contraste entre deux choses d'ailleurs assez ressemblantes, c'est de généraliser des faits particuliers. Comme il n'y a pas de règle sans exception, surtout quand il s'agit, non pas d'un principe, mais du fait de sa réalisation, il suffit, pour former un contraste, de montrer d'une part la règle dégagée de toutes ses exceptions, et de poser de l'autre part les exceptions comme la règle générale et absolue. C'est le moyen qu'on paraît avoir adopté.

Ainsi l'on dit[1] : « *Au moyen âge les missions commençaient par un évêque, puis un clergé indigène et des chrétientés vivant de leur propre vie,* » et tout cela en peu de temps, bien entendu. Voilà un fait dont il serait difficile de prouver la généralité par des documents historiques; on

[1] *Le Passé et l'avenir*, p. 186.

pourrait au contraire lui opposer de très-nombreuses exceptions, comme le prouve l'article précédent. En même temps on assure que, dans les missions du XVIe siècle, *placées sous l'influence plus prononcée de l'esprit de corporation... Rome et l'Église étaient absentes, n'avaient pour les représenter ni légat ni évêque... que les missionnaires cherchaient leur direction, non dans la papauté, mais dans le chef de l'ordre... que Rome et l'Église absentes évangélisaient au moyen de l'ordre religieux présent partout*, etc. [1].

De telles propositions auraient eu besoin d'être présentées autrement que sous la forme d'assertions gratuites. Nous pourrions rappeler qu'au moyen âge aussi un grand nombre de missions furent fondées et pendant longtemps cultivées par des ordres réguliers; mais nous bornerons nos réflexions à la valeur historique de ces assertions. On y confond évidemment deux choses bien distinctes : l'organisation religieuse et l'organisation ecclésiastique. Des missionnaires religieux devaient sans doute avoir des rapports avec l'ordre dont ils étaient membres, mais ces rapports donnent-ils le droit de démentir l'histoire pour nier l'existence de l'organisation ecclésiastique et hiérarchique?

On dit que *l'Église était absente, n'avait pour la représenter ni légat ni évêque*, etc. En réponse, nous citerons les faits suivants, qui sont depuis longtemps du domaine de l'histoire ecclésiastique.

1° Saint François Xavier, qui ouvrit cette brillante carrière des missions du XVIe siècle, était *légat du saint-siége et nonce apostolique;* et en même temps il se met-

[1] *Le Passé et l'avenir*, p. 188.

tait, ainsi que tous ses frères, à l'entière disposition de l'évêque de Goa et de ses vicaires. 2° Nous avons vu que le premier soin des Portugais et des Espagnols, aux Indes orientales et en Amérique, fut d'ériger un grand nombre de siéges épiscopaux et d'établir des hiérarchies ecclésiastiques, complètes et pleines de vigueur ; leur organisation était semblable à celle des églises de l'Espagne et du Portugal ; leur action se révèle par les synodes et les conciles, dont les actes sont consignés dans l'histoire ecclésiastique [1]. Comment donc peut-on assurer que *l'Église*

[1] Parmi les conciles d'Amérique, nous pourrions citer trois conciles de Lima au Pérou. Dans le troisième, tenu en 1585, sous la présidence de S. Turibe, archevêque de cette ville, il fut décrété (Concl. 58) que les curés et missionnaires emploieraient tous leurs soins pour préparer les Indiens à s'approcher dignement des sacrements, non-seulement de pénitence mais aussi d'eucharistie. On réitéra la défense (portée dans les conciles précédents) d'élever au sacerdoce les indigènes de l'Amérique (Concl. 74). Dans l'Inde on peut citer le concile de Diamper (où fut opérée la réunion des chrétiens de Saint-Thomas, schismatiques et nestoriens, avec l'Eglise romaine), plusieurs conciles de Goa et les synodes de Cranganore. C'est donc à tort et en contradiction palpable avec les documents les plus irréfragables de l'histoire, qu'il a été dit (p. 209) que « s'il y avait eu des évêques dans les Indes, ils auraient pu dans leurs synodes terminer sur les lieux les controverses entre les missionnaires, et par là les soustraire aux querelles européennes. » Cette proposition est évidemment fausse dans son double supposé, car il y avait des évêques dans les Indes, et ils y tinrent des synodes ; elle n'est pas plus vraie dans sa conséquence ; car de fait ces synodes ne purent pas soustraire les controverses des missions à l'action des querelles européennes ; cela devait arriver surtout quand les dernières étaient en grande partie le principe et la cause des premières. Lorsque la question des *rites malabares* fut soulevée pour la première fois, le primat des Indes et l'archevêque de Cranganore convoquèrent des synodes pour l'examiner et la décider (an 1610). A l'époque où Mgr de Tournon débarquait à Pondichéry pour publier son décret (1701), l'Inde possédait son primat, l'archevêque de Goa, l'archevêque de Cranganore, l'évêque de Cochin et l'évêque de Mélia-

n'avait, pour la représenter dans les missions, ni légat ni évêque?

A-t-on voulu dire que certaines missions n'avaient pas d'*évêques locaux?* Mais dans ce cas on avouera que la proposition est fort loin de celle qu'on a fait comprendre au lecteur. Nous avons toujours cru que l'évêque local d'une ville ou d'une province est l'évêque du diocèse auquel appartiennent cette ville et cette province. Si ce sens n'est pas vrai, on pourra dire que la plupart des villes de France n'ont pas d'évêque, et que l'Église *n'y est pas représentée par un évêque.*

A-t-on voulu accuser le XVIe siècle de n'avoir pas assez multiplié les siéges épiscopaux, et par là d'avoir laissé trop d'étendue aux diocèses? Nous avons répondu à ce reproche, qui d'ailleurs, même en le supposant fondé, n'autoriserait pas à dire que l'Église *n'était pas représentée par des évêques*, ni que les missions du XVIe siècle s'écartaient en ce point de la pratique du moyen âge.

On ajoute que dans les missions du XVIe siècle l'ordre religieux *était le seul intermédiaire entre le missionnaire et le saint-siége.* On aurait bien fait de citer un seul exemple d'une mission ainsi constituée. Cet exemple, qui toutefois ne légitimerait pas une proposition si générale, nous doutons fort qu'on puisse le présenter. De fait, toutes les missions de l'Inde une fois établies dépendaient immédiatement des évêques de Goa, de Cranganore, de Cochin, de Méliapour; celles des Philippines dépendaient de l'arche-

pour : et les missionnaires jésuites ne purent obéir au *décret sur les rites* qu'en repoussant les injonctions et les menaces des premières autorités ecclésiastiques du pays, qui s'y opposaient de tout leur pouvoir.

vêque de Manille, et des évêques de Ségovie-la-Neuve et de Zébut ; celles de la Chine et du Japon dépendaient de leurs propres évêques résidant dans le pays ou à Macao [1]. En Amérique toutes les missions dépendaient pareillement des siéges épiscopaux auxquels elles étaient annexées [2]. Elles

[1] Macao était le refuge des évêques quand la violence des persécutions les empêchait de résider dans leurs chrétientés.

[2] C'est ici le lieu de faire quelques remarques sur une différence qu'on a voulu établir entre les missions du nord de l'Amérique et celles du Paraguay. Le *clergé canadien*, dont on parle (p. 200), recruté dans les familles de colons européens mêlés plus ou moins avec les races indigènes, n'est qu'une répétition de ce qui se pratiquait et se pratique depuis des siècles dans l'Amérique méridionale, espagnole et portugaise, où le clergé est pris dans les familles natives ou naturalisées dans le pays, nouvelle preuve de l'uniformité de marche entre les missionnaires des temps modernes et ceux du moyen âge. La différence établie entre les missions du Nord et celles du Paraguay n'est donc pas fondée : car de même que les bourgades d'Indiens convertis dans le Canada dépendaient de l'évêché de Québec, ville française habitée par des colons français, de même les Indiens du Paraguay vivaient sous la juridiction des évêques de Cordova, du Tucuman, de l'Assomption et de Buenos-Ayres, villes espagnoles habitées par des colons espagnols ; de même aussi les tribus de Chiquitos, qui se sont conservées et subsistent dans leur ancien état, vivaient sous la juridiction de l'évêque de Santa-Cruz de la Sierra au Pérou.

Ce n'est donc pas au défaut d'évêques que les missions du Paraguay, qui existaient depuis cent cinquante ans, doivent attribuer leur ruine, puisqu'elles avaient des évêques aussi bien que les néophytes canadiens ; mais la maladresse et la vexation du pouvoir temporel furent la cause positive de cette déplorable catastrophe. Ecoutons un voyageur moderne. « Tandis qu'au Paraguay, dit-il, dans les missions du Parana et de « l'Uruguay, *l'abolition de toutes les règles administratives et religieuses* instituées par les jésuites avait amené le dégoût et le découragement chez les Indiens, et par suite, leur dispersion dans les forêts ; « la *conservation*, par l'audience des Charcas et par les gouverneurs « espagnols, *de ces mêmes institutions* à Chiquitos, avait au contraire « maintenu dans son premier état la population non sauvage de cette « province, sous les divers gouvernements et même au milieu des guerres « de l'indépendance. » (*Voyage dans l'Amérique méridionale*, partie historique, t. III, p. 51, par M. Alcide d'Orbigny.)

étaient visitées par leurs évêques quand les circonstances le demandaient ou le permettaient; les supérieurs de ces missions étaient comme les vicaires généraux des évêques, et se réunissaient souvent auprès d'eux avec les principaux missionnaires pour fixer les règles générales de l'administration.

Mais supposons un instant constaté au XVIe siècle le fait d'une mission *dépendante de Rome uniquement par le moyen de l'ordre religieux*, serait-il difficile d'en trouver au moyen âge des exemples, et même des exemples nombreux? De plus, nous demanderons ce qu'on entend quand on dit que *Rome absente évangélisait au moyen de l'ordre religieux*? Cet ordre religieux, qui l'a primitivement, canoniquement, approuvé et confirmé? qui en est le suprême arbitre et dispensateur? n'est-ce pas le pontife romain, lui seul et nul autre? De droit et de fait, le pape est le supérieur, non-seulement de tout l'ordre en général, mais de chaque religieux en particulier, et dans la Compagnie de Jésus les individus s'engagent par un vœu formel à cette dépendance absolue par rapport aux missions. Il est donc vrai de dire que là où est le religieux, là Rome est présente.

Mais sous le rapport ecclésiastique ou hiérarchique, là où est le religieux missionnaire, Rome est encore plus présente, et, si je puis parler ainsi, immédiatement présente. De qui en effet le religieux tient-il sa mission? Du pape. De qui la juridiction? Du pape. Le supérieur religieux n'est point, à proprement parler, une volonté intermédiaire; il n'est que l'organe de la volonté pontificale. Cette dépendance intime et absolue du saint-siége est précisément, aux yeux de cer-

taines gens, le crime irrémissible des religieux et en particulier des jésuites ; y aurait-il justice ou même vraisemblance à leur adresser sur ce point le reproche de l'indépendance ?

En quoi consistera donc le *contraste* qu'on a découvert entre les missions du moyen âge et celles des XVI^e et XVII^e siècles ? serait-ce par rapport au clergé indigène et aux Eglises nationales, que les missionnaires auraient négligés et repoussés par principe, contrairement à la *pratique constante* du moyen âge ? En effet, on revient encore à cet argument favori, dont nous craignons bien que notre lecteur ne soit déjà fatigué. Il faut cependant qu'il nous permette encore une fois (ce sera la dernière) de lui en offrir une nouvelle forme.... qui est un modèle et presque la perfection du genre !

« L'abaissement des races indigènes était une des règles « de la politique européenne ; les préparer au sacerdoce « eût été l'émancipation de toute la race..... Cette situa- « tion anormale (abaissement des races, exclusion du sa- « cerdoce) était favorisée par cette préoccupation de soi- « même si naturelle chez les corporations... Le missionnaire « avait une supériorité de civilisation que l'intérêt de son « autorité et de sa mission lui conseillait de garder... les « ordres religieux n'avaient pas confiance dans le clergé « indigène [1]. »

On comprend ce qu'une telle accusation a d'amer et de cruel pour le cœur du missionnaire. Quelle sera notre réponse ? Nous placerons ces assertions, entièrement dénuées

[1] *Le Passé et l'avenir des missions*, p. 189-191.

de preuves, en face des faits et des documents accumulés dans tout cet ouvrage, et nous abandonnerons la décision au bon sens du lecteur. Les historiens et les auteurs les moins suspects de partialité envers les missionnaires réguliers, ont plus d'une fois comblé d'éloges le zèle et le courage que déployèrent constamment ces religieux, pour se faire les protecteurs et les avocats des races indigènes, et les défendre contre les préjugés et les passions des colons européens. Était-ce trop d'attendre la même justice du *vénérable missionnaire* qui a fourni le fond de l'article que nous examinons [1].

Quant à la *pratique constante* du moyen âge « *de commencer les missions par un évêque, puis un clergé indigène et des chrétientés...* » les documents indiqués dans l'article précédent nous disent ce qu'il faut penser d'une telle assertion.

Nous nous permettrons cependant d'ajouter ici une réflexion. Ceux qui se fondent sur l'exemple des apôtres et la conduite constante de l'Église, pour justifier leur acerbe impatience de voir surgir rapidement dans toutes les missions un clergé indigène présidé par ses évêques indigènes, modifieraient peut-être leur conviction, si la bonne pensée leur venait de chercher à prouver ce qu'ils proclament et répètent avec une si imperturbable assurance, s'ils faisaient une étude un peu sérieuse des monuments de l'histoire ecclésiastique. Sans doute les apôtres devaient choisir leurs prêtres et leurs évêques dans les peuples qu'ils évangéli-

[1] Que dire du reproche adressé ici aux princes catholiques de l'Europe? Nous le croyons très-exagéré, et par conséquent injuste; nous y avons répondu à la fin de l'article précédent.

saient; et d'où les auraient-ils tirés, puisque le christianisme apparaissait pour la première fois dans le monde? Il fallait bien alors compter sur l'intervention spéciale de la grâce et de la puissance divines; mais cette action providentielle ne dispensait pas leurs successeurs des règles de la prudence. Les apôtres eux-mêmes leur en donnaient l'exemple; car il est à remarquer que cette pratique que nous venons de rapporter ne se trouve indiquée dans l'histoire que chez les peuples préparés à l'Évangile par la civilisation et le caractère du peuple romain. Saint Jerôme, Théodoret, Eusèbe... nous parlent avec une entière assurance des Huns, des Scythes, des Hircaniens, des Germains, des Cimmériens, des Bretons, etc., comme ayant reçu la loi du crucifié par le ministère immédiat des apôtres, ou dès les temps apostoliques. Or, qui pourrait nous montrer parmi ces nations la succession d'un clergé indigène et national à partir des temps apostoliques?

Saint Épiphane écrivait dans le IV^e siècle : « Les apôtres n'avaient pu mettre ordre à tout. *C'était des prêtres d'abord et des diacres qu'il fallait.* Aussi quand ils ne rencontrèrent pas des sujets dignes de l'épiscopat, ils n'établirent pas d'évêques. Mais lorsque *la nécessité l'exigeait*, *et que l'on pouvait trouver des hommes capables, ils fondaient des siéges épiscopaux* [1]. » Voilà qui est clair! Cette *économie ecclésiastique*, qu'aujourd'hui l'on attribue aux apôtres d'une ma-

[1] Epiph. hæres. 75, édit. Petau, t. I, p. 908.— V. Pièc. justif., n. VIII. Ces documents sont tirés d'une remarquable dissertation du R. P. C. Cahier (auteur de la monographie de l'église de Bourges), insérée comme *appendice* dans l'ouvrage du R. P. Cahour : *Des jésuites par un jésuite*, t. II, p. 322. Nous y renvoyons le lecteur.

nière si absolue et si tranchante, était inconnue à saint Épiphane au IVe siècle ; selon lui les apôtres étaient guidés par deux choses : *nécessité des lieux* et *capacité des hommes*.

C'est cette règle pleine de sagesse qui a dirigé l'Église et les hommes apostoliques de tous les siècles. Aussi voyons-nous souvent les successeurs des apôtres appliquer aux nations converties le conseil de saint Paul : *non neophytum*, pas un néophyte [1], et les tenir pendant plusieurs générations dans cet état d'Eglises enseignées et gouvernées. Pour n'en citer qu'un exemple, qu'on lise l'ouvrage intitulé : *Gallia christiana*, ou les autres annalistes de l'Eglise gallicane. Pendant les premiers siècles on n'y trouvera pas un seul nom du pays. Tous les noms des personnages et des dignitaires ecclésiastiques sont grecs ou romains ; ce n'est que dans les siècles suivants que les noms gaulois commencent à se produire. Plus tard, à l'époque des invasions des Francs et des Germains, les noms de ces conquérants convertis au christianisme n'apparaissent, dans les monuments ecclésiastiques, qu'après bien des générations.

La règle des apôtres transmise par saint Épiphane nous rappelle une autre considération très-importante que nous avons déjà indiquée ; c'est que, dans cette question, il est nécessaire de tenir compte de la position morale et politique des peuples. Il est évident qu'une population sauvage, ou pleinement étrangère à la civilisation, ou obligée de subir l'influence morale et civile des idolâtres au milieu desquels

[1] Il nous serait facile de confirmer, sans beaucoup de frais d'érudition, la sagesse de cette règle par les graves inconvénients qu'entraîne son oubli.

elle se trouve disséminée, présente des obstacles bien plus insurmontables, et peut bien plus difficilement produire des *hommes capables* de l'épiscopat et du sacerdoce, que les nations prédisposées par la civilisation européenne, ou sujettes à des princes déjà convertis à la foi de Jésus-Christ. Voilà ce qui explique la diversité de la conduite des apôtres dans l'empire romain d'une part et chez les nations encore barbares de l'autre. Voilà aussi ce qui justifie la conduite des missionnaires contre les faiseurs de théories, qui les attaquent sans connaître les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés.

Après avoir montré à quoi se réduit dans le fait la prétendue *pratique constante* du moyen âge, il serait utile d'examiner quelle était alors sur cette question l'opinion des Eglises et des auteurs contemporains. En attendant qu'on nous produise des témoignages de quelque écrivain antique qui confirme la tradition de cette *économie ecclésiastique*, nous citerons ici quelques autorités :

On peut consulter les trois Vies de saint Amand publiées par Henschenius dans les *Acta sanctorum*, et dans les *Acta sanctorum Belgii;* de même la lettre de saint Martin à saint Amand. (Labbe Conc., t. VI, col. 383.) La conduite de son clergé attrista tellement le saint qu'il abandonna son siége, parcourut les Flandres en simple missionnaire, et ne crut pouvoir donner de stabilité à son œuvre qu'en établissant partout des monastères de prêtres réguliers.

On trouvera aussi des documents précieux dans les Annales de Mabillon.

Dans la Vie de saint Bernard, abbé et fondateur du monastère de Tiron, publiée par un moine du même monas-

tère, l'auteur raconte ce que le saint eut à souffrir en Normandie de la part des prêtres du pays, et ajoute que les prêtres de cette province n'ont jamais rien valu, parce qu'on avait admis les indigènes à la prêtrise *trop tôt après la conversion de la nation;* et il confirme cette proposition par un passage tiré d'un auteur contemporain (*Orderic Vital*).

On peut voir également Dom Bouquet, vol. des xie et xiie siècles.

L'histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, par Dubos, renferme une dissertation sur les sages oppositions mises à la réception des Francs dans le clergé. — Voyez pareillement la préface du cartulaire de Saint-Père de Chartres.

Zaccaria, dans son « *Historia polemica del celibato sacro,* » contient de graves réflexions sur la précipitation mise à ordonner des prêtres indigènes.

Il est une autre espèce d'autorités non moins concluantes dans la question générale que nous étudions, c'est celle que nous fournit l'histoire littéraire de la guerre faite aux missions des réguliers. Qu'on lise l'ouvrage intitulé : *Tractatus de missionibus ad propagandam fidem... instituendis, auctore reverendissimo et illustrissimo Do Philippo Rovenio, archiepiscopo, vicario apostolico* (*Lovanii, typis Henr. Hastenii, an* 1624...) (L'opuscule, quoique dédié aux cardinaux de la Propagande, est soupçonné d'avoir été composé à l'instigation de Jansénius.) Qu'on lise encore l'ouvrage qui a pour titre : *Tractatus de auctoritate et necessitate episcoporum, auctore Guilo Beyer* (*Bruxellis*, 1669), approuvé par Neercastel, évêque de Castorie, etc.; on trouvera dans ces écrits un plan savamment conçu et habilement exécuté, non *pour*

la propagation de la foi, mais *pour la destruction de la foi* et de l'Eglise catholique par la ruine des missions des réguliers et surtout des jésuites. C'est un véritable arsenal que nous indiquons aux adversaires modernes des missions des religieux. Ils y reconnaîtront les armes qu'ils emploient contre nous, les moyens et les mesures qu'ils proposent, et d'autres encore. — Le plan de ces hommes ne fut que trop bien réalisé ; les missions des jésuites et des réguliers furent détruites... et l'Eglise de Hollande, qu'est-elle devenue ? L'histoire de cette malheureuse Eglise présente de graves enseignements aux hommes pour qui l'expérience est quelque chose. Elle n'a pas dit son dernier mot; elle a encore à faire de tristes révélations.

Concluons enfin cette comparaison entre les missions du moyen âge et celles des derniers siècles. Nous avons demandé à l'histoire les preuves du *contraste* qu'on nous avait opposé; et l'histoire nous a répondu par les témoignages les plus incontestables d'une admirable uniformité dans l'esprit et la pratique de l'Église à l'égard des missions. Un contraste cependant nous a vivement frappé et rempli d'une profonde douleur; le voici : Au moyen âge les missionnaires qui avaient ouvert la tranchée et commencé des conquêtes au sein de l'idolâtrie pouvaient paisiblement continuer l'œuvre apostolique, animés par la sympathie de tous leurs frères catholiques, et soutenus par l'assistance des rois aussi bien que par les encouragements et les faveurs du saint-siége. Dans les derniers siècles, au contraire, les missionnaires avaient-ils, à force de sacrifices, de sueurs et de sang, défriché et fécondé le champ évangélique, commençaient-ils à recueillir dans la joie ce qu'ils avaient semé dans

les larmes, aussitôt ils voyaient accourir les rivalités nationales et d'autres rivalités plus désastreuses encore. Vainqueurs de la férocité des sauvages, des efforts du paganisme et de la fureur des tyrans, ils devenaient les *victimes désarmées* des jalousies, des défiances, des haines et des intrigues européennes. Et lorsque, comptant par centaines de milliers les néophytes conquis à la foi, ils voyaient les nations entières s'ébranler pour venir en masse se ranger sous l'étendard du salut, ils étaient subitement arrêtés et entravés dans leurs conquêtes, ou impitoyablement arrachés à leurs chrétientés. — Voilà ce que nous dit l'histoire ! voilà la vraie différence qu'elle nous présente entre les missions des deux époques ! différence lamentable, qui arrêta constamment les progrès, et enfin causa la ruine des glorieuses missions des derniers siècles ! Pour combler la mesure de l'injustice envers ces missionnaires si cruellement payés de leurs travaux et de leur héroïque dévoûment, il ne manquait plus qu'une chose : c'était de faire peser sur eux cette ruine des missions que n'ont pu conserver leurs successeurs ; c'est la tâche que s'est réservée le *vénérable missionnaire* dont nous croyons avoir réfuté les accusations dans tout le cours de cette controverse.

CHAPITRE V

DU PATRONAGE DES ROIS DE PORTUGAL.

Les questions que nous avons discutées dans les chapitres précédents nous ont plus d'une fois amené à mentionner le *patronage portugais*, qui exerçait une influence si générale et si puissante sur l'administration des missions et sur la position des missionnaires. C'est un élément dont il faut nécessairement tenir compte dans l'appréciation de leur conduite ; et c'est pour l'avoir négligé que bien des personnes se sont montrées injustes à leur égard. Pour ne pas interrompre l'ordre naturel des idées et des faits qui nous ont successivement occupé, il nous a semblé convenable de renvoyer à ce chapitre les explications que nous avions à donner sur ce point si important dans l'histoire des missions des derniers siècles.

Le Portugal fut la première et pendant longtemps la seule puissance européenne qui exerça son autorité dans les Indes orientales. Il y rendit à la religion des services éminents ; il favorisa puissamment sa propagation ; il employa souvent la pompe de ses ambassades pour l'introduire au sein de l'idolâtrie, l'autorité de son nom pour la protéger et la force de ses armes pour la défendre ; il fournit, avec une admirable libéralité, les ressources pécuniaires pour l'entretien des missionnaires et d'un certain nombre d'évêques. Mais, comme s'il était nécessaire qu'on vît se vérifier dans

tous les siècles et dans tous les lieux cette vérité : que l'Église doit payer de ses larmes les secours et la protection qu'elle reçoit des puissances séculières, ces faveurs de la cour du Portugal furent contre-balancées par les conditions qu'elle imposait et par les inconvénients naturels qui en résultaient. Nous pourrions citer parmi ces inconvénients les vues politiques qui, souvent mal déguisées, semblaient accompagner cette protection ; d'où naissait dans l'esprit des peuples la persuasion que la religion chrétienne était un moyen d'assujettir les nations au joug des Portugais, persuasion que la conduite des Européens n'a que trop souvent justifiée. Or on comprend qu'une telle pensée devait susciter un obstacle immense à la propagation de la foi, et l'on sait que c'est elle qui a le plus souvent soulevé les persécutions les plus terribles et causé la ruine de plusieurs chrétientés. Mais ce qui touche de plus près à notre sujet, ce sont les conditions imposées à l'Église par les rois du Portugal. Elles sont comprises dans ce qu'on appelle *les droits du patronage*, qui constituaient en faveur de cette nation une espèce de monopole des missions des Indes. D'après ces droits, nul évêque ne pouvait être nommé aux siéges existants, aucun nouveau siége ne pouvait être érigé qu'avec le consentement et la participation du roi catholique, à qui appartenait le droit de présenter les candidats ; de plus, aucun missionnaire européen ne pouvait se rendre aux Indes qu'avec sa permission et sur les navires portugais ; enfin aucun bref, aucune bulle du saint-siége n'avait, disait-on, force de loi dans l'Inde qu'après avoir passé par les mains et reçu l'approbation du roi du Portugal. Par conséquent toutes les missions de l'Inde étaient des mis-

sions portugaises ; il est vrai qu'on y admettait des sujets des autres nations ; mais ces sujets devaient par là même perdre pour ainsi dire leur nationalité, et l'on comprend facilement combien cette circonstance devait diminuer chez les autres peuples le nombre des vocations. Quant aux secours temporels si nécessaires pour le développement des œuvres apostoliques, il fallait se résoudre à les attendre presque uniquement du gouvernement portugais.

Néanmoins, dans les commencements, ces conditions étaient compensées par de précieux avantages que le Portugal pouvait seul offrir, et sans lesquels la propagation de la foi était alors impossible ; elles présentaient d'ailleurs, considérées en elles-mêmes, un principe d'équité et des garanties nécessaires ; car le roi du Portugal étant la seule puissance européenne établie dans l'Inde, il était naturel qu'il fût jaloux de conserver son autorité, et d'empêcher les autres nations d'exercer leur influence autour de lui par des missions qui leur appartiendraient. D'ailleurs, cette concurrence des missionnaires et des partis nationaux ne pouvait manquer de retarder et de ruiner l'œuvre de Dieu (comme les événements ne l'ont que trop démontré dans la suite). Pressé par ces raisons, le saint-siége consentit aux conditions de la cour du Portugal, et confirma le droit du patronage par des bulles solennelles. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le roi exigea, dit-on, une clause par laquelle le saint père annulait d'avance toutes les bulles que ses successeurs pourraient donner dans un sens contraire [1].

[1] Nous n'examinerons pas si cette clause est bien authentique, ni si,

Cette influence de la puissance portugaise produisit pendant longtemps de très-heureux fruits : les missionnaires arrivaient en grand nombre, et les secours du gouvernement étaient abondants. Mais peu à peu les missions se multiplièrent, les besoins s'accrurent énormément, et alors le Portugal fut dans l'impossibilité de fournir le nombre d'ouvriers nécessaire ; ceux des autres nations qui venaient s'y joindre étaient encore loin de suffire. La Compagnie de Jésus y suppléait en partie, en s'associant les indigènes et se recrutant dans le pays même. C'est ainsi que les jésuites portugais avaient formé dans les Indes orientales cinq grandes provinces de la Compagnie : savoir, celles de Goa, du Malabar, du Japon, de la Chine et des Philippines, dont les membres étaient en partie des indigènes

supposée telle, elle pourrait détruire les principes du droit canon et de la raison naturelle, d'après lesquels un pape ne saurait dépouiller ses successeurs du droit, ni les dispenser du devoir de prendre les mesures et de faire les dispositions nécessaires au gouvernement spirituel de l'Église, qui leur est confiée. Nous nous contenterons de proposer quelques observations appropriées à l'état actuel de cette question :

1° Le *motif déterminant* de la concession d'un tel privilége était la puissance politique que le Portugal exerçait dans les Indes, et par conséquent la facilité qu'il avait de procurer le bien spirituel et temporel de ces Églises naissantes.

2° La *condition expresse* de ce privilége était que le roi fournirait tous les secours nécessaires aux évêques et aux missionnaires de ces vastes contrées, et nommément qu'il pourvoirait sans délai à l'élection de nouveaux candidats pour les siéges qui viendraient à vaquer.

Or, le *motif déterminant* n'existe plus ; car la puissance portugaise dans les Indes est détruite. La *condition expresse* n'a pas été observée ; car depuis plus de trente ans les siéges épiscopaux étaient sans évêques ; les chrétientés étaient abandonnées sans missionnaires capables de les administrer. Donc, quand même on accorderait aux Portugais que la concession du privilége fût un véritable contrat, ce contrat est annulé par la force des choses et par la conduite de la cour de Portugal.

et des descendants d'Européens nés dans l'Inde. Mais outre que ce moyen n'était pas toujours applicable aux missions naissantes, il était encore insuffisant pour toutes. D'ailleurs, le défaut de ressources pécuniaires, qui ne purent s'augmenter en proportion des besoins, fut toujours une difficulté insurmontable qui arrêtait leur développement et leur extension.

D'un autre côté ces ressources portaient avec elles un grave inconvénient ; étant généralement fournies en nature, elles nécessitaient l'établissement d'une procure obligée de convertir les objets en argent, pour envoyer à chaque missionnaire les secours indispensables. Telle était, par exemple, la procure de Macao pour les provinces du Japon et de la Chine. Il en résultait que le monde, toujours disposé à interpréter en mauvaise part, témoin des opérations de cette procure, s'imaginait, peut-être sincèrement, et publiait hautement que les jésuites dans leurs missions faisaient un grand commerce et possédaient des richesses et des trésors incalculables ; et pendant que ces bruits et ces accusations faisaient un très-grand tort à la Compagnie dans toute l'Europe, les pauvres missionnaires étaient le plus souvent réduits à la dernière misère et leurs œuvres paralysées par le manque de ressources. Donnons-en un exemple. Le catalogue de la seule province du Japon, pour l'an 1603, présente cent quatre-vingt-dix jésuites, trois cents séminaristes, cent soixante catéchistes, trois cent cinquante autres employés, en tout mille personnes, dont l'entretien était entièrement à la charge de la province. Une somme d'argent pouvait paraître fort considérable aux yeux du public à Macao, et être le résultat d'opérations plus ou

moins bruyantes, sans pourtant donner à chacun des individus qui en attendaient leurs parts, et à chacune des œuvres qu'elle devait soutenir, une allocation proportionnée à leurs nécessités les plus urgentes.

A un tel inconvénient la Compagnie n'avait pas de remède. Renoncer à ces ressources, les seules possibles, eût été décider la ruine de ces missions. Elle préféra donc laisser parler le monde et se consoler dans le témoignage de sa conscience. L'on sait tout le retentissement qu'ont eu ces déclamations contre l'ambition, la cupidité et les richesses des jésuites missionnaires; ce que l'on ne sait pas aussi généralement, c'est que bien des hommes, qui avaient été d'abord impressionnés par ces calomnies contre les jésuites, étant devenus dans la suite leurs successeurs, furent eux-mêmes très-heureux de toucher en cette qualité les revenus des fondations qui avaient coûté tant de sacrifices et suscité tant de clameurs. Il y a plus, ils ne tardèrent pas à se convaincre, en ce point comme en bien d'autres, que la conduite des jésuites n'était pas si blâmable, et à leur exemple ils travaillèrent, eux aussi, à fonder des établissements dont les produits pussent alimenter et soutenir leurs missions. Nous sommes loin de les condamner; nous reconnaissons trop l'importance de ces établissements pour ne pas leur désirer les plus heureux succès; seulement nous voudrions demander à l'opinion un peu plus de justice et d'impartialité.

Une autre conséquence non moins funeste du patronage portugais fut la dépendance où les missionnaires se virent à l'égard du gouvernement du Portugal. Toutes leurs missions relevaient des évêques, qui eux-mêmes étaient à la

nomination et sous la main du roi. Un décret royal allait jusqu'à défendre de nommer visiteur ou provincial un religieux qui ne serait pas sujet portugais. En 1729, le père général ayant confié la charge de provincial au P. M. Bertholdi, Italien, le gouvernement portugais fit ses réclamations, et la nomination dut être révoquée. En 1694, Louis XIV avait résolu de porter atteinte à ce monopole dans l'Inde et en Chine en soustrayant les missionnaires jésuites français à la dépendance du Portugal. Il agissait à Rome auprès du saint-siége et du père général, par le moyen de son orateur le cardinal de Janson et de son ambassadeur le prince de Monaco, et par les lettres du P. Lachaise et du P. provincial de France. En même temps les pères portugais et l'ambassadeur du roi de Portugal défendaient la cause de ce dernier. Inutile de dire que des deux côtés les sollicitations étaient pressantes et impérieuses ; le caractère des deux monarques est assez connu. Des deux côtés les intérêts étaient graves, car le ressentiment de ces deux princes pouvait détruire l'œuvre des missions et plonger la Compagnie dans le deuil. Les pères, obligés d'être les interprètes et les instruments de ces deux volontés contraires et inflexibles, gémissaient de cette lutte, et disaient avec le père provincial de France : « Si la controverse existait entre nous, qui sommes habitués à l'obéissance, elle serait bien vite terminée ; mais le roi, etc. » Le père général répondait au père provincial : « Jugez vous-même ce que peut faire le père général, pressé violemment d'un côté par le roi de France, qui veut qu'on change le gouvernement des missions en sa faveur, et de l'autre par le roi de Portugal, qui s'oppose à tout changement. Que les rois s'entendent entre

eux, ou que le souverain pontife décide la question, et j'obéirai sans délai. » Il était réservé à la Compagnie de payer tous les frais de cette guerre, qui dura bien des années et se compliqua de tous les embarras suscités à l'occasion des missionnaires *propagandistes*, dont nous allons parler, et de la question des rites malabares, qui suivit de près.

Vers cette époque (1730), le roi de Portugal, sans tenir compte de tous les sacrifices que la Compagnie s'imposait dans la crainte d'encourir son ressentiment, défendit sévèrement à tous les jésuites ses sujets d'avoir aucun rapport avec leur général et d'obéir à ses ordres. L'héritier du trône de Bragance reproduisait l'exemple donné quarante ans auparavant par Louis XIV, qui avait pris la même résolution et travaillé avec une égale énergie à briser ces liens qui constituent la force de la Compagnie de Jésus. C'est ainsi qu'elle expiait le zèle qui lui faisait préférer le bien général de l'Église et des missions aux désirs arbitraires des princes et aux intérêts particuliers des nations, et surtout l'obéissance et le dévoûment qu'elle professait pour le vicaire de Jésus-Christ ; tandis qu'à Rome ses adversaires l'accusaient hautement d'opiniâtre insubordination et de rébellion ouverte contre les ordres du saint-siége !

Tels étaient les graves inconvénients que la Compagnie de Jésus rencontrait dans ces lois du patronage. Mais c'est surtout à l'égard des autres missionnaires apostoliques que sa position devint épineuse. La sacrée congrégation de la Propagande, instituée par Grégoire XV l'an 1622, envoya directement ses missionnaires dans l'Inde, en Chine, au Tong-King, etc. Les autorités portugaises, croyant voir dans cette mesure une violation des droits du patronage, les

repoussèrent et leur suscitèrent partout de grandes contradictions. Le conseil de Goa, appelé la *Junta*, expédia des ordres sévères aux prélats et aux supérieurs des missions contre les *propagandistes* (c'est le nom qu'on donnait aux envoyés immédiats de la Propagande). Inquiétés par ces injonctions, les missionnaires et le supérieur du Maduré chargèrent, en 1688, le P. Jean de Britto, envoyé en Europe en qualité de procureur, de passer par Goa, et de demander des explications sur la conduite qu'on voulait qu'ils tinssent à cet égard ; le provincial, après avoir fait observer qu'une telle question était imprudente, répondit : « La Junte a pris son parti, et à toutes les difficultés qu'on lui présente elle oppose sa décision promulguée dans sa circulaire aux prélats et supérieurs religieux ; inutile d'espérer de Goa une autre réponse [1]. »

Il paraît que l'argument principal par lequel les prélats portugais cherchaient à justifier leurs plaintes et leur opposition aux *propagandistes* était que ces derniers, non contents de violer les droits du patronage établi par les bulles solennelles et non révoquées des souverains pontifes, refusaient de plus de reconnaître l'autorité des ordinaires du lieu et de se soumettre à leur juridiction ; ce qui, disaient-ils, était contraire aux décrets du saint concile de Trente. C'est pour cette raison que les missionnaires, perdant toute espérance de rien gagner sur les Portugais dans l'état actuel des choses, conjuraient le R. P. général de voir s'il ne serait pas

[1] « Esta resoluto na carta da mesma junta... A todas as difficultades, sem admitter mais resão responde con a resolução desta carta escritta aos prelados e religiosos ; ne em Goa se ha da haver outra risposta mais que esta. »

possible de conclure à Rome un arrangement qui plaçât les missionnaires immédiatement envoyés par la Propagande dans une certaine dépendance des évêques portugais, ordinaires des lieux où ils exerceraient le saint ministère; arrangement qui leur semblait le seul moyen de conciliation et la condition nécessaire de la paix et du salut des missions. Les faits prouvent que l'on ne put conclure aucun accommodement, et les esprits ne firent que s'envenimer de plus en plus.

Une raison politique, plus puissante que toutes ces susceptibilités de juridiction, était au fond de cette dispute acharnée, c'est celle que nous avons indiquée au chapitre vie de la 1re partie. La *Compagnie de commerce*, suggérée à la France par Mgr d'Héliopolis, vicaire apostolique [1], et réalisée à cette époque, excita les défiances et les colères du gouvernement portugais. Il ne vit plus dès lors dans les vicaires apostoliques et dans les missionnaires de la Propagande que des *agents du commerce français, et résolut de les exterminer dans tous les lieux* soumis à la puissance portugaise [2].

Dans cette lutte, qui dure depuis près de deux siècles, les missionnaires de la Compagnie se trouvèrent entre deux feux et souvent exposés en même temps aux traits des deux camps opposés. D'un côté ils étaient assujettis à leurs évêques et au primat des Indes, et par eux à tous les droits du patronage; car rien n'avait été changé aux anciennes cons-

[1] Voyez *Lettres sur la congrégation des Missions étrangères*, p. 22, 42 et 44.

[2] *Lettres sur la congrégation des Missions étrangères. Notes historiques*, p. 26.

titutions; le saint-siége n'avait publié aucune bulle qui limitât l'autorité du primat et des évêques ou les droits du patronage. Par conséquent les Portugais reprochaient amèrement aux jésuites et ce qu'ils faisaient pour, et ce qu'ils refusaient de faire contre les propagandistes. D'un autre côté, ceux-ci, fâchés de n'être pas ouvertement appuyés par les missionnaires de la Compagnie de Jésus, leur supposaient des dispositions hostiles, et souvent leur attribuaient tout ce qu'ils avaient à souffrir de la part des autorités portugaises. De là une rivalité funeste et des plaintes sans fin contre l'ambition et l'orgueil des jésuites qui, disait-on, ne voulaient pas se soumettre à la Propagande.

Comme ces missionnaires de la Propagande arrivaient tout fraîchement de l'Europe, avec leurs idées et leurs impressions européennes, il était naturel et même inévitable qu'ils fussent choqués et tant soit peu scandalisés d'une foule d'usages bizarres et même, en bien des points, du mode d'administration qu'ils rencontraient dans ces missions. De là contre les anciens missionnaires un feu roulant d'accusations de tout genre, dont l'exagération s'explique et s'excuse facilement par la position des accusateurs, quand même on ne voudrait pas faire la part du sentiment de peine et d'exaspération que cette position devait naturellement exciter en eux. De leur côté tous les anciens missionnaires se conservèrent-ils toujours pendant cette lutte dans les bornes de la modération et de la charité religieuses? C'est ce que nous n'oserions assurer. Ils étaient hommes, plusieurs étaient portugais, et peut-être quelques-uns d'entre eux furent plus portugais qu'il ne convenait de l'être à des missionnaires catholiques. De part et d'autre les intentions

étaient bonnes; le mal provenait bien moins de la disposition des divers missionnaires que de la fausse position où ils se trouvaient. Si l'on avait voulu examiner à fond et sans passion le véritable état des choses, on y aurait trouvé l'apologie des personnes; si l'on avait pu porter le remède là où était le mal, en modifiant ces lois du patronage, tout se serait facilement arrangé [1]. Mais rien ne put être changé dans la constitution des choses; la rivalité entre les personnes, résultant de cette position mal dessinée, dut donc se perpétuer; et l'on peut dire, sans exagérer, que de là vint la plus puissante et la plus terrible des causes qui produisirent la ruine des missions et concoururent en Europe à la destruction de la Compagnie de Jésus.

Depuis cette destruction, quand on vit que l'animosité et la violence du Portugal contre les propagandistes ne faisaient que s'accroître, malgré l'affaiblissement et la ruine de sa puissance dans les Indes, on dut, ce semble, se persuader forcément que cette hostilité n'était pas l'effet des intrigues des jésuites; et cependant, malgré une expérience si longue et si convaincante, on trouve encore aujourd'hui sur cet article dans beaucoup d'esprits un fond de vague défiance et un reste de préjugés haineux contre les missionnaires de la Compagnie de Jésus, et nous n'osons nous flatter de pouvoir les dissiper entièrement par les considérations que nous venons d'exposer.

C'est ici le lieu de dire un mot sur le *schisme de Goa*, si tristement célèbre dans l'histoire des missions actuelles.

[1] Ce que nous avons rapporté du mémoire du P. de Rhodes et de ceux des missonnaires de la Chine montre quelle était la pensée de la Compagnie de Jésus touchant cette matière.

Ce schisme est la conséquence de la position que nous venons de dépeindre. D'une part, les autorités portugaises tenaient avec opiniâtreté au patronage et aux anciens priviléges établis solennellement par les bulles des souverains pontifes; de l'autre, le saint-siége, n'osant attaquer directement les pouvoirs accordés par ces bulles, se contentait de donner aux vicaires apostoliques des pouvoirs exceptionnels et une juridiction indépendante des ordinaires. De là des conflits perpétuels entre ces évêques ordinaires et les vicaires apostoliques, qu'ils accusaient d'envahir illégalement leurs diocèses. Ces conflits ne se renfermaient pas dans le secret des bureaux; ils se produisaient sur la scène publique, entre les missionnaires des vicaires apostoliques et les prêtres des évêques; et les chrétientés, devenues comme un champ de bataille, assistaient à ces luttes, devaient naturellement y prendre part et décidaient souvent de la victoire. Néanmoins ces disputes, quelle qu'en fût la violence, n'étaient pas encore précisément schismatiques, parce que l'archevêque de Goa, primat des Indes, les archevêques et les évêques ordinaires, conservaient encore toute leur ancienne juridiction; mais il est évident que cette habitude de la résistance, qui durait depuis des siècles, préparait le schisme.

Enfin, dans les derniers temps (vers 1840), la puissance portugaise dans l'Inde s'affaiblissant de plus en plus, le siége apostolique, obligé de secourir tant de chrétientés abandonnées, crut devoir porter le grand coup. Il érigea de nouveaux vicariats apostoliques, et déclara par *des bulles solennelles* que toutes les missions confiées aux vicaires apostoliques étaient soustraites à la juridiction de leurs

anciens évêques et à l'autorité du primat. C'est alors que tout le clergé hiérarchique de l'Inde, appuyé par le gouvernement du Portugal, leva l'étendard de la révolte, et consomma ce schisme qui a fait et continue de faire tant de ravages dans les missions.

Les Portugais n'avaient plus dans l'Inde qu'un seul évêque, le patriarche de Goa. Sa mort, arrivée peu de temps après, fit espérer que le schisme s'éteindrait nécessairement, faute d'évêques qui pussent ordonner de nouveaux prêtres. Mais la ruse, la perfidie et le parjure vinrent à son secours. Un concordat fut conclu entre la cour de Rome et le Portugal ; un nouvel évêque fut accordé au siége de Goa, et le malheureux n'était pas encore arrivé à son poste, que déjà il avait jeté le masque et foulé aux pieds tous ses serments. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet; notre objet n'est pas de faire l'histoire de ce schisme, mais uniquement d'en exposer la nature et l'origine.

TROISIÈME PARTIE

La Compagnie de Jésus et les rites malabares.

Nous touchons ici à une question qui a a eu pendant près d'un siècle un immense retentissement dans toute l'Europe et dans le monde entier ; à une question qui a soulevé contre la Compagnie de Jésus les plus violentes tempêtes, et causé aux missions les plus lamentables désastres. Le seul fait d'un tel retentissement et de cet acharnement inexplicable, au sujet de quelques cérémonies qui, au fond, étaient parfaitement indifférentes à la plupart de ceux qui les exploitèrent avec tant d'activité, indiquait assez que cette question apparente cachait pour eux une autre question plus grave, un objet et des desseins d'une plus vaste portée. C'est ce que prouvèrent les événements qui suivirent de près cette campagne entreprise contre la Compagnie de Jésus.

Il est difficile de ne pas le reconnaître aujourd'hui, c'était un premier essai que ses ennemis faisaient de leurs forces et de leurs ruses; c'était le prélude de cette guerre d'extermination qu'ils lui déclarèrent bientôt après dans toutes les cours de l'Europe ; et leur triomphe, célébré sur ses ruines,

fut lui-même le prélude des triomphes qu'ils allaient remporter sur l'Église et la civilisation chrétienne.

Nous remplirions des volumes si nous voulions seulement reproduire ici tout ce que des rivalités aveugles et des haines clairvoyantes ont accumulé d'accusations, d'injures, de calomnies et d'outrages contre la Compagnie de Jésus, à l'occasion de cette *question des rites*.

Nous ne prendrons pas cette peine inutile : le temps et les événements se sont chargés de faire justice de toutes ces iniquités ; et nous pourrions même laisser à l'histoire le soin de compléter la réparation.

Cependant, dans cette circonstance comme toujours, le mensonge a laissé, même dans des âmes impartiales et bienveillantes, de vagues défiances et des impressions fâcheuses contre les missionnaires. Ce n'est pas sans raison que Voltaire disait : *Mentez, mentez fortement, il en restera toujours quelque chose ;* et en cela il ne faisait que traduire le conseil qu'un courtisan donnait au grand Alexandre : *Calumniare audacter, semper aliquid hæret ; vulnus etiamsi sanetur ab eo qui læsus est, manet tamen cicatrix.*

Nous voudrions aujourd'hui, en faveur des esprits droits et sincères, achever de dissiper ces préjugés injustes. Dans cette vue, nous étudierons la question telle qu'elle se présente à nous, loin du tumulte des rivalités et de la violence des passions contemporaines. Et pour restreindre et préciser le cadre de notre controverse, nous réduirons à deux chefs toutes les accusations qu'on a portées à ce sujet, contre les missionnaires de la Compagnie de Jésus, savoir l'*idolâtrie* et la *désobéissance*. 1° Emportés par un zèle indiscret et aveugle, les missionnaires auraient trahi le dépôt sacré de

la foi qu'ils étaient chargés d'annoncer aux nations : ils auraient *permis* et *pratiqué* eux-mêmes des usages et des rites *convaincus d'idolâtrie.* 2° Et lorsque l'Eglise, avertie de leur infidélité, voulut réprimer ces abus, ils auraient opposé à ses prescriptions formelles et rigoureuses, des tergiversations, des subterfuges, des équivoques... qui constituent une résistance passive, mais opiniâtre aux volontés du saint-siége.

L'examen de ces deux accusations fera la matière des deux chapitres suivants. On le voit, il ne s'agit point ici de résoudre une thèse théologique, au point de vue doctrinal, mais principalement de discuter un fait au point de vue historique; nous ne prétendons pas même embrasser ce fait dans toute son extension, ni le suivre dans tous ses détails. Et cependant nous avons la confiance que notre réponse, malgré ses limites si restreintes, présentera aux lecteurs qui voudront l'étudier de bonne foi une justification complète, nous dirions presque triomphante, de la conduite des missionnaires.

CHAPITRE PREMIER

LES MISSIONNAIRES DU MADURÉ N'ONT JAMAIS PERMIS A LEURS NÉOPHYTES NI PRATIQUÉ EUX-MÊMES AUCUN RITE CONVAINCU D'IDOLATRIE.

Pour démontrer cette proposition, nous sommes obligé de retracer ici le tableau succinct des événements qui fournirent l'occasion, ou furent les conséquences de cette fameuse controverse, depuis son origine jusqu'à sa dernière conclusion; nous le ferons avec toute la rapidité possible.

ART. I. — *Origine de la controverse des rites malabares.*

Les successeurs de saint François Xavier, qui recueillaient dans les chrétientés de la côte des fruits si consolants de leurs travaux apostoliques, n'avaient pu encore entamer le paganisme dans l'intérieur des terres. Ils avaient établi une résidence à Maduré, dans l'intention de procurer des secours spirituels aux paravas que leur commerce amenait dans cette capitale, mais avec le but plus réel d'attirer peu à peu les idolâtres à la connaissance du saint Évangile. Depuis quatorze ans, le P. Gonzalve Fernandez, chargé de cette mission, s'épuisait en efforts inutiles; et à la fin de

l'année 1606, le zèle de ce fervent missionnaire et l'exemple de sa vie austère et angélique n'avaient encore pu lui gagner un seul disciple.

C'est alors que la divine Providence conduisit à Madure le P. Robert de' Nobili, un des hommes les plus étonnants qu'ait produits la Compagnie de Jésus. Il accompagnait le P. Laerzio, provincial, dans la visite des missions. Touché du malheur de ces nations ensevelies dans les ténèbres de la mort, il chercha et reconnut bientôt la cause de leur aveugle obstination. L'orgueil des castes et des titres de noblesse, l'attachement opiniâtre et puéril aux usages et aux lois de ce qu'ils appelaient les bienséances ; le mépris et l'horreur des étrangers qui violaient ces lois et ces usages, et qu'ils flétrissaient par la dénomination commune de *pranguis*... tel était le principal et insurmontable obstacle à la conversion de ces peuples. A cette vue, un éclair, — inspiration du génie ou révélation du ciel, — brille dans l'âme du P. de' Nobili : A l'exemple de saint Paul qui se fit tout à tous, et plus encore, à la suite d'un Dieu qui s'est fait homme pour sauver les hommes, il dit dans son cœur : Et moi aussi, je me ferai Indien pour sauver les Indiens.

Le plan que son génie a conçu, son zèle courageux l'exécute sans délai. Muni de la permission de son provincial et de Mgr l'archevêque de Cranganore, aidé de la rare connaissance qu'il a acquise des langues sanscrite et tamoule, il entre dans sa nouvelle carrière. Il se dépouille de tout ce qui peut trahir en lui l'Européen, et adopte entièrement le costume, les usages, les mœurs et la vie des Indiens. Il se présente aux brames, en protestant qu'il n'est ni *prangui*, ni *portugais*, mais *rajah romain*, et *sanniassi du Nord*. Il n'ad-

met à son service que des brames ; le riz, le lait, des herbes amères, pris après le coucher du soleil, font toute sa nourriture. Il se construit une chapelle et un modeste presbytère dans le quartier des brames, et commence sa mission. Dieu bénit cet héroïque dévoûment : attirés d'abord par le prestige du mystère, puis charmés par l'éloquence et les nobles manières du nouvel apôtre, et enfin vaincus par la puissance de la grâce, les brames se convertissent en grand nombre et reçoivent le baptême ; l'église des brames est fondée à Maduré, au centre même de l'idolâtrie. On trouvera dans les premières lettres de *la Mission du Maduré* l'histoire glorieuse de cette Eglise naissante, et des succès merveilleux qu'elle obtint malgré les efforts réunis de l'idolâtrie et de l'enfer.

Heureux de ces premiers triomphes, qui enflammaient de plus en plus ses désirs, le P. de' Nobili méditait de plus vastes projets pour la propagation du saint Évangile, quand la divine Providence voulut purifier son zèle et faire éclater sa vertu par la plus cruelle épreuve que puisse rencontrer le cœur d'un apôtre : sa nouvelle méthode, à laquelle il devait tous ses succès et sur laquelle il fondait toutes ses espérances, éveilla des soupçons, fut accusée et désapprouvée par ceux mêmes dont il attendait l'appui et les encouragements. Indiquons brièvement l'origine et les suites fâcheuses de cette contradiction.

Pendant que le P. de' Nobili, entouré du respect et de l'admiration des brames et des seigneurs de Maduré, gouvernait son Église florissante, le P. Gonzalve Fernandez, depuis si longtemps établi dans cette ville, continuait à diriger les quelques paravas qui se groupaient autour de lui.

Ce fervent religieux devait se consoler dans son cœur de l'humiliante stérilité de son apostolat par la vue des bénédictions que la divine bonté répandait sur les travaux de son frère. Nous ne pouvons en douter après les beaux témoignages que les lettres du P. de' Nobili et du R. P. provincial donnent à son zèle et à sa vertu. Mais la vertu la plus pure ne suffit pas toujours pour prémunir l'esprit contre certaines préventions; c'est ce qui arriva.

Le P. Fernandez ne pouvait connaître ce qui se passait dans l'Église naissante que par les récits de ses propres chrétiens; or, ceux-ci, étant paravas, partageaient le mépris qu'excitait le pranguisme, et la vertu n'adoucissait pas toujours dans leur cœur le chagrin de se voir ainsi humiliés avec leur pasteur. Il est donc tout naturel de supposer que le P. Fernandez était continuellement obsédé de leurs rapports intéressés; que souvent ils lui racontaient des faits entièrement faux, plus souvent des faits vrais dans le fond et faux dans les circonstances, ou enfin des faits entièrement vrais, mais faussement interprétés. D'ailleurs, ignorant la langue sanscrite, il ne pouvait examiner par lui-même la nature et la fin des divers usages ou cérémonies tolérés par le P. de' Nobili; et s'il voulait sur ce point consulter quelque brame, il n'avait pour l'appeler auprès de lui d'autre intermédiaire que les paravas.

Il résulta de toutes ces circonstances que le P. Fernandez dut se confirmer de plus en plus dans la conviction que la conduite du P. Robert de' Nobili, dont il respectait le zèle, était dans plusieurs points entachée de superstition, et se crut obligé d'en avertir ses supérieurs. Tant que le R. P. Laerzio fut provincial, l'affaire n'alla pas plus loin;

il examina plusieurs fois cette question par lui-même, et il s'appuya sur l'autorité et la direction de l'archevêque de Cranganore, dont dépendait le Maduré. La décision de ces deux hommes, en qui une longue expérience, une science profonde et une haute vertu s'unissaient à la grâce d'état qui leur était assurée par leur qualité de supérieurs immédiats de cette mission, aurait dû, ce semble, dissiper les soupçons du P. Fernandez. Il n'en fut pas ainsi ; dès que le P. Laerzio fut remplacé dans sa charge par le P. Franc. Pérez, il renouvela ses instances auprès de celui-ci et auprès du visiteur de la province, le P. Nicolas Pimenta, et composa dans ce but un mémoire très-volumineux, qu'il leur adressa ainsi qu'aux pères de Cochin et de Goa. Frappés des faits consignés dans ce mémoire, tous les pères se déclarèrent contre la méthode du P. de' Nobili, et le P. Pimenta lui envoya des ordres très-sévères. Cependant l'archevêque de Cranganore, ayant été informé des nouvelles mesures, interposa son autorité en qualité de supérieur ecclésiastique du Maduré. Il protesta que le P. Robert n'avait rien fait que sous sa direction et d'après ses ordres exprès. Il cita le missionnaire à Cochin, et convoqua en synode tous les pères et les autres théologiens de son diocèse. Le P. de' Nobili donna ses explications, prouva que les faits cités contre lui étaient faux ou faussement interprétés ; en un mot il persuada si bien tout le monde, qu'à l'exception du seul socius du P. Pimenta, il n'y eut qu'une voix dans tout le synode pour approuver sa manière de procéder et le combler d'éloges.

Dans le même temps, le P. Pimenta, visiteur, avait réuni à Goa les consulteurs et les pères les plus distingués par

leur science ; lesquels, jugeant d'après le seul mémoire du P. Fernandez et sous l'impression qu'il avait produite dans tous les esprits, n'hésitèrent pas à condamner le P. de' Nobili. L'archevêque de Goa, primat des Indes, Alexis Menesez, ayant reçu de l'archevêque de Cranganore l'exposé de la question et les raisons du P. Robert, aussi bien que les accusations qui étaient portées contre lui, examina à fond cette controverse avec l'attention que méritait son importance et avec la capacité que lui donnaient sa profonde doctrine et sa longue expérience dans l'administration des Églises de l'Inde. Quoiqu'il eût lui-même présidé à un concile de Diampère, où l'usage du cordon des brames avait été condamné, il ne put résister aux raisons et aux témoignages exposés par le P. de' Nobili et confirmés par l'autorité et les arguments de l'archevêque de Cranganore. Non content d'approuver la conduite tenue dans la mission de Maduré, il ajouta ces paroles remarquables : « Plût à Dieu que le P. Robert eût plus d'imitateurs de sa vertu que de détracteurs de sa conduite ! Quant à moi, je ne ferais pas de difficulté de porter six cents cordons de brames quand même il ne s'agirait que du salut d'une seule âme [1]. » Sa décision n'avait pas terminé la controverse ; le P. Fernandez continuait à écrire pour corroborer ses premières accusations ; le père provincial et le père visiteur persévéraient dans l'improbation du nouveau système ; et cette opinion était vivement soutenue par les deux inquisiteurs

[1] *Utinam P. Robertus plures haberet suæ virtutis imitatores quam detractores ! Ego vero, si vel unius animæ salus ageretur, non dubitaverim sexcentos brachmanum gestare funiculos.*

et par beaucoup de religieux de divers ordres. Pour procéder avec plus de sûreté, les supérieurs crurent devoir conseiller au P. Robert de s'en tenir aux avis qu'il avait reçus du visiteur, en attendant la réponse de Rome, où toutes les pièces avaient été envoyées.

Mais déjà la question s'agitait dans cette ville avec d'autant plus d'animosité qu'on était plus éloigné des lieux, et que l'affaire y était arrivée grossie de tout ce que la renommée y avait ajouté. Le P. Robert de' Nobili y était représenté comme un homme qui, aveuglé par un faux zèle, s'était forgé une nouvelle religion, mélange monstrueux de christianisme et d'idolâtrie ; on publiait qu'il avait abjuré la foi, qu'il brûlait de l'encens aux idoles et faisait la guerre à ses propres frères. Le cardinal Bellarmin, effrayé de ces nouvelles, trompé par les faits qu'on lui présentait, et d'autant plus affligé qu'il avait toujours tendrement aimé le P. de' Nobili, lui adressa une lettre qui respire son amour et sa profonde douleur ; il lui rapporte les accusations dont il est l'objet, il lui fait de tendres reproches, le conjure de rentrer en lui-même, d'avoir pitié de sa famille, de la Compagnie, de la religion et de son âme. Le révérend père général lui écrivait à peu près dans le même sens et y ajoutait des prescriptions plus formelles et plus rigoureuses.

Nous n'entreprendrons pas de peindre la consternation du P. de' Nobili à la réception de ces lettres. Qu'on se rappelle ce qu'était et ce qu'avait fait cet homme admirable : parent de deux papes et du cardinal Bellarmin, neveu du cardinal Robert de' Nobili, frère de Mgr de' Nobili : il avait sacrifié toutes les grandeurs du monde et les dignités de

l'Église pour se dévouer à l'humilité et à la pauvreté religieuses ; il avait ambitionné dans cette vocation ce qu'elle avait de plus dur et de plus difficile; non content des rigueurs ordinaires et des sacrifices inséparables de la carrière du missionnaire, il avait imaginé pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, un nouveau genre de vie dont l'idée seule fait frémir la nature. Au milieu de ses étonnantes austérités, auxquelles se joignaient tous les jours de nouvelles tracasseries et de nouvelles persécutions de la part de l'enfer et des païens, une seule consolation humaine pouvait rester à cette grande âme : l'affection et l'estime de ses amis et de ses supérieurs, et surtout la joie des fruits qu'il recueillait pour le bien des âmes. Dieu lui demande encore le sacrifice de cette unique consolation. Il voit se tourner contre lui ses propres frères ; et, ce qui est plus pénible encore à son cœur, il comprend que tous les succès qu'il a obtenus dans cette mission et toutes les espérances qu'il a conçues seront complétement détruits. Navré de douleur, il se jette au pied de son crucifix et y dépose les lettres qu'il vient de lire, il fait un retour sur lui-même pour examiner s'il ne serait pas dans l'illusion ; plus il considère, plus il se persuade qu'il ne s'agit point ici de sa réputation ni de son honneur, mais de la gloire de Dieu et du salut d'une infinité d'âmes. Rassuré par le témoignage de sa conscience, il s'abandonne à la divine Providence; il répond à ses supérieurs que dès cet instant il se conformera à leurs injonctions, c'est-à-dire qu'il n'admettra plus de nouveaux catéchumènes au baptême, suspendra ses excursions apostoliques et se contentera de cultiver la chrétienté qu'il a formée. Ces choses se passaient en 1613.

Le P. Robert avait une telle évidence de la vérité, qu'il ne comprenait pas qu'on pût se refuser aux preuves et aux témoignages qu'il avait à présenter en sa faveur. Aussi demandait-il instamment qu'on lui permît de se rendre à Goa pour défendre sa cause, puisqu'on l'avait condamné sans l'entendre : mais le père visiteur lui refusa constamment cette permission, persuadé, disait-il, que de vaines argumentations ne feraient qu'embrouiller une question évidente par elle-même. Il résolut donc de se confier à la justice de sa cause et à la sagesse du saint-siége ; et, pour accélérer la décision aussi bien que pour répondre aux lettres du père général et du cardinal Bellarmin, il leur adressa des mémoires qui, en protestant de son entière soumission, donnaient de nouvelles explications sur sa conduite.

Enfin, l'an 1615, il reçut une lettre du cardinal Bellarmin, qui lui annonçait que ses raisons, jointes à l'autorité du primat des Indes et de l'archevêque de Cranganore, l'avaient pleinement satisfait ; il le consolait de ses peines, et l'encourageait à poursuivre sa belle et glorieuse carrière. L'an 1616 une lettre du père général lui faisait connaître qu'il recevrait par le canal du père provincial une décision conforme à ses vœux ; elle l'exhortait cependant à continuer de prendre tous les moyens pour que les nouveaux chrétiens se tinssent toujours éloignés de toute espèce de superstition. Consolés par ces lettres qu'ils avaient attendues avec tant d'impatience pendant quatre ans, les PP. Robert de' Nobili et Ant. Vico reprirent avec un nouveau zèle l'œuvre de la conversion des païens depuis si longtemps interrompue ; ils obtinrent en peu de temps des succès très-encourageants ; mais le P. Robert ne pouvait pas s'éloigner de Maduré pour

aller fonder de nouvelles chrétientés, avant d'avoir reçu la décision qui lui avait été promise et qui n'était pas encore arrivée.

La réponse qu'il adressa dans cette circonstance au cardinal Bellarmin mérite d'être conservée; en voici la substance [1] :

« La lettre de Votre Eminence, écrite en 1614, m'a été remise ce mois de janvier 1615. La joie dont elle m'a rempli ne peut être bien connue que de celui qui fut témoin de la douleur dont je fus accablé il y a trois ans, en apprenant que votre esprit avait été prévenu par des rapports peu conformes à la vérité. L'une et l'autre fut proportionnée au prix que j'attache à l'estime de Votre Éminence, en qui j'aime à voir un tendre père et mon seigneur. S'il n'y avait eu de compromis que mon honneur, j'aurais enseveli mon chagrin dans un éternel silence; mais convaincu qu'il y allait du salut des âmes, je crus devoir justifier auprès de Votre Éminence la conduite des missionnaires du Maduré. Votre réponse me dédommage abondamment de l'affliction qui l'avait précédée. La consolation que j'éprouve en voyant ma conduite approuvée par Votre Éminence est d'autant plus vive et plus solide, que j'ai l'entière confiance qu'ayant sur ce sujet le témoignage de l'archevêque de Cranganore, de notre congrégation provinciale et de plusieurs personnes distinguées par leur science, vous établirez pour toujours, par votre autorité, une méthode dont ces témoignages prouvent la légitimité et dont l'expérience démontre la nécessité pour la conversion de ces peuples.

[1] On trouvera l'original aux *Pièces justificatives*, N° IX.

« Je vous écris cette lettre de la ville de Cochin, où le père provincial m'a fait venir pour diverses affaires. Notre-Seigneur a daigné plus d'une fois m'adoucir les fatigues de ce pénible voyage ; les païens eux-mêmes m'ont souvent donné l'hospitalité et procuré tout ce qui était nécessaire à ma nourriture et à celle de deux brames chrétiens qui m'accompagnent. J'ai couru un danger si grave que je me crus un instant au terme de mes peines. Soldat présomptueux, avant d'avoir combattu je désirais être appelé à la couronne par notre divin chef; une seule chose comprimait en moi ce désir, c'était de voir que l'œuvre commencée pour la gloire de Dieu n'était pas encore définitivement constituée. Car, je l'avouerai avec simplicité à mon bien-aimé père, la charité de Jésus-Christ me presse continuellement de parcourir toutes ces vastes régions et d'enfanter à mon divin maître ces peuples innombrables. Jusqu'à l'accomplissement de ce vœu, je ne vois pas de joie possible pour des serviteurs de Jésus-Christ, dont le propre est de ne pouvoir se rassasier que lorsqu'ils voient la gloire de leur Seigneur resplendir et régner par la foi et par la grâce dans les cœurs de tous ceux parmi lesquels ils vivent.

« Je prie instamment Votre Éminence de me recommander, moi qui suis son enfant et son serviteur, dans ses prières et ses saints sacrifices, afin que je réponde fidèlement aux grâces et aux bienfaits dont le Seigneur me comble, et je la conjure humblement de me donner sa bénédiction.

« Robert de' Nobili. »

Cochin, janvier 1615.

A peine la mission du Maduré commençait à goûter la douceur et à recueillir les fruits de la paix qui lui était rendue, qu'elle se vit tout à coup assaillie par le même orage devenu plus terrible que jamais.

Alexis Menesez, primat des Indes, ayant été rappelé par le roi de Portugal, les adversaires du P. Robert de' Nobili profitèrent de la circonstance pour prévenir l'esprit du nouveau primat contre la méthode des missionnaires de Maduré. La chose n'était pas difficile ; car, arrivant de l'Europe, sans aucune expérience des mœurs des Indiens, il était naturellement disposé à condamner des usages qui blessaient tous ses préjugés et surtout son sentiment national. Il prit la chose tellement à cœur qu'il fit venir aussitôt le père visiteur, qui alors était le P. Palmerio, lui déclara qu'il était décidé à mettre un terme aux scandales de Maduré; qu'il ne s'agissait pas de discuter une question si évidente ; mais que pour ne pas donner au P. de' Nobili sujet de se plaindre d'avoir été condamné sans être entendu, il désirait qu'on le fît venir sur-le-champ, afin d'exposer ses raisons, uniquement pour la forme ; il ajouta que le père visiteur ferait bien de le préparer à entendre, sans trop se troubler, la sentence sévère qui serait portée contre lui.

Quand cette intimation du nouveau primat fut connue, quelques-uns des pères du collége de Goa, qui persistaient dans l'opinion contraire au P. de' Nobili, n'omirent rien pour persuader au père visiteur que la gloire de Dieu demandait qu'on retirât de l'œuvre des missions un homme entêté dans ses idées, plein d'orgueil et livré à la superstition. Le P. Palmerio, qui depuis longtemps condamnait le P. Robert de' Nobili, fut tellement confirmé dans son opi-

nion par ces discours, que dès lors il ne voulut plus entendre parler de son affaire, ni même prononcer son nom ; il lui écrivit aussitôt de se rendre à Goa au plus vite, pour défendre sa cause, ou plutôt pour *recevoir sa sentence.*

Pendant que ces choses se passaient à Goa, le P. Robert de' Nobili subissait à Cochin une autre épreuve, la plus cruelle peut-être qui pût affliger son cœur. Parmi ses chrétiens les plus chers se trouvait un brame nommé Bonifacc. Ce jeune homme, déchu de sa première ferveur, s'était rendu coupable de fautes graves et de cérémonies idolâtriques, pour lesquelles le P. de' Nobili l'avait sévèrement puni et chassé pour un temps de l'Église. Exaspéré par ce châtiment, et probablement sollicité par les paravas, auxquels le P. Gonzalve Fernandez avait eu l'imprudence de laisser entrevoir ses démarches contre la nouvelle Église, il s'offrit à déposer contre le P. de' Nobili, et gagna même adroitement quelques autres brames. Les dépositions de ces derniers n'étaient pas hostiles, elles ne roulaient que sur des pratiques indifférentes en elles-mêmes, mais mal interprétées. Quant au témoignage de Boniface, il fut entièrement contraire à la cause du P. de' Nobili ; il y ajouta même, selon la coutume des Indiens en pareille circonstance, contre sa personne et ses mœurs des accusations si graves et si atroces qu'elles passaient toute croyance. Ces accusations et ces témoignages furent recueillis juridiquement par le P. Bucerio, compagnon du P. Fernandez, en vertu des ordres du père provincial, et envoyés à Rome. Le père provincial, Gaspar Fernandez, successeur de Pierre-François qui venait de mourir, ordonna aussitôt au P. de' Nobili de comparaître à Cochin, et le relégua au collége

de Cranganore, après lui avoir fait connaître les nouvelles accusations portées contre lui. C'est dans cette circonstance qu'arriva la lettre foudroyante du P. Palmerio.

Blessé jusqu'au fond de l'âme, mais fort de sa conscience et du secours de Dieu, le P. de' Nobili se montre plus intrépide que jamais, et se prépare à partir pour Goa; il rédige avec plus de soin le mémoire destiné à sa défense, et fait part de ses peines et de ses craintes à l'archevêque. Celui-ci se regarde comme attaqué lui-même dans la personne du P. de' Nobili, puisque rien ne s'est fait que sous sa direction et par ses ordres exprès, et lui promet de l'accompagner à Goa pour y défendre, non pas sa cause, mais la cause de Dieu et des âmes. Tous les pères de Cochin, après avoir lu le mémoire du père, sont de plus en plus persuadés de la vérité, et l'exhortent à la soutenir avec courage et confiance.

Notre intention n'est pas d'entrer ici dans cette longue controverse; les seules pièces du procès fait au P. de' Nobili, qui sont en ce moment sous nos yeux, rempliraient un volume. Nous nous contenterons de choisir, dans le mémoire qu'il présenta, les raisons et les particularités propres à intéresser nos lecteurs et à donner une connaissance suffisante de la question.

Art. II. — *Mémoire du P. Robert de' Nobili.*

« Comme il me semblait que, par la grâce et la miséricorde de Dieu, je n'étais ni assez ignorant pour ne pas connaître les préceptes de la foi et de la religion chré-

Woodstock College.

tienne, ni assez criminel pour les transgresser sciemment et ouvertement, ni assez téméraire pour oser entreprendre ou continuer quoi que ce soit sans l'autorisation de mes supérieurs, j'avouerai que je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un grand étonnement en me voyant condamné et frappé de censures flétrissantes avant d'avoir été entendu. Cependant, après avoir lu et les accusations que le P. Gonzalve Fernandez adresse au R. P. visiteur contre ma conduite, et les censures qu'ont portées contre elle nos pères théologiens de Goa, dont je vénère l'autorité et la vertu, je puis assurer avec sincérité, en présence de Dieu, que loin d'éprouver dans mon cœur le moindre sentiment d'amertume, je regarde cet événement comme une précieuse récompense de mes travaux. En effet, intimement convaincu d'un côté que le P. Gonzalve Fernandez et les autres pères de Goa ont agi avec la plus pure intention, assuré de l'autre, par le consolant témoignage de ma propre conscience, que je suis très-éloigné des crimes dont ils m'accusent, j'ai accepté avec joie cette épreuve, que Dieu, mon tendre père, a voulu me ménager, soit pour expier au moins en partie les péchés de ma vie passée, soit pour imiter de plus près Jésus-Christ, le Fils de Dieu, dont je prêche la douloureuse passion. S'il ne s'agissait que de moi-même, j'abandonnerais volontiers ma cause à Jésus-Christ, que je désire servir comme l'Apôtre, *per infamiam et bonam famam;* mais parce qu'il s'agit aussi de la cause de beaucoup d'hommes sages et savants qui ont approuvé ma conduite, parce qu'il s'agit surtout du succès ou de la ruine de cette mission naissante et du salut ou de la perte d'une infinité d'âmes, je demande la permission d'exposer mes raisons

avec la plus grande brièveté et modestie possibles. »

Après cet exorde, le père propose quelques observations, qui peuvent servir de préjugés en sa faveur.... « 1° Quant à ma science en philosophie et en théologie, les supérieurs sont mes juges; je puis dire que je m'y suis appliqué avec zèle et non sans quelque succès[1]. 2° Par une grâce toute spéciale de la Providence, j'ai une connaissance exacte des langues tamoule, badage et sanscrite. 3° Par le moyen du sanscrit je puis scruter tous les livres secrets des brames qui expliquent l'institution, la nature et l'objet des rites et des usages du pays; j'ai de plus la facilité de connaître à fond toutes ces choses par mes liaisons et mes rapports journaliers avec les brames les plus savants de Maduré, deux avantages que n'a eus aucun de nos pères, et peut-être aucun Européen jusqu'à ce jour. 4° Je n'ai rien entrepris que d'après les avis et la direction du R. P. provincial et de Mgr l'archevêque, qui ont tout examiné avec beaucoup d'attention et de maturité, et qui étaient aidés dans cet examen par une longue expérience et une parfaite connaissance des mœurs indiennes. J'ai de plus soumis ma conduite au révérendissime cardinal Bellarmin et par lui au saint-père le pape.

« Cela posé, pour procéder avec ordre et clarté, je divise ma réponse en quatre parties. Dans la première, j'examinerai quelques accusations portées contre moi; dans la deuxième, j'expliquerai le changement que j'ai introduit

[1] Le P. Robert de' Nobili était reconnu non-seulement comme un sujet d'un talent très-distingué, mais encore comme un homme d'une profonde et vaste doctrine; tandis que le P. Fernandez n'avait pas suivi le cours complet des études théologiques.

dans les paroles tamoules qui ont rapport à la religion ; dans la troisième, j'exposerai la nature du cordon et des autres insignes ; et enfin, dans la quatrième, je conclurai en montrant quel est l'usage de l'Église à l'égard des peuples nouvellement convertis. »

§ I. — Réponse à quelques accusations.

« On me reproche : 1° de prendre les noms de *Gourou*, *Sanniassi*, *Ayer*, *Rajah* ; de permettre que les chrétiens se nomment mes disciples et que les pères qui sont avec moi prennent le même titre.

« Pour répondre à ces accusations, il me suffira d'exposer ici la vraie signification des mots et la nature des usages qui en ont été l'occasion.

« Et d'abord, *Gourou* est un mot sanscrit qui se définit ainsi [1] : *Celui qui fait briller l'explication des choses...* c'est-à-dire *un maître* en toute espèce de sciences, et, dans un sens plus restreint, *un maître spirituel*. *Sanniassi* est ainsi défini : *celui qui renonce à toutes choses ;* ou bien, comme le définissent les poëtes tamouls : « *Ponnâsei*, *pennâsei*, *man-* « *nâsei vouttaven*, » un homme sans or, sans femme, sans terre. *Ayer* signifie *le maître de la maison*, très-usité... *Rajah* est un nom de condition noble, élevée.

« Les trois premiers titres me conviennent en toute vé-

[1] Ici et dans tout son mémoire, le P. Robert de' Nobili cite en langue sanscrite tous les textes qu'il produit en sa faveur ; nous nous contentons d'en donner la traduction.

rité par ma profession et par ma position ; le quatrième n'est pas un mensonge, et j'espère qu'on ne me soupçonnera pas d'être venu à Maduré pour chercher ma gloire dans un vain titre. Il est des circonstances où l'humilité doit céder au désir de la gloire de Dieu ; il faut prendre les hommes comme ils sont ; saint Paul est notre modèle.

« Mes chrétiens s'appelèrent d'abord mes disciples, selon la coutume du pays ; déjà ils s'appellent les disciples de Jésus-Christ, ou simplement chrétiens. Les pères qui sont venus me joindre ont dû paraître comme mes disciples ; non-seulement à cause des usages du pays, mais par prudence et par nécessité : un disciple n'a pas le droit de disputer, un maître en a l'obligation. Ne sachant ni la langue ni les usages, nos pères auraient été embarrassés et humiliés au détriment de la religion, s'ils avaient pris le titre de maîtres ; celui de disciples les sauve ; il est d'ailleurs conforme à la vérité.

« Que si l'on veut me reprocher les démonstrations de respect et de vénération que je me laisse donner, je répondrai que tout cela n'est pas incompatible avec l'humilité, peut être sanctifié, est nécessaire.

2° « On me reproche de déclarer publiquement que je ne suis pas *prangui*, nom que l'on dit être synonyme d'Européen et de chrétien, tout aussi bien que de Portugais. Je réponds que le mot *prangui* dans l'idée de ces peuples ne désigne ni les Portugais, ni les Européens, ni les chrétiens ; car ils ne connaissent exactement ni les uns ni les autres ; mais il désigne une race d'hommes vils, méprisables au suprême degré, peu différents des animaux immondes. Suivant eux les *pranguis* n'ont ni vertu ni pudeur ;

ils se livrent aux excès du vin, se nourrissent de viandes immondes et de chair humaine; ils sont incapables d'aucune science ; ils ne connaissent, ils n'adorent aucune divinité, etc. Les Indiens ont d'abord donné ce nom à des topas [1] et à des marchands juifs, qu'ils ont vus se livrer à quelques-uns de ces excès, et n'observer aucun des usages qu'ils regardent comme essentiels à une bonne éducation. S'il leur arrive quelquefois de rencontrer un Portugais ou tout autre Européen, ce qui est rare, ils sont naturellement portés à le croire *prangui* à cause de la similitude de l'habit, et ils se confirment dans cette opinion s'ils lui voient faire quelque chose de contraire aux usages. Je vais justifier ces assertions par quelques traits que je tiens du P. Gonzalve Fernandez lui-même.

« Le grand Nayaker de Maduré fit appeler un prangui pour traiter quelques-uns de ses chevaux malades ; celui-ci n'arriva qu'après avoir entendu la sainte messe, parce que c'était un dimanche ; le Nayaker demanda la cause de son retard, et comme on répondit qu'il avait dû assister à un sacrifice, il en fut tout étonné, et s'informa auprès de ses brames s'il était vrai que les pranguis eussent une religion et honorassent la divinité. A la cour du même Nayaker, une question s'étant élevée sur les différentes races d'hommes, on décida que la plus vile était celle des pranguis, *parce qu'ils* n'observent aucune des règles de la civilité, et que surtout ils ne prennent aucun soin de la propreté du

[1] *Topas* vient de *topi*, chapeau; *toppi-cáren* et topas signifient un *homme* qui porte un chapeau, ce sont ordinairement les descendants de races mixtes.

corps. Le P. Gonzalve Fernandez fut un jour introduit chez le Nayaker et voulut lui parler de religion; on lui imposa silence, et on le renvoya en disant qu'un prangui n'était ni digne ni capable de parler de ces choses relevées. Le même père passant par les rues de Maduré voyait les bonnes femmes courir après leurs enfants, les prendre par la main et les ramener précipitamment dans leur vestibule comme dans un asile ; il les entendait ensuite se raconter mutuellement comment les pranguis faisaient frire les enfants dans le beurre pour les manger. Le même père marchait un jour accompagné d'un parava noir comme le charbon, mais habillé à l'européenne ; il entendit les femmes se dire entre elles avec étonnement : Voilà un prangui qui est bien noir !

« De tous ces faits il est facile de conclure quelles idées nos Indiens se font des pranguis, et de juger d'après ces idées s'il n'est pas permis à un Européen et à un chrétien de nier qu'il soit prangui. Les Portugais ont commis une grande imprudence : non contents d'accepter et de s'approprier eux-mêmes ce nom de prangui, ils ont appelé le christianisme la *religion des pranguis;* ainsi on trouve dans leur catéchisme la question : *Veux-tu embrasser la religion chrétienne?* rendue par ces mots : *Prangui-coulam poudika vènoumo?* qui signifient : Veux-tu entrer dans la caste des pranguis? et ailleurs la religion chrétienne est nommée *prangui-marcam*, manière de vivre des pranguis. Ajoutons que ces mots *la religion des pranguis* ne peuvent pas conserver en tamoul le même sens qu'en italien, mais prennent nécessairement un sens exclusif : parce que les païens admettant, outre leurs dieux communs, une divinité propre à chaque caste, qu'ils appellent *coula-dévam* et à laquelle ils rendent un culte particu-

lier, dès qu'on joindra l'idée d'une caste à l'idée de religion ou de divinité, les Indiens comprendront nécessairement une religion qui est tellement propre à la caste, qu'on ne peut la professer sans se faire recevoir dans cette caste. De là est venu dans ce pays le préjugé que le christianisme était la religion exclusive des pranguis, que le crucifix était le signe propre et distinctif du pranguisme. C'est ainsi que par des imprudences provenant de l'ignorance de la langue et des mœurs des Indiens, on rendait à jamais impossible la prédication du saint Évangile chez ces peuples. Se consolera-t-on d'un si grand malheur en déclamant contre l'orgueil et la sottise des Indiens? Oui; mais en attendant, des millions d'âmes se perdent, et ces âmes sont rachetées au prix du sang de Jésus-Christ!! N'est-il pas plus sage et plus chrétien de chercher à dissiper ce préjugé, de présenter le christianisme pour ce qu'il est en réalité, la religion universelle de tous les peuples et de toutes les conditions? Or, l'expérience prouve que cela est possible; mes néophytes professent leur titre de chrétiens, ils portent sur la poitrine le crucifix, et cependant ils sont respectés comme des brames, des vellages, des rajahs. Souvent un reste des anciens préjugés leur suscite des tracasseries; mais sur les explications qu'ils donnent, on admet que le christianisme n'est pas la religion exclusive d'une caste, et on les laisse tranquilles. Moi-même avec ma couleur blanche et mon crucifix sur la poitrine, j'ai fini par me faire accepter comme un homme de bonne condition avec qui l'on peut traiter sans déshonneur; et si j'ai subi de pénibles et fréquentes discussions sur ce point, c'est que j'avais eu le malheur d'arriver avec la soutane noire et de loger dans la maison des pranguis.

3° « On m'accuse d'avoir séparé les deux Églises. Je n'ai rien séparé; mais j'ai fondé une nouvelle chrétienté qui jamais n'eût pu se réunir à la première; il y a eu permission et approbation de l'archevêque de Cranganore. La distinction des lieux ne détruit pas l'unité de la foi ni la charité chrétienne; car mes néophytes saluent affectueusement ceux de l'ancienne Église. Cette distinction est autorisée par l'exemple de toute la côte, où les *caréas* ne sont pas reçus dans les églises des *paravas*, ni les *polleârs* dans celles des *macouâs*. En Europe même il y a distinction de places dans les églises. »

§ II. — Des expressions tamoules employées par moi pour les choses de la religion.

« D'abord je ferai observer que, pour ce qui regarde la forme des sacrements, j'ai toujours conservé les paroles latines. On me reproche d'avoir changé plusieurs mots du catéchisme tamoul en usage sur la côte et approuvé par le tribunal de l'inquisition de Goa. Je réponds que j'ai agi par les ordres de Mgr l'archevêque de Cranganore, et que ces changements étaient nécessaires. Sans revenir sur l'expression *prangui-coulam* par laquelle on voulait traduire les mots *religion chrétienne*, j'indiquerai quelques-uns des autres changements que j'ai cru devoir introduire : 1° La *gloire céleste* était rendue par le mot *chorkam*, qui chez les païens signifie, non pas un état éternel de gloire, mais un état passager de bonheur et de voluptés sur les bords du Gange céleste. D'où il est arrivé qu'un poëte païen ayant, à

la prière des chrétiens, composé un poëme à la louange de ce paradis qu'on lui désignait par le mot *chorkam*, ne manqua pas d'y placer des troupes de concubines ; et comme aucun de nos pères ne comprend les vers tamouls, ce poëme était resté en grand honneur sur toute la côte de la pêcherie sans aucune correction. 2° Le Saint-Esprit est nommé *souttamâna spiritou;* or, ce mot *souttamâna* répond au mot latin *mundus* et ne rend pas le sens de *sanctus*. 3° Une foule d'expressions en usage sur la côte sont absolument inusitées à Maduré, ou ne sont usitées que dans les castes les plus viles. 4° Plusieurs paroles employées dans ce catéchisme sont entièrement barbares : ainsi la confession est traduite *compissaridel*, la confirmation *chrisimaridel*, la sainte Église *Souttamâna Igrey;* le mot *messe* y est rendu par *misei*, qui en tamoul signifie *les moustaches*, etc.

« Je n'entrerai pas dans de plus longs détails, il me suffit de rappeler que l'usage de l'Église et la doctrine des théologiens permettent d'exprimer les choses et les vérités de la religion, dans les langues des peuples auxquels on l'annonce. Nous avons d'autant plus de droit de profiter de cette permission que dans l'Inde tous les noms, même les noms propres, doivent avoir une signification réelle et déterminée. Je ne vois donc pas comment j'ai pu mériter en ce point la censure de *téméraire*, surtout en me conformant aux ordres de l'archevêque.

III. — La chevelure ou le codhoumbi, le cordon, le sandal, les bains et les autres objets et usages des Indiens ne sont pas idolâtriques ni superstitieux.

« Avant d'examiner en particulier chacun de ces objets, je prends la liberté de rappeler ici quelques principes généraux admis par les théologiens :

1° « La bonté ou la malice d'un acte extérieur dérive de l'acte intérieur de la volonté. (*S. Thom.*, 1ª. 2æ q. 2.)

2° « Tous les actes des païens ne sont pas péchés. (Conc. Trid., *S. Thom.*, etc.)

3° « On ne peut condamner les actes et les cérémonies des païens sans connaître la fin pour laquelle ils ont été institués et se pratiquent. (*S. Thom.*, 1ª. 2æ q. 18.)

4° « Cette fin ne se trouve pas généralement indiquée dans les auteurs théologiques, mais dans les livres secrets des gentils, écrits dans leur langue ; donc on ne peut condamner sans avoir quelque connaissance de ces livres directement ou indirectement.

5° « Les brames qu'on appelle Comati, Congoni, Sinaï, tels que sont les brames de Goa et de Salsette, appartiennent à des classes inférieures, auxquelles il est interdit d'apprendre les lois des autres brames et d'avoir leurs livres importants, comme sont le *Smarta*, *Apastamba*, *Soutram*, livres très-secrets, qu'il est défendu aux grands brames eux-mêmes de communiquer, qu'ils n'apprennent que matériellement, sans les écrire, le plus souvent sans en comprendre le sens. Je dois à une providence toute spéciale

d'avoir pu pénétrer dans ces secrets par le moyen d'un brame converti.

6° « Je distingue quatre espèces d'actes chez les païens : les premiers sont idolâtriques par leur nature ou leur institution : comme les sacrifices, les jurements, les invocations; les deuxièmes sont indifférents en eux-mêmes, mais ont été introduits pour établir une distinction purement politique : c'est ainsi qu'à Rome on distingue les Juifs par le chapeau jaune qu'ils sont obligés de porter ; les troisièmes sont indifférents, et ont été institués pour établir une distinction purement religieuse, comme les habits sacerdotaux, qui n'ont d'autre fin que le sacrifice; les quatrièmes enfin réunissent ces deux fins, c'est-à-dire une fin religieuse jointe à une fin politique ou naturelle : par exemple les vêtements, les ornements, etc.

« Les objets ou actes du premier genre sont illicites à mon avis, ainsi que ceux du troisième genre. Les objets ou actes du deuxième genre sont licites. Ceux du quatrième genre sont licites à condition de rejeter la fin superstitieuse. Voyez *Azor*, l. VIII, Inst. c. 27, où il porte les preuves et réfute les objections ; Bannès 2ª. 2æ. q. 3. a. 2. Valentia ; ce qui est bien plus certain encore pour les choses dont l'institution et l'objet sont en premier lieu civils ou naturels, et en deuxième lieu seulement et par accident religieux ou superstitieux ; et à plus forte raison quand ces objets n'ont pas, *nec primario nec secundario*, une fin religieuse ou superstitieuse dans leur institution, mais seulement deviennent superstitieux par la manière ou par l'intention des individus qui les observent.

« Au reste en établissant ces principes, je ne voudrais

pas laisser croire que je les ai appliqués tous, et dans toute leur étendue; j'espère prouver au contraire que tout ce que j'ai adopté se rapporte au deuxième genre. Examinons l'un après l'autre les principaux points.

LE CODHOUMBI.

« Le *codhoumbi*, ou toupet de cheveux, est un signe distinctif de la caste, sans nul rapport à aucune secte religieuse. En effet : 1° le livre *Smârtâ*, partie *Bramà*, dit : « Il faut faire le codhoumbi à tous les brames d'après la seule considération de leur naissance, à la première ou à la troisième année de leur âge, comme il est écrit dans la loi ; » et la glose ajoute que ce signe ne peut convenir aux autres castes. 2° Dans le livre de la loi *Apastambâ-Soutram*, qui traite du codhoumbi et des cérémonies qui accompagnent sa première formation, il est dit : « Il faut faire le codhoumbi selon la variété des castes et des chefs de familles. » Le motif de cette prescription est que les brames se subdivisent en différentes familles, qui descendent de différents chefs, et pour conserver cette distinction, les uns portent le codhoumbi juste à l'occiput, les autres un peu sur le devant, d'autres à droite, d'autres à gauche; et toutes ces positions sont précisées par le livre de la loi. En formant la première fois le codhoumbi à l'enfant, le brame prononce ces paroles : *Je te décore, je te rends illustre* par ce codhoumbi. Donc le codhoumbi n'est pas regardé comme un signe idolâtrique. 2° Une foule de brames de la même secte sont distingués entre eux par le codhoumbi, et une foule de brames portant le même co-

dhoumbi sont attachés à diverses sectes, ou ne suivent aucune secte, tels que sont les athées, ou les déistes qui reconnaissent un seul Dieu spirituel. 3° Si un brame a mangé de la viande, bu du vin, etc., on le chasse de sa caste, on lui rase le codhoumbi, et cependant il est certain qu'alors il ne quitte pas la secte religieuse. 4° Quelques sanniassis se rasent le codhoumbi et déposent le cordon pour professer un plus parfait renoncement aux grandeurs de ce monde, par esprit de religion, et cependant ils ne quittent pas alors le *nâmam* signe de Vichnou, ni la *cendre* signe de Rutren, ni le *cavi* signe de Chrichna, etc.

« On objectera les cérémonies superstitieuses usitées la première fois qu'on forme le codhoumbi à l'enfant, ainsi que les éloges superstitieux donnés par les poëtes. Je réponds que ces cérémonies affectent le mode et non la substance ; cette objection et celle qu'on tire des éloges des poëtes auraient toute leur force contre le manger, le boire, le mariage, etc., car les païens mêlent leurs cérémonies à toutes leurs actions. Il suffit de retrancher ces cérémonies superstitieuses, comme le font les chrétiens.

LE CORDON.

« Les arguments qui viennent d'être exposés pour le codhoumbi sont tous applicables au cordon ; inutile de les répéter ici. Je n'ajouterai que ce qui est propre à ce dernier. 1° Dans le livre *Smarta*, partie *Manu*, il est prescrit de faire un cordon à triple fil de coton pour les brames, d'une espèce de lin pour les rajahs, et d'une espèce de chanvre

pour les comatis (marchands) ; puis il est dit : « *Mégalam* (espèce de ceinture), *tandam* (canne), *ouperavitam* (le cordon), *camandalam* (vase à goulot) : toutes ces choses font la gloire et la dignité du brame. » Or, il est évident que le vase à boire, la canne, le ceinturon n'ont aucun rapport à la religion, mais uniquement à la vie civile, donc aussi le cordon. De plus, dans le même livre *Smarta*, il est prescrit : que le brame sera décoré du cordon à l'âge de huit ans ; le rajah à onze ans ; le comati à douze ans. De tout cela il paraît évident que le cordon est un signe distinctif de caste, car il n'est aucunement parlé de la secte, mais seulement de la caste. Quand le brame se marie on ajoute un second cordon, et on lui donne une toile pour se ceindre ; vers l'âge de quinze ans on lui donne un troisième cordon, et l'on ajoute une toile fine qu'il porte désormais sur les épaules ; il reçoit un quatrième cordon à trente ans, un cinquième à quarante ans, un sixième à cinquante, etc., etc. Or, tout cela n'a aucun rapport à la religion, mais uniquement à la position civile que prend l'individu aux yeux de la caste à proportion qu'il avance en âge.

« On objecte contre ce cordon que les brames ne peuvent offrir de sacrifice sans le cordon ; donc c'est le signe distinctif du sacerdoce public. Je réponds : 1° une foule de prêtres indiens sont d'autres castes, et par conséquent n'ont pas le cordon, quoiqu'ils offrent des sacrifices. 2° La plupart des brames ne sont pas prêtres et cependant portent le cordon. 3° Il est défendu de même aux brames d'offrir les sacrifices avec un habit usé ou déchiré et pendant leur veuvage. C'est-à-dire que, par respect pour le sacrifice, on fait une loi au brame de ne point s'y présenter sans les objets qui contri-

buent à une tenue honnête. 4° Il en est de même pour les rajahs, auxquels il est défendu d'exercer les fonctions de la royauté sans avoir le cordon.

« Deuxième objection : le cordon a été condamné dans les premier et troisième conciles de Goa. Je réponds : puisqu'il s'agit d'une question purement de fait, l'autorité du synode n'est fondée que sur les informations prises auprès des brames de Goa et de Salsette, entièrement incompétents dans cette question. Au reste, malgré cette condamnation des conciles, le primat des Indes et l'archevêque de Cranganore, mieux informés, n'ont fait aucune difficulté de baptiser eux-mêmes des Indiens portant leur cordon. Les brames qui avaient autrefois donné leur témoignage contre l'usage du cordon furent interrogés de nouveau, dans cette occasion, par l'archevêque primat Alexis Menesez, et après s'être contredits en plusieurs points, ils avouèrent eux-mêmes qu'ils n'avaient aucune connaissance des livres des brames, et qu'étant nés et ayant été élevés au milieu des Portugais sur la côte, ils connaissaient très-peu les usages des brames de l'intérieur des terres.

LE SANDAL.

« *Observations.* 1° Chez les Indiens un front nu est une chose humiliante et si incivile, qu'il n'est pas permis de se présenter dans cet état devant un prince, pas plus qu'en Europe on n'oserait paraître devant un roi les pieds nus, ni le chapeau sur la tête, ni sans habits, etc. 2° La religion

et la superstition se joignent à ce qui n'est, en soi, qu'une observance civile. Ainsi, dans la nécessité de porter quelque ornement sur le front, plusieurs païens portent les marques distinctives de la secte ou de l'idole à laquelle ils appartiennent. Ces signes d'idolâtrie ne peuvent être permis aux néophytes; mais je prétends que le sandal, quant à sa matière, et quant à la forme sous laquelle les néophytes s'en ornent le front, n'est ni superstitieux ni illicite.

« Preuves : 1° Dans le livre *Scanda poûranam*, il est dit : « Le camphre, le sandal, le musc, le safran, les colliers et bracelets d'or, les bijoux, les bagues, les pendants..., tout cela doit être porté pour orner le corps. » Dans le même livre, il est écrit : « Les poudres de parfums exquis, le sandal, doivent être recommandés pour l'ornement du corps. » Dans le livre *Singâra :* « Le sandal et les eaux parfumées extraites de fleurs et de racines odoriférantes doivent être employés pour orner, réjouir, et rafraîchir le corps. » Dans le livre *Biksatanam*, chap. *Nirgamana*, on voit qu'une fille se plaignant à sa mère de n'avoir pas d'ornement, celle-ci lui répond : « Tu portes la fleur goundendo avec le sandal, que veux-tu de plus? car le sandal est le plus grand des ornements. » Dans le livre *Rayanaiana*, on présente encore le sandal comme l'ornement du corps. Dans le livre *Védou vankché*, un mari dit à son épouse d'employer le sandal comme ornement du corps. Enfin dans le livre *Baganata* on lit : « Comme les vêtements sont l'ornement du corps, la patience est l'ornement de l'âme; comme le sandal est l'ornement du front, de nombreux enfants sont l'ornement de la famille. » On voit par tous ces textes et beaucoup d'autres que l'ornement du corps est l'unique fin

de cet usage du sandal, sans aucun rapport à la religion.

2° On peut ajouter ici toutes les preuves énumérées pour le codhoumbi ; par exemple, cet usage est commun aux partisans de toutes les sectes les plus contraires entre elles ; donc il n'appartient à aucune. Les Indiens suspendent l'usage du sandal dans les jours de deuil, quoique alors ils soient plus exacts que jamais à porter les divers signes de leurs sectes. Ils s'en abstiennent également quand ils vont visiter leurs parents en deuil, afin de montrer qu'ils prennent part à leur affliction. Les enfants ne peuvent faire usage du sandal, et cependant ils portent les insignes de la secte. Donc le sandal est licite quant à sa matière.

« Examinons maintenant la figure sous laquelle nous portons le sandal. Pour moi la figure est un carré : c'est le signe du docteur, comme il serait facile de le prouver ; elle n'appartient à aucune secte ; son nom signifie *enseigne de la science*. J'ai cru devoir prendre cet ornement pour le bien des âmes ; je citerai à ce sujet la réponse que me fit un pandaram gentil des plus distingués. Comme je lui demandais quels seraient les moyens d'attirer ces peuples à mes instructions, il me dit que pour cela il fallait m'entourer d'une pompeuse majesté, porter des robes de soie, etc. Je lui représentai que tout cela ne convenait pas à l'humilité religieuse. Il se mit à rire, et me dit : « Si vous ne voulez que votre salut, allez vous cacher dans le fond d'un désert où vous pourrez vivre tout nu ; mais si, comme vous l'assurez, vous avez à cœur le salut des habitants de ces contrées, vous devez ajouter plutôt qu'ôter à la pompe que je viens de vous conseiller : le gnani (l'homme spirituel) est comme un cadavre qui porte avec une égale indifférence et

les étoffes de soie et les chiffons de toile, et les richesses et la pauvreté, et les honneurs et l'ignominie. »

« Quant à la figure que mes chrétiens se forment sur le front avec la poussière de sandal, c'est une espèce d'ovale appelé *tilacam*, qui est de pur ornement et n'a aucun rapport aux sectes païennes. En effet, dans le livre *Codambiri* on lit ces mots : « Le tilacam, qui ne doit être ni trop long ni trop rond, ni vidé au milieu, est un ornement ; » un peu plus bas on lit : « Le tilacam est un ornement du front plus estimable que les colliers d'or, les ceintures de perles, les bracelets d'or, les anneaux de perles suspendus au nez, etc.» Dans le même livre on trouve ces autres expressions : « Le tilacam, ornement du front, formé de sandal ou de safran, remplit de joie et fait briller le front comme le soleil levant. » D'où il est facile de conclure que la forme de cet ornement n'est pas plus superstitieuse que sa matière.

« Comme nous prohibons rigoureusement toutes les cendres et autres poudres consacrées aux idoles dont les païens s'ornent le front, nous avons jugé nécessaire d'y suppléer en bénissant à l'église la poudre de sandal dont se servent nos chrétiens ; ce qui est pour eux une grande consolation. En cela rien d'illicite ; c'est tout simplement sanctifier une chose destinée à un usage civil et naturel, l'Église nous en donne beaucoup d'exemples ; c'est Mgr l'archevêque lui-même qui a établi cette cérémonie et approuvé la formule employée pour cette bénédiction ; personne ne contestera ce droit à un évêque dans son diocèse.

LES BAINS.

« Il est inutile de m'arrêter sur cette matière, il est trop évident que les bains, par leur nature, n'ont rien de commun avec la religion ; ils ne pourraient donc être superstitieux que par le mode ou l'intention. Je me contenterai de faire une remarque : Je n'ai jamais enseigné que le bain du corps fût méritoire ni que son omission fût une faute ; Dieu m'est témoin.

« En prenant le bain je n'ai en vue que la propreté, qui est un besoin général dans ce pays ; je me conforme à toutes les coutumes de ces peuples afin de les gagner à Jésus-Christ. L'usage des bains est universel dans l'Inde. Comme en Europe pour se présenter à quelqu'un, aller à la sainte messe, se mettre à table, on a soin de prendre du linge propre, de se laver les mains et la figure, de brosser ses habits, de même dans ce pays, où l'on va presque nu, où les chaleurs sont extrêmes, où la poussière jointe à la sueur salit facilement le corps, on n'a rien de plus simple que de se jeter dans un étang, si on en trouve un à sa disposition, ou de se verser sur la tête une cruche d'eau ; ces bains, je les prends non pas précisément à des heures fixes, non pas absolument avant telle ou telle action, mais tantôt avant la sainte messe, tantôt avant le repas, tantôt à d'autres moments où la propreté le demande[1]. Les chrétiens prennent

[1] En Europe aussi on trouve l'usage assez commun de se laver les mains avant et après les repas.

aussi des bains et doivent les prendre ; je ne m'inquiète pas du moment auquel ils ont coutume de le faire ; tout ce que je sais, et cela me suffit, c'est qu'ils n'y attachent aucune superstition.

« Si l'on m'objecte les bains des païens, qui par superstition les regardent comme un acte méritoire et religieux, je répondrai que leur abus ne fait rien à la substance de la chose et ne nous prive pas de notre droit naturel. J'ajouterai que dans l'idée des païens l'acte méritoire et religieux ne consiste pas simplement à se baigner, mais à se baigner en faisant certaines cérémonies et en récitant certaines prières en l'honneur des idoles ; ce que ne font pas tous les païens ; ce que ne font jamais les chrétiens.

« Ce que je viens de dire sur ces articles principaux donnera la solution des difficultés qu'on pourrait proposer contre tous les autres usages du même genre [1].

« A toutes les autorités des livres sanscrits, je dois en ajouter une qui, à elle seule, pourrait décider la question, je veux dire le témoignage de cent huit brames des plus savants et des plus distingués de Maduré, dont j'ai les signatures et les assertions juridiques. Je conclus que tout ce que j'ai fait et permis aux néophytes n'appartient aucunement au culte païen par son institution, *nec primario nec secundario*, quoiqu'il ait pu, par la fausse opinion de quelques gentils, être pratiqué d'une manière superstitieuse ; et je

[1] On reprochait au P. de' Nobili beaucoup d'autres usages ; il se borna dans sa réponse à justifier directement ceux que nous venons d'indiquer, soit parce que c'étaient ceux que ses adversaires attaquaient plus vivement ; soit parce que la justification qu'il donne ici s'appliquait évidemment à tous les autres.

suis prêt à prêter le serment le plus solennel que telle est ma conviction fondée sur les preuves les plus évidentes et les témoignages les plus incontestables. Mais lors même que quelqu'un persisterait dans l'opinion que ces usages et cérémonies ont dans leur institution même quelque chose de superstitieux, il n'en serait pas moins certain qu'on peut les tolérer en les dégageant de tout ce qu'ils ont de superstitieux, et que non-seulement on peut, mais qu'on doit les tolérer à raison de l'immense avantage qui en résulte pour le salut des âmes. Cette conclusion va se confirmer par les témoignages que je présente dans le paragraphe suivant.

§ IV. — Exemples et témoignages qui montrent l'esprit de l'Église et sa conduite à l'égard des peuples nouvellement convertis.

« 1° *Exemple des apôtres.* — Saint Pierre s'accommodait si bien aux juifs et aux gentils avec lesquels il avait à traiter, que Julien l'Apostat crut pouvoir en tirer un argument contre la foi, en disant que saint Pierre était tantôt juif, tantôt païen. Saint Paul, qui résista à saint Pierre au sujet d'Antioche, et parla si fortement contre la circoncision et les cérémonies judaïques [1], saint Paul ne fit aucune difficulté de circoncire lui-même Timothée, pour se concilier l'affection des Juifs (Act., 16.). Sur quoi saint Jérôme dit que saint Paul feignait d'observer ce qu'il n'observait pas en

[1] Si enim quæ destruxi iterum hæc ædifico prævaricatorem me constituo (Galat. II).

effet, et se soumettait à des cérémonies qui, selon lui, après la passion de Jésus-Christ, étaient mortelles. Saint Chrysostome admire cette conduite du grand apôtre qui circoncit afin d'arriver à abolir la circoncision : *Vide opus! circumcidit ut circumcisionem tollat.* (*Hom.* 34 *in Actus.*) Saint Paul ne craint pas de dire qu'il s'est fait tout à tous : juif avec les juifs, non juif avec les gentils, comme s'il était de toutes les sectes, *quasi esset omnium sectarum.* (*Saint Thomas in c.* 9. *Cor.*)

« Dans le premier concile, au sujet des rites judaïques, les apôtres prirent la résolution la plus douce, la plus favorable à la liberté; ils n'entrèrent pas dans le détail des usages et des mœurs des païens pour les modifier : ils usèrent même d'indulgence envers les juifs, jusqu'à recommander aux gentils l'observation de quelques rites judaïques, ceux dont l'infraction aurait le plus révolté la nation juive; parce que le temps n'était pas encore venu d'abolir ces vaines observances; quelle condescendance! « *Visum est Spiritui Sancto et nobis nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria, ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum et sanguine et suffocato et fornicatione, a quibus custodientes vos bene agetis.* » Ils savaient bien qu'en exigeant tout à la fois on n'obtient rien.

« 2° *Exemples de l'Église.* — L'histoire ecclésiastique montre qu'une foule d'usages qui existent encore aujourd'hui dans le christianisme nous viennent d'anciens usages païens, qui ont été ou sanctifiés ou simplement dépouillés de ce qu'ils avaient de superstitieux : telles sont les neuvaines substituées aux *novendialia sacra* des Romains ; les illuminations publiques, les décorations et les guirlandes

de feuilles d'arbres. Quelques conciles voulurent les abolir ; mais leurs prohibitions n'eurent aucun effet. La fête des calendes de janvier, en l'honneur du dieu Janus, fut prohibée par le concile d'Auxerre ; mais cette prohibition étant inefficace, l'Église résolut de sanctifier ces fêtes en changeant leur objet, et les calendes furent consacrées par le sang du Sauveur circoncis. Le pape Grégoire fit la même chose par rapport à la fête païenne dite *lupercalia*, que les Romains célébraient au commencement de février, à la lueur des cierges et des torches ; les cérémonies extérieures furent conservées, l'objet fut changé en l'honneur de la purification de la bienheureuse Vierge Marie.

« Enfin, pour en omettre beaucoup d'autres, les fêtes bacchanales furent conservées comme réjouissances civiles, sous le nom de carnaval.

« 3° *Les saints Pères.* — Saint Grégoire de Nysse, dans la Vie de saint Grégoire thaumaturge, raconte que celui-ci convertit en fêtes des saints martyrs plusieurs fêtes païennes, qui retenaient les peuples dans l'idolâtrie par le plaisir qu'ils avaient à les célébrer. Théodoret loue la sagesse de l'Église, qui a converti en fêtes des martyrs les fêtes païennes, en conservant les rites : « *Ritus gentilium a nobis benedictionibus expiati divino sunt cultui consecrati*, » et il le confirme par l'exemple des apôtres [1]. »

[1] On peut consulter sur cette matière Jos. A. Costa, l. III, *de Procuranda Judæor. salute*, c. 24. *Thomas Sanctius*, *de Opere morali*, l. II, c. 30, n. 31. *Thomas a Jesu. Thesaur.* l. IV, p. 1, ch. 1, où il dit « Multa Judæis legi assuetis apostolica Ecclesia condonavit, usque dum « prorsus exuti Mosem induerent Christum. Multa de ethnicismo tole- « ravit antiquitas ; in ipsis primævis christianis, vix victimarum cruor

« Je finis par une lettre de saint Grégoire. Ce pape, interrogé par saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, sur un sujet semblable à celui que nous traitons, lui fit cette réponse : « Dites à l'évêque Augustin qu'ayant longtemps examiné la question des Anglais, j'ai adopté la décision suivante : Il ne faut pas détruire leurs temples, mais seulement les idoles qu'ils renferment ; afin qu'attirés par cette condescendance, ces peuples soient disposés à déposer leurs erreurs, à connaître le vrai Dieu et à venir l'adorer dans des lieux qui leur sont familiers. De plus, comme ils ont coutume d'immoler des bœufs aux démons, il faut aussi en compensation de ces sacrifices leur accorder quelques solennités, en instituant les fêtes de la Dédicace et des saints Martyrs, pendant lesquelles ils puissent, selon leur coutume, dresser des tentes de feuillage autour de leurs anciens temples transformés en églises, et là célébrer la solennité par des festins religieux, et offrir leurs victimes, non plus aux démons, mais à la gloire de Dieu et en actions de grâces de ses bienfaits. De cette manière, en leur conservant quelques réjouissances extérieures, on les fera plus facilement consentir à recevoir les joies intérieures. Il est impossible de retrancher tout à la fois à des âmes grossières et endurcies. Quiconque veut arriver au sommet

« elici poterat. In Africa multa usque ad sua tempora perdurasse Augus-
« tinus testatur. » Et l. VI, p. 2, ch. 3. « Qui animarum conversionem
« tractant, debent se accommodare naturæ et captui eorum quos con-
« vertere nituntur, illisque in omnibus quæ *essentialiter* non repugnant
« æternæ saluti in principio obsecundare, ne propter accidentale aliquid
« amittant essentiale ; qui enim vehementer emungit elicit sanguinem, ut
« ait Prov. 30. »

n'a pas la prétention d'y parvenir d'un saut, mais s'efforce de gravir pas à pas, en suivant les degrés. Ainsi, quand Dieu se manifesta aux enfants d'Israël en Égypte, il leur permit l'usage des sacrifices, et daigna consacrer à son propre culte ce qu'ils avaient coutume d'offrir aux démons. Par un échange et un accord admirables, il leur laissa une partie de leurs usages pour les consoler de ceux dont il les privait : les victimes qu'ils immolaient étaient les mêmes, mais parce qu'ils les offraient au vrai Dieu et non plus à leurs idoles, ce n'étaient plus les mêmes sacrifices [1]. »

« Ces paroles n'ont pas besoin d'explication, elles ne demandent qu'à être méditées; on y trouvera tout entier le cœur d'un apôtre, on y reconnaîtra cet esprit de douceur et de condescendance qui a converti le monde. L'Église

[1] Dicite Augustino episcopo quod diu mecum de causa Anglorum cogitans tractavi ; et quia fana idolorum in eadem gente destrui minime debeant ; sed ipsa quæ in eis sunt idola destruantur ; ut dum gens ipsa eadem fana sua non videt destrui, de corde errorem deponat et Deum verum cognoscens et adorans, ad loca quæ consuevit familiarius recurrat. Et quia boves solent multos sacrificio dæmonum occidere, debet his etiam de hac re aliqua solemnitas immutari; ut die dedicationis vel natalitiis martyrum, tabernacula sibi, circa easdem ecclesias quæ ex fanis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant et religiosis conviviis solemnitatem celebrent; nec diabolo jam animalia immolent, sed ad laudem Dei animalia occidant, et donatori omnium de satietate sua gratias agant, ut dum eis aliqua exterius gaudia reservantur, ad interiora gaudia consentire facilius valeant. Nam duris mentibus simul omnia abscindere impossibile est ; non dubium est, quia is qui locum summum ascendere nititur, gradibus vel passibus, non saltibus elevatur. Sic Israelitico populo in Ægypto Dominus se quidem innotuit, sed tamen eis sacrificiorum usus, quos diabolo solebant exhibere, in cultu proprio reservavit, ut eis in sacrificio suo, animalia immolare præciperet ; quatenus commutantes aliud de sacrificio amitterent, aliud retinerent; ut et si ipsa essent animalia quæ offerre consueverant, verumtamen quia Deo hæc et non idolis immolarent, jam sacrificia ipsa non essent.

craignait de mettre un obstacle à la conversion des peuples, en les privant du plaisir et des jouissances matérielles qu'ils trouvaient dans le paganisme, et s'étudiait à leur laisser toutes ces jouissances en les sanctifiant. Et nous voudrions aujourd'hui que les païens, pour être reçus dans le sein de l'Église, commençassent par l'acte le plus héroïque que puisse faire un homme, par un acte qui, en les dépouillant de tous leurs titres de noblesse, de leur honneur et de leur existence civile, les dévouerait au comble de l'infamie et de la misère, à l'ilotisme, à l'exil!! et tout cela pour je ne sais quels scrupules fondés sur l'ignorance ou les préjugés! Quant à moi, je crois que nous devons avoir un autre scrupule un peu plus sérieux, celui d'empêcher par un excès de sévérité et d'exigence la conversion de tant de millions d'âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. »

Tel est en substance le mémoire du P. Robert de' Nobili. Joint à quelques réponses aux autres objections qu'on lui avait faites, ils contient plus de cinquante pages, et procède avec toute la rigueur scolastique alors en usage; nous avons cru qu'il suffirait d'en donner ce petit abrégé.

APPENDICE.

Pour confirmer tous ces témoignages de la condescendance de l'Église en faveur des chrétientés naissantes, nous présenterons ici quelques observations du P. Joseph Marchi, S. J., archéologue distingué, préposé à la garde des cata-

combes romaines, et auteur du savant ouvrage intitulé : *Monumenti primitivi delle arti christiane.*

1° Les apôtres prêchèrent *Jésus-Christ crucifié*, jamais ils ne le représentèrent par l'art. Le prédicateur raisonne sur Jésus-Christ crucifié et justifie par ses paroles et ses arguments le sacrifice de la croix; l'image ne raisonne pas; elle ne parle qu'au croyant, et en face de l'infidèle elle reste un objet de mépris et de profanation.

2° La croix est exclue de l'art chrétien, aussi longtemps que dure son ignominie. Si elle paraît avant le décret de Constantin, elle ne se montre que sous la forme d'une ancre, ou sous celle de deux crampons, ou dans le monogramme du Christ; de manière qu'en restant cachée aux infidèles, elle parle au fidèle un langage dont son cœur seul comprend le mystère.

3° Les premières croix qui apparaissent dans le IVe siècle sont toujours couvertes d'ornements et de pierres précieuses, chargés de prêcher la gloire de ce signe du salut et de détruire tous les restes de son ancienne ignominie.

4° Dans le IVe siècle l'Église romaine *commence* à indiquer dans ses images la passion du Sauveur; et encore avec quelles précautions! Jésus-Christ est représenté devant Pilate, mais dans l'acte où celui-ci proclame son innocence en se lavant les mains. Un autre bas-relief représente Pilate se lavant les mains, et devant lui Abraham sacrifiant son fils, symbole de Jésus crucifié que l'Église n'ose pas encore exposer aux yeux... Ailleurs la passion de Notre-Seigneur est figurée par un serpent fixé au tronc d'un arbre.

5° Dans le Ve siècle un bas-relief représente le couronnement de Jésus-Christ. On y voit un soldat romain poser

respectueusement sur la tête du Sauveur une *couronne de roses*, et le Cyrénéen précéder en portant la croix sur ses épaules.

Ainsi, même dans le v^e^ siècle, l'Église évite de représenter aux yeux la passion de Jésus-Christ. On ne trouve encore à cette époque aucun *crucifix* exprimant le Sauveur attaché à la croix; et l'auteur ne craint pas de défier qui que ce soit d'en citer un exemple dans l'Église romaine qui puisse soutenir la plus légère critique. Ce signe du salut ne se montra dans l'art chrétien que longtemps après, et quand il n'eut plus à craindre la profanation. (P. Joseph Marchi, S. J.)

Après ces faits de l'archéologie chrétienne il serait facile de justifier les missionnaires, qui, tout en prêchant la passion de Jésus-Christ, ne crurent pas devoir exposer de suite le crucifix aux yeux des idolâtres, ou ne l'exposèrent qu'en l'ornant et, si l'on veut, en le couvrant de fleurs... Mais pour nous renfermer dans notre sujet, nous nous contenterons de tirer une conclusion plus générale, en faisant remarquer l'admirable sagesse avec laquelle l'Église a toujours procédé à l'égard des chrétientés naissantes au sein de l'idolâtrie; sagesse à laquelle il faut attribuer en grande partie les progrès rapides de ces chrétientés, qu'une exigence trop sévère n'aurait pas manqué de comprimer ou d'étouffer dans leur berceau.

Nous trouvons un exemple non moins frappant de cette sagesse de l'Église dans ce qu'on appelle la TRÊVE DE DIEU. L'Église du moyen âge avait à civiliser des peuples dont le génie et le caractère se ressentaient encore de la barbarie d'où elle les avait tirés. Les vengeances privées, les haines, les brigandages, les violences, les meurtres étaient des

faits universels, journaliers, acceptés dans les mœurs du temps. Que fait l'Église pour abolir ces désordres et en tarir la source en adoucissant les mœurs publiques? Elle réunit dans ses conciles les évêques et les principaux seigneurs du pays, et elle porte des lois solennelles par lesquelles ces brigandages, ces violences, ces assassinats sont sévèrement interdits, d'abord tous les jours de fête et de dimanche, puis du vendredi jusqu'au lundi, enfin depuis le mercredi jusqu'au lundi. Pendant des siècles elle va gagnant du terrain, et prolongeant insensiblement la durée de cette suspension de barbarie, qui fut appelée TRÊVE DE DIEU .. Qu'un historien de nos jours, habitué à fonder ses jugements sur ses propres idées ou sur les mœurs et les circonstances de son siècle, soit chargé d'apprécier cette conduite de l'Église du moyen âge, il ne trouvera pas d'expression assez énergique pour condamner cette législation qui, en soustrayant certains jours à l'exécution du crime, semblait l'autoriser dans les autres temps. Et cependant cette conduite de l'Église, même aux yeux de la vraie philosophie humaine, était dirigée par la plus profonde sagesse, et c'est à cette admirable condescendance que l'Europe doit sa civilisation. Si l'Église avait tout exigé à la fois, elle aurait achevé de briser le roseau froissé et d'éteindre la mèche encore fumante : elle n'aurait pas été l'épouse du roi plein de mansuétude ; en demandant trop elle n'aurait rien obtenu.

ART. III. — *Suite de la controverse.*

Quand le P. Antoine Vico fut choisi pour compagnon du P. Robert de' Nobili, la question relative aux rites s'agitait déjà vivement parmi les pères de Goa. En conséquence, le P. Antoine Vico reçut, comme il le dit lui-même dans ses lettres, un ordre exprès du P. prov. Alb. Laerzio d'examiner à fond cette question et tous les faits qui s'y rapportaient. Malgré les préjugés qu'il avait conçus à Goa, il ne tarda pas à se convaincre que la marche adoptée par le P. Robert était irrépréhensible et nécessaire. L'autorité d'un homme si prudent et si bon théologien contribua beaucoup à rassurer le P. Laerzio et à calmer les premières inquiétudes des pères de Goa. Nous donnons ici un extrait d'une lettre que le P. Antoine Vico adressait dans cette circonstance au T. R. P. général [1]. « J'arrivai le 15 septembre 1609 à Maduré, où il me fut donné d'embrasser l'admirable missionnaire auquel j'ai le bonheur d'être uni en Notre-Seigneur depuis si longtemps par les liens d'une étroite amitié. Compagnon de ses premiers travaux dans la carrière des études, confident dès lors de ses désirs enflammés pour le salut des âmes et de son zèle constant pour notre propre sanctification, zèle dont j'ai si peu profité, j'avais continué depuis cette époque de notre séjour de Rome à entretenir avec lui les rapports intimes de la plus tendre affection.

[1] On trouvera l'original aux *Pièces justificatives*, N° IX, 2°.

Mais quelles expressions pourraient rendre les sentiments qu'il m'inspire, maintenant que j'ai le bonheur de jouir de sa présence et de le voir si pleinement orné de toutes les qualités propres à procurer dans ces contrées la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes!

« Oui, mon très-révérend père, quelque avantageuse que fût l'opinion que j'avais conçue jusqu'à ce jour de la capacité du P. Robert pour l'œuvre de la conversion des peuples, je dois l'avouer, tout ce que je m'en étais figuré disparaît devant la réalité, que j'appellerais volontiers la perfection idéale du missionnaire, si je ne la touchais de mes mains. Vous parlerai-je de cette science consommée qui expose en se jouant les questions les plus ardues de la théologie; de cette souplesse de talent qui, en se faisant comprendre aux ignorants, sait intéresser et charmer les savants; de cette éloquence féconde qui étonne par la richesse de ses expressions, malgré la variété et la difficulté des idiomes de ces peuples; de cet art suave d'embellir et de rendre aimables les choses les plus sérieuses; de cette facilité à s'approprier le genre, les formes et les mœurs si étranges des naturels du pays; et enfin de cette puissance de persuasion qui manie à son gré les esprits des grands et des petits?... Frappé de cet ensemble merveilleux de qualités éminentes, je croirais faire injure à la libéralité de Dieu, si je ne les attribuais à une grâce toute spéciale et à un don extraordinaire de la bonté divine, bien plus qu'aux talents naturels du P. Robert. Ces trésors de dons extérieurs sont ennoblis et sanctifiés en lui par des qualités plus précieuses encore, je veux dire par les vertus intérieures dont son âme est ornée. L'humilité, la modestie, l'esprit de foi, une douce affabilité, un

sentiment exquis de piété et d'amour divin, répandent autour de lui un parfum si suave que, malgré mes misères, je suis inondé de délices spirituelles depuis que j'ai le bonheur de jouir de sa présence.

« A la vue d'une vertu si accomplie, je cesse de m'étonner que Dieu prenne plaisir à réunir sur lui seul tous les genres de souffrances et de contradictions, et de la part des païens, et de la part des chrétiens, et même de la part de ses propres frères. Sa fidélité à la grâce lui a mérité d'être associé par Notre-Seigneur Jésus-Christ au mystère intime de sa croix adorable, faveur qui est ordinairement dans cette vie la preuve la plus infaillible d'une haute sainteté et le gage le plus certain de l'héritage du Sauveur.

« Telles sont, mon très-révérend père, les qualités et les vertus que j'admire dans le P. Robert ; j'ai voulu vous en tracer le tableau, bien moins dans le but de faire son éloge que par le désir de vous donner une plus parfaite connaissance de cette mission, aux succès de laquelle ces qualités sont si utiles et si nécessaires.

« Quant à moi, quoique entièrement dépourvu de toutes ces vertus, j'ai assez de confiance dans les prières de Votre Paternité et dans l'exemple et la direction d'un si grand maître, pour espérer de n'être pas tout à fait inutile dans l'emploi qui m'a été confié. Que si je ne puis arriver à cet objet de mes vœux, je me croirai assez heureux de pouvoir consacrer toutes mes forces, tous mes moyens et toute ma vie à servir le P. Robert ou tout autre missionnaire capable de partager ses travaux, afin que, déchargés des soins domestiques et de la sollicitude des choses temporelles, ils puissent employer tout leur temps et toute leur application à procu-

rer cette immense gloire de Dieu que je vois résulter de cette mission. Je prie Votre Paternité d'agréer mes respectueux hommages et d'accorder sa bénédiction à un fils indigne, à un serviteur inutile.

« Ant. Vico.

« Maduré, 25 oct. 1610. »

Le P. Vico, voyant la cause des rites appelée au tribunal du nouveau primat des Indes, joignit ses efforts à ceux du P. de' Nobili pour sauver la chrétienté de Maduré. Il envoya, lui aussi, un mémoire fort détaillé que nous avons sous les yeux. Parmi les arguments qu'il propose, les uns se rapportent aux raisons exposées dans le mémoire précédent, les autres offrent de plus quelques autorités et quelques documents de l'histoire ecclésiastique. Enfin il développe un argument que la modestie du P. de' Nobili ne lui permettait pas de toucher : il fait un grand éloge de sa science profonde en philosophie et en théologie, de ses connaissances étendues dans les langues et les mœurs des Indiens, connaissances qu'il ne craint pas d'attribuer à une cause surnaturelle, et en cela il s'accorde avec le témoignage de Mgr l'archevêque de Cranganore. Puis, jugeant de l'arbre par ses fruits, suivant la règle que nous donne Jésus-Christ : *ex fructibus eorum cognoscetis eos*, il apprécie l'esprit qui conduit le père de' Nobili par la sainteté qui brille dans toute sa conduite, par les succès merveilleux que Dieu accorde à ses travaux, par les bénédictions qu'il répand sur cette chrétienté naissante, par les prodiges sans nombre qu'il opère en sa faveur, et surtout par l'esprit de ferveur, de générosité

et d'héroïsme chrétien qu'il nourrit dans un grand nombre des néophytes [1].

Le P. Robert de'Nobili, ayant achevé son mémoire, partit de Cochin avec Mgr de Cranganore qui, comme nous l'avons dit, crut devoir défendre lui-même en personne la cause de la mission de Maduré.

A son arrivée à Goa, au lieu de cet accueil affectueux et empressé si ordinaire dans la Compagnie de Jésus, il ne trouva auprès du P. Palmerio qu'une froideur et une sévérité désespérantes ; celui-ci lui rendit à peine son salut et s'échappa brusquement, comme pour lui faire comprendre son déplaisir et son improbation. Le P. de' Nobili avoue lui-même que dans toute sa vie il n'avait jamais reçu un coup plus sensible. Voyant qu'il ne pouvait parler au visiteur, il alla lui présenter son mémoire en le conjurant au nom de Dieu, de vouloir bien le lire tout entier. Le P. Palmerio, pour se débarrasser de cette nouvelle visite, reçut ce mémoire et promit de le lire. Il se mit en effet à le parcourir superficiellement, plutôt afin de pouvoir dire qu'il l'avait lu que dans la disposition de changer d'avis ; mais en le feuilletant, il fut frappé, un doute s'éleva ; il se crut alors obligé de relire avec attention ; il relut, il fut saisi d'étonnement, comme si une vive lumière eût éclairé soudainement

[1] Certains écrivains, jugeant de ces néophytes d'après les préjugés que leur avait inspirés cette question des rites mal comprise, ont prétendu que les missionnaires formaient, non des chrétiens sincères, mais des *idolâtres déguisés*. Nous leur opposerons le témoignage du P. Ant. Vico, qui, arrivé à Maduré avec des dispositions peu favorables, fut entièrement gagné à la cause de cette mission par la vue de ces chrétiens. Si cet argument ne suffit pas, nous les prierons de lire les lettres des *Missionnaires du Maduré*, que nous publions dans les deux volumes suivants.

son esprit, et dans un instant il fut entièrement changé. Aussitôt il court à la chambre du P. Robert de' Nobili : « O mon père ! s'écrie-t-il les larmes aux yeux, mon bon père, pardonnez-moi l'accueil indigne que je vous ai fait : on m'avait rempli de préventions injustes ; non, ce n'est pas vous, c'est nous-mêmes qui sommes dans l'erreur ; j'en ai été pleinement convaincu par la lecture de votre mémoire. Mais du moins, à partir de ce moment, vous trouverez en moi un protecteur et un défenseur zélé ; je ne me contenterai pas de défendre ce que j'ai attaqué jusqu'à présent, je m'efforcerai d'arracher les armes à vos adversaires. Continuez à soutenir une si belle cause ; si, ce qu'à Dieu ne plaise, la vérité est vaincue ici, elle triomphera certainement à Rome. »

Ces paroles remplirent le P. de' Nobili de confusion autant que de joie ; il ne manqua pas de remercier la bonté divine qui avait daigné éclairer un homme dont l'autorité avait un si grand poids dans cette affaire. Le père visiteur ne tarda pas à tenir sa promesse ; il communiqua à tous les pères de Goa le mémoire du P. Robert, et tous déclarèrent qu'ils se rendaient à l'évidence de la vérité. Il alla trouver les deux inquisiteurs de la foi ; l'un des deux, le R. P. Almeida, prit la peine d'examiner la question, et fut convaincu ; l'autre avoua qu'il n'avait pas eu le temps de l'étudier, et s'excusa par la raison qu'en accordant le cordon, etc., aux brames de Maduré, on mécontenterait ceux de Salsettes. Quant à l'archevêque primat, il ne voulut rien entendre de cette discussion ; il avait fait son siége, il voulait frapper son coup.

C'est dans cette disposition qu'il réunit le synode dans son

palais épiscopal. Le P. de' Nobili comparut au milieu de cette assemblée de docteurs et de théologiens, prêt à rendre raison de sa conduite. Mais les chanoines, quelques prêtres et plusieurs religieux, qui avaient pris leur parti avec l'archevêque primat, ne parurent pas disposés à une controverse sérieuse.

Le primat commença par déclarer à l'assemblée qu'il n'entendait pas qu'on perdît le temps dans une discussion inutile ; que lors même que le cordon, le sandal, etc., n'auraient aucun rapport au culte des idoles, ces choses étaient une occasion de trouble et de scandale dans son diocèse, et que pour cette raison il les condamnait.

Quand le P. de' Nobili voulut prouver que, sans ces ménagements, il serait impossible de convertir un seul de ces Indiens, un des docteurs l'interrompit en disant : « Eh bien! s'ils se damnent, ce sera leur faute; il nous suffit, à nous, de leur prouver la vérité de la religion, s'ils n'écoutent pas, tant pis pour eux ! — Tant pis pour eux? reprit le P. de' Nobili ; et tant pis aussi pour ceux qui auront à rendre compte de ces âmes ! Oui, sans doute, tous ceux qui se damnent se damnent par leur faute ; mais cela suffit-il pour consoler et rassurer un cœur d'apôtre qui voit toutes ces âmes couvertes du sang de Jésus-Christ et qui, en s'imposant quelques sacrifices, peut les sauver?

— Mais, répliqua un autre religieux, qui voudra ou qui pourra embrasser avec vous ou après vous un genre de vie si effrayant? c'est au-dessus des forces de la nature.— Ce que ne peut la nature, répondit le P. Robert, Dieu le peut, l'amour de Dieu aidé de sa grâce y fait trouver des délices ; ne vous inquiétez pas sur ce point ; Dieu saura trouver ses

hommes, parmi vos confrères aussi bien que dans la Compagnie de Jésus. » Un autre religieux à qui ces discussions paraissaient trop sérieuses, voulant tourner en ridicule ce nouveau costume, demanda si Notre-Seigneur l'avait porté. « Non, reprit le P. de' Nobili, pas plus que le vôtre. » Un autre crut humilier le missionnaire en lui demandant ce qu'il prétendait avec toutes ces singularités, s'il avait peut-être espoir de se frayer la route à quelque évêché ?... Le père répondit avec dignité que des injures n'étaient pas des raisons ; qu'il serait plus juste d'entendre les arguments qu'il avait à présenter, ou de lui adresser avec calme ceux qu'on avait contre sa conduite ; que pour ce qui regardait les honneurs et les dignités, il y avait renoncé de bon cœur et laissait volontiers à d'autres le soin de les chercher. Ces dernières paroles blessèrent au vif le primat, qui, à raison de certains antécédents que le P. de' Nobili ignorait, crut devoir s'en faire l'application. Il s'emporta en reproches et en invectives contre lui, et fut secondé par ses prêtres et ses chanoines qui, parlant tous ensemble, l'accablèrent d'outrages.

Alors l'inquisiteur D. Almeida, prenant la parole, combattit avec beaucoup de véhémence la légèreté que plusieurs semblaient apporter dans une affaire de la plus haute importance pour la gloire de Dieu ; il avoua que lui-même avait partagé tous les préjugés contre la conduite des missionnaires de Maduré ; mais qu'en ce moment un examen approfondi de la question l'avait entièrement convaincu et qu'il rendait justice aux admirables missionnaires. Mgr l'archevêque de Cranganore lut un long mémoire qu'il avait composé pour défendre tout ce qui s'était fait en son nom

et par son ordre à Maduré. Il déposa le procès-verbal des informations et des dépositions des témoins, dressé par le notaire public; puis il jura lui-même sur le saint Évangile que, d'après la pleine connaissance qu'il avait des mœurs du pays, il était certain que les usages et les objets controversés appartenaient à la vie civile et nullement aux sectes religieuses ; et qu'en conséquence non-seulement on pouvait, mais qu'on devait les laisser aux Indiens.

Le P. Palmerio, visiteur, dit qu'étant professeur de théologie dans l'université de Coïmbre, il avait publiquement condamné la conduite des missionnaires de Maduré; qu'en conséquence, dès qu'il avait été envoyé aux Indes en qualité de visiteur, il était venu pleinement résolu d'abolir cette mission; mais qu'après avoir pesé les arguments du P. de' Nobili, il avait été obligé de changer d'opinion.

Les autres pères de la Compagnie déclarèrent tous qu'ils rétractaient ce qu'ils avaient dit jusqu'à ce jour contre la manière de procéder du P. de' Nobili, et qu'ils se croyaient obligés en conscience de soutenir une œuvre qui intéressait si éminemment la gloire de Dieu et le salut des âmes.

L'archevêque primat fut déconcerté en voyant cette affaire prendre une tournure si différente de celle qu'il avait espérée; il ne voulut pas se désister de sa résolution; mais il n'osa pas non plus prononcer la sentence et les censures qu'il tenait déjà toutes préparées; il dut donc se contenter de recueillir les suffrages pour les envoyer à Rome par la voie de Lisbonne. Mais, sachant combien il est important dans ces sortes de négociations de prendre les

devants pour s'emparer des esprits et y produire ces premières impressions qui sont les plus profondes et les plus tenaces, il expédia secrètement un de ses prêtres à Rome par la voie de terre, qui était la plus courte, avec ordre de faire tout son possible pour prévenir les cardinaux contre le P. de' Nobili; et les lettres du cardinal Bellarmin prouvent que ce prêtre s'acquitta de sa mission avec un zèle extraordinaire. Mais le départ de cet envoyé ne put être si secret que le public ne connût l'objet de son voyage. L'inquisiteur D. Almeida écrivit aussitôt à Rome à diverses personnes et au cardinal Bellarmin, pour les instruire de tout ce qui s'était passé. Dans sa lettre au cardinal Bellarmin il disait que le P. Robert avait *illuminé* tout l'Orient, et démontré évidemment par les livres des brames que sa méthode était irréprochable [1]. Il envoya en même temps tous les documents et les mémoires avec les témoignages juridiques de cent huit brames, qui confirmaient tout ce qu'avait avancé le P. Rob. de' Nobili.

Celui-ci, consolé du résultat du synode, qui après de tels antécédents était une espèce de triomphe, crut devoir adoucir l'esprit de l'archevêque primat; il alla lui faire une visite d'adieux. Mais le primat, qui eut peine à dissimuler son ressentiment, le reçut avec froideur, et désirant sans doute mieux connaître le vrai sens des paroles qui l'avaient si vivement blessé dans le synode, il lui demanda ce qu'il cherchait avec cette apparence de zèle et de piété; s'il espérait arriver par cette route à quelque évêché dans les

[1] P. Robertum illuminasse totum Orientem et ex ipsis brachmanum libris aperte demonstrasse, etc. (V. *Epist. famil. Bell.*, p. 409, 395, 399.)

Indes. Le père se voyant adresser pour la seconde fois un reproche si injurieux et si contraire à ses vrais sentiments, crut devoir y répondre, et il le fit par ces paroles qu'il prononça avec une noble modestie: « Monseigneur, le principal motif qui m'a porté à entrer dans la Compagnie de Jésus a été de fuir des dignités et des honneurs un peu plus distingués que ne sont les évêchés de l'Inde. » L'archevêque étonné se hâta de prendre des informations sur la naissance de cet homme extraordinaire, dont l'humilité jointe à tant de dignité commençait à lui inspirer quelques soupçons, et dès lors il montra un peu plus d'égards pour sa personne.

Ce qui venait de se passer à Goa prouvait au P. de' Nobili que ses adversaires comptaient beaucoup plus sur les intrigues que sur les arguments. Il crut donc ne rien devoir négliger de son côté pour faciliter le triomphe de la vérité ; il composa un nouveau mémoire, où il exposait rapidement ce qu'il avait fait à Maduré et ce qui s'était passé à Goa, et il le soumit au saint-père le pape. Il chargea de ce mémoire son frère Mgr de' Nobili, auquel il adressa une lettre remarquable, dont on trouvera la copie aux pièces justificatives. N° IX, 3°.

Enfin, comblé de témoignages d'amitié et de vénération de la part de tous ses frères et de ses supérieurs de Goa, le P. de' Nobili recommanda encore une fois sa chère mission à l'apôtre des Indes, dont il avait le bonheur de vénérer le tombeau, partit de Goa et repassa par Cochin, où il embrassa tous les pères de la Compagnie. De là, il se rendit à Maduré, où il fut reçu après deux ans d'absence par le P. Ant. Vico et ses chers néophytes avec les transports de la joie la plus

vive. Mais ce qui lui donna le plus de consolation, ce fut de retrouver ses néophytes animés de la même ferveur et croissant tous les jours dans les vertus les plus sublimes du christianisme.

Dieu voulut aussi lui faire oublier la douleur que lui avaient causée la défection d'un de ses enfants et l'imprudence de quelques autres. Ils vinrent, ayant à leur tête le grand coupable, le traître Boniface, se jeter à ses pieds; reconnurent leur faute, lui en demandèrent pardon et se soumirent à toutes les peines qu'on voudrait bien leur imposer. Le brame Boniface, non content de cette réparation, partit pour Cochin, se prosterna aux pieds de Mgr l'archevêque de Cranganore, déclara que tous les témoignages qu'il avait donnés contre le P. de' Nobili étaient faux et calomnieux, et signa une rétractation juridique qui fut envoyée à Rome, et qui se trouve parmi les pièces de ce procès. Le P. de' Nobili voyant ce prodigue revenir entre ces bras, le reçut avec toute la tendresse d'un père; et dans la suite on remarqua avec édification que toutes les fois qu'il eut à parler de cet événement, il s'en attribuait toute la faute à lui-même, à ses péchés qui, disait-il, avaient attiré ce châtiment, et à son indiscrétion, qui avait peut-être été la cause de cette chute en usant de trop de sévérité à l'égard de ce jeune homme. C'est ainsi que les saints savent se venger !

Art. iv. — *Décision de la controverse.*

Cependant la question avait été portée à Rome ; le grand inquisiteur du Portugal D. Ferdinand Mascaregnas avait été

chargé par ordre du saint-père de donner aussi ses informations ; et Grégoire XV mit fin aux débats par sa bulle du 31 janvier 1623.

Nous nous bornerons à rapporter ici et le jugement du tribunal suprême de l'inquisition de Portugal, et la bulle de Grégoire XV, qui présentent toute la suite et la conclusion de cette fâcheuse controverse.

TRADUCTION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL SUPRÊME DE L'INQUISITION [1].

La décision de la controverse agitée dans les Indes sur l'usage de porter le cordon, la chevelure et autres ornements, est non-seulement très-utile, mais absolument nécessaire à la conversion des païens ; c'est pourquoi notre sérénissime Seigneur la demande depuis longtemps ; mais comme j'ai su que Sa Sainteté désirait avoir sur cette affaire le jugement des inquisiteurs de Portugal, et que même des lettres qui m'ont été adressées de Rome m'ont appris qu'elle demandait cela de moi dans sa lettre apostolique que je n'ai point encore reçue, j'ai proposé l'état de la controverse tant aux inquisiteurs de ce royaume, soit du conseil suprême, soit du tribunal inférieur, qu'à d'autres docteurs religieux et séculiers que je ne nomme point, pour abréger. Avant de porter notre jugement, nous avons examiné avec le plus grand soin toutes les raisons sur lesquelles s'appuie chaque partie dans la controverse agitée par l'archevêque de Goa, sur l'usage de porter le cordon, la chevelure et les

[1] Le texte original se trouve aux *Pièces justificatives*, N° IX, 4°.

diverses marques de distinction communes aux bracmanes et aux autres nobles indiens, surtout dans la province de Maduré. Ces raisons examinées, nous avons tous pensé que le cordon, la chevelure, les onctions de sandal et les purifications, qui sont en usage dans la mission de Maduré parmi les bracmanes et autres personnes, ne sont les signes d'aucune fausse secte, mais plutôt certaines distinctions politiques, et des insignes établis chez ces nations pour honorer la noblesse et en distinguer les divers degrés.

Or, ce sentiment, nous l'appuyons sur un double fondement : le premier est déduit des témoignages authentiques donnés avec serment par les bracmanes de cette même région de Maduré, qui, connaissant parfaitement les livres de leurs lois ainsi que la vie et les mœurs des indigènes, attestent positivement que les signes dont il est question ont été inventés pour indiquer et distinguer les degrés de noblesse de ces nations. La même chose est attestée par des fidèles, et des hommes du plus grand poids et de la plus haute sagesse qui ont parcouru les susdites contrées et ont approfondi les mœurs de ces peuples ; moi-même et les autres docteurs avons entretenu quelques-unes de ces personnes débarquées à Lisbonne, et leur témoignage a confirmé notre jugement. Or, comme cette controverse dépend d'une question de fait, sa décision ne peut être basée sur aucun fondement préférable à celui des preuves authentiques qui la font connaître.

Le second fondement est tiré du témoignage de ces mêmes personnes ; elles attestent, en effet, que les hommes dépourvus de noblesse et appartenant à la classe du peuple, auxquels n'est nullement permis l'usage des ornements dont

nous avons parlé, professent la même secte et la même fausse religion que professent les bracmanes les plus distingués et les autres nobles : or, qui ne voit que les signes caractéristiques d'une secte doivent être communs à tous ceux qui la professent, comme il paraît évident si l'on examine toutes les sectes du monde?

Un troisième fondement est que dans la susdite région de Maduré, comme nous l'apprenons des mêmes témoignages, il est quelques bracmanes qui, rejetant toutes les sectes, professent l'athéisme, et qui cependant conservent ces marques de distinctions, le cordon, la chevelure et les autres ; or, ils n'en feraient nullement usage, si un tel usage était la profession de la secte que suivent les autres indigènes ; et ce qui le confirme, c'est que, lorsqu'on demande à ces bracmanes athées pourquoi ils tiennent à ces distinctions, ils répondent qu'ils ne veulent pas perdre leur noblesse. C'est donc une preuve très-évidente que l'on porte ces ornements pour indiquer et conserver une noblesse politique qui se perd totalement si l'on renonce à les porter. Le même fait se retrouve encore chez quelques autres bracmanes qui, au rapport des hommes doctes dont j'ai parlé plus haut, ne rendent hommage à aucune idole, mais adorent Dieu comme une substance spirituelle et invisible, sans lui offrir de sacrifices ; et cependant font, comme les autres, usage de ces ornements distinctifs, de façon que s'ils viennent à les déposer, ils perdent sur-le-champ leur noblesse. D'où il ressort évidemment que les bracmanes et autres nobles, adorateurs des idoles, ne font pas usage des ornements en question comme propres à leur secte, mais comme symboles de leur noblesse politique. Ce qui confirme encore les fon-

dements jusqu'ici établis, c'est que les bracmanes qui passent de l'état séculier à l'état religieux (ce que l'on appelle vulgairement devenir *sanniassi*) abandonnent le cordon, le codhoumbi, etc., attestant par là qu'ils restent entièrement attachés aux idoles, mais qu'ils ont renoncé à la noblesse séculière.

Que ce sentiment soit simplement vrai et sûr, vu les fondements qui viennent d'être établis, et moi et les autres docteurs sus-mentionnés en avons eu une nouvelle preuve dans l'autorité des hommes qui l'ont embrassé aux Indes, où l'affaire a été discutée. Car nous savons très-bien par les témoignages de ces personnes, écrits de leur propre main et confirmés par serment, que ce sentiment a été soutenu par des théologiens très-versés dans le droit canon, lesquels dans ce pays passent pour les plus doctes, et sont au nombre de trente; parmi eux quelques-uns sont des évêques très-savants; les autres pour la plupart sont des professeurs de théologie très-habiles; et le plus grand nombre d'entre eux connaissent parfaitement les mœurs tant des Maduréens que des autres païens, puisqu'ils habitent leurs provinces et leurs pays. Nous avons aussi le témoignage de Jean-Ferdinand d'Almeida, que j'ai tiré de l'académie de Coïmbre, où il brillait par l'éclat de sa doctrine, pour lui confier la charge d'inquisiteur sur les provinces de l'Inde; bien qu'il soit moins ancien que l'autre, sa science lui donne le premier rang et mérite que nous déférions surtout à son jugement.

Au reste personne ne doit être ébranlé de ce que le sentiment opposé a pour lui l'archevêque de Goa, et de plus, trois chanoines de l'Église de ce pays, le premier inquisiteur en charge, quelques moines et cinq prêtres néophytes de la

caste de ceux que le peuple de Goa appelle à tort bracmanes, puisqu'ils ne possèdent aucune des connaissances particulières aux bracmanes, et n'exercent que le négoce. Car d'abord, l'archevêque de Goa, comme j'en ai été positivement informé, est très-hostile aux pères de la société et spécialement à l'archevêque de Cranganore ; et cependant l'archevêque de Cranganore, pour sa rare prudence et sa connaissance des langues et des mœurs de cette contrée qui appartient à son diocèse, mérite plus de créance qu'un autre. Quant aux chanoines, comme ils sont dépendants de leur prélat, il n'est pas étonnant qu'ils souscrivent à son sentiment ; ensuite le premier inquisiteur en charge a avoué que par défaut de temps il avait à peine touché du bout du doigt cette controverse, outre que sa doctrine ne peut entrer le moins du monde en comparaison avec l'habileté et le jugement excellent de l'autre inquisiteur qui tient pour notre sentiment. Quant aux moines, ils ignorent totalement les affaires et les mœurs des païens du pays de Maduré, par la raison qu'ils n'y sont jamais allés.

Enfin les prêtres néophytes avouent franchement qu'ils ne *connaissent que les mœurs des Portugais*, auprès desquels ils ont été élevés à Goa dès leur enfance ; que pour la doctrine et la secte des bracmanes, ils n'en connaissent absolument rien, pas plus que les autres qui ont souscrit pour l'opinion de l'archevêque de Goa. Il faut donc se fier plutôt au P. Robert de' Nobili, religieux de la société de Jésus, romain distingué par la noblesse de sa naissance, sa vertu et sa sagesse, lequel pendant quatorze ans a habité le pays de Maduré, n'usant que d'une nourriture très-pauvre, c'est-à-dire de légumes et de riz, pour gagner à la foi de Jésus-

Christ Notre-Seigneur, par ce genre de vie austère qui est aussi le leur, ces peuples dont il possède parfaitement les langues.

Ce qui se confirme par la facilité avec laquelle on réfute les arguments qui sont les fondements de l'opinion contraire. En effet, le premier de ces arguments se tire de l'autorité du synode de Goa, dans lequel est interdit aux néophytes de l'Inde l'usage du cordon, de la chevelure et autres insignes, objets de cette controverse. On répond que le précédent décret synodal est résulté d'une fausse information, puisqu'elle est venue d'hommes qui habitaient Goa et n'avaient aucune connaissance des choses, vu la grande distance des lieux. Aussi le révérendissime Alexis de Ménezès, archevêque de Goa, a-t-il, en présence de toute la ville, administré le sacrement de confirmation à un neveu du roi de Calicut, décoré des insignes en question, affirmant que ces insignes appartenaient seulement à des distinctions politiques.

Voici le second fondement : L'usage du cordon, des purifications, etc., est tellement recommandé et prescrit par ces païens que, d'après eux, celui qui tient à ces pratiques mérite le bonheur, tandis qu'au contraire celui qui se dispense de les observer sera privé de ce bonheur ; ce qui semble indiquer un usage superstitieux.

On répond que c'est la coutume, parmi ces Indiens, de recommander ainsi les actions les plus ordinaires qui ont rapport aux usages civils, ou à la nécessité de la vie, ou au sacerdoce. Au nombre des œuvres dont l'accomplissement peut mériter le bonheur, ou dont l'omission attire les châtiments de l'autre vie, ils placent les actions suivantes : creuser des puits, construire des hospices publics,

composer des livres appartenant à la philosophie, etc., etc.

Troisième fondement : Ce cordon et les autres insignes sont nécessairement employés, dit-on, dans certains sacrifices de ces peuples : donc ils sont superstitieux. On répond qu'il ne résulte de là aucun indice de susperstition ; car il n'est presque rien de particulier aux usages civils qui n'ait lieu dans les sacrifices de ces peuples ; en effet, il est commandé de ne faire aucun sacrifice en habit déchiré, usé ou malpropre, et mille autres choses semblables ; or, qui dira que l'usage d'un vêtement ordinaire ou non déchiré soit superstitieux ?

Quatrième fondement : Lorsque pour la première fois on donne à un enfant le cordon et le codhoumbi, on emploie des prières et des sacrifices, ce qui indique une superstition. On répond qu'il ne résulte pas de là que l'usage de porter le cordon soit superstitieux, mais seulement que le mode dont on en fait l'application à quelqu'un est superstitieux; or, ce mode est séparable de la substance même de la chose, c'est-à-dire de l'emploi et de l'usage du cordon, comme on le voit clairement. Ces peuples font presque toutes leurs actions, même naturelles et civiles de quelque importance, avec de semblables cérémonies, par exemple lorsqu'un enfant vient de naître, lorsqu'on lui donne un nom, lorsque pour la première fois il prend un vêtement, lorsqu'on travaille ou qu'on mange, etc.

Cinquième : Dans une certaine secte de ces païens le susdit cordon et autres insignes passent pour être consacrés à quelques dieux en particulier, et sont comme leurs images : donc ils sont superstitieux. L'on répond que de là on ne peut conclure à la superstition ; parce que parmi ces païens il

n'est rien de ce qui appartient soit à la nature, soit à l'art, qu'ils n'aient consacré à quelque Dieu. Or, qui en conclura que porter un bonnet ou un manteau, ou boire de l'eau sont des actes superstitieux, parce que ces objets sont consacrés à quelques divinités[1] ?

Sixième : Les bracmanes sont les prêtres de l'Inde : donc les insignes dont ils se servent comme indication de leur sacerdoce sont superstitieux comme leur sacerdoce même. On répond que les insignes dont il est question ne signifient point un sacerdoce, parce que les bracmanes n'ont pas de sacerdoce proprement dit, et par conséquent ne sont point proprement prêtres, comme le sont ceux qui par une cérémonie solennelle ou par l'autorité publique sont députés pour exercer les fonctions du sacrifice, ainsi que tous les païens le pratiquaient autrefois en Europe, et comme ils le pratiquent maintenant dans les autres parties du monde. Les bracmanes sacrifient de leur autorité privée, c'est-à-dire en vertu de ce pouvoir qui est commun à toutes les autres personnes même du peuple et aux femmes, de la façon qu'autrefois dans notre Europe tout païen et même une femme offraient un sacrifice aux dieux pénates, bien qu'ils ne fussent point prêtres.

D'où il résulte que nous jugeons tout à fait expédient pour la propagation de notre très-sainte foi dans ces contrées de permettre aux bracmanes et autres qui sont initiés aux

[1] En Europe, les mois de l'année, les jours de la semaine, etc., tirent leurs noms des divinités païennes. L'eau, le vin, les moissons, les fruits, les jardins, avaient leurs divinités auxquelles ils étaient consacrés. Les premiers chrétiens étaient-ils obligés pour cela d'abjurer leur langue, de sortir de leur siècle, de mourir de faim ? etc.

mystères des chrétiens, de faire usage des insignes susdits, vu qu'ils attestent seulement la distinction de leur naissance, de leur noblesse et de leur science, à condition qu'on ait soin de les dégager de toute autre fin secondaire, si par hasard dans la suite des temps, les païens avaient ajouté une fin semblable à l'emploi de ces marques distinctives. Comme elle aurait été surajoutée librement, elle peut de même en être enlevée à volonté, et cette séparation peut être déclarée dans le décret pontifical : et l'on ne peut dire que de là naîtra un scandale soit dans Goa, soit dans d'autres villes, car voici douze ans que cet usage du cordon et des autres insignes est permis, et pendant tout ce temps aucun scandale n'a paru ; tandis qu'au contraire résulterait un dommage irréparable pour les habitants nobles de la province de Maduré, et presque de tout l'Orient, si cette porte leur était fermée. Dans l'espace de cent ans, très-peu d'Indiens avaient embrassé notre religion, parce que l'expérience leur prouvait que par là ils perdaient leur noblesse.

Lisbonne, le 23 janvier 1621.

COPIE DE LA BULLE DE GRÉGOIRE XV [1].

En perpétuelle mémoire de ce, Grégoire XV, pape, pontife du siége de Rome, auquel, par une disposition immuable, la divine sagesse a donné la primauté de l'Église universelle, comprenant que Jésus-Christ, par le bienheureux

[1] Voyez l'original aux *Pièces justificatives*, N° IX, 5°.

Pierre, chef des apôtres, lui a confié l'autorité pour l'édification, dans sa prévoyance, veille de telle sorte que, chaque fois qu'il voit une chose capable de servir à la propagation de la foi catholique il y pourvoit par ses indults, jusqu'à ce que l'affaire puisse être décrétée et à jamais établie, selon qu'il le juge dans le Seigneur salutairement convenable.

Comme donc, ainsi qu'il nous a été exposé au nom de notre cher fils le procureur général de la société de Jésus, les bracmanes et autre gentils de l'Inde orientale sont difficilement amenés à embrasser la foi de Jésus-Christ, parce qu'ils ne veulent pas quitter ce qu'ils appellent les *cordons* et les *codhoumbi*, qu'ils disent être les marques distinctives de leur noblesse, de leur naissance et des fonctions civiles de chacun, non plus que s'abstenir du sandal et des purifications, parce qu'ils les croient nécessaires à l'ornement et à la propreté du corps, nous, désirant autant qu'il est permis, sans offense de Dieu et scandale des peuples, procurer la conversion de ces nations, après une mûre discussion préalable, les vœux entendus de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine et des inquisiteurs généraux contre la malice de l'hérésie, prenant en pitié la faiblesse humaine, jusqu'à autre délibération émanée de nous et du siège apostolique, accordons par la teneur des présentes, en vertu de l'autorité apostolique, aux bracmanes et autres gentils comme ci-dessus, qui se sont convertis et se convertiront à la foi, de pouvoir prendre et porter les cordons et les codhoumbi, comme distinctions de leur condition et en signe de leur noblesse politique et de leurs emplois, et aussi de pouvoir

user du sandal pour ornement et de purifications pour la propreté du corps; pourvu toutefois, qu'afin d'éloigner toute superstition et d'enlever ce que l'on dit occasionner du scandale, ils observent les règles et conditions ci-dessous : qu'ils ne prennent pas le cordon et le codhoumbi dans les temples des idoles, et qu'ils ne les reçoivent pas (comme on dit que cela s'est fait) du ministre des idoles, qu'ils appellent *jogue* ou d'un autre nom, ni du prédicateur de la loi, ou du prêtre qu'ils appellent *bottou* ou autrement, ni d'aucun autre infidèle que ce soit; mais qu'ils les reçoivent du prêtre catholique, lequel les bénira en récitant de pieuses prières qui devront être approuvées pour tout le diocèse par l'ordinaire du lieu; et ils les recevront ainsi, après avoir fait profession de foi entre les mains de ce même prêtre.

Tel est l'exposé fidèle de cette *controverse des rites*, considérée dans son origine et dans sa première définition. On nous permettra d'y ajouter les réflexions suivantes :

1° Cette question fut soulevée en premier lieu par un jésuite ; la Compagnie elle-même y fit preuve d'une sévérité et d'une rigueur peu ordinaires à l'égard de la méthode du P. de' Nobili, qui en était l'objet. Comment donc a-t-on pu se faire une arme de cette question pour attaquer la Compagnie et déverser sur elle le blâme, l'outrage et les calomnies les plus odieuses ?

2° Cette question fut étudiée et discutée avec le plus grand zèle pendant plus de dix ans, dans l'Inde et dans le Portugal, par les hommes les plus éclairés, les plus consciencieux, les plus compétents, dans les conciles des évêques et arche-

vèques de l'Inde, dans le tribunal de l'inquisition de Goa, et dans le tribunal suprême de l'inquisition à Lisbonne; elle fut partout résolue en faveur des missionnaires du Maduré, et cette décision fut enfin confirmée en 1623 par le jugement solennel de Grégoire XV, qui approuva formellement la conduite des missionnaires, et déclara qu'ils pouvaient continuer à permettre et à pratiquer eux-mêmes les usages qui avaient été l'objet de cette controverse. — Comment est-il donc possible d'en faire un crime à la Compagnie, et d'accuser les missionnaires d'avoir permis et pratiqué eux-mêmes des rites *essentiellement idolâtriques*?

3° On dira que ces rites, approuvés par Grégoire XV, furent ensuite réprouvés comme convaincus d'idolâtrie par Benoît XIV. En admettant même ce fait, ne pourrions-nous pas encore demander quel reproche on pourrait adresser aux missionnaires pour avoir suivi une ligne de conduite expressément approuvée par le saint-siége? La condamnation subséquente, à laquelle ils étaient si loin de s'attendre, aurait-elle eu la force d'annuler pour eux la permission qu'ils avaient si solennellement reçue, et que rien n'avait révoquée?

Mais ce fait nous ne pouvons l'admettre. Nous savons que Benoît XIV prohiba, dans les termes les plus sévères et sous les peines les plus rigoureuses, les rites que Grégoire XV avait nommément permis et approuvés; nous avouons même que nous trouvons dans les expressions du saint pontife un sentiment qui nous afflige; c'était l'effet naturel et presque inévitable des intrigues, des insinuations artificieuses et des calomnies, par lesquelles on avait prévenu son esprit contre les oppositions supposées et les prétendues résistances

des missionnaires de la Compagnie. Mais nous ne pouvons découvrir dans la bulle de Benoît XIV une définition dogmatique qui condamne ces usages comme essentiellement idolâtriques. C'est ce que nous allons exposer dans l'article suivant.

ART. V. — *La question des rites malabares considérée dans sa deuxième période, à l'égard de l'accusation d'idolâtrie.*

Les missionnaires du Maduré, sortis vainqueurs de cette première lutte aussi longue que douloureuse, ne virent dans leur triomphe que le moyen de réparer les pertes de leurs missions et de se dévouer avec une nouvelle ardeur à la conversion des gentils. Ils continuèrent pendant près d'un siècle leurs travaux apostoliques, encouragés par l'approbation et la bienveillance du saint-siége, lorsque vers le commencement du XVIII^e^ siècle ils furent de nouveau arrêtés par cette controverse des rites, que leurs ennemis exploitèrent avec plus de violence que jamais [1]. Nous renvoyons

[1] On se demandera si la question soulevée au commencement du XVIII^e^ siècle est exactement la même que celle qui fut résolue en 1623 par Grégoire XV : Nous répondons que la question est absolument la même ; il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les discussions des deux époques ; il y a quelques différences apparentes, mais la controverse est identique. Dans la première époque, le P. Robert de' Nobili s'attacha particulièrement à quelques rites sur lesquels les adversaires semblaient insister plus fortement, et se contenta d'appliquer d'une manière générale sa réponse aux autres pratiques incriminées, mais moins importantes. Dans la deuxième époque, les accusateurs produisirent quelques-unes de ces pratiques qui n'avaient pas été expressément mentionnées dans *la décision* du premier procès ; mais au fond c'est la même controverse. Ajoutons que dans l'une et l'autre époque, un grand nombre des rites reprochés aux missionnaires l'étaient sans aucun fondement.

les détails historiques de cette deuxième lutte au chapitre suivant, dans lequel nous examinerons la conduite des missionnaires et les accusations portées contre leur prétendue désobéissance au saint-siége. Nous nous bornons ici à montrer que la bulle de Benoît XIV, qui termina cette deuxième controverse, ne renferme pas une *définition dogmatique* qui condamne les rites malabares comme convaincus d'idolâtrie. Voici nos raisons :

1° Quelque sévères que soient les termes du *précepte* contenu dans cette bulle, nous n'en trouvons pas un seul qui exprime formellement un *jugement doctrinal.*

2° C'est à l'Église qu'il appartient d'apprécier et de déclarer le sens et la portée des décisions qu'elle a cru devoir adopter. Or, en ce point il est évident pour nous que l'Église n'a jamais reconnu dans la bulle de Benoît XVI une définition dogmatique.

En effet un dogme une fois défini est immuable : l'Église ne peut définir à volonté le *oui* et le *non*. Donc, si la bulle de Benoît XIV est une *définition*, tous les rites sur lesquels elle porte sont idolâtriques et ne peuvent être tolérés. Or, plusieurs de ces rites et même des principaux, approuvés d'abord par Grégoire XV, prohibés ensuite par Benoît XIV, furent plus tard expressément, nommément permis de nouveau par le saint-siége.

Nous citerons comme exemple la pratique du *pottou*. C'est un des rites les plus énergiquement attaqués dans les discussions qui précédèrent la bulle de Benoît XIV ; il y fut formellement prohibé, conjointement à d'autres rites[1]. Or,

[1] Le mot *pottou* désigne l'ornement du front ; le *sandal* en indique la

après la suppression de la Compagnie de Jésus, les choses avaient changé de face ; la *tempête suscitée contre Jonas* s'était apaisée, selon la prédiction d'un de ses missionnaires. On put donc étudier cette question avec plus de calme et d'impartialité ; et voici ce qui arriva : Les missionnaires qui reçurent en héritage l'administration de ces chrétientés, obligés de voir de près les choses qu'ils n'avaient jusque-là connues que de loin, furent frappés d'étonnement et cédèrent à l'évidence. Ils reconnurent que le *pottou* était un usage purement civil, sans aucun rapport aux superstitions païennes ; et comme ils constataient en même temps que la prohibition de cet usage présentait un immense obstacle à la conversion des gentils, ils demandèrent la révocation de cette défense. Mgr Dolichat, supérieur des missionnaires de Pondichéry, s'adressa au saint-siége, et obtint immédiatement un rescrit qui permettait de nouveau l'usage du *pottou;* nous avons lu nous-même ce bref aux archives de la mission, et nous l'avons observé en effaçant, par l'ordre de Mgr le vicaire apostolique de Pondichéry, cet article et quelques autres de la liste des choses prohibées par Benoît XIV, liste que nous avions coutume de lire publiquement dans nos chrétientés.

Nous pourrions citer d'autres exemples, d'autres rites qui sont dans le même cas ; mais c'est inutile; leur nombre n'ajouterait rien à la force de l'argument qui ressort évidemment de ce seul fait. Nous comprenons très-bien

matière, et le *tilakam* en exprime la forme. Ce rite, permis par Grégoire XV sous le nom de *sandal*, fut prohibé par Benoît XIV sous le nom d'ornement du front (cineres... sive alia quæcumque signa albi vel rubei coloris in fronte... deferre prohibemus).

qu'après la suppression de la Compagnie, des informations impartiales, prises et présentées avec calme et sans passion, aient pu faire révoquer une *prohibition* même rigoureuse; mais qui se persuadera qu'un tel changement de circonstances eût suffi pour faire changer une *décision doctrinale*, et permettre des pratiques condamnées comme *essentiellement idolâtriques et superstitieuses?*

3° Dans la cause de la béatification du bienheureux Jean de Britto, on avait objecté contre lui la question des *rites malabares*, et Benoît XIV avait déclaré qu'elle ne pouvait être un obstacle. Nous n'insisterons pas sur les débats qui eurent lieu dans cette occasion; il nous suffira de citer ici le décret donné le 29 septembre 1851 par le souverain pontife Pie IX, pour la béatification de ce glorieux martyr du Maduré. Il y rappelle les objections qu'on avait autrefois tirées de la question des rites contre cette cause, et continue ainsi: « Après avoir entendu les objections du promoteur de « la foi, et les avis de tous les cardinaux; ayant ensuite « lu, examiné et pesé très-attentivement les unes et les au- « tres, *comme il constait* que ces rites n'avaient pas été em- « ployés *comme un signe de superstition à la manière des* « *païens, mais qu'ils étaient purement et simplement des* « *actes de la vie civile communs à tous...* le saint-père décida « que les rites objectés par le promoteur de la foi n'étaient « pas un obstacle. — *Cum constiterit* (eos ritus) *non in si-* « *gnum protestativum fuisse adhibitos, uti penès gentiles,* « *sed* MERE ACTUS FUISSE VITÆ CIVILIS, *sicuti commune est* « *omnibus, decrevit... non obstare*[1]. »

[1] En vain, voudrait-on restreindre le sens de ces paroles en les rappor-

Voilà qui est clair ! après l'examen le plus sérieux, le plus attentif, le saint-père a constaté, *cum constiterit...* que ces rites n'ont pas été employés comme un signe de superstition païenne, *non insignum protestativum...*; mais sont *purement des* ACTES DE LA VIE CIVILE, COMMUNS A TOUS. *Sed mere actus fuisse vitæ civilis.* C'est précisément, littéralement, la proposition que défendaient les missionnaires de la Compagnie, et qu'attaquaient leurs adversaires, dans tout le cours de cette longue et malheureuse controverse.

Nous croyons avoir pleinement justifié la conduite des missionnaires par rapport aux pratiques qui étaient réellement admises par eux et en usage dans leurs chrétientés, cela nous suffit ; nous n'avons pas à nous occuper des accusations fausses et calomnieuses, qui n'avaient de fondement et de réalité que dans la malveillance des accusateurs. D'après les informations juridiques prises par les évêques de l'Inde, et renfermant le témoignage assermenté d'une multitude d'Indiens distingués par leur science et leur condition, parmi lesquels on comptait quelquefois plus de cinquante brames, la plupart des accusations publiées alors contre les missionnaires étaient fausses, soit dans le fait même des rites qu'on leur reprochait, soit dans le sens et l'intention qu'on leur attribuait. Si quelques-uns de ces rites se trouvent mentionnés dans les pièces de ce grand procès, nous leur opposerons la déclaration de Mgr de

tant exclusivement au B. P. de Britto. On n'examinait pas les rites tels qu'ils furent observés par le B. P. de Britto, on n'avait pour cet examen aucune des données nécessaires ; mais on examinait les rites tels que les avaient permis et observés les missionnaires. D'ailleurs, la déclaration est absolue : *Sed mere actus fuisse vitæ civilis.*

Tournon. Les missionnaires ayant protesté que plusieurs des cérémonies condamnées par son décret n'existaient nullement parmi les chrétiens, il leur répondit : « Je les condamne, non parce qu'elles sont, mais pour qu'elles ne soient pas mises en pratique ; *non quod fiant, sed ne fiant.* » Comme on devait s'y attendre, cette déclaration n'empêcha pas que ces calomnies des adversaires, dont la fausseté avait été prouvée juridiquement, ne continuassent à être publiées comme un fait certain, *constaté par le décret de ce prélat*[1]. Voilà les armes qu'on employait contre les missionnaires ! Il nous suffit de les avoir dénoncées ; nous en appelons à l'équité et au bon sens du lecteur. Passons à la deuxième accusation.

Ce n'était pas assez pour les ennemis de la Compagnie de Jésus de la voir frappée dans ce qu'elle avait de plus cher, dans une œuvre à laquelle elle s'était consacrée par un vœu spécial, dans ces missions que plus de trois mille de ses enfants arrosaient alors de leurs sueurs, que près de huit cents de ses martyrs avaient successivement arrosées de leur sang ; ce n'était pas assez de la voir frappée comme coupable du crime odieux d'idolâtrie : il fallait de plus lui enlever le mérite du sacrifice difficile qui lui était imposé ; il fallait, alors même qu'elle se livrait comme victime de l'obéissance,

[1] Le P. Gaston Laurent Cœurdoux, supérieur général des missions de l'Inde, voyant quelques-unes de ces accusations se reproduire encore sérieusement à Rome en 1744, écrivait au P. général : « Hæc falsa sunt. « Unum petimus : ut probetur quod dicitur, declaretur accusator ; nomi- « netur aliquis episcopus ex alio ordine quam nostro, qui hic rem exa- « minet : plectatur accusatus, si reus est, aut accusator si calumniator « deprehendatur. Hoc petimus, hoc denegabitur ; judicabit Deus. » Pondichéry, 1746.

la présenter comme rebelle aux ordres de Rome, et la punir ainsi de ce dévoûment au saint-siége qui avait toujours été son grand crime aux yeux de ses ennemis. C'est ce qu'ils entreprirent ; et ils y travaillèrent avec tant d'habileté et de succès, que jusqu'à présent l'on peut dire que l'histoire s'est rendue complice de la calomnie.

CHAPITRE II

OBÉISSANCE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Les missionnaires du Maduré et la Compagnie de Jésus, bien loin de se montrer rebelles aux ordres du saint-siége, dans la question des rites malabares suscitée contre eux au commencement du XVIIIe siècle, donnèrent dans cette occasion l'exemple de l'obéissance la plus entière et la plus héroïque. — Telle est la proposition que nous ne craignons pas d'opposer aux calomnies de nos adversaires.

Il est vraiment curieux de voir une accusation de désobéissance à Rome intentée aux jésuites par les jansénistes, et répétée dans toute l'Europe par les amis de Voltaire, tous hommes si connus par leur obéissance au saint-siége! Et cependant à force de crier et de calomnier avec audace, on parvint à persuader la chose à une foule de personnes. On sut exciter *a priori* une certaine méfiance, puis une présomption générale : que la Compagnie n'admettrait pas les décrets du souverain pontife, que les supérieurs ne les communiqueraient pas aux missionnaires, que ceux-ci refuseraient de s'y soumettre ; et après avoir prédisposé les esprits par ces préjugés, on leur faisait accepter sans peine tous les faux récits sur la prétendue résistance des jésuites. Cette opinion était devenue si générale, qu'elle était comme forcément acceptée par des hommes d'ailleurs amis dévoués

de la Compagnie. Au reste nous trouvons dans l'histoire, et *nous voyons de nos jours* plus d'un exemple de cette tactique, de ce moyen d'accabler un ennemi qu'on veut perdre; et c'est ce qui soutient notre confiance dans la lutte que nous entreprenons contre ces calomnies habiles. Nous leur opposerons les pièces authentiques et les documents irrécusables de l'histoire.

Distinguons d'abord dans cette controverse deux époques : la première depuis 1704 jusqu'à 1734, la deuxième depuis 1734 jusqu'à 1746. — Par rapport à la première époque nous ferons les remarques suivantes :

Lorsque, en 1704, Mgr le patriarche d'Antioche, depuis cardinal de Tournon, aborda à Pondichéry, pour examiner la question des rites, l'archevêque de Goa, primat des Indes, envoya un mandement dans lequel il défendait de reconnaître en rien l'autorité du patriarche, parce qu'il n'avait pas montré ses bulles aux autorités ordinaires, et qu'il se présentait, disait-il, contre les formes canoniques. Ce fut pour plusieurs un motif plausible de se soustraire à l'autorité du patriarche. Et cependant les jésuites ne voulurent pas en profiter. Avertis directement par leurs supérieurs d'Europe de la volonté du saint-père, ils reconnurent dans le patriarche son envoyé immédiat, et résolurent de lui obéir plutôt qu'au patriarche des Indes et au gouvernement portugais ; malgré la sévérité de leurs injonctions, les menaces qui les accompagnaient et les vengeances qui suivraient infailliblement leur transgression. Le R. P. Fr. Laynez, missionnaire vénérable par les fatigues endurées pendant plus de trente ans dans la culture de ces chrétientés, et alors évêque de Méliapour, publia et fit afficher à la porte de sa

cathédrale une circulaire par laquelle il reconnaissait le patriarche comme visiteur apostolique, et ordonnait à son troupeau de le respecter comme tel.

Mais, dira-t-on, les jésuites, en accueillant la personne du visiteur apostolique, méconnurent son autorité, refusèrent d'exécuter son décret, ou ne le firent qu'imparfaitement, se perdirent dans les subterfuges et les subtilités. Voici les faits : Les PP. Bouchet, de la Breuille et Tachard, s'étaient efforcés de détourner le coup fatal en exposant au prélat les funestes conséquences des mesures rigoureuses qu'il préparait; au moment de son départ, frappés comme d'un coup de foudre par son décret et les censures terribles qu'il y avait apposées, ils le conjurèrent de vouloir au moins lever ces censures. Il y consentit; et sur leur observation que cette assurance verbale n'aurait aucune valeur dans le for extérieur, il répondit qu'étant pressé de partir, il n'avait pas le temps de la donner par écrit, que sa parole leur suffisait pour la tranquillité de leur conscience, et que pour le reste il écrirait lui-même à Rome et certifierait avoir retiré les censures[1]. De plus, Clément XI, en confirmant le décret

[1] Les PP. Fr. Laynez et Venant Bouchet, députés à Rome pour y défendre la cause des missionnaires en 1706, déclarèrent à Clément XI, du vivant du cardinal de Tournon, que celui-ci avait entièrement levé toutes les censures, et on leur répondit que c'était vrai et que les lettres du cardinal en faisaient foi. Le P. Martin, envoyé à Rome en 1714 pour traiter les mêmes affaires, adressa au saint-père, Clément XI, un mémoire où il réitérait la même déclaration, et rappelait celle des PP. Laynez et Bouchet, faite en 1706. Le P. Martin étant mort à Rome en 1718, le P. Ant. Brandolini, arrivé de Maduré pour le remplacer, publia un ouvrage sous le titre de *Justification*, et le présenta, par ordre d'Innocent XIII, à tous les cardinaux du saint-office. Dans cet écrit, il rappelle l'entière révocation des censures faites par Mgr de Tournon et les protestations des PP. Bouchet, Laynez et Martin à ce sujet.

du patriarche, avait ajouté la clause : « jusqu'à ce que le saint-siége en ait décidé autrement sur les représentations de ceux qui croiraient avoir à réclamer contre la teneur de ces décrets. »

Le champ était donc ouvert aux réclamations et à la discussion ; et les missionnaires durent y entrer avec une ardeur proportionnée à l'importance qu'ils attachaient à cette question, qui allait décider de la conservation ou de la ruine de leurs missions (et les événements ont prouvé qu'ils ne se trompaient pas dans leur jugement). Il serait donc injuste et déraisonnable de leur faire un crime de leurs efforts pour obtenir le triomphe d'une cause qui était évidente à leurs yeux, et renfermait la seule condition de vie de leurs chrétientés. Il serait également injuste de leur reprocher d'avoir, pendant cette discussion, cherché à interpréter de la manière la plus bénigne le décret du patriarche, puisque l'exécution du sens plus rigoureux eût immédiatement consommé la ruine qu'ils travaillaient à prévenir. Ils y étaient du reste autorisés par les paroles expresses du saint-père.

Le cardinal Fabroni, dans une lettre adressée aux missionnaires en 1708, leur annonçait, au nom de Clément XI, qu'ils devaient subordonner l'observation du décret aux exigences de la plus grande gloire de Dieu et du salut des âmes : « Ipsam decreti observationem, si quando major « Dei gloria et animarum salus aliter postulare videbuntur, « absque omni scrupulo omitti posse auctoritate nostra de- « claramus [1]. »

[1] Mgr Fr. Laynez, évêque de Méliapour, publia cette réponse du cardinal Fabroni dans sa lettre pastorale de 1711. En 1726, cette déclaration faite par Sa Sainteté au cardinal, ayant été révoquée en doute par les

Pour mieux apprécier la position des missionnaires, imaginons qu'il s'élève en France, en Espagne, en Angleterre... une controverse importante qui se complique de graves difficultés relatives aux lois, aux usages, aux mœurs du pays, et qu'un nonce extraordinaire du saint-siége, envoyé pour examiner l'affaire, s'arrête à la frontière, y passe quelque temps, sans se mettre en rapport avec aucun des évêques et archevêques de cette contrée, et même en repoussant leurs réclamations et leurs protestations, et que là, sur cette frontière, il dresse son tribunal, sans connaître les mœurs, les usages et la langue du pays, et enfin s'embarque en lançant un décret diamétralement opposé au jugement unanime de l'épiscopat.... Nous demandons si, dans cette supposition, un prêtre serait convaincu de désobéissance au saint-siége par la seule raison que, se conformant aux ordres de son évêque et de tout l'épiscopat, il suspendrait son obéissance au décret de ce nonce, pour attendre le jugement définitif du saint-père le pape? Or, tel était le cas de la controverse des Indes; avec cette différence que les missionnaires jésuites, tout en soumettant leurs raisons et leurs difficultés au siége apostolique, ne refusèrent pas un instant l'obéissance au décret du légat. Et cependant ces jésuites sont accusés de désobéissance envers le saint-siége !

adversaires des jésuites, le P. Ant. Brandolini pria Innocent XIII, par l'entremise du cardinal Olivieri, d'interroger le cardinal Fabroni sur la vérité de *cet oracle de vive voix*. Or, à ce sujet comme au sujet de la *révocation des censures* dont il est parlé dans la note précédente, il est inutile de faire remarquer que si la vérité de ces faits n'eût pas été incontestable, les missionnaires n'auraient jamais osé provoquer une telle épreuve, et s'ils l'eussent essayé, on n'eût pas manqué de confondre leur audace.

Cette soumission au décret de Mgr d'Antioche devait d'autant plus coûter aux missionnaires, qu'à toutes les circonstances que nous venons d'indiquer il s'en joignait une autre plus grave, la voici : les missionnaires avaient en mains les preuves palpables des intrigues et des iniquités qui avaient faussé les informations et les dépositions sur lesquelles se fondait ce décret. Après le départ de Mgr d'Antioche, l'évêque de Méliapour prit, à Pondichéry même, des informations juridiques sur tout ce qui s'était passé et dressa un procès-verbal que nous avons eu sous les yeux. Nous y lisons, entre autres choses, que les témoins, indiens et idolâtres, qui avaient déposé devant le patriarche, furent cités et interrogés : « Comment, leur dit-on, avez-vous pu attester que telle cérémonie se propose tel objet ou renferme telle signification, tandis que vous savez parfaitement que ce sont là d'évidentes fausseté ? — Nous le savons très-bien, répondirent-ils, mais on nous avait fait la leçon et nous étions payés. » Nous rappelons ce fait, non pour incriminer le patriarche, mais uniquement pour montrer la valeur des témoignages sur lesquels il s'appuyait.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet le P. Bouchet, supérieur de la mission : « Son Éminence, en me remettant son dé-
« cret, m'a dit qu'il n'y avait pas un seul des articles insé-
« rés dans ce décret qui ne fût appuyé sur le témoignage de
« deux ou trois témoins... Est-il possible que, dans une af-
« faire où il s'agit du salut de tant de milliers d'âmes, on
« puisse fonder ses décrets sur le témoignage de deux ou
« trois païens ! ! — Je répondis au cardinal que si l'on osait
« faire paraître devant moi ces témoins, je me chargeais de
« les confondre. » Inutile d'ajouter que le défi ne fut pas ac-

cepté. Ainsi le témoignage et les arguments du P. Bouchet et de tous les missionnaires, en qui le zèle et la vertu s'unissaient à une longue expérience et à la profonde connaissance des mœurs et de la langue du pays, était rejeté, avec celui d'une foule de brames et d'Indiens distingués, et l'on accueillait le témoignage de deux ou trois païens inconnus ; et cela dans un pays où le faux témoignage est une profession publique et avouée !

Un autre procédé, que nous ne voulons pas qualifier, vint attrister les missionnaires. Qu'on lise le décret en question, on y verra le patriarche assurer que « les bons offices, la longue expérience, la doctrine du P. Bouchet, éminent par son zèle et sa connaissance des mœurs et de la langue du pays, avaient suppléé à l'impuissance où il était de connaître les choses par lui-même. » Qui ne croirait, en lisant ces lignes, que la teneur de ce décret était entièrement conforme à l'opinion et au témoignage du P. Bouchet? Nous le croirions nous-même, si nous n'avions la preuve du contraire dans sa correspondance... Cet usage qu'on faisait de son nom mit le comble à sa douleur ; et il terminait la lettre que nous citons ici par ces paroles : « Tout cela, mon révérend père, me remplit d'un tel chagrin, que j'ai résolu, au premier jour, de renoncer absolument à la supériorité pour me préparer uniquement à la mort. »

Enfin, il est une considération qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que dans toute cette affaire, ce n'étaient point les missionnaires qui agissaient. Les évêques et archevêques de Méliapour, de Cochin, de Cranganore, se montrèrent constamment à la tête des missionnaires, qui ne faisaient que suivre leur direction. C'étaient ces prélats qui parlaient

et agissaient; c'est même de leurs lettres pastorales ou de leurs mémoires adressés au saint-siége que nous avons extrait en grande partie ce que nous rapportons ici. Or, qui niera que ces évêques et archevêques eussent le droit d'employer ces moyens, qu'ils jugeaient absolument nécessaires pour la conservation de leurs troupeaux, surtout quand ils voyaient le décret du patriarche rejeté par l'archevêque de Goa, primat des Indes, et réprouvé par le tribunal de l'inquisition, qui le déclarait attentatoire aux lois canoniques et aux droits des ordinaires, et subversif de la religion dans les Indes? Il semble qu'en suivant en tout point la direction de leurs évêques, les missionnaires de la Compagnie de Jésus n'assumaient sur eux aucune responsabilité.

Oui; mais ces évêques étaient eux-mêmes d'anciens missionnaires jésuites! et par conséquent la Compagnie de Jésus doit répondre pour eux; car c'est une loi connue que la Compagnie est solidaire, quand il s'agit de porter la responsabilité. Ici nous en appelons à l'histoire. Supposons qu'au lieu d'être jésuites, ces prélats et ces missionnaires eussent été simplement portugais comme l'était le primat des Indes, il est bien certain qu'ils se seraient tous unis à lui pour chasser et anathématiser le patriarche visiteur avec son décret. Ce qui s'est passé de tout temps, ce qui se passe encore aujourd'hui dans l'Inde, ne laisse aucun doute sur ce point. Donc, si ces prélats reçurent Mgr d'Antioche avec respect et soumission, on peut et l'on doit l'attribuer à l'esprit d'obéissance qu'ils avaient puisé dans la Compagnie de Jésus, et qui avait modéré en eux l'esprit national et les prétentions du patronage portugais. Et cependant, au

lieu d'en savoir quelque gré à la Compagnie, on cherche s'il n'y a pas dans la conduite de ces évêques quelque chose qui prête à la critique, afin d'en faire tomber tout l'odieux sur cette Compagnie ! Oh ! que le père Tachard avait raison, quand, parlant de l'évêque de San-Thomé[1] et de la profonde affliction de ce vénérable vieillard octogénaire, qui d'un côté se sentait accablé de violents reproches et exposé aux persécutions des autorités ecclésiastiques et civiles de Goa, de l'autre assistait aux convulsions et prévoyait la ruine de toutes les chrétientés, il écrivait ces belles paroles : « On ne nous tiendra guère compte à Rome de notre dévoûment au saint-siége et à ses ministres ! Cette crainte ne nous empêchera pas de suivre toujours la même voie, persuadés que plus les hommes nous oublieront lorsque nous tâcherons de remplir toute justice, plus aussi Notre-Seigneur, qui sonde jusqu'à la préparation des cœurs, sera prêt à nous récompenser, puisque nous nous efforçons de lui plaire, et à lui seul. »

Passons maintenant à la seconde époque, c'est-à-dire au temps où la question fut décidée par les brefs publiés successivement en 1734, 1739 et 1744. On ne parlait alors à Rome et dans toute l'Europe que de la désobéissance, des résistances, des subterfuges, des subtilités et des équivoques des jésuites contre les décrets du saint-siége ; et c'étaient, comme de juste, les jansénistes qui étaient les plus scandalisés d'une telle conduite.

Sans nous arrêter à une foule de raisons et de témoignages qui pourraient jeter du jour sur cette grave question, nous nous bornerons à un seul argument ; nous citerons un

[1] Ou Méliapour.

seul genre de pièces authentiques, les plus propres à dévoiler les sentiments intimes et les dispositions les plus secrètes des missionnaires et des supérieurs de la Compagnie. Ces pièces, nous les trouvons dans la correspondance confidentielle du P. général avec les missionnaires et leurs supérieurs.

Quand le janséniste Quesnel fut arrêté à Bruxelles, et qu'on eut saisi toute sa correspondance (qui fut imprimée dans cette ville, en 1705, sous le titre de *Causa quesnelliana*), tout le monde put y découvrir les mystères des jansénistes, y apprécier la pureté de leurs motifs, la loyauté de leurs moyens, et surtout la sincérité de leur obéissance, de leur respect et de leur dévoûment envers le saint-siége. On put y suivre les trames de la secte, l'action de son comité alors établi et agissant à Rome, ses ramifications, ses influences, les sommes qu'il y dépensait, les succès qu'il y obtenait, le nombre, la qualité et le nom des adeptes et des dupes qu'il y enrôlait. On put même y voir la part qu'il prenait à la fameuse question des rites et le parti qu'il espérait en tirer... Eh bien! le même sort est échu à la correspondance universelle de la Compagnie de Jésus. Les lettres de tous les membres à leur chef, et les copies des lettres du chef à tous les membres : aux supérieurs, aux provinces, aux jésuites répandus sur la face du globe, sont tombées entre les mains de leurs ennemis les plus acharnés, en qui à la haine se joignaient le désir et le besoin de justifier aux yeux du monde et de la postérité les mesures iniques qu'ils avaient prises contre cette Compagnie. Ils n'ont pas trouvé une seule lettre, un seul document, qui pût servir leur cause; ils n'ont rien publié!

A leur défaut, nous nous permettrons de produire ici quelques-unes des lettres que nous tirons de cette correspondance. Nous croyons inutile de citer toutes celles qui ont rapport à cette question des rites; mais nous protestons, et nous sommes prêt à prouver, les documents en mains, que nous n'omettons aucune lettre, aucune phrase, qui ait un sens et un esprit différent de celui que présentent celles auxquelles nous sommes obligé de nous borner.

1° *Lettre du R. P.* François Retz, *général de la Compagnie de Jésus, à l'illustrissime et bien-aimé D. Joseph Pinhero, évêque de Méliapour.*

11 octobre 1736.

« J'ai reçu les lettres de Votre Grandeur avec les témoignages authentiques constatant la promulgation du récent décret du saint-père touchant les rites du Maduré. Je ne puis assez vous exprimer la joie et la consolation que j'ai ressenties, en voyant avec quelle prudence et quelle promptitude il a été publié, avec quelle obéissance il est accepté et observé par tous... » (Pièces justif., N° X, 1°.)

Cependant les bruits et les déclamations contre la prétendue résistance des missionnaires de la Compagnie continuaient à occuper les esprits à Rome et dans toute l'Europe. On avait soin de les confirmer par de nouvelles dénonciations parties de l'Inde. Ces dénonciations pouvaient être inspirées par la passion ou par un zèle amer et inexpérimenté qui, jugeant des choses d'après ses impressions, s'imagine que la face d'une mission et les mœurs d'un pays

peuvent se modifier instantanément et à volonté, à peu près comme le ton d'un jeu d'orgue par le simple changement d'un registre. On aurait dû cependant tenir compte de la position des missionnaires. Il ne s'agissait pas seulement pour eux de changer les idées et les usages parmi leurs néophytes, mais de lutter contre les préjugés de cent millions d'hommes encore idolâtres, dont les chrétiens subissaient inévitablement l'influence dans leurs rapports civils et domestiques. On s'étonnait fort à Rome que les missionnaires n'eussent pas encore réussi en dix et vingt ans à détruire *dans ces peuples* certains préjuges, par exemple *l'horreur de la salive*, qui gênait une cérémonie dans l'administration du baptême. Dans le fait, vingt et même cinquante ans ne faisaient rien à la chose, puisque les catéchumènes qui se présentaient au baptême sortaient de cette masse païenne sur laquelle les missionnaires n'avaient pas encore d'action. Le P. Gaston Cœurdoux, supérieur de la mission, répondait à ce reproche par les paroles suivantes adressées au P. général en 1746 : « On nous ordonne d'arracher de l'esprit *de ces peuples l'horreur de la salive.* Il y a longtemps que la chose est obtenue si par les mots *ces peuples* on entend les néophytes; mais si par là on comprend les gentils, j'avoue que cela passe mes forces et celles de tous les missionnaires. Autant vaudrait nous enjoindre de convertir tous ces idolâtres dans l'espace de dix ans ! » (*Ibid.*, 2°.)

Ces dénonciations, imaginées dans les Indes par la passion et par l'inexpérience, la passion les accueillait avec ardeur en Europe, et les grossissait encore par les exagérations qui ne lui coûtent rien. Le P. général, sans pouvoir douter de l'obéissance de ses missionnaires, craignit que la

négligence de quelqu'un d'entre eux n'eût fourni un prétexte à ces réclamations ; il voulut du moins être informé du progrès des choses et avoir une réponse à opposer aux calomnies. Dans cette vue, il écrivait au P. François Cardoso, provincial, le 14 février 1738 :

« Quoique je vous aie instamment recommandé dans mes lettres précédentes de faire observer par tous les nôtres le récent décret ou les lettres apostoliques, touchant les rites du Maduré, j'ai voulu par la présente dissiper les inquiétudes que m'inspirent les bruits que l'on continue à faire circuler ici. On prétend que ce décret n'a pas été accepté dans toutes vos missions... peut-être parce que les missionnaires ne s'y conforment pas assez exactement... C'est pourquoi j'enjoins très-strictement à Votre Révérence de recueillir et de m'expédier par la première occasion les informations les plus complètes et les plus certaines sur cette matière ; et, en attendant, de presser tous nos missionnaires d'acquiescer d'esprit et de cœur à ces lettres apostoliques, et de les observer avec ce respect et cette obéissance avec lesquels notre société s'est toujours fait un devoir de vénérer et d'exécuter jusqu'aux moindres signes du saint-siége. » (*Ibid.*, 3°.)

Les missionnaires répondirent que le bref avait été promulgué et était observé par eux dans tous les lieux où les troubles de la guerre leur permettaient d'exercer le saint ministère. En 1735, à la réception de la bulle de Clément XII, les PP. Le Gac, Lalanc, de Montalambert, Turpin et Vicary, qui se trouvaient à Pondichéry, avaient déposé entre les mains de M. Dumas, gouverneur de cette ville, la déclaration suivante : « Nous, soussignés, déclarons que nous rece-

vons très-volontiers le décret de notre saint-père Clément XII, que nous le garderons purement et simplement, et que nous le ferons observer dans nos missions. »

Mais avant que le P. général eût la consolation de recevoir ces réponses, il était obligé d'envoyer aux missionnaires le bref de 1739, plus sévère que le précédent. Jugeant que plusieurs expressions de ce bref paraîtraient dictées par ce préjugé et cette opinion générale : *que les missionnaires refusaient d'accepter le bref ou travaillaient à l'éluder*, son cœur ressentit toute l'amertume dont ses enfants allaient être abreuvés. Il accompagna donc le bref apostolique de la lettre suivante :

Au P. Louis de Vasconcellos, provincial.

Rome, 29 octobre 1739.

« Je ne suis pas sans inquiétude sur les effets que peut produire parmi nos missionnaires la mesure extraordinaire que notre saint-père Clément XII a cru devoir employer, pour obtenir une prompte et fidèle exécution de son bref donné le 24 août 1734, et l'exacte observation de ce qu'il y prescrit touchant les rites malabares. Je crains que cette nouvelle bulle n'excite des troubles dans la mission et ne soit l'occasion de graves inconvénients, si l'esprit religieux, la prudence et la modération de nos pères ne préviennent ce malheur. C'est pourquoi j'ai jugé nécessaire d'y joindre les prescriptions suivantes.

« 1° Nos chers missionnaires seront affligés sans doute en

voyant les soupçons que l'on conçoit et les bruits qu'on répand contre leur promptitude et leur fidélité à exécuter les décrets apostoliques; je les conjure et les avertis en Notre-Seigneur, ainsi que Votre Révérence, d'offrir généreusement à Dieu ce sacrifice et de se réjouir de cette nouvelle occasion de mérite devant Dieu.

« 2° Qu'ils donnent avec empressement ce nouveau témoignage qu'on exige du respect et de la soumission qu'ils professent envers le saint-siége et tous ses décrets; ils dissiperont par là tous ces soupçons de désobéissance que les ennemis de notre Compagnie s'efforcent, surtout de nos jours, d'exciter contre elle, afin de la rendre plus odieuse et moins utile à l'Église.

« 3° Qu'ils ne parlent qu'avec respect et une extrême circonspection des choses qui ont été statuées, de peur d'offrir une nouvelle occasion et une nouvelle matière d'accusation et de calomnies plus acerbes.

« 4° Que, non contents de se procurer tous les témoignages qu'ils pourront obtenir des ordinaires, des vicaires apostoliques et des missionnaires des autres ordres religieux, ils attestent eux-mêmes par serment, selon le témoignage de leur propre conscience, qu'ils ont constamment dirigé leurs néophytes conformément aux décrets apostoliques; et que, si des transgressions ont été commises, elles doivent s'imputer aux chrétiens plutôt qu'aux missionnaires,

« 5° Si, après avoir fait preuve de leur entière obéissance, ils croient devoir, pour le bien de la religion, soumettre des observations au saint-siége, qu'ils le fassent, autant que possible, par le canal des ordinaires et des vicaires apostoliques, plutôt qu'immédiatement par eux-mêmes.

« Je conjure Votre Révérence non-seulement de se conformer elle-même à ces recommandations, mais de procurer par tous ses efforts, selon le devoir de sa charge, que tous les nôtres les observent avec une scrupuleuse exactitude.

« 6° La vertu de Votre Révérence et de tous nos pères qui sont sous sa direction, la parfaite obéissance que notre société professe envers le saint-siége, et l'importance d'une question où il s'agit de la pureté de la religion et de la foi, me donnent l'assurance que tous les nôtres obéiront au vicaire de Jésus-Christ promptement et joyeusement, comme il convient aux religieux de notre société. J'ai déjà reçu, à ma grande satisfaction, une preuve de leur esprit religieux dans l'entière soumission avec laquelle ils ont accepté les précédentes lettres apostoliques de l'année 1734, en promettant d'accomplir exactement toutes les prescriptions qu'elles renferment. Cependant, pour ne pas manquer à mon devoir et assurer plus efficacement la persévérance dans ce sacrifice d'obéissance, je veux encore aujourd'hui les conjurer tous et chacun de prêter, avec la prompte et entière obéissance que nous devons au vicaire de Jésus-Christ, le serment imposé dans ces nouvelles lettres apostoliques, de le prêter sans excuse et sans hésitation aucune, et dans les formes qui y sont prescrites, et de continuer à *observer* et à *exécuter promptement*, *exactement*, *inviolablement*, selon la teneur du serment, toutes les prescriptions des lettres apostoliques de 1734. Qu'ils se persuadent bien que, comme rien ne peut m'être plus agréable que de les voir tous rendre aux ordres du souverain pasteur l'obéissance la plus complète et la plus exacte, ainsi rien ne saurait me causer une plus profonde douleur que d'ap-

prendre qu'un seul d'entre eux eût manqué à cette parfaite obéissance.

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un ou quelques-uns de nos missionnaires supposaient ou prétendaient qu'ils ne peuvent obéir, ou, qu'après avoir employé toute la diligence possible, ils rencontrent des difficultés qui les empêchent d'obéir et d'accomplir les prescriptions des brefs apostoliques : dans ce cas, que Votre Révérence ordonne à ces sujets désobéissants, en mon nom et en vertu de la sainte obéissance, de quitter à l'instant le Maduré et les autres contrées de l'Inde et de repasser en Europe. Et si quelqu'un refusait de se soumettre à ce précepte, veuillez aussitôt m'en avertir.

« Vous comprendrez facilement, par tout ce que je viens de vous dire, combien j'ai à cœur que tous nos pères obéissent promptement et exactement aux ordres si graves du vicaire de Jésus-Christ. Je confie à Votre Révérence le soin de faire parvenir cette lettre à la connaissance de tous nos missionnaires. En attendant, nous conjurons ici le Seigneur de faire tourner le tout à l'augmentation de sa gloire et de la foi de Jésus-Christ, et d'accorder aux ouvriers de cette vigne la force et l'abondance de ses grâces célestes. Demandez-lui la même faveur dans vos saints sacrifices, en union desquels, etc. » (*Ibid.*, 4°.)

Cette lettre suffira, nous l'espérons, pour montrer les dispositions de la Compagnie de Jésus dans cette controverse. Ceux qui sont habitués au langage paternel des supérieurs de cette Compagnie dans l'expédition de leurs ordres trouveront dans cette lettre un style tout extraordinaire, à partir du n° 6. C'est un père qui écrit, mais il semble écrire

sous l'impression d'une défiance étrangère à son cœur.

Le 10 novembre 1742, dans une lettre écrite au P. Calaya, provincial, le P. général exprime son extrême joie d'apprendre que le bref de Clément XII est promulgué et s'observe exactement; puis il continue à recommander instamment « cette observation *prompte*, *exacte*, *entière et inviolable*, afin de ne pas fournir aux adversaires un prétexte de porter de nouvelles plaintes auprès du saint-siége. Et il ne faut pas, ajoute-t-il, regarder comme une raison suffisante de se relâcher dans cette exacte observation la ruine que l'on craint devoir en résulter pour la mission ; car lors même qu'il en serait ainsi, bien loin qu'on puisse nous attribuer ce malheur, notre obéissance sera louée et couronnée d'une éternelle récompense par la bonté divine. » (*Ibid.*, 5°.)

Le 1er octobre 1744, le P. général accuse réception des lettres du P. provincial du Malabar écrites en 1740, et qui contenaient des témoignages non-seulement de la publication des décrets, mais encore du soin que les missionnaires mettaient à les faire observer par leurs néophytes. Cependant tous ces témoignages n'avaient pu détruire entièrement les soupçons, les méfiances et les craintes soulevées et entretenues par les adversaires. Le 12 novembre 1744, le P. général expédiait aux missionnaires la bulle de Benoît XIV et l'accompagnait d'une lettre à peu près semblable à celle que nous avons rapportée à l'occasion du bref précédent. On en trouvera quelques extraits aux pièces justificatives. Il renouvelle ses instances, ses ordres sévères, ses menaces; il constate que les malveillants répandent de plus en plus des bruits et font prévaloir la persuasion de la dé-

sobéissance des missionnaires jésuites, et il ajoute ces paroles remarquables : « Je conjure avec instance tous nos pères de mettre de côté toutes les raisons de la sagesse humaine, et de soumettre leur jugement à la constitution du souverain pontife. Car quels que soient les résultats désastreux que l'on craint, il faut les abandonner à la divine Providence. Que si ces désastres se réalisent, nous n'aurons pas, il est vrai, à recueillir une abondante moisson d'âmes, mais nous offrirons le sacrifice de notre obéissance, qui vaut mieux que toutes les victimes. Communiquez cette lettre à tous nos pères. » (*Ibid.*, 6°.)

Mais n'est-ce pas présomption dans le P. général de croire que ses ordres puissent ajouter quelque force aux prescriptions si rigoureuses et si solennelles du souverain pontife ? Il faut observer qu'en vertu des droits du patronage du Portugal, et d'après un principe généralement enseigné par les théologiens portugais, les bulles du souverain pontife, quelles que fussent leurs formes, n'étaient regardées comme obligatoires qu'autant qu'elles avaient l'assentiment et l'autorisation du roi de Portugal. Ainsi, pendant que ses adversaires calomniaient à Rome l'obéissance de la Compagnie, c'était la Compagnie, et elle seule, qui pouvait efficacement assurer dans l'Inde l'exécution pleine et entière des décrets apostoliques. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le P. Pierre Lichetta.

« Depuis douze ans, nous vivons dans une guerre continuelle avec nos propres chrétiens; c'est une tempête qui secoue et bouleverse toutes nos chrétientés, c'est un incendie général qui finira par les consumer. Le motif de cette guerre, la cause de cette tempête et de cet incendie, ce sont quel-

ques rites réprouvés comme superstitieux par les brefs du saint-siége, et qu'un grand nombre de chrétiens, protestant de leur innocence, refusent d'abandonner. C'est aux missionnaires qu'ils s'en prennent; ce sont eux qu'ils accusent d'avoir apporté ces brefs pour les tourmenter. Ils sont soutenus dans leur rébellion par les prêtres venus de Goa, lesquels n'admettant pas les brefs, proclament partout qu'on peut sans aucun scrupule observer les usages et les pratiques que ces décrets condamnent. Qui le croirait? tandis qu'ici nous combattons et souffrons l'agonie pour établir l'entière observation des décrets de Rome, à Rome on nous dépeint comme rebelles à ces mêmes décrets, comme fauteurs et propagateurs de l'idolâtrie dans l'Inde; et cette calomnie est un des plus terribles leviers dont on se sert pour ébranler et détruire notre Compagnie! O Dieu de justice! *tibi, Domine, revelavi causam meam!... videat Dominus, et requirat!...* »

Le 10 février 1748, le P. général écrivait au P. Calaya, provincial: « J'ai reçu les lettres de Votre Révérence écrites le 20 août 1746. Je ne puis vous exprimer la joie et la consolation que me cause la nouvelle de la soumission et de la parfaite obéissance avec lesquelles tous nos missionnaires ont accueilli le décret du souverain pontife, et s'efforcent, malgré tous les obstacles, de le mettre en pleine exécution, comme il convient aux enfants de la Compagnie, qui s'engagent et se dévouent au chef de l'Église par un vœu spécial d'obéissance. En récompense d'une si parfaite résignation et d'une si louable promptitude, j'espère que la divine bonté bénira cette mission. Que s'il en arrive autrement, pour nous, il nous suffit d'obéir! Recevez, vous

et toute la province, mes actions de grâces toutes spéciales et pleines d'amour, et continuez à les mériter par de nouveaux efforts contre les difficultés que rencontre votre obéissance. » (*Ibid.*, 7°.)

Le 12 février 1749, le P. général écrivait au P. J. Rossi, provincial: « Je ressens une extrême consolation en apprenant le zèle que mettent tous nos missionnaires, sans aucune exception, à exécuter pleinement le décret du saint-père. Je vous conjure de continuer, sans faire attention aux clameurs des adversaires, à promouvoir la cause de Dieu et à remplir votre ministère avec toute la sollicitude et l'énergie qui vous sont nécessaires. » (*Ibid.*, 8°.)

Nous ne pousserons pas plus loin les citations de ces précieuses correspondances. Sans pouvoir rien ajouter à l'évidence de la démonstration, elles fatigueraient le lecteur par la répétition de témoignages presque identiques.

Les lettres que nous venons de citer constatent le fait d'une pleine, entière et parfaite soumission de la part des missionnaires. Mais ce fait n'exclut pas les répugnances, les déchirements de cœur qui durent précéder et accompagner la consommation de ce sacrifice de l'obéissance, nous ne craignons pas de le dire, la plus héroïque et aussi la plus aveugle qu'on pût exiger d'eux. Supposer le contraire serait peu connaître la nature du cœur humain ou la portée de la mesure dont il s'agissait. Le P. général l'avait bien compris. Voilà pourquoi il ne cessait de répéter qu'il fallait renoncer à toutes les vues de la sagesse humaine, se contenter d'obéir, ne pas examiner les conséquences, qui ne seraient point imputées aux missionnaires, mais l'acte

d'obéissance que Dieu demandait d'eux comme un parfait holocauste.

Quelques missionnaires ne se sentaient pas le courage de prêter le serment formidable qu'on exigeait d'eux; d'autres étaient d'avis que la Compagnie suppliât humblement le souverain pontife de la décharger du soin de ces missions, et prétendaient qu'elle devait le faire, même par zèle pour leurs chrétientés; parce que, disaient-ils, dans cette tempête évidemment ils jouaient le rôle de Jonas, elle se calmerait facilement dès qu'on les aurait jetés à la mer. Le P. Gaston-Laurent Cœurdoux, supérieur général de la mission, proposait lui-même ce parti, et confirmait son opinion par un motif assez plausible : « La ruine des missions, disait-il, est inévitable; notre présence et nos efforts ne pourront l'arrêter. Tout ce que nous recueillerons de nos sacrifices sera de nous voir accusés à Rome d'avoir nous-mêmes soulevé nos chrétiens contre les décrets du saint-siége, et travaillé à dessein à la ruine de ces missions... Qu'elles périssent en d'autres mains; on ne pourra du moins nous en rendre responsables. »

Les mêmes sentiments se retrouvent dans une lettre remarquable du célèbre P. Louis Natal de Bourzes, dont nous reproduisons quelques extraits. Nous prévenons toutefois le lecteur que cette lettre, datée de 1724, appartient à la première époque de la discussion, pendant laquelle, comme nous l'avons vu, les missionnaires pouvaient librement exprimer leurs raisons et leurs sentiments.

Lettre du P. L. Natal de Bourzes en 1724.

« ... Si l'on va de ce train, quelle espérance peut-il rester à nos missions? C'est là ce qui a déjà ruiné notre mission de Chine dont nous pleurons la perte; c'est là ce qui ne me laisse plus que bien peu d'espoir pour notre mission du Maduré. Sans aucun doute, malgré tous les efforts de Votre Révérence, nous verrons arriver, et plus vite que je ne voudrais, des décrets chargés d'excommunications, de censures et de serments. Mais pour ce qui regarde les serments, je suis bien décidé à ne jamais les prêter; parce que j'y vois la ruine de mon âme, la source de mille scrupules et le danger du parjure, choses auxquelles nulle loi humaine ne saurait m'obliger de m'exposer.

« Mais alors il faudra quitter cette mission? Je la quitterai. Est-ce donc un si grand malheur de quitter cette mission? Si l'on consulte la nature et les commodités du corps, qu'y a-t-il de plus triste et de plus dur que la mission du Maduré? Un jeûne perpétuel, l'abstinence la plus rigoureuse, la fatigue des voyages continuels, le travail incessant des confessions, de toutes parts les dangers, les craintes, les opprobres, les persécutions, quelquefois les prisons, etc., etc. Sont-ce là des douceurs si chères à la nature? Pour moi, je l'avoue, je comprends qu'on puisse embrasser tous ces sacrifices pour l'amour de Dieu et les accomplir avec sa grâce; mais qu'on puisse se dévouer à ce genre de vie pour flatter la nature et l'amour-propre, c'est ce que je ne com-

prends pas[1] : sans doute si nous considérons plutôt, comme il convient, la gloire de Dieu et son amour, l'on peut et l'on doit accepter et supporter pour une si noble cause des sacrifices encore plus grands et plus nombreux ; mais dès qu'on nous suscite des difficultés et des embarras tels que nous ne puissions travailler au salut des âmes sans exposer notre propre salut, nous devons nous tourner ailleurs. Et ne trouverons-nous pas hors de cette mission un petit coin où nous puissions, loin de ces embarras et de ces dangers, vaquer librement à Dieu et à notre sanctification ?

« Mais ce sera la perte de cette mission ! ce sera la perte de tant d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ ! Elles périront, oui sans doute ; mais à qui la faute ? elles périront si les missionnaires les abandonnent, je l'avoue ; mais leur présence pourra-t-elle empêcher la ruine de la mission, si l'on ordonne d'observer tout ce que prescrit le décret du patriarche d'Antioche ?... Et moi je devrai, au prix de tant de dangers assister à une ruine que je ne pourrai empêcher ! Faut-il acheter si cher la douleur la plus cruelle que puisse ressentir un missionnaire, celle d'être le témoin oculaire de la perte éternelle de tant d'âmes qu'il se flattait d'avoir arrachées à l'enfer et enfantées à Jésus-Christ, et de voir expirer pour ainsi dire sur son sein des enfants qui sont l'objet de toute sa tendresse !

« Les missions périront, dit-on ; non, elles ne périront pas : elles ont déjà péri, ou à peu près. Notre mission du Maduré n'a plus que huit missionnaires, incapables de porter le

[1] Les missionnaires étaient accusés de tenir à leurs missions par orgueil et par ambition.

fardeau, les uns brisés par la vieillesse, les autres accablés d'infirmités; la plupart d'entre eux, torturés par les scrupules et les angoisses que leur cause le décret porté contre nous, regardent autour d'eux avec anxiété, cherchant une voie honnête de quitter la mission. J'étais de leur nombre, et j'ai saisi avec joie l'occasion qui m'a délivré. Ceux qui sont hors de la mission, loin de penser à y rentrer, sont saisis d'horreur à la pensée des mêmes scrupules. »

(Ici le P. de Bourzes cherche à montrer que la Compagnie doit se retirer de la mission à laquelle sa présence attire tous ces malheurs, et il ajoute :)

« Car pourquoi le dissimuler? Il est bien clair qu'on n'aurait pas eu besoin de soulever tous ces orages et de lancer toutes ces foudres contre ces missions, si elles n'étaient, pour leur malheur, administrées par les pères de la Compagnie de Jésus, de cette Compagnie qu'on déteste et qu'on veut écraser, même aux dépens de tant d'âmes. Imitons cette mère qui aima mieux voir son enfant allaité par son ennemie que mis en pièces par le glaive du juge [1]. » (*Ib.*, 9°.)

Cette lettre nous montre les déchirements qu'éprouvaient les missionnaires. La douleur et le désespoir s'y peignent avec une vivacité de couleurs qui révéla aux supérieurs toute la profondeur de la plaie et le danger auquel les missionnaires se trouvaient exposés.

Le parti de renoncer à ces missions eût été sans doute le plus commode et le plus avantageux ; mais était-il possible? D'ailleurs les ennemis de la Compagnie, qui voyaient dans son zèle un esprit d'ambition et d'envahissement, n'en au-

[1] Jugement de Salomon, III *Reg.*, c. III.

raient pas moins trouvé dans cette cession désintéressée des armes plus terribles encore pour la combattre et l'accabler.

Telles furent les circonstances de l'acte d'obéissance que la Compagnie et ses missionnaires accomplirent dans cette occasion. Nous ne craignons pas d'en appeler au jugement du lecteur, et de lui demander s'il conçoit une obéissance plus difficile, plus aveugle et plus héroïque que celle-là?

Il nous reste à justifier la conduite des missionnaires sur un usage particulier, qui appartient essentiellement à cette question des rites, mais qui demandait de plus amples explications. La crainte de compliquer notre thèse générale nous a engagé à en faire le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE III

DISTINCTION DES CASTES.

Parmi les prescriptions des décrets du saint-siége, la plus difficile à remplir était celle qui ordonnait aux missionnaires d'abolir la distinction des castes, de traiter les parias comme tous les autres, d'aller chez eux pour leur administrer les sacrements, et de les admettre indistinctement au presbytère et dans l'église. Au premier aspect, dans nos idées européennes et surtout de nos jours, rien de plus simple et de plus juste. Mais dans la réalité et aux Indes, il n'en était pas ainsi. Pour bien apprécier les difficultés que suscitait cette question, qu'on réfléchisse aux usages et aux idées qui règnent dans le nord de l'Europe parmi les seigneurs à l'égard des serfs, qui régnèrent si longtemps dans l'Europe entière à l'égard des nobles et des roturiers; et qu'on calcule les effets que produirait, ou qu'eût produits, dans le siècle de Louis XIV, un décret qui aurait attaqué de front et essayé d'abolir ces mœurs et ces usages. Il faut de plus remarquer que ces idées de distinction étaient beaucoup plus absolues et plus profondément enracinées dans l'esprit des Indiens qu'elles ne l'ont jamais été dans les populations européennes; que la délicatesse et la susceptibilité de nos mœurs à l'égard de certaines lois de convenance qui rè-

glent les unions des familles, et dont la violation constitue ce qu'on appelle une mésalliance, étaient chez les Indiens incomparablement plus vives et embrassaient non-seulement le mariage, mais encore, et avec la même rigueur, les repas à une table commune, et l'habitation sous le même toit [1].

En conséquence le missionnaire, en entrant dans la maison d'un paria, était par le fait même réputé paria aux yeux de tous les Indiens, et ne pouvait plus être admis dans la maison d'un homme de haute caste ; la religion prêchée par ce paria devenait par là même méprisable et infâme dans le jugement de tous les païens, et sa ruine était inévitable. C'est pour détourner ce malheur que le P. de' Nobili et ses successeurs s'abstenaient de pénétrer dans les maisons des parias, et même de traiter familièrement avec eux, si ce n'est pendant la nuit ou dans des lieux écartés, pour leur administrer les sacrements. Ils jugèrent cette précaution absolument nécessaire dans les commencements de la prédication du saint Évangile. Plus tard, le nombre des parias chrétiens ayant considérablement augmenté, les *missionnaires pandarams* furent institués, et joignirent leurs efforts à ceux des missionnaires brames. Sanniassis comme eux, et reconnus pour des hommes de hautes castes, ils pouvaient traiter avec leurs confrères brames et avec les plus nobles Indiens, en même temps qu'il leur était permis d'entretenir des rapports plus fréquents et plus intimes avec les

[1] Il faut surtout se rappeler que les néophytes n'étaient pas libres, qu'ils étaient nécessairement sous l'influence morale et la dépendance politique de la nation restée païenne.

parias. Leur position est bien clairement définie par tout ce qu'en rapportent les lettres de la *Mission du Maduré*, auxquelles nous renvoyons le lecteur.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les reproches amers et les invectives sanglantes qu'on a publiés en Europe contre l'orgueil et la cruauté des missionnaires jésuites, qui méprisaient et abandonnaient les parias. Pendant que ces déclamations ne coûtaient pas à leurs auteurs un quart d'heure de leur paisible sommeil, pas un seul de leurs repas, pas une seule de leurs jouissances, les missionnaires enduraient gaîment la faim, la soif, les fatigues, les veilles, mille privations et de continuelles persécutions, pour convertir, instruire et consoler ces chers parias, dont la culture leur coûtait beaucoup plus que celle des hautes castes. Ici encore nous sommes obligé d'invoquer l'autorité des faits : qu'on lise attentivement les lettres que nous publions; il n'en est presque pas une seule qui ne confirme victorieusement la vérité que nous avançons. Si quelqu'un en doutait encore, il nous suffira d'opposer à ces calomnies arbitraires un seul fait : c'est que la mission du Maduré comptait autant de parias chrétiens que de nobles. Or, ces parias, nous le demandons aux adversaires, qui les avait convertis? qui les avait instruits? qui les conservait dans la foi et dans la pratique de la religion? qui, sinon les missionnaires? Est-ce là une preuve d'indifférence et de cruel mépris? s'ils avaient eu pour les parias ce dédain qu'on leur suppose, se seraient-ils dévoués à tant de sacrifices, exposés à tant de persécutions pour les gagner à Jésus-Christ?

Il est vrai qu'ils adoptèrent à leur égard les précautions nécessitées par les mœurs du pays ; mais il est également

vrai que c'est par ces précautions qu'ils rendirent possible la conversion même des parias. Pour les parias aussi bien que pour les brames orgueilleux, la religion devait venir d'en haut, et n'était acceptable qu'autant qu'elle se présentait avec ses titres de noblesse et commandait le respect par un appareil extérieur digne de sa céleste origine. Cette vérité était d'ailleurs un fait prouvé par l'expérience : avant le P. de' Nobili, le P. Gonzalve Fernandez avait travaillé à la conversion de ce peuple avec une ardeur et des peines incroyables ; il avait même excité l'admiration par la pureté de sa vie et la persévérance de son zèle. Mais parce que, imbu des idées européennes, il ne tenait aucun compte de la distinction des castes et des préjugés de la nation à laquelle il s'adressait, malgré tous ses efforts, son ministère fut frappé d'une complète stérilité ; pendant quatorze années de fatigues et de sacrifices, il ne put réussir à se faire un seul disciple, parmi les parias pas plus que parmi les nobles.

Voici en quoi consistaient les mesures de prudence que les lois imposaient aux missionnaires. Les parias et les nobles assistaient simultanément aux saints mystères et aux exercices de piété ; mais ils occupaient des lieux distincts ; nous donnons, au N° XI des Pièces justificatives, le plan d'une église et d'un presbytère, tels qu'ils existaient généralement au Maduré depuis 1650 ; en y jetant un coup d'œil, on se fera une juste idée de cette séparation des castes dans les églises.

De plus, les missionnaires ne pouvaient entrer dans les maisons des parias. Pour y suppléer, ils avaient dans chaque village chrétien une chapelle ou un emplacement, où les malades étaient portés à l'arrivée du missionnaire, pour

y recevoir les secours de la religion. Cet inconvénient, qui nous paraît très-grave en Europe, n'était pas même regardé comme un inconvénient par les Indiens. Habitués dès leur enfance à cette rigoureuse distinction des castes et à l'exacte observation de leurs lois, ils ne voyaient rien que de très-naturel dans cette conduite des missionnaires. D'un autre côté tout concourait à diminuer cet inconvénient : le climat, plutôt brûlant que tempéré, qui réduit le vêtement à une simple toile, et le lit, même des malades, à une simple natte, éloignait tous les dangers que nous attacherions à un tel déplacement des malades ; l'usage, général dans l'Inde, de transporter les malades d'un lieu à un autre, soit pour leur procurer des remèdes, soit pour les présenter aux temples des idoles et demander leur guérison, soit même journellement pour épargner à la maison les souillures attachées à certaines actions, détruisait toute la répugnance que nous éprouverions en Europe. Il ne restait donc de vraie difficulté que pour les cas assez rares où la nature de la maladie ne permettait pas de remuer le malade ; et alors il était facile au missionnaire de remplir son devoir en secret, sans que les païens s'en aperçussent. L'important était de sauver les apparences, et de ne pas établir en principe que les missionnaires entraient dans les maisons des parias. Or, c'était ce principe qu'avait consacré et promulgué le décret du patriarche confirmé par les bulles du saint-siége.

On s'est fait contre les Jésuites une arme terrible des paroles suivantes de ce décret : « Nous ne pouvons souffrir que les médecins spirituels se refusent, pour le salut des âmes, à des devoirs de charité que les médecins gentils,

bien que de famille ou caste noble, ne dédaignent pas de rendre, pour le salut du corps, aux malades de condition basse et abjecte qu'on appelle parias. » En effet, l'argument est foudroyant contre les missionnaires. Mais il nous sera permis, tout en protestant de notre respect pour Mgr le patriarche de Tournon, de réclamer ici contre les témoins dont les dépositions mensongères l'ont induit en erreur. L'Inde n'est plus de nos jours un pays de la fable ; elle a été visitée et parcourue dans tous les sens par des missionnaires non jésuites, par des voyageurs, par des magistrats anglais. Eh bien ! c'est en invoquant leur témoignage, que nous osons protester contre la fausseté du supposé sur lequel repose cet argument. Le fait est qu'aujourd'hui encore les parias ont leurs médecins de leur propre caste, et que s'il arrive qu'un paria malade soit traité par un médecin de haute caste, ce qui est très-rare, non-seulement le docteur se gardera de mettre les pieds dans la maison du paria, mais quand on lui aura porté ce malade, il le tiendra à une distance respectueuse, puis, lui faisant placer sur le bras un petit morceau d'étoffe de soie, il lui tâtera le pouls à travers cette étoffe ; les Indiens que nous avons interrogés sur ce point nous ont assuré que les médecins nobles portaient avec eux le morceau d'étoffe destiné à cet usage [1]. Et cependant les parias sont aujourd'hui dans une condition bien supérieure à celle qu'ils avaient autrefois, parce que les rapports fréquents qu'ils ont avec les Anglais leur procurent de l'argent et leur inspirent de l'orgueil.

[1] Dans l'opinion des Indiens, la soie ne contracte pas les souillures légales ; elle peut ainsi faire l'office de *corps isolant*.

Comme tous les évêques et archevêques, tous les supérieurs et missionnaires de l'Inde déclaraient d'un accord unanime que la mesure prescrite à l'égard des parias causerait inévitablement la ruine des missions, le P. général fit de nouvelles instances auprès de Benoît XIV pour obtenir quelque modification sur cet article. Voyant ses efforts inutiles et ne sachant plus quel parti prendre pour détourner ce désastre, il imagina et proposa à Sa Sainteté de désigner un certain nombre de missionnaires qui seraient exclusivement chargés des parias, se feraient parias avec eux et partageraient les humiliations et les opprobres de leur condition, afin de sauver leurs âmes. Ce plan fut approuvé par le souverain pontife, et le P. général en ordonnait l'exécution en 1744 par une lettre conçue en ces termes : « Afin d'ôter à nos missionnaires tout sujet de surprise, je préviens Votre Révérence que, le saint-père persistant dans sa détermination, j'ai cru devoir recourir à un parti extrême, celui de m'offrir à désigner quelques-uns de nos pères pour se consacrer à la conversion et à la culture des parias; Sa Sainteté a approuvé cette mesure et l'a prescrite dans sa constitution. Votre Révérence veillera à sa pleine exécution; ce ne sera point un déshonneur pour des hommes apostoliques destinés au salut de tous, et qui doivent chercher leur gloire dans les opprobres de la croix de Jésus-Christ. » (N° X. 10°.)

Sans doute il n'y avait rien que les missionnaires ne fussent disposés à embrasser avec joie dans la vue de sauver leurs chrétientés ; mais pour apprécier toute l'étendue du sacrifice qu'on leur imposait, il faut observer qu'ils avaient la pleine conviction et l'entière évidence que cette mesure, sans rien ajouter à la facilité qui existait déjà de soigner les

parias, suscitait de terribles obstacles à la conversion des gentils, et jetait dans la mission des éléments de trouble, de confusion et de désordres. C'était donc, d'après leur intime conviction (vraie ou fausse : les événements étaient chargés de le décider), c'était se dévouer à la plus profonde humiliation moins pour le salut que pour la ruine des âmes. Cependant il s'agissait de l'obéissance : la plus grande autorité qui existe sur la terre leur en faisait une obligation ; ils obéirent ; ils renoncèrent aux lumières de leur raison, sujette à l'erreur ; ils firent intérieurement le sacrifice de leur intelligence, pour consommer extérieurement un sacrifice d'humilité qui ne peut être compris que par ceux qui ont vécu longtemps parmi les Indiens. Voilà les hommes qu'on représentait en Europe comme des orgueilleux, des rebelles et des réfractaires aux ordres du saint-siége !

Le P. Laurent Cœurdoux, supérieur de la mission, écrivait au P. général en 1746 : « .... Voici quelques signes de l'orgueil qui enfle le cœur de nos missionnaires : 1° ceux qui un jour fréquentent les brames, se trouvant le lendemain sur la côte, ne font aucune difficulté de hanter les parias, de pénétrer dans leurs maisons, etc.; 2° à la nouvelle des derniers décrets qui demandent des missionnaires spéciaux pour les parias, non-seulement tous nos pères sans exception, les présents de vive voix, les absents par écrit, se sont offerts pour ce ministère ; mais il s'est élevé entre eux une admirable rivalité et une sublime contention d'humilité ; et nous les avons vus avec bonheur plaidant chacun leur cause, et faisant valoir, l'un son âge, l'autre sa santé, les autres d'autres raisons, pour obtenir la préférence. » (*Ibid.*, 11°.)

Mais des motifs de prudence devaient en exclure un grand nombre : les missionnaires anciens ne pouvaient se faire, dans la même contrée, missionnaires des parias, sans rendre parias tous leurs anciens confrères et compromettre ainsi la mission. Il fallut donc en choisir de nouveaux. Les premiers qui s'offrirent furent : le P. d'Origny, compagnon du P. provincial, et le P. Barbosa, professeur de théologie. Dans le Maduré on vit se consacrer à cette œuvre des parias : le P. Calaya, ancien provincial, et les PP. Jul.-Cés. Potenza, Douarte, Ferdinand Pimentel, Jean Alexandri, Machado, Laurent Costa, etc. Les lignes suivantes, extraites de la lettre annuelle de 1747, montreront l'esprit qui animait les missionnaires : « Allez, fidèles compagnons du Christ, allez par cette voie royale de la croix, où vous précède votre maître et votre modèle ! Vous voilà, selon le langage de l'Apôtre, devenus les ordures du monde, les balayures de la terre rejetées de tous, mais en réalité la gloire véritable de notre Compagnie, et le plus bel ornement de cette province ! Que votre cœur ne se trouble pas, lorsque vous vous trouverez isolés, comme étrangers à vos frères, et inconnus aux enfants de votre mère (*Ps.* LXVIII), de telle sorte qu'ils paraîtront, malgré eux, vous refuser les embrassements ordinaires et fuir votre présence... Vous leur répéterez alors avec saint Paul : « Vous êtes nobles, et nous sommes misérables ! » — *Vos nobiles, nos autem ignobiles !* — et je vous réponds que vous leur tirerez les larmes des yeux, et les forcerez à envier saintement votre ignominie. »

Dans le Maïssour, les nouveaux ouvriers soulevèrent moins de difficultés. Comme la distinction des castes y était alors moins sévère, la distance qui sépara les missionnaires

parias des missionnaires nobles fut moins grande, et ils purent être tous dirigés par un même supérieur. Dans le Maduré il en fut autrement. Les commencements furent admirables : la ferveur suppléait à tout. Mais bientôt on reconnut des obstacles insurmontables, parce qu'ils venaient de la nature même des choses. La distinction entre les deux classes de missionnaires dut prendre le caractère de celle qui existait entre les castes ; les rapports ne purent être tels que le demande la subordination des inférieurs à leur supérieur ; il fallut donc établir un supérieur distinct pour les missionnaires parias ; et dès lors la jalousie des castes s'empara de ce premier élément de discorde.

De plus, en voulant remédier par des moyens peu naturels aux conséquences du principe qu'on réprouvait, on aboutissait à confirmer ce malheureux principe, et à lui donner une réalité plus absolue qu'il ne l'avait jamais eue. En effet, le mal qu'on pouvait craindre de cette distinction civile entre les castes était que les Indiens, appliquant à l'ordre spirituel et religieux les idées et les usages qui existaient dans l'ordre civil, ne regardassent les parias comme indignes de professer la même religion que les nobles et d'arriver au même bonheur éternel. C'est en effet dans ce sens que les adversaires de la Compagnie avaient présenté leurs accusations. Elles étaient fausses pour ce qui regarde les chrétiens, comme on pourra facilement s'en convaincre par la lecture des lettres du Maduré ; elles n'étaient pas même exactes en général pour tous les païens, puisque les parias et les nobles professaient souvent les mêmes sectes, participaient aux mêmes sacrifices, contribuaient aux mêmes fêtes. Mais que résulta-t-il de la mesure qu'on

avait imaginée comme un remède au mal? Il résulta que dans toute la mission les parias et les hautes castes formèrent deux Églises complétement distinctes, séparément administrées par leurs pasteurs, qui n'avaient entre eux aucuns rapports visibles et avoués; or, pour les Indiens deux Églises équivalaient à deux religions distinctes. On affaiblissait donc par ce fait dans les esprits le principe fondamental de l'unité de la religion, commune à tous les peuples de la terre et à toutes les conditions des hommes, principe que tous les missionnaires du Maduré, depuis le P. de' Nobili jusqu'au dernier de ses successeurs, avaient constamment inculqué aux Indiens avec tant de peine, et, nous pouvons ajouter, avec un succès si prodigieux; comme on en trouve la preuve irréfragable dans leurs lettres.

Une autre conséquence non moins fâcheuse de cette mesure, c'est qu'elle semblait imaginée tout exprès pour confirmer les hautes castes dans leur orgueil et dans l'idée de leur excellence et de la bassesse des parias. Elle rétablissait ainsi dans toute sa force cette répulsion des diverses castes, que les missionnaires s'efforçaient de détruire insensiblement par l'esprit du christianisme. On vit en effet de nobles Indiens tressaillir de joie à la lecture de cette prescription, proclamer qu'elle avait été faite en leur faveur; qu'on avait enfin reconnu les prérogatives de leur noblesse; qu'on les délivrait de l'humiliation que leur causaient les rapports et les points de contact avec les parias, qu'ils avaient jusqu'alors subis dans les choses de la religion. C'est cet esprit qui leur dicta les règles qu'ils prétendirent imposer aux missionnaires des parias: 1° N'avoir aucun commerce

avec les missionnaires des hautes castes ; 2° n'avoir pour domestiques et disciples que des parias; 3° n'entrer jamais dans les maisons des nobles Indiens, etc., etc. [1].

On ne peut douter de l'intention très-pure et des vues très-sages du P. général, qui avait conçu et proposé cette nouvelle institution comme un remède extrême, le seul qui fût à sa disposition ; et cependant mise en présence des circonstances et des mœurs de l'Inde, elle produisait, et devait naturellement produire des effets diamétralement opposés à ceux qu'on désirait. Tant il est vrai que toute la sagesse et tout le zèle du monde ne suffisent pas pour régler et décider de semblables questions ; s'ils ne sont fondés sur une connaissance profonde et entière des circonstances, des personnes et des mœurs!

Quand ces tristes résultats eurent justifié les appréhensions des pères, ils se hâtèrent d'en informer les supérieurs, et les missionnaires parias subirent quelque modification et furent de nouveau subordonnés au supérieur commun de la mission. Cette disposition ne pouvait remédier à tous les inconvénients ; on regarda néanmoins cet état de choses comme un moindre mal, et les missionnaires parias poursuivirent leur carrière apostolique. Deux églises de parias furent construites à cette fin à Tirouchirapali, l'une dans la ville, l'autre à Élouppour, par le P. Ferd. Pimentel ; deux églises semblables furent bâties, l'une à Tanjaour et l'autre à Nandavanapatti, et le soin en fut confié au P. Jul.-Cés. Potenza. Une cinquième église de parias fut érigée dans le petit royaume de Torréiour, et administrée par le P. Jos.

[1] Lettre annuelle de 1750.

Bernard depuis 1746 jusqu'en 1748; son successeur fut le P. Pierre Amadesi, qui, aidé du P. Potenza, construisit une autre église près de Poudour. Une septième église près de Mannarcoïl, dans les États d'un seigneur nommé Outtancalnayanar, fut confiée aux soins du P. Laurent d'Almeida, qui mourut en 1747, et eut pour successeur le P. Ant. Censola. Une huitième église de parias, établie à Maduré, fut administrée par le P. Ant. Douarte, qui tomba malade, et fut remplacé par le P. Jean de Ourem, auquel succéda, pour la même cause, le P. Falconi en 1749. Les autres églises furent : une neuvième dans le Marava, une dixième à Camanayakenpatti, qu'administrait en 1749 le P. Michel de Silva, une onzième à Tirounelvely, que desservait le P. Philippe Prati, etc.

Ces chrétientés de parias n'avaient à craindre aucun obstacle dans leurs développements; les parias étaient flattés de tout ce que l'on faisait à leur égard, et leurs attentions dédommageaient les missionnaires de l'état d'humiliation qu'ils avaient embrassé pour eux. Mais ces développements ne faisaient pas la prospérité de la mission; ils ne la sauvaient pas du mépris, qui préparait sa ruine. Tous les embarras de la nouvelle transformation pesaient sur les missionnaires des hautes castes, parce que c'étaient eux qui avaient à lutter contre leurs prétentions, à réprimer leur orgueil et à prévenir les autres conséquences désastreuses qui menaçaient la mission. Ils commencèrent par résister aux propositions des choutres[1] et rejeter les lois qu'ils voulaient dicter aux nouveaux missionnaires. Un motif bien louable de cette résistance était sans doute la répugnance de

[1] Indiens de hautes castes.

voir leurs confrères réduits à cette extrême humiliation de ne pouvoir entrer dans aucune maison de choutre, et de n'avoir que des parias à leur service ; mais ils avaient une autre raison plus forte et plus décisive : c'est qu'en admettant ces lois et en réduisant les nouveaux missionnaires à la condition de parias, ils tombaient par le fait même, sans remède et sans retour, dans les deux inconvénients que nous avons signalés tout à l'heure, et qu'ils regardaient comme la ruine de la religion. Au contraire, en proclamant que les nouveaux missionnaires n'étaient pas des parias, mais des hommes nobles qui s'étaient dévoués pour le salut des parias, sans néanmoins renoncer à toutes les prérogatives de leur noblesse, ils essayaient un moyen terme, qui soulevait, il est vrai, de nouvelles difficultés, mais pouvait, à travers ces difficultés, aboutir à un résultat moins désastreux. Ils blessaient les mœurs et les préjugés ; mais ils aimaient mieux lutter contre le préjugé que d'établir eux-mêmes son triomphe. Ils résistèrent donc de toute leur énergie aux prétentions des choutres, et exigèrent que les missionnaires des parias pussent entrer dans les maisons des nobles et être servis par eux. Comme un certain nombre de chrétiens choutres leur restaient fidèles, ils parvinrent à procurer aux nouveaux missionnaires des domestiques de bonnes castes et à les faire recevoir dans les maisons des choutres. De cette manière, les missionnaires des parias étaient présentés au pays comme des hommes mystérieux qui n'étaient ni parias ni précisément nobles : c'était une nouvelle classe qu'il fallait imposer aux mœurs et faire accepter aux peuples. Cet expédient était ingénieux ; il tournait la difficulté, l'embrouillait un peu et en changeait l'objet ; et avec

les Indiens, essentiellement routiniers, c'était beaucoup. En portant la lutte sur des missionnaires nouveaux, il conservait aux anciens leur influence et leurs moyens d'action : combattant pour d'autres, ils étaient plus forts. Enfin, supposé la victoire du côté des missionnaires, c'était un nouveau pas fait vers le rapprochement des castes et l'affaiblissement de leur répulsion mutuelle.

La lutte ne tarda pas. Les choutres, voyant leurs propositions rejetées, et blessés en même temps par les autres articles du décret sur les rites, se soulevèrent de toutes parts, et chassèrent de leurs castes ceux qui communiquaient avec les missionnaires des parias. Les anciens missionnaires laissèrent aux rebelles le temps de jeter leur premier feu, abandonnèrent même leurs districts, puis s'en rapprochèrent peu à peu; et, à force de patience, de douceur et de fermeté, ils parvinrent à reprendre leurs postes et à calmer leurs chrétiens. Le P. général, informé de ces troubles, avait ordonné d'accéder aux propositions des hautes castes, qui en Europe semblaient fort raisonnables, et étaient une conséquence logique de la nouvelle institution; mais, après avoir examiné les représentations du P. provincial et des évêques, il approuva la marche suivie par les missionnaires dans le Maduré.

Une circonstance aida puissamment ces derniers à conserver une partie de leurs chrétiens, et à triompher des troubles que suscita la question des rites ; ce furent les fléaux de la guerre et de la famine qui ravagèrent ces contrées. Les Indiens étaient trop malheureux, trop vivement pressés par la misère et les dangers extérieurs, pour avoir le temps ou l'envie de s'abandonner aux suggestions de l'orgueil et

à la susceptibilité des castes. Cependant le nombre des défections fut incalculable, surtout dans la mission du Carnate, plus récente et par conséquent moins consolidée dans les principes de la foi, et plus exposée aux influences des païens. A notre arrivée dans l'Inde, les missionnaires successeurs des Jésuites dans ces contrées et témoins des anciennes traditions, nous disaient que, dans cette seule partie, le nombre des apostasies occasionnées par la publication du décret s'éleva à cinquante mille.

Nous n'avons embrassé dans cette discussion qu'une partie de la grande controverse des rites. A la question des *rites malabares*, qui regarde plus directement notre travail sur la mission du Maduré, il faudrait ajouter celle des *rites chinois*. Ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper; mais nous ne craignons pas d'exprimer notre intime conviction que la conduite des missionnaires chinois serait aussi facile à justifier que celle des missionnaires du Maduré. Nous avons même la confiance qu'après avoir lu tout ce que nous avons dit sur ce sujet, le lecteur ne sera pas loin de partager notre persuasion, et pourra conclure en appliquant le principe : *ab uno disce omnes*.

COMPLÉMENT

INTOLÉRANCE DES RITES ORIENTAUX REPROCHÉE A LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Le lecteur nous demandera avec étonnement ce que signifie ce titre; s'il s'agit sérieusement d'une accusation dirigée

contre la Compagnie de Jésus ; et comment on peut lui supposer tant de contradiction dans ses principes ou d'incohérence dans sa conduite ; comment, après avoir été obligée de démontrer que sa condescendance pour les usages et les rites des nations qu'elle évangélise ne l'a pas entraînée jusqu'à l'idolâtrie, elle se trouverait encore réduite à prouver qu'elle n'est pas ennemie par principe des usages et des rites étrangers différents du rite latin? Nous répondrons que tel est précisément le cas, et que cette contradiction confirme seulement une chose que nous savions déjà : que le sort de la Compagnie est d'être attaquée dans tous les sens, et la pratique de ses adversaires, de faire flèche de tout bois.

Nous plaçons ici la réponse à cette accusation, parce qu'en effet elle se rapporte en quelque manière à la question des rites, et servira à justifier de plus en plus la conduite de la Compagnie, comme à dévoiler la tactique de ses accusateurs ; et aussi parce que le petit orage excité par cette calomnie vint nous surprendre au moment même où nous étions occupé, à Rome, du travail que nous publions. Nous crûmes devoir interrompre ce travail, pour opposer quelques observations aux bruits mystérieux qu'un zèle empressé et peu bienveillant propageait autour de nous. Ce sont ces observations que nous consignons ici pour servir de documents à l'histoire.

« *La Compagnie de Jésus trouble les missions et bouleverse les chrétientés par son intolérance de tout rite étranger, et par son obstination à vouloir réduire les Églises au rite et à la liturgie de l'Église latine.* » C'est ainsi qu'a été formulée cette nouvelle incrimination. S'agit-il de l'ancienne Compa-

gnie ou de la Compagnie nouvelle? s'agit-il de telle ou telle province particulière ou de toute la Compagnie? Nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est que l'accusation est répétée dans toute sa généralité. Nous commencerons donc par y répondre en général, en montrant par les faits l'esprit et la conduite de la Compagnie; puis nous examinerons quel fait particulier a pu lui fournir un prétexte.

Si nous considérons les missions actuelles de la Compagnie de Jésus, l'accusation ne peut avoir lieu pour l'Amérique, où les chrétientés n'ont pas même l'idée d'un autre rite que le latin; ni pour les missions des Indes et de la Chine, qui depuis leur origine ne connaissent que le rite latin. Cependant nous pouvons présenter dans l'Inde des témoignages de l'esprit qui anime les missionnaires de la Compagnie. Deux prêtres indiens, venus de la côte malabare, où ils avaient été élevés dans le rite syro-chaldéen, s'étant offerts aux missionnaires du Maduré pour travailler avec eux, ont été acceptés et ont administré les chrétientés en conservant leur rite. Or, si les missionnaires avaient eu la moindre antipathie pour un rite étranger, il leur était bien facile de justifier leur refus par l'inconvénient qu'il y avait à mêler deux rites différents dans le même pays. Cependant comme l'usage des Indiens les autorisait à recevoir des prêtres du rite syro-chaldéen, ils en ont profité pour procurer aux chrétientés quelques ouvriers de plus.

La même chose est arrivée aux pères de Calcutta. Il y a plus, le P. Moré, supérieur de la résidence de cette ville, écrivait, vers 1842, au R. P. général pour le prier d'envoyer quelques prêtres arméniens (par conséquent avec le rite arménien), par la raison que leur présence faciliterait beau-

coup la conversion d'un grand nombre de schismatiques arméniens que le commerce avait attirés à Calcutta et dans le Bengale. Ainsi, bien loin de vouloir détruire un rite existant, les missionnaires étaient disposés à introduire le rite arménien là où il n'existait pas actuellement.

Dans la mission du Liban la plus entière liberté a toujours été laissée aux Maronites de suivre leur rite ; on peut en dire autant des missions de la Grèce et de la Gallicie. Nous ne voyons donc pas en quoi la Compagnie de Jésus, depuis son rétablissement, a pu donner lieu à cette étrange accusation.

Examinons la conduite de l'ancienne Compagnie sous ce rapport. D'abord, comme nous l'avons déjà dit, les missions de l'Amérique, de l'Inde, de la Chine, etc., ne présentèrent pas de rites différents du rite latin, puisque les missionnaires, en fondant ces nouvelles Églises au milieu de la gentilité, établirent partout le rite latin. Donc, en tous ces pays, les Jésuites n'eurent pas même l'occasion de donner des preuves de leur *intolérance*. Ils firent mieux, ils prouvèrent tout le contraire. Les missionnaires de la côte malabare trouvèrent une Église de cent cinquante mille chrétiens dits de Saint-Thomas, qui suivaient l'hérésie des nestoriens. On n'avait jamais pu les ramener à la foi catholique, parce qu'on avait voulu les forcer de renoncer à leur rite aussi bien qu'à leurs erreurs. Les Jésuites furent plus indulgents : de concert avec le primat des Indes, ils écrivirent au saint-siége et au roi de Portugal et, après en avoir obtenu l'autorisation, ils convertirent à la foi catholique ces chrétiens de Saint-Thomas, en leur laissant leur liturgie et leur rite syro-chaldéen. Il est vrai qu'ils ne leur donnèrent pas un évêque

chaldéen, et que, sous ce rapport, la faveur fut incomplète ; mais il faudrait être bien injuste pour leur reprocher de n'avoir fait en faveur de ces chrétientés que ce qu'ils pouvaient ; car on sait que l'institution des évêques ne dépendait aucunement des missionnaires. Que si l'on veut attribuer à cette cause les malheurs de ces chrétientés, arrivés en 1655, environ soixante ans après leur conversion (malheurs dont il serait facile d'assigner des causes plus vraies), nous ne contredirons pas, mais nous demanderons de quel droit on voudrait en rendre responsable la Compagnie[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que personne ne s'était montré à l'égard de ces chrétientés aussi condescendant que les missionnaires de la Compagnie de Jésus.

Une observation semblable se présente par rapport à la Chine. L'intolérance qu'on voudrait reprocher aux missionnaires était si loin de leur caractère, qu'après avoir étudié

[1] En 1563 un aventurier arménien se présenta dans l'Inde en se disant archevêque envoyé par le patriarche de Babylone pour gouverner les chrétientés de Saint-Thomas. Ces chrétiens avaient depuis plusieurs siècles regardé le siége de Babylone comme leur centre de dépendance ; il fut donc facile à cet aventurier de réveiller par ses intrigues tous leurs sentiments de sympathie et d'antique dévoûment envers le patriarche. Les esprits s'exaltèrent ; une conjuration se forma, et l'un des prêtres indigènes fut élu par douze de ses confrères et nommé évêque. Quoiqu'une grande portion de la chrétienté demeurât fidèle à ses véritables pasteurs, ceux-ci furent obligés de céder à la violence et de se retirer sur la côte. Mgr l'archevêque de Cranganore en informa le saint-siége ; la sacrée congrégation envoya deux commissaires apostoliques, qui, sans entendre les explications des missionnaires, ne traitèrent qu'avec les rebelles (par le moyen d'interprètes), espérant ainsi gagner la confiance de ces cœurs exaspérés, et rétablir la paix et la soumission dans cette Église. En dernier résultat, ils déchargèrent les missionnaires de la Compagnie de Jésus du soin de cette chrétienté, et par conséquent aussi de toute responsabilité par rapport aux conséquences d'une telle mesure.

les mœurs de la nation, et reconnu le grand obstacle que l'introduction de la liturgie latine susciterait à la propagation de la foi, les missionnaires conçurent le projet d'adopter la langue chinoise pour la langue liturgique de cette Église naissante, et eurent le courage d'en faire la proposition à la sacrée congrégation, comme nous l'avons vu dans leurs mémoires.

Après de tels documents, est-il encore nécessaire de passer en revue les autres missions de l'ancienne Compagnie? de démontrer, les pièces en main, que dans la Syrie, la Grèce, etc., les missionnaires laissèrent constamment la plus entière liberté de suivre les rites en usage dans chaque pays? que le P. Mendez, patriarche d'Éthiopie en 1625, ordonna une foule de prêtres indigènes en leur laissant leur rite et même à plusieurs leurs femmes [1]? Mais que nous ser-

[1] Le P. Mendez trouva en Ethiopie beaucoup d'abus, de pratiques judaïques et d'autres superstitions, que sa conscience ne lui permettait pas de tolérer, mais qu'il était bien dangereux d'attaquer. Peut-être se confia-t-il trop facilement aux démonstrations éclatantes des princes et des grands de l'empire, qui, de concert avec l'empereur, semblaient l'appuyer et lui assurer le succès. Peut-être par suite de cette confiance crut-il trop tôt pouvoir travailler à réformer quelques abus. Mais il ne mérita certainement pas les reproches amers et les accusations violentes dont il fut l'objet. Quand même il y aurait eu quelque imprudence dans sa conduite, cette imprudence n'était-elle pas pardonnable? donnait-elle surtout à l'opinion le droit de s'acharner contre la Compagnie de Jésus, comme il arriva dans cette occasion? Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un contraste bien frappant. En Ethiopie quelques missionnaires, voyant les princes et les chefs de la nation protester solennellement de leur dévoûment à la foi catholique et les populations entières abjurer leurs erreurs, se croient assez solidement établis pour commencer à réformer les abus et les superstitions. Des événements qu'ils ne pouvaient prévoir ne tardent pas à montrer que cette paix simulée n'était que le calme précurseur de la tempête; la fureur du schisme comprimée quelque temps dans le cœur d'une portion de cette nation et même de plusieurs des princes, dont la bouche hypocrite jurait fidélité à

virait cette universalité de témoignages? Si dans quelque coin du monde on trouve un fait, vrai ou supposé, qui paraisse prouver que quelque Jésuite a semblé, pour une raison ou pour une autre, être contraire à une liturgie ou à un rite, ce fait à lui seul anéantira tout l'édifice de nos documents les plus authentiques. Certaines personnes s'empresseront de publier tout bas que les *jésuites de tel pays* font la guerre à tel rite établi ; d'autres, faisant écho, répéteront tout haut que *tous les jésuites* sont ennemis des rites étrangers; et

la foi catholique, cette fureur du schisme fait son explosion, et, secondée par les armes d'une nation voisine (les Gallas), elle bouleverse tout l'empire. Et alors l'opinion d'accuser impitoyablement ces missionnaires et de publier que les *Jésuites* ruinent tout par leur rigide intolérance ; et l'histoire de consigner dans ses pages ces clameurs de l'opinion. D'un autre côté, voici d'autres missionnaires de la même Compagnie qui, à force d'industries s'insinuent chez des nations idolâtres, où l'observance des cérémonies et des usages est poussée jusqu'au fanatisme. Après des sacrifices et des fatigues incroyables, au milieu des tracasseries et des persécutions continuelles, ils parviennent à fonder des chrétientés florissantes au sein même de l'idolâtrie qu'ils battent en brèche. Mais se voyant sous la puissance brutale des masses encore païennes, ils comprennent que la moindre imprudence peut anéantir tous leurs succès et détruire toutes leurs espérances. Ils étudient à fond et dans leur source les mœurs, les usages et les cérémonies de ces peuples; ils interdisent inexorablement à leurs néophytes tout ce qui leur paraît mauvais ou idolâtrique dans sa nature ou dans son institution ; ils leur permettent tout ce qui est indifférent ; ils tolèrent certaines choses qui ne sont que dangereuses à cause de l'abus qu'en font les païens. Dans tout cela ils ne font que suivre exactement la direction des évêques leurs ordinaires, laquelle a été confirmée par le primat des Indes, par un jugement solennel du grand tribunal de l'inquisition et par une bulle du souverain pontife. Grâce à cette sage et patiente condescendance, ils obtiennent, pendant près d'un siècle, de très-grands succès, qui leur font concevoir des espérances plus grandes encore... C'est en ce moment que l'opinion vient les arrêter dans leur carrière ; des clameurs bruyantes s'élèvent autour d'eux ; leur condescendance est taxée de prévarication, et mille voix répètent dans l'Europe entière que les *Jésuites se sont faits idolâtres!*

bienheureux seront les Jésuites si un deuxième écho, remontant savamment des faits aux principes, ne vient pas publier que les *Jésuites, par nature et par esprit de corps*, sont intolérants de tout rite différent du rite latin. Montrons que cette exagération et cette généralisation injuste, dont l'histoire de la Compagnie de Jésus offre tant d'exemples, n'est pas, dans le cas particulier qui nous occupe, une chimère inventée à plaisir. Il suffira pour cela de raconter tout simplement un fait auquel nous ont conduit nos recherches sur l'origine de cette accusation, qui a fait tant de bruit en hauts lieux.

Vers la fin de l'année 1842, une rumeur sourde arrivée jusqu'aux oreilles de plusieurs pères de la Compagnie de Jésus, leur apprit d'une manière vague qu'une accusation relative aux rites circulait dans Rome. Peu de temps après, le R. P. général fut chargé par Grégoire XVI d'avertir les pères de la Gallicie d'avoir soin de ne rien faire qui parût attaquer le rite ruthénien. Le père général, fort étonné, mais heureux du moins de savoir à quel point appliquer le remède, se hâte de transmettre la recommandation aux pères de Gallicie, ordonne aux supérieurs de prendre des informations pour découvrir la faute qui a pu donner occasion à ces plaintes. Les supérieurs reçoivent l'admonition avec grande surprise, et répondent au père général qu'il peut être tranquille, que tous les pères traitent indifféremment les deux rites, et que, pour l'accusation, les recherches les plus exactes n'ont indiqué aucun fait qui pût lui donner le plus léger prétexte. Cependant un second et puis un troisième avis arrivent au Père général; les incriminations publiques, et les bruits des salons et des antichambres

deviennent plus distincts; le collége de Tarnopol est nommé. Et aussitôt une deuxième et une troisième admonition de plus en plus urgente sont transmises par le père général. Les réponses sont les mêmes : le recteur du collége assure que, les deux rites existant dans la ville, les jeunes gens de l'un et de l'autre rite fréquentent indistinctement les classes avec la plus entière liberté, sans que jamais les professeurs aient eu l'idée de se mêler de cette affaire. Cependant les accusations continuent, et, selon la coutume, grossissent. Le nonce apostolique de Vienne ayant envoyé son auditeur à Tarnopol, celui-ci est chargé de prendre sur cette matière les plus minutieuses informations, et il peut le faire avec d'autant plus de facilité et de certitude, que là les élèves sont externes et ne fréquentent le collége que pour les classes ; d'ailleurs les pères du collége n'auraient pu favoriser l'un des rites au préjudice de l'autre, sans exciter dans la ville de vives réclamations de la part de ceux qui se seraient crus blessés. Toutes ces perquisitions n'ont d'autre résultat que de démontrer la parfaite innocence des pères du collége de Tarnopol.

Enfin, en 1843, le père provincial de la Gallicie adresse au père général les différentes pièces qui donnent l'explication du mystère. Voici le fait en peu de mots :

Un jeune homme, né d'un père ruthénien, mais baptisé et confirmé dans le rite latin, s'était présenté au collége de Tarnopol, et fait inscrire comme catholique latin, et cela de son propre mouvement et sans que les pères eussent le moindre intérêt à l'influencer. Arrivé en philosophie, il avait demandé à l'archevêque latin une pension pour continuer ses études ; après sa philosophie, il avait demandé et

obtenu du même prélat d'être admis dans son séminaire. Après trois ans de théologie, il était allé dans son pays en vacances; il y avait vu des amis, fait une connaissance, qui lui inspirèrent une ardeur extraordinaire pour le rite ruthénien. Il pria donc l'archevêque de ce rite de l'admettre aux saints ordres; celui-ci en demanda la permission à l'archevêque latin, auquel il appartenait par tous ses antécédents; le prélat répondit qu'il y consentait; mais que, d'après les saints canons, il fallait une dispense du saint-siége. On écrivit à Rome; l'affaire fut traitée dans la congrégation de la Propagande, qui refusa la dispense; et cette décision fut confirmée par le souverain pontife. Que fit le jeune homme, poussé par sa brûlante dévotion envers le rite ruthénien[1] ? Il composa ou on composa pour lui une humble supplique adressée directement au saint-père; le suppliant y paraissait comme une victime des Jésuites, qui l'avaient, contre ses inclinations, retenu dans le rite latin, auquel d'ailleurs son baptême et sa confirmation l'avaient engagé sans qu'il y eût libre coopération de sa part. Pour renforcer la thèse et lui donner de la vraisemblance, il importait de ne pas la présenter comme un cas isolé; c'est ce que l'on fit, car la calomnie ne coûte plus à qui a fait le premier pas. On eut soin de la broder de généralités de toutes couleurs; et dans ce but, on eut à Rome ses correspondants, chargés d'appuyer les raisons, c'est-à-dire de répandre les calomnies. Ils firent si bien leur devoir, que la renommée n'avait pas assez de bouches pour répéter ces calomnies avec

[1] Le rite ruthénien permet aux prêtres de se marier : c'est le nœud de l'intrigue.

leurs mille variantes. La dispense fut octroyée *ad duritiam cordis*. C'est tout ce que voulait le jeune homme, et de son côté la comédie finit comme finissent toutes les comédies. Mais la diffamation continua à courir, elle court encore ; sur cent personnes qui ont entendu et répété l'accusation, il n'y en a peut-être pas une qui ait entendu la réfutation ; et sur cent personnes qui entendront cette réfutation, pas dix peut-être ne voudront consentir à déposer leurs préjugés ; et dans un siècle la Compagnie de Jésus verra ses adversaires porter en témoignage contre elle les déclamations de 1843 au sujet du rite ruthénien à Tarnopol, avec la même confiance avec laquelle on lui oppose aujourd'hui certains mémoires écrits par ses adversaires dans les siècles passés.

A cette occasion, on a rappelé qu'autrefois plusieurs familles de la noblesse polonaise passèrent du rite ruthénien au rite latin. Nous savons que des prêtres et des prélats ruthéniens furent très-sensibles à cette perte, qui ne leur laissait, disaient-ils, qu'une Église de paysans. Que le nom des Jésuites ait été prononcé dans cette affaire, cela ne nous étonnerait guère : c'est un nom si commode, si accoutumé à porter toutes les responsabilités imaginables ! Mais quand aujourd'hui on prétend historiquement que ce sont les Jésuites qui ont opéré ce changement de rite ; que ce changement était un grand malheur et a été la cause de l'apostasie de plusieurs millions de catholiques ruthéniens, pendant les récentes persécutions des empereurs de Russie, on nous permettra de réclamer contre l'exagération et l'injustice.

1° Les Jésuites, en exerçant le saint ministère dans le rite latin, comme ils y étaient obligés par les lois de l'Église, ont pu contribuer au changement dont il est question ; mais

outre cette cause, qu'on ne peut raisonnablement leur reprocher, il y en avait d'autres bien autrement puissantes et efficaces, telles que l'exemple et l'influence de la cour, les vues politiques, le désir de consolider le royaume et l'Église de Pologne par cette uniformité de rite, les vœux et l'influence des prélats du rite latin, et d'un autre côté le peu de considération et de confiance que s'attiraient les prêtres du rite ruthénien avec leurs femmes et leurs ménages, etc.

2° On doit se rappeler que les Jésuites, n'étant que purs auxiliaires en Pologne, n'agissaient pas d'eux-mêmes et n'étaient que les instruments de l'autorité ecclésiastique qui les employait; qu'un changement de rite ne pouvait s'opérer par eux ; qu'il exigeait l'intervention des évêques et l'autorisation du saint-siége. D'où il suit qu'il est un peu singulier de vouloir rendre les Jésuites responsables de ce qui ne dépendait pas d'eux.

3° Si l'on a employé la moindre violence et la moindre coaction pour opérer un tel changement, nous accorderons qu'on eut grand tort ; mais ce qui nous porte à croire que cet événement ne fut pas un malheur, c'est que le saint-siége l'approuva; c'est que dans le temps on s'en réjouit comme d'une chose très-heureuse; c'est qu'on sut gré aux Jésuites qui y avaient pris quelque part en leur qualité d'auxiliaires.

4° Aujourd'hui l'on prétend attribuer à cette mesure et faire peser sur la Compagnie de Jésus l'apostasie de plusieurs millions de catholiques ruthéniens qui ont cédé à la violence de la persécution. Nous répondrons d'abord que cette Compagnie n'a jamais eu une telle responsabilité, comme il est évident par les raisons précédentes ; puis, qui nous empêchera de dire : 1° que ces millions de catholiques

auraient probablement persévéré dans leur foi si, à l'exemple des nobles, ils avaient adopté le rite latin ; 2° que les nobles eux-mêmes auraient probablement perdu leur foi, si à l'époque indiquée ils n'avaient pas embrassé le rite latin ? Ces deux propositions nous semblent plus probables que celles que supposent les accusateurs ; savoir, que si autrefois les nobles n'avaient pas changé de rite, ils auraient également triomphé de la persécution, et qu'en triomphant ils auraient de plus empêché l'apostasie des populations. Mais, puisque nous en sommes aux conjectures, faisons une hypothèse : supposons qu'anciennement les Jésuites de la Pologne, au lieu de seconder les vœux qui leur étaient manifestés, eussent employé, et avec succès, leur influence pour en empêcher la réalisation, et qu'aujourd'hui quelqu'un vienne nous tenir ce langage : « Voilà ce que savent faire les Jésuites avec leur entêtement pour les rites étrangers, dont ils n'ont donné que trop de preuves aux Indes et à la Chine ! Sans leur funeste intervention la noblesse polonaise aurait adopté le rite latin ; son exemple aurait très-probablement entraîné toutes les populations ; une fois établies dans le rite latin, ce lien les aurait attachées plus fortement à la catholicité, les aurait soustraites à une grande partie des vexations des empereurs, qui ont formellement déclaré vouloir respecter les droits des catholiques latins... elles seraient demeurées catholiques. Donc, si elles sont tombées dans le schisme, aux Jésuites la faute ! » nous avouons que nous serions cent fois plus embarrassé de répondre à un tel argument, que nous ne le sommes de répondre à l'accusation qu'on invente aujourd'hui. Que devaient donc faire les Jésuites dans cette alternative du jugement de la postérité ? Le plus

sage pour eux était de penser au meunier de la Fontaine, et de suivre les motifs de la raison et la direction de l'autorité ecclésiastique, sans s'inquiéter du *qu'en dira-t-on*.

Pendant que les bruits, qui ont donné occasion à cette digression se répétaient encore par les échos de Rome, des rumeurs diamétralement contraires circulaient dans le même temps, dans les mêmes lieux et *provenant des mêmes sources*. Deux personnes distinguées vinrent alors nous trouver en disant « qu'elles voulaient enfin savoir ce qu'il en était *de ces superstitions païennes*, *de ces abominations*, *de ces cérémonies et rites idolâtriques*, que nous avions introduits de nouveau dans notre mission du Maduré, et qu'un missionnaire de l'Inde était venu dénoncer à Rome ; elles ajoutaient que ces graves accusations étaient à l'ordre du jour dans les cercles et dans les antichambres. Nous ne reviendrons pas ici sur la question des *rites malabares*, auxquels on faisait allusion ; mais comme ces bruits avaient leur fondement dans certaines assertions d'un mémoire imprimé à Rome peu auparavant et présenté à la sacrée congrégation de la Propagande (assertions développées et considérablement amplifiées par l'auteur dans les salons et les antichambres), nous croyons devoir leur opposer ici les déclarations suivantes :

1° Les nouveaux missionnaires de la Compagnie de Jésus au Maduré ont toujours suivi et suivent ponctuellement les directions qu'ils reçurent de Mgr de Pondichéry, de qui ils ont dépendu jusqu'en 1846 ; et nous défions qui que ce soit de signaler une seule cérémonie, un seul usage qui soit toléré dans le Maduré et qui ne le soit pas également dans le vicariat apostolique de Pondichéry.

2° Mgr le vicaire apostolique de Pondichéry a plusieurs fois recommandé au supérieur du Maduré de réprimer le zèle imprudent de quelques-uns des pères, qui se montraient trop ardents à condamner certains usages et certaines pratiques des Indiens; jamais il n'a eu l'occasion de lui adresser un avis en sens contraire.

3° Quand l'auteur du mémoire que nous venons de citer prétendait que l'ornement du front, dit *pottou*, était toléré par les missionnaires du Maduré et interdit par ceux de Pondichéry, il commettait tout simplement deux erreurs : 1° une *erreur de fait* en intervertissant les termes de la proposition vraie, puisque cet ornement n'était pas toléré par les missionnaires du Maduré, au lieu qu'il était réellement toléré dans plusieurs districts du vicariat de Pondichéry; 2° une *erreur de droit* en supposant ou faisant supposer à son lecteur que cet ornement est une chose répréhensible ou superstitieuse, ce qui n'est pas. *Ce pottou* fut, il est vrai, *nommément prohibé* par la bulle de Benoît XIV; mais il a été depuis lors *formellement permis* par un bref du saint-siége, comme nous l'avons dit à la page 321.

CONCLUSION.

Nous terminerons ici cette controverse entreprise dans l'intérêt de la justice et de la vérité. Si, contre notre intention, il nous était échappé quelque parole capable de blesser la charité, nous la désavouons, nous la rétractons de toute notre âme. Nous rétractons encore avec plus d'empressement et d'énergie tout ce qui dans cet écrit pourrait s'écarter

du sentiment de la sainte Église, notre mère et notre maîtresse. Quelles que soient les discussions qui s'élèvent, nous aimerons toujours à nous reposer sur sa haute sagesse et sa pieuse sollicitude. Si nous avons des craintes, elles ne peuvent naître que des semences de trouble et de désunion que l'on pourrait répandre parmi les ouvriers appelés à travailler à l'œuvre de la régénération des peuples.

APPENDICE

TABLEAU GÉNÉRAL DES MISSIONS ACTUELLES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Les détails que nous avons dû présenter dans cet ouvrage, pour justifier les missionnaires réguliers, donnent une idée assez exacte des missions de l'ancienne Compagnie de Jésus. Le lecteur nous demandera peut-être si la nouvelle Compagnie n'a pas recueilli quelque parcelle de ce magnifique héritage, et ce qu'elle a fait pour en soutenir la gloire. Nous voulons satisfaire à ce juste désir, en offrant ici le modeste tableau des missions actuelles de la Compagnie de Jésus. Bien modeste en effet ! et ce n'est pas sans un certain mérite d'humilité que les enfants exposent leurs faibles essais à côté des travaux gigantesques de leurs pères. Plus d'une cause, sans compter la supériorité du talent et des qualités personnelles, expliquent cette énorme différence.

Nos anciens missionnaires avaient pour eux l'immense avantage attaché à ces temps héroïques de la conquête. Le champ leur était livré libre et sans limites ; leur zèle pouvait s'y étendre à l'aise et sans entraves ; leur génie, en y déployant ses prodigieuses ressources, pouvait à volonté fonder des chrétientés, créer des missions, organiser des provinces... C'est ainsi qu'on vit surgir comme par enchantement les cinq grandes provinces des Indes orientales, les

huit florissantes provinces de l'Amérique du sud, et les nombreuses missions de l'Amérique du nord. Ce sont là des avantages que n'ont plus trouvés les missionnaires de la nouvelle Compagnie. Nous espérons cependant montrer par le tableau que nous allons tracer, que les missions nouvelles ne diffèrent pas essentiellement des anciennes, qu'elles partent du même principe, suivent la même méthode et tendent à se développer selon le même plan, autant que le permettent la position qui leur est faite et les conditions qui leur sont imposées.

Ainsi l'on y verra, aujourd'hui comme autrefois, les missionnaires auxquels l'Église a confié une portion du vaste champ évangélique, y former une *mission*, gouvernée par un *supérieur général* aidé de ses *consulteurs*, divisée en divers *districts*, dont chacun a son supérieur local, dépendant du premier supérieur, etc. — Cette organisation ne va pas encore jusqu'à constituer partout sur les lieux mêmes une *province*, composée de plusieurs missions et chargée de les relier entre elles, de leur communiquer la vie et de leur imprimer le mouvement. En général le nombre des missionnaires ne suffit pas à la réalisation d'un tel plan, et chaque mission est trop restreinte dans ses limites pour espérer d'y compléter jamais cette puissante organisation. D'un autre côté, les diverses missions se trouvent séparées par des distances trop considérables pour pouvoir se grouper autour d'un centre commun, et y trouver un principe d'unité et de force. Il a donc fallu remédier à ce défaut en rattachant ces missions lointaines aux diverses provinces de l'Europe, pour ce qui regarde leur gouvernement et les secours ordinaires qu'elles en reçoivent (ce qui cependant n'exclut d'au-

cune d'elles les sujets des autres provinces (qui s'y sentiraient appelés par la volonté divine).

On n'a pas toutefois renoncé absolument au plan des anciennes missions, ni abandonné le désir de le réaliser là où les circonstances en offrent la possibilité. Ainsi les différentes maisons, colléges, résidences, missions, du *Maryland* composent déjà une *province*, rattachée plus directement au centre général de la Compagnie, et nous pouvons en dire autant de la *vice-province* du *Missouri*.

L'ancienne Compagnie, dans l'intérêt de ses missions, acceptait quelquefois la dignité épiscopale, comme à Cochin, à Cranganore, à Méliapour, etc. De même aujourd'hui plusieurs des missions apparaissent dans ce tableau ayant à leur tête un père élevé à la dignité d'*évêque vicaire apostolique*, ou revêtu du titre de *préfet apostolique*.

Enfin dans les nouvelles missions comme dans les anciennes, on trouve les sujets indigènes [1], admis au sacerdoce ou reçus dans la Compagnie, dans l'Inde, en Chine et en Amérique, autant que la prudence peut le permettre. Ainsi, aujourd'hui comme autrefois, les missionnaires de la Compagnie travaillent à s'enraciner et à se naturaliser dans les contrées confiées à leur zèle, afin d'y implanter la religion et l'Église de Jésus Christ. Ainsi la province du Maryland et la vice-province du Missouri sont déjà en très-grande partie des institutions nationales, se recrutant dans le pays et vivant de leurs propres ressources.

[1] Nous avons déjà dit p. 62 et 71 ce que nous entendons par *sujets indigènes* et *clergé indigène* : c'est un clergé tiré des populations mêmes du pays qu'il est chargé d'évangéliser.

Missions de la province de Paris.

Cette province est chargée des quatre missions du Canada, de New-York, de Cayenne et de Chine, dont voici le tableau.

I. La mission du Canada contient un collége, un noviciat, trois résidences et deux districts de mission, son personnel est de 30 pères, 19 scolastiques, 42 coadjuteurs.

II. La mission de New-York a deux colléges, trois résidences ou districts de mission; et un personnel de 42 pères, 11 scolastiques, 44 coadjuteurs.

III. La mission de Cayenne compte, dans les diverses stations des pénitenciers, 11 pères, 10 coadjuteurs.

IV. La mission de la Chine se compose de deux vicariats : celui de Nang-Khing et celui du Tché-li-Oriental.

1° Nang-Khing possède un vicaire apostolique, un supérieur général avec ses consulteurs, un collége, un grand séminaire, sept districts de mission; son personnel est de 33 pères, 5 scolastiques, 6 coadjuteurs.

2° Le Tché-li-Oriental compte un vicaire apostolique, un supérieur général, cinq pères et un coadjuteur. En somme, pour toute la Chine, 40 pères, 5 scolastiques, 7 coadjuteurs.

Nombre total des missionnaires de la province de Paris, 123 pères, 35 scolastiques, 103 coadjuteurs.

Missions de la province de Lyon.

Cette province se dévoue aux missions d'Afrique, de la Nouvelle-Orléans et de Syrie.

I. La mission d'Afrique possède deux résidences, un petit collége et deux orphelinats; son personnel est de 28 pères, 5 scolastiques, 49 coadjuteurs.

II. La mission de la Nouvelle-Orléans a trois colléges et résidences de missionnaires, avec un personnel de 39 pères, 11 scolastiques, 49 coadjuteurs.

III. La mission de Syrie compte un collége et séminaire, cinq résidences ou districts de mission, et un personnel de 25 pères, 4 scolastiques, 19 coadjuteurs.

Nombre total des missionnaires de la province de Lyon, 92 pères, 20 scolastiques, 111 coadjuteurs.

Missions de la province de Toulouse.

Cette province est chargée des deux missions de Madagascar et du Maduré, dont voici le relevé.

I. La mission de Bourbon et Madagascar comprend :

1° A Bourbon, un collége, une maison d'enfants malgaches, deux résidences ou districts de mission.

2° A Madagascar, un préfet apostolique et deux stations ou districts de mission dans la grande île; un préfet apostolique et quatre stations ou districts dans les petites îles; son personnel est de 44 pères, 4 scolastiques, 27 coadjuteurs.

II. La mission du Maduré possède un vicaire apostolique, supérieur général. Elle se divise en trois parties principales, celles du nord, du centre et du midi, qui ont leurs supérieurs particuliers, et renferment huit grands districts et vingt-cinq stations de missionnaires, pour 120,000 chrétiens. Son personnel est de 45 pères, 7 scolastiques, 9 coadjuteurs.

Nombre total des missionnaires de la province de Toulouse, 89 pères, 11 scolastiques, 36 coadjuteurs.

Missions de la province d'Espagne.

Cette province, malgré les persécutions qui l'agitent et l'épuisent, dans la mère patrie comme dans les colonies d'Amérique, soutient un grand nombre de missions aux îles Philippines, dans la Colombie, au Chili, au Paraguay. En voici le relevé.

I. Les missions de Fernando-Po et des îles Philippines ont deux stations de missionnaires, comprenant 12 pères, 9 coadjuteurs.

II. La mission de la Colombie possède un noviciat, un collége, un petit séminaire, un grand séminaire, une station de missionnaires; en tout : 34 pères, 40 scolastiques, 28 coadjuteurs.

III. La mission du Chili contient un noviciat, un collége, trois résidences ou stations de missionnaires. Son personnel est de 26 pères, 10 scolastiques, 10 coadjuteurs.

IV. La mission du Paraguay a un grand séminaire, quatre résidences ou stations de missionnaires; en tout 23 pères, 10 coadjuteurs.

Nombre total des missionnaires de la province d'Espagne, 95 pères, 50 scolastiques, 57 coadjuteurs.

Missions composant la province du Maryland.

Cette province qui, la première, a la gloire de réaliser dans son entier le plan des anciennes missions de la Compagnie, est gouvernée par un *provincial* aidé de ses *consulteurs* et par les *recteurs* et *supérieurs* ordinaires. Elle comprend le Maryland, la Colombie, la Pensylvanie et le Massachusetts ; et possède :

1° Dans le Maryland, un noviciat, un collége, sept résidences ou stations de missionnaires.

2° Dans la Colombie, deux colléges.

3° Dans la Pensylvanie, trois résidences ou stations.

4° Dans le Massachusetts, un scholasticat, un collége, deux résidences ou stations. Son personnel est de 88 pères, 116 scolastiques [1], 94 coadjuteurs.

[1] Ce nombre de 116 sujets, recrutés dans le pays et se préparant au ministère apostolique, nous montre par le fait ce que nous avons établi en principe, le zèle de la Compagnie de Jésus à développer les ressources nationales, et à naturaliser les institutions de l'Église dans les pays qu'elle est chargée d'évangéliser.

Missions composant la vice-province du Missouri.

Cette vice-province comprend les États du Missouri, du Kentucky, de l'Ohio, du Visconsin, du Kansas, de l'Illinois et des Indiens (Osages et Potowatomies). Elle possède :

1° Dans le Missouri, une université, un noviciat, un grand séminaire, cinq résidences ou stations de missionnaires.

2° Au Kentucky, un collége et station de missionnaires.

3° Dans l'Ohio, un collége et station de missionnaires.

4° Dans le Visconsin, une station de missionnaires.

5° Dans le Kansas, une résidence ou station.

6° Dans l'Illinois, une résidence ou station.

7° Chez les Indiens, deux stations de missionnaires. Son personnel est de 81 pères, 14 scolastiques [1], 91 coadjuteurs.

[1] On peut appliquer à cette vice-province du Missouri l'observation que nous faisions à la page précédente sur la province du Maryland.

Missions de la province de Germanie.

Cette province est chargée de la mission naissante de Bombay, gouvernée par un vicaire apostolique, supérieur général, et par des supérieurs particuliers pour ses divers districts. Sa mission comprend :

1° Dans le district de Bombay, trois résidences ou stations.

2° Dans le district de Salsette, un grand séminaire.

3° Dans le district du Décan, cinq stations.

4° Dans le district de Guzerat, une station.

5° Dans le district du Sinde, deux stations. Son personnel est de 27 pères, 5 coadjuteurs.

Diverses autres missions.

Nous ne ferons qu'indiquer ici plusieurs autres missions moins considérables.

I. La province d'Angleterre est chargée :

1° De la mission de la Guyane anglaise, administrée par un évêque, 12 pères, 1 scholastique et 1 coadjuteur.

2° De la mission de la Jamaïque, administrée par un vicaire apostolique et 8 pères. En tout : 21 pères, 1 scolastique, 1 coadjuteur.

II. La province de Turin cultive les missions :

1° De la Californie, où elle a deux colléges et une résidence de missionnaires.

2° De l'Orégon, où elle a deux résidences de missionnaires. En tout : 32 pères, 3 scolastiques, 27 coadjuteurs.

III. La province de Belgique est chargée de la mission renaissante de Calcutta, où elle a commencé un collége tenu par 10 pères et 5 coadjuteurs.

IV. La province d'Autriche a commencé un collége dans l'Australie, où elle a 5 pères, 4 coadjuteurs.

Relevé du tableau général

DES MISSIONS ACTUELLES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Province.	Pères.	Scolastiques.	Coadjuteurs.
de Paris.	321	35	103
de Lyon	92	20	111
de Toulouse . .	89	11	36
d'Espagne . . .	95	50	57
du Maryland . .	88	116	94
du Missouri. . .	88	44	91
de Germanie . .	27	»	5
de Turin	32	3	27
d'Angleterre . .	21	1	1
de Belgique. . .	10	»	5
d'Autriche . . .	5	»	4
SOMME. .	563	280	534

En tout, 1,477 membres de la Compagnie de Jésus actuellement employés dans les missions.

N. B. Il faudrait ajouter à ce chiffre les sujets employés par les provinces d'Italie dans les missions de Chio, de Syra, de Dalmatie, de l'Herzégowine et de l'Albanie... sur lesquelles nous n'avons pas d'informations exactes.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Quoique nous ayons cru devoir placer en note, dans le cours de la discussion, les divers documents que nous avons cités, la longueur de quelques-uns d'entre eux nous a obligé de les renvoyer à la fin du volume, afin de ne pas trop interrompre la suite des faits et des raisonnements.

N° I

L'ÉTABLISSEMENT DES COLLÉGES ET SÉMINAIRES DANS LES INDES AVAIT POUR OBJET PRINCIPAL L'ÉDUCATION DES PRÊTRES INDIGÈNES.

Dans un recueil des bulles données en faveur des Indes, le compilateur relate un bref de Pie V du 14 octobre 1567, qui accorde à perpétuité des indulgences pour les bienfaiteurs des séminaires dans les Indes orientales; puis il ajoute, page 137 : « Pro fundantibus vel dotantibus aliquod collegium pro scholaribus *in sacris litteris instituendis*.... Jam concessa fuerat indulgentia plenaria.... Ita habetur in litteris apostolicis Pauli III inscriptis : *Dilecto filio Francisco de Xavier, socio Societatis de*

Jesu nuncupatæ, theologiæ professori nostro, et apostolicæ sedis nuntio; quarum initium est : « *Dudum pro parte charissimi in Christo filii nostri Joannis.....* Sub data ad sanctum Petrum an. 1540. » Il cite ensuite un fragment de ce bref : « Necnon qui aliquod collegium, *pro scholaribus sacris litteris ad servitium Dei operam daturis*, in eisdem partibus ultra et citra promontorium caput bonæ spei nuncupatum fundaverint seu erigi fecerint, aut ad id manus adjutrices porrexerint, quoties id fecerint, tam ipsi quam eorum nati et omnis familia ; necnon qui collegia hujusmodi, *animo et intentione.... sacris litteris pro servitio Dei studendi*, ingressi fuerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem consequentur, etc. »

Ce document est d'autant plus précieux qu'il prouve que les missionnaires de la Compagnie de Jésus s'occupaient de la formation du clergé indigène dans l'érection de leurs colléges des Indes dès l'an 1540, c'est-à-dire avant le concile de Trente, et quatre-vingts ans avant l'établissement de la sacrée congrégation de la Propagande.

N° II

MÉMOIRES DES MISSIONNAIRES JÉSUITES DE LA CHINE EN FAVEUR DU CLERGÉ INDIGÈNE ET DES ÉGLISES NATIONALES.

I. — *Extrait du Mémoire du P. Rougemont, composé l'an* 1667.

1° An ex Sinensibus assumi debeant ad sacerdotium ?

2° An hi patria aut latina lingua in sacris uti debeant ?

Quamvis supervacaneum videri possit pluribus ad hæc quæsita respondere, cum nulli dubia possit esse utriusque rei vel utilitas maxima vel etiam necessitas ; *quandoquidem illam jam ante quin-*

quaginta circiter annos Sinensis missio R. P. nostro, et per hunc summo Pontifici proposuit.... Respondebo tamen, eo maxime consilio, ut si qui forte scrupuli quorumdam animis hæserint, evellantur.

Quod igitur ad primum quæsitum attinet, respondeo. Videri mihi non solum perutile, sed plane jam necessarium.... Vel enim posthac favebit aula legi christianæ, vel adversabitur. Si adversetur, difficile maximoque suo periculo, maximo item periculo christianorum homines europæi præsertim plures rem christianam tueri et conservare hic poterunt. Quod tamen popularibus seu Sinis multo minus erit difficile propter varias causas....

Si vero aula faveat (vel etiam si tantum permittat), tanta mox incrementa capiet res christiana, ut prorsus impares futuri simus europæi colligendæ messi tam copiosæ; cum interim difficillimum sit salvos huc perducere missionarios ex Europa. Ex tringinta sociis quos abduxit P. Proc. Martinez quinque duntaxat ex tanto numero supersunt, aliis vel in itinere vel in ipso prope ingressu Sinarum mortuis. Quid ergo ubi mille et quingentis opus fuerit?

Faciamus tamen et huc pervenire posse quam plurimos et linguam litterasque, plurium quidem annorum spatio, aliquando tamen addiscere; cui tandem credibile sit, politicam nationem et hoc imprimis tempore tam suspecta habentem omnia et jam olim exteris omnibus tam inhospitalem, passuram esse homines europæos, a quibus jam cognovit vicinis in regnis atque insulis multa esse occupata, in visceribus degere imperii sui, pervagari omnia, discipulos conscribere, etc..... Ecquod Europæ regnum id patiatur?

Ab ipsis Ecclesiæ primordiis hæc una ubique fuit agendi ratio; sic apostoli, etc.

An quod in Europa, quod in Armenia, Æthiopia, India et proximis hisce temporibus *in Japonia* fecerunt, in China facere non licebit? Ex Cretensibus, Æthiopibus, Indis...., et hac ætate nostra ex Paravis, Malabaribus, Canarinis, quotannis ordinantur; ex Sinis vero..... ad sacros ordines admoveri nemo poterit?

Sed enim vitiosi sunt Sinæ, parum firmi et constantes. — Sancti ergo Cretenses (teste scilicet apostolo) ; firmi Æthiopes ; constantes Indi. Imo complures Europæorum quam superbi, quam iniqui, quam lascivi !.... et tamen quam sancti et immaculati sacerdotes ex iis ipsis exstiterunt !

Hæc imprimis persecutio (ut de Nankinensi non loquar), præclare docuit non paucis Sinarum multo plus inesse roboris, constantiæ, virtutis quam speratum fuerat.

Vera quidem, dicet aliquis, sed in hac China quæ spes est convertendi ad Christum imperatoris? Hoc autem non converso, quibus armis tueri poterimus ecclesiasticam disciplinam et auctoritatem? Sed ab istis ego vicissim quæro Ecclesia universalis quo brachio, quibus armis tutata est ecclesiasticam disciplinam per trecentos circiter annos ?.....

Sed, inquiet quis, peribit *auctoritas*..... Quæ vel cujus est auctoritas ista de qua laboretur? An privata cujusque nostrum? Minuetur auctoritas nostra..... Minuatur sane, et si Deo cordi fuerit, tota percat.....

An auctoritas sacerdotii? Quod vereamur ne sinenses isti sacerdotes, vel propter incontinentiam suam, vel propter lucri cupiditatem similesve causas dati in sensum pravum, polluant nomen Domini? Hujus gravissimum periculum, Deo juvante, removebit industria, vigilantia, sollicitudo nostra.

Le P. Rougemont conclut et passe à la seconde question ; il revient encore une fois aux démarches faites cinquante ans auparavant auprès du saint-père le Pape par l'intermède du père général ; il cite le mémoire qui fut alors écrit par le P. Trigault au nom de tous les missionnaires, et rapporte le motif suivant, donné par ce père en faveur du clergé indigène : « *Ut etiamsi europæi sacerdotes martyrio omnes afficerentur se ipsa (missio) stare possit.* » Nous ne le suivrons pas dans toutes les raisons qu'il présente parce qu'elles se trouvent mieux développées dans le troisième Mémoire.

II. — *Extrait du mémoire du R. P. Verbiest, vice-provincial de la Chine.*

Pour la même cause, nous nous contenterons de donner ici quelques extraits du deuxième mémoire, celui du P. Verbiest. Il est adressé au P. visiteur, l'an 1676.

REV. IN CHRISTO PATER VISITATOR.

Quando superioribus litteris misi sententiam meam circa Sinas sacerdotio initiandos, illam misi absolute sine rationibus de tota hac re adjunctis. *Nam cum anno* 1666 *in cœtu cantoniensi Patres missionarii sinenses totum hoc negotium satis examinasse viderentur*, existimabam sufficere si quam partem sequerer simpliciter affirmando aut negando responderem.....

Notandum : 1° *Quod R. P. generalis dederit facultatem V. provinciali sinensi admittendi in societatem ex litteratis Sinensibus, non juvenes sed ætate maturos*[1], *sub conditione quod ex tribus partibus patrum sinensium ducæ tertiæ una cum P. Visitatore consentiant, et ex vi illius consensus jam aliqui admissi fuerint.....*

..... Ab eodem tempore, PP. visitatores et V. provinciales sinenses *determinarunt novitiatum intra Sinam instituendum, et revera instituerunt*, P. Prospero Intorcheta magistro noviciorum constituto..... Judicarunt novitiatum intra Sinam omnibus consideratis commodius quam extra fieri posse. Intra Japoniam novitiatus fuit institutus ex quo multi in societatem ingressi

[1] Suppono maturam ætatem dici posse illam quam Ecclesia determinat pro sacerdotio, id est a 25 ad 30 et ultra.

insignes missionarii et martyres fuerunt; ergo etiam intra Sinam institui potest, etc.

Notandum : 2° Ad postulatum tertium v-provinciæ, per P. Prosp^m. Intercheta procuratorem Romæ propositum, a R. P. nostro generali ita responderi : « *Imperandum P. visitatori ut nihil gravis momenti statuat inauditis Sinensibus* (Patribus) : *monendus vero ut, repugnante v.-provinciale et majori parte professorum, suspendat statuere id de quo agitur et interim recurrat ad P. Generalem.* »

Hic jam quæri potest utrum expediat, in ordine ad novitiatum et sacerdotium, usum latinæ linguæ introduere. Respondeo : præcipuus finis addiscendæ latinæ linguæ, est ut Sinæ facilius addiscant omnia necessaria et convenientia tam ad boni religiosi quam ad sacerdotis munia et exercitia obeunda. Atqui hæc omnia multo facilius Sinæ possunt discere per linguam propriam quam per latinam. Ergo... Omnia necessaria ad instructionem sacerdotis jam a lingua latina versa sunt in sinicam et impressa. Præterea in omni materia plurimi sunt editi libri a nostris sinico idiomate, tam ad stabiliendam et probandam religionem nostram quam ad refutandas sectas sinicas. Imo ipsa dialectica et philosophia atque etiam theologia D. Thomæ magna ex parte impressa sunt. Denique si quid aliud judicaretur necessarium et utile, id facillime potest verti ex lingua latina in sinicam ac tabulis ligneis more sinensi incisis facile et exiguo cum sumptu potest imprimi. Nulla est extra Europam missio societatis quæ missioni sinensi comparari possit in numero et excellentia librorum, idiomate proprio cuique regioni editorum.....

Le P. Verbiest porte ensuite plusieurs raisons qui reviennent à peu près à celles qui sont exposées dans le troisième mémoire, que nous citerons ici en entier, parce qu'il est le plus décisif.

III. — *Mémoire adressé par les missionnaires de la Chine au saint-père le pape, l'an 1695.*

DE NECESSITATE SACERDOTUM SINENSIUM, ET DISPENSATIONIS PRO SACRIFICIO IN SINENSI.

1. — Necessitas multorum operariorum.

Jam publicata libertate religionis christianæ propagandæ in toto hoc imperio sinensi edicto Kamhi imperatoris, dato anno 1692, martii 22, tantus religioni se aperuit campus, et tanta messis colligenda animarum, ut pauci sacerdotes europæi, qui huic imperio ad fidem convertendo laborant, excolendis ecclesiis numerosis occupati, plane hoc tempore non sufficiant ad utendum tam præclara occasione religionem catholicam latissime toto hoc imperio extendendi. Et quamvis advenientes ab Europa multiplicentur operarii, nunquam a tam longinquo petita auxilia, quæ per tot maria huc valde diminuta perveniunt, possunt tam vasto imperio sufficere : in quo quidem ipsis jam existentibus christianis excolendis necdum adhuc abunde de operariis potuit provideri; multo minus ad extendendam Christi fidem per vastissimas provincias.

2. — Sacerdotum sinensium utilitas in persecutione.

Accedit quod propter inconstantiam rerum humanarum, licet modo felicissimum habeat cursum res christiana, sine ulla præfectorum oppositione, aut vexatione; tamen paucis annis hic rerum

status vel mutatione voluntatum vel ipsius imperii, in sævam persecutionem converti posset, qua, ejectis europæis sacerdotibus, qui difficile in hoc imperio latere possunt, carebit omni subsidio Ecclesia sinensis, si sinenses sacerdotes defuerint, qui illi in persecutione maxime indigenti assistant, et sacramenta administrent. Hanc necessitatem aliorum regnorum experientia ostendit : et utinam nunc in Japonia, europæis sacerdotibus arctissime clausa, multi Japones sacerdotes essent, qui his afflictissimis temporibus Ecclesiæ laboranti in sæva persecutione succurrerent!

3. — Exemplum apostolorum et Ecclesiæ primitivæ.

Præter hæc in negotio nascentis hujus Ecclesiæ potissimum nobis incumbit sequi vestigia apostolorum ac SS. Patrum, qui primis Ecclesiæ sæculis Ecclesiam latissime propagarunt, ac stabiliverunt firmissimis fundamentis : quibus ea potissimum cura incubuit ut ex ipsa eadem natione eligerentur viri digni sacerdotio, qui collaborarent tum excolendis christianis, tum etiam divinæ Christi legi prædicandæ ; et divus quidem apostolus Paulus, dum fidem Christi prædicaret in Græcia Judæis et infidelibus, habuit non paucos ex ipsa Græcia sacerdotes, qui sacramenta ministrarent, atque etiam docerent infideles Christi legem ; neque istius gentis nativa superbia, a qua multæ postea hæreses natæ sunt, et ipsemet apostolus despectui habitus, efficere potuit, ut ab utendis ministris indigenis desisteret : quos utique plurium deinceps sæculorum experientia necessarios esse demonstrat.

4. — Sinensium ad id capacitas.

Quod si Sinenses forent ut Brasiliæ incolæ aut aliæ barbaræ nationes, esset ratio cur discederemus ab usu passim servato in propagatione fidei ob incapacitatem gentis incultæ et barbaræ, sed

hoc, de quo agimus, imperium Sinarum magis cultum ac politum est quam ipsi olim Græci, ac Romani, in quo pluribus annorum millibus vigent litteræ, et plerumque acuta non secus ac inter Europæos ingenia reperiuntur. Cur igitur hic deflectemus ab apostolorum et SS. Patrum exemplo primis Ecclesiæ sæculis, gravissima necessitate animarum repugnante, aliisque gravissimis causis.

5. — Solvitur objectio petita ab experimentia recenti.

At contra objici poterit experientia, quod ex tribus recenter ordinatis Sinensibus unus e residentia Xam-Kai haud ita pridem noctu effugerit, ac diu foris, ubi esset, latuerit, donec postea tandem ultro resipuit. Sed ex septem diaconis, qui electi et ordinati sunt ab ipsis apostolis, unus exstitit Nicolaus hebræus hæresiarcha : ergone idcirco ex Hebræis nulli deinceps erant diaconi eligendi? Et ex duodecim sacerdotibus quos Christus ordinavit exstitit unus qui eodem die quo potestatem sacerdotalem acceperat Christum Judæis tradidit, et die sequenti se suspendit. Quomodo etiam a suo charactere degenerarunt aliqui sacerdotes in Græcia ab ipsis apostolis ordinati? Nonne ministrantibus sacerdotibus divino sacramento participabant christiani, de quibus ait apostolus : *Unusquisque suam cœnam præsumit ad manducandum, et alius quidem esurit, alius autem ebrius est*[1]. Atque adeo ebriosis hominibus in Ecclesia eucharistiam ministrabant. Nonne de aliquibus ministris dixit apostolus. *Pseudo apostoli sunt, operarii subdoli, transfigurantes se in apostolos Christi*[2]. Et ad Philippenses (cap. 3) : *Videte canes, videte malos operarios.* Nonne et D. Joannes de uno sacerdote conqueritur, dum ait (Ep. 3) : *Scripsissem forsitan Ecclesiæ : sed is qui amat primatum gerere in eis non recipit nos, verbis malignis garriens in nos; et quasi non ei ista sufficiant,*

[1] II, *Cor.*, 2.
[2] II, *Cor.*, 2.

neque ipse suscipit fratres ; et eos qui suscipiunt prohibet, et de Ecclesia ejicit. Quot demum per tot sæcula natæ sunt hæreses in Græcia, ac toto oriente per sacerdotes græcos, quas esset prolixum ac superfluum commemorare? Ideone condemnandi erunt apostoli ac SS. Patres, qui Græcos sacerdotes ordinarunt? Quot in africana ecclesia hæresum monstra prodierunt a sacerdotibus et episcopis indigenis? Ideone Cyprianus, Augustinus, aliique Patres africani arguendi sunt, quod africanos indigenas suos ordinarunt, atque africanis ecclesiis præfecerunt? Et nunc in Europa quot in locis quidam sacerdotes, immemores sui characteris, cum scandalo vivunt? An ideo non sunt ordinandi sacerdotes ex locis illis oriundi in quibus scandala indigenarum sacerdotum nec pauca contigerunt? Ea enim est infirmitas conditionis humanæ, ut nullus sit status tam sanctus, nulla tam sancta hominum congregatio, ex qua interdum non prodeant a sua professione degeneres, et eo magis profligati quo sanctiori sub disciplina sunt instituti.

6. — Sinenses minus erunt scandalosi quam Europæi.

Quantum autem ex indole Sinarum colligi potest, minus in sacerdotibus sinensibus scandala timenda sunt quam alibi etiam in Europa contingunt; etenim, quamvis varii ex illis pro communi hominum fragilitate mali sint futuri, pauci tamen scandalosi. Sunt enim Sinenses studiosissimi boni nominis ac servandæ decentiæ, atque honoris cujusque statui congruentis. Cum autem in Europa sacerdotes, qui præsertim pagorum Ecclesiis deserviunt, se interdum contemptibiles reddant, hic e contra potius timendum est ne plus gravitatis quam par est sacerdotes assumant, et plus reverentiæ atque honoris, quam ratio postulat, a suis subditis exigant.

7. — Solvitur objectio a conditione Sinarum.

At forte ob innatam gentis superbiam hæreses ab ejus sacerdotibus indigenis exsurgent? Profecto non erat minor Græcorum superbia, et ab eorum subtilissimo ingenio majus periculum hæresum, quæ postea multæ prodierunt, et multa schismata. Quis tamen hactenus improbabit Græcos factos esse sacerdotes? Accedit quod in imperio Sinarum minus sit periculum ab hæresibus quam in romano imperio tempore Ecclesiæ primitivæ : tunc enim apostoli et SS. Patres fidem propagarunt sub dominatione principum Gentilium, qui non solum non favebant, sed sæpe crudeles erant persecutores; ita ut a magistratibus nihil auxilii sperari posset ad hæresiarchas coercendos : hic vero si qui sacerdotes sinenses exsurgant hæretici, coerceri possunt per magistratus; cum præsertim secundum imperii leges pœna capitis puniantur illi qui hæresum seu novarum sectarum se caput erigunt, et nova dogmata disseminant.

8. — Concluditur ex dictis ordinandos esse sacerdotes sinenses.

Ex his satis apertum manifestumque videtur, hoc præsertim libertatis tempore, expedire ordinari sacerdotes sinenses, qui una cum europæis sacerdotibus pondus Ecclesiarum sustineant, et ad fidem late extendendam per omnes provincias collaborent. Ad hunc præsentem Ecclesiæ sinensis statum valde spectant hæc apostoli verba : *Dum tempus habemus, operemur bonum*, sive totis conatibus et multiplicatis instrumentis idoneis late per imperium sanctissimam Christi legem extendamus. Veniet nox, in qua non licebit cum ea libertate operari et sine contradictione Evangelium propagare. Cum religio christiana late disseminata fuerit,

et magnus ubique christianorum numerus, non facile persecutionem patietur; uti ostendit experientia Maurorum, qui licet sint odio, quia tamen valde multiplicati sunt, nihil a magistratibus patiuntur, imperii perturbationem imprimis fugientibus.

9. — De necessitate dispensationis postulatæ.

Cum igitur ex dictis manifeste constet ad propagationem Evangelii in hoc sinensi imperio plane necessarios esse indigenas sacerdotes, hoc convincente non solum ratione, sed et experientia et usu primorum Ecclesiæ sæculorum: nunc superest probandum quod quanta est indigenarum sacerdotum necessitas, tantum sit necessaria dispensatio, ut sinenses sacerdotes missam sinico idiomate celebrare ac eodem sacramenta administrare possint.

10. — Cur in primitiva Ecclesia tantum usus linguæ latinæ, grecæ et hebraicæ invaluerit.

In primo Ecclesiæ exordio missam non solum hebræo sermone, sed insuper græco et latino fuisse celebratam constat ex antiquis scriptoribus: quæ quidem duæ posteriores linguæ eo tempore ita erant communes in toto orbe romano, in quo tunc præcipue propagatum est Evangelium, ut litterati unam saltem ex illis cognoscerent. In quibusdam autem locis, ubi minus illæ linguæ vigebant, ideoque longe minor erat copia sacerdotum, summi pontifices, ne Evangelii cursus retardaretur, benigne concesserunt ut missa patrio idiomate diceretur.

11. — Summi Pontifices cum Moravis dispensarunt ut lingua sclavonica in missa uterentur.

Ut autem varias alias nationes prætermittam, quorum lingua sacrum missæ sacrificium celebratum est, romanorum pontificum facultate vel consensu, in provincia Moraviæ Joannes VIII papa concessit ut lingua sclavonica missa diceretur. Exstat hæc facultas in epistola Joannis papæ VIII data anno Christi 880 ad principem Moravorum, in qua sic ait : *Nec sanæ fidei vel doctrinæ aliquid obstat sive Missas in eadem lingua sclavonica canere, sive sacrum Evangelium, vel lectiones divinas novi et veteris Testamenti bene translatas et interpretratas legere, aut alia Horarum officia omnia psallere : quoniam qui fecit tres linguas principales, hebræam scilicet, græcam et latinam, ipse creavit et alias omnes ad laudem et gloriam suam.*

12. — Major militat ratio pro Sinensibus quam pro Moravis.

Quod si vero pro facilitanda conversione unius principatus, et aliis in locis accelerandæ Evangelii propagatione, aut concessum est aut permissum ut sacrosanctum missæ sacrificium lingua vulgari celebraretur ; quanto magis convenit, ac necesse est, eam facultatem concedi a sede apostolica, pro conversione imperii Sinarum, cum rationes omnes quæ ad id movere poterant in aliis locis fortius longe militent pro facultate huic imperio concedenda, atque etiam aliæ non paucæ longe his graviores.

13. — Ratio primaria discutitur.

Præcipua ratio, quæ olim movit sanctam sedem ad concedendam facultatem, aut permittendum ut lingua vulgari SS. missæ

sacrificium celebraretur, erat inopia sufficientium operariorum, qui in quibusdam provinciis aut regnis Ecclesiam Dei promoverent. At vero hæc ratio primaria et fundamentalis longe magis urget pro imperio sinensi quam pro quacumque alia regione, in qua patrio idiomate concessa est aut permissa : etenim per se patet longe facilius fuisse Moravis et quibusdam aliis nationibus hoc privilegio olim utentibus græcos latinosque, utpote finitimos sacerdotes subministrare, atque etiam in ipsa provincia Moraviæ aliisque locis idoneos invenire ministros qui linguam latinam aut græcam callerent, utpote toto imperio romano utramque communissimam, quam in hoc imperio Sinarum, loco totius orbis ab urbe romana remotissimo, ad quem nonnisi pauci europæi missionarii per plurima maris pericula pervenire possunt, plurimis in ipsa via morientibus.

14. — Argumentum a sinensis imperii vastitate.

Deinde quantula est provincia Moraviæ, de cujus conversione agebatur, præ hujus imperii magnitudine, cujus parti trigesimæ vix possit coæquari? Et hoc imperium non minus patet propagationi Evangelii quam tempore sancti Methodii Moravia, qui privilegium prædictum obtinuit. Ad hæc in hoc imperio non solum nulla sunt græcæ aut latinæ linguæ vestigia; sed imprimis præ cæteris linguis, ab illis diversissima est lingua sinensis, scribendi modus ac characteres.

15. — A difficultate linguæ latinæ tradendæ.

Igitur, ut sacerdotes indigenæ formentur, necesse est magnis expensis pueros lingua latina informare, ac pluribus annis ad sacerdotium erudire. Sed quanti sit illud moliminis opus, et quam incerti successus, longa jam docuit experientia. Primum seminaria puerorum in China sine scandalo vix erigi possunt; ita ut sit

necesse ad studia latinæ linguæ Macaum mittere, ubi per longa temporum spatia in operarios formentur; ex quibus quidem ita formatis magno labore et dispendio, alii ad ducendam uxorem inclinant, alii a parentibus repetuntur, quibus negari in China non possunt; sic ut e pluribus longo labore educatis ac formatis, pauci evadant operarii.

16. — Alia difficultas proponitur.

Et quidem si latina instructos esse oportet omnes sinenses operarios, verendum est ne brevi sacerdotes sinenses a vulgo instar Bonziorum vilipendantur. Etenim europæis litteris a puero institutos, sinica eruditione carere illos necesse est quæ multorum annorum assiduo studio comparatur. Cum autem in hoc imperio litteræ imprimis sint in auctoritate, et homines honoratos a plebeis secernant, quanam erunt in æstimatione sacerdotes nostri sinenses, qui legere aut scribere propria lingua vix noverint, multo minus acquisiverint aliquam in sinensibus libris eruditionem? Ita sacerdotes sinenses litteratis contemptui erunt, nec cum illis poterunt tractare, multo minus cum mandarinis, solumque apud plebeculam rem christianam poterunt promovere. Nos quidem Europæi, scientiis europæis apud Sinenses auctoritatem habemus; nec mirantur exteros in sinicis libris minus esse versatos: at vero Sinenses eruditio sinensis a plebe secernit, et ejus defectu illis contemptui esse necesse est.

17. — Emolumenta fidei secutura ex dispensatione.

Quod si vero ea facultas concedatur ut vulgari lingua SS. missæ sacrificium peragi possit, non deerunt viri jam ætate provecti, moribus irreprehensibiles, diu probati, in prædicatione divinæ legis exercitati, sinensi litteratura instructi, qui ad sacerdotium evehi possint, et cum ædificatione ac fructu prædicationis evan-

gelicæ ministerio fungi. Ita cognovimus factum ab apostolis, qui non adolescentulos ad sacerdotium evehebant, sed seniores et majores natu, quorum jam esset perfecta in agendo maturitas, ac vita immaculata, nec tamen virium robur ad sustinendos labores deficeret.

18. — Prosecutio ejusdem argumenti.

Sic inter sacerdotes erunt viri graves et eruditi, atque etiam mandarinatus officio functi, qui morum gravitate ac probitate nascentem hanc Ecclesiam ædificent ac promoveant. Cum vero quilibet honesto loco nati a puero litteris sinensibus vacent, ut ad gradus litteratorum et magistratus promoveantur, sintque ex illis multi qui gradum, pauci qui magistratum assequantur; spe illa deposita, quæ Sinenses mirum in modum exagitat, erunt non pauci qui ad Dei obsequium et studium divinæ gloriæ meliori sorte animum et operam convertant; ex quibus bene probatis eligi poterunt, sacerdotali dignitate donandi, quam cum honore et auctoritate apud gentiles sustinere possint.

19. — Non idcirco deseretur lingua latina.

Non tamen propterea deseretur omnino ea cura quæ instruendis lingua latina Sinensibus adhibetur; quin et plus quam antea intendetur quantum facultates et tempora permittent. Et vero in China latino et sinico idiomate missa fiet; eo modo quo apud Moravos, recenter conversos, latina et sclavonica lingua est factitatum, atque a Joanne VIII pontifice ordinatum; ita natam recens Ecclesiam lacte nutriebat parvulorum, sperans fore ut Moravensis Ecclesia, postmodum adulta, matris a qua genita est lingua aliquando esset locutura : de quo exstat epistola ejusdem Joannis VIII P. M. ad ipsum methodium Moravorum apostolum, data anno 881, X. Kal. aprilis.

20. — Argumentum a vastitate terrarum, in quibus viget lingua sinensis.

Ad hæc accedit quod lingua sinensis longe sit illustrior eruditione, et amplior terrarum vastitate quam aliæ linguæ vulgares, quibus sacrum celebrari permissum est. Neque enim esse existimo in toto orbe terrarum linguam ullam quæ multitudine hominum illam loquentium sit amplior, neque etiam ulli cedere aut antiquitate famæ, aut voluminum in illa impressorum multitudine; cum et impressio hic nostra europæa longe sit antiquior.

21. — Argumentum a paritate rationis.

Si a pari nobis argumentari liceat, quod si Christus, filius Dei, in hac regione sinensi natus esset, et hoc idiomate scripta essent Evangelia, sacrum missæ sacrificium institutum; postmodum vero sinenses sacerdotes in Europam navigassent ad prædicandum Evangelium; profecto non est dubium quin, cognoscentes linguam latinam toto imperio romano tunc communissimam esse, eamque tum more scribendi, tum loquendi a sinensi diversissimam, latina lingua utendum esse ad missam ab indigenis celebrandam judicarent. Et vero si contra hanc sententiam niti vellent, necesse esset ut Evangelii cursus supra modum retardaretur, atque potius Europæ desperanda esset conversio. Etenim præterquam quod pueri europæi totam pene ætatem in lingua sinensi ac litteratura comparanda insumerent, parum essent idonei Evangelio prædicando, europæis scientiis parum aut nihil instructi. Enim vero si Europæ saluti consultum vellent, sacerdotes latinos ordinarent, et quotquot possent, litteris europæis apprime instructos, ut toto imperio romano latius ac celerius Evangelium extenderetur. Quod vero de Sinensibus apud Latinos, idem de Latinis apud Sinenses judicandum est; cum nunc imperium sinense non sit minus imperio antiquo romano; nec idioma ejus sit magis difficile Romanis quam romanum Sinensibus.

22. — Solvitur objectio petita a periculo schismatum.

Sed his primum opponetur quod quamvis eam dispensationem evincat necessitas, tamen experientia plurium sæculorum compertum sit diversa in divinis mysteriis idiomata et ritus, plerumque schismata ac discessum ab Ecclesia romana peperisse ; uti et nunc videmus Græcos et alias nationes orientales a supremo Ecclesiæ capite defecisse. Verum si attente præteritorum sæculorum acta perscrutemur, profecto inveniemus non a diversitate linguæ ac rituum, sed ab hominibus hæreticis ac nefariis ea schismata non uno tempore nata prodiisse, neque fuisse diversi idiomatis partum, sed eorum superbiæ ac nequitiæ, qua independentiam a sede romana affectarunt.

23. — Solvitur argumentum petitum a schismate Græcorum.

Atque imprimis, quod pertinet ad schisma Græcorum, manifestum omnino est ex antiquis scriptoribus crebro ortum habuisse vel ab hæresi, in quam imperator, aut patriarcha bizantinus incidisset; vel ab eorumdem patriarcharum superbia, qua patriarchæ universales dici volebant. Et passim legimus in eorum historiis quod, ubi hujusmodi imperatores præesse imperio, aut ejusmodi patriarchæ præesse Ecclesiæ desinebant, Græcorum Ecclesia ad obedientiam rediret summorum pontificum ; ita ut majori populorum perturbatione ac vexatione episcoporum ab Ecclesia romana divideretur, cui major pars adhærebat plerumque, quam postea ejusdem obedientiæ restitueretur.

24. — Quæ fuerit vera ejus origo.

At cum paulatim per multa sæcula in eo imperio aliæ atque aliæ diversis temporibus natæ hæreses propagatæ essent, atque magna cleri depravatio, moresque corrupti, mirum videri non debet

malum plurium sæculorum ita invaluisse, ut demum videatur deplorata ejus curatio ; quando quidem nostris temporibus in Anglia divisio ab Ecclesia romana et hæreses uno sæculo ita invaluerint, ut non minus difficile videatur catholico principi eam ad obsequium sanctæ sedis et sanam doctrinam quam Græcorum provincias reducere : cum tamen anglica Ecclesia in sacris mysteriis eodem quo romana idiomate, scilicet latino, semper sit usa.

25. — Solvitur objectio a difficultate communicationis cum Ecclesia romana.

Objicietur dëinde Ecclesiam sinensem, si sinico idiomate in sacris utatur, cum non possit cum Ecclesia romana habere commercium litterarum, facile ab ejus obedientia dilapsuram. Ut huic malo sane gravissimo occurratur, non est necesse ut quilibet sacerdotes sinenses latino idiomate cum sancta sede communicent ; sufficitque ut saltem in dignitate ecclesiastica constituti, aut per se latinam linguam callentes, aut saltem per interpretes, quorum copia nunquam deerit, hoc litterarum possent fovere commercium. Græci et Hebræi antistites, plerumque latinam linguam ignorantes, cum summis pontificibus græcam linguam non callentibus commercium litterarum habuerunt ; et summorum pontificum litteræ ac diplomata ad patriarcham Constantinopolitanum latino sermone scribebantur, et responsa græco idiomate reddebantur ; sic ut tota communicatio per interpretes ageretur, qui quidem græca fraude diplomata pontificia sæpe in sensum contrarium vertebant. At Romæ nulli sunt qui linguam sinensem calleant, et illam interpretentur ; Græci autem erant permulti, aliique ejusdem linguæ peritissimi ? Ita quidem est Romæ, sed hic nunquam deerit copia eorum qui linguam latinam didicerint, sive ex europæis sacerdotibus, sive ex indigenis, a quibus traducta epistola Romam mittatur. Quod si vero ultra videatur necesse esse etiam Romæ haberi ejusmodi interpretes, profecto pro conversione tanti imperii ibi erigi posset seminarium Sinarum, quemadmodum nunc est Græco-

rum, et Maronitarum, quod sanctæ sedi in hac litterarum versione præter alia ejus emolumenta deserviet. Alia insuper excogitari possunt media, quibus huic difficultati occurratur.

26. — Conclusio cum supplicatione ad sanctam sedem apostolicam.

Cum igitur ex supradictis manifestum sit Ecclesiam sinensem indigere sacerdotibus indigenis, ut conversio tam vasti imperii ea qua fieri potest efficacia urgeatur dum præsertim imperator favet Evangelicæ prædicationi, aliunde vero allata prius argumenta ostendant usum linguæ sinensis in missæ sacrificio ad id plane necessarium esse : solum superest supremum Ecclesiæ pastorem pro novi gregis subsidio et amplificatione nascentis sinensis Ecclesiæ obtestari ut filiæ sanctæ romanæ Ecclesiæ, de extremo oriente surgentis, necessitati id concedere dignetur beneficium. Non de una Moraviæ provincia ad fidem convertenda agitur ; sed de uno novo orbe tam vasto ac populoso, ut plures fortasse ejus imperator numeret subditos quam Ecclesia romana in toto orbe terrarum habeat fideles. Quid quod ex imperii tartaro-sinici conversione circumjacentium regnorum salus quoque dependet, apud quos, plerosque tributarios, summa est hujus imperii auctoritas, cujus utique litteras ac politicam administrationem, plusquam a quatuor annorum millibus continuatam, magnopere suspiciunt et imitantur. Ex quo quidem fit ut ab initio Ecclesiæ Christi usquemodo nunquam videatur contigisse majoris momenti negotium ; pro quo promovendo totis conatibus necesse est supplices nos accedere ad universæ Ecclesiæ communem parentem ut quod potest pro sinensis Ecclesiæ amplificatione benigne concedat.

Pechini, 15 Augustini 1695.

Arrivé au père général le 26 décembre 1697 ; présenté par le père général au saint-père le 12 janvier 1698.

N° III

DOCUMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DIRIGÉS PAR LA COMPAGNIE DE JÉSUS DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE POUR LA FORMATION DU CLERGÉ INDIGÈNE.

1° *Dans le Mexique.* — La Compagnie de Jésus s'établit au Mexique en 1572. Elle ouvrit en 1573 le collége des *Saints-Apôtres* (*Pierre et Paul*), qui, ne pouvant suffire à l'affluence des élèves, fut secondé en 1574 par les trois colléges de *Saint-Michel*, de *Saint-Bernard* et de *Saint-Grégoire*. Plus tard ces trois colléges firent place à deux autres établissements; savoir, le collége ou séminaire de *Saint-Ildefonse* et le séminaire de *Saint-Grégoire*; le premier, réservé aux Européens, comptait ordinairement trois cents élèves, dont une grande partie se destinait à l'état ecclésiastique ; il fournissait d'excellents sujets aux divers ordres religieux, aux paroisses et aux chapitres des cathédrales. Le séminaire de *Saint-Grégoire* était destiné *exclusivement aux indigènes* recueillis par les pères dans les diverses missions; leur nombre était de cinquante ; ils en sortaient après une éducation complète pour aller administrer les paroisses dans leur pays sous la direction des missionnaires. (*V.* Alègre, *Hist.*, t. I, p. 78.) En 1816 la Compagnie de Jésus, rentrant au Mexique, reprit le soin de ce séminaire, où elle ne trouva plus que douze élèves ; dans l'espace de quatre ans leur nombre s'éleva jusqu'à trente-six ; puis les révolutions politiques chassèrent de nouveau la Compagnie.

Un autre séminaire fut pareillement institué pour une autre tribu d'Indiens, qui ne pouvaient être élevés avec les précédents, parce qu'ils parlaient une langue différente, celle des *Otomi*; il était placé près du noviciat, à *Tepozotlan*.

Outre ces établissements *spéciaux*, le Mexique possédait plusieurs autres colléges et séminaires dirigés par la Compagnie de Jésus, et ouverts à la jeunesse de toutes les conditions : aux Européens, aux métis et aux Indiens parlant déjà l'espagnol. Tels étaient les colléges ou séminaires de *Guadalaxara*, de *Queretaro*, de *Saint-Ignace* et de *Saint-Jérôme* à *Angelopolis*, de *Mérida*, de *Guatemala*. Ces établissements étaient autant de riches pépinières pour le clergé séculier aussi bien que pour les ordres réguliers. Celui qui nous fournit ces documents atteste qu'il connut lui-même, cinquante ans après la suppression de la Compagnie, d'anciens élèves de ces colléges qui faisaient grand honneur à leurs maîtres, tels que le *P. Sartorio* et le docteur *Medrano*, regardés comme les oracles du pays.

Le P. J. Bap. Salvaterra fonda la mission de la Californie vers l'an 1697; et l'an 1716 la première demande que cet illustre missionnaire adressait au vice-roi du Mexique, par le procureur qu'il lui envoyait à cette fin, c'était de fonder un séminaire destiné à l'éducation de la jeunesse de cette mission naissante.

On peut consulter Clavigero, *Histoire de la Californie*, v. II, p. 11.

2° *Dans le Brésil.* — Les pères de la Compagnie de Jésus arrivèrent dans cette contrée en 1549. Trois ans après, ils avaient déjà ouvert plusieurs séminaires, entre autres celui de *Bahia*, qui contenait deux cents élèves. Plus tard on comptait les séminaires de Rio-Janeiro, de Bahia, d'Olinda, de Saint-Paul, de Récisse, de Tous-les-Saints, du Saint-Esprit, de Maragnon et de Para. Chacun de ces séminaires offrait un cours d'études complet pour les belles-lettres, la philosophie et la théologie.

Consulter la Vie du P. Anchieta, tirée des procès de sa cause. Rome, 1738.

3° *Dans le Pérou.* — La Compagnie de Jésus y entra l'année 1568. L'an 1572 elle fut chargée par le vice-roi et l'archevêque de la direction générale des études et de la formation du clergé national. Elle avait dans cette fin le collége de *Saint-Martin* pour

les jeunes Espagnols, celui de *Cercado* pour les Indiens, le collége de *Saint-Bernard* à *Cuzco*, de *Saint-Jean* à *Salta* ou Chuquisaca, etc., etc.

4° *Dans le Quito.* — L'an 1594, Mgr dom François-Louis Lopez de Solis, de l'ordre de Saint-Augustin, fonda et confia à la Compagnie de Jésus son séminaire de Saint-Louis. L'acte de fondation contenait une clause qui mérite d'être citée.

« Afin que cette œuvre, dont nous espérons un grand service « de Dieu et un grand bien pour notre diocèse, puisse atteindre « cette fin, il est nécessaire que les sujets qui seront chargés de « sa direction soient des hommes d'une vie très-exemplaire, d'une « grande capacité dans les lettres, et d'une longue expérience « dans l'art d'élever et de former la jeunesse. C'est pourquoi « nous, ayant pris l'avis de la chancellerie royale, et reçu le con- « sentement ou plutôt écouté les instances du vénérable chapitre « de notre cathédrale, nous avons résolu de confier et d'aban- « donner ce séminaire à la Compagnie de Jésus, vu que les prê- « tres de cette Compagnie réunissent les qualités ci-dessus indi- « quées. Dans cette détermination, nous ne faisons qu'imiter « l'exemple des souverains pontifes, qui lui ont confié les sémi- « naires les plus illustres que l'on connaisse aujourd'hui dans « l'Église; savoir, le séminaire romain, le collége germanique, le « collége anglais et le collége grec. Exemple qui a été suivi par « un grand nombre de prélats, de princes et de villes, comme il « est arrivé tout récemment à Séville, à Lisbonne et à Valladolid, « où des colléges ont été fondés et confiés à la Compagnie de « Jésus. La sainte Congrégation, interprète du concile de Trente, « dans ses réponses et ses interprétations, a ordonné et suggéré « que partout où l'on pourrait obtenir les pères de la Compagnie « de Jésus, on devait leur confier les études et la direction des sé- « minaires, vu les fruits précieux qu'on a recueillis et qu'on re- « cueille encore tous les jours dans les établissements dont ils « sont chargés... En conséquence, nous ordonnons et comman-

« dons qu'aussi longtemps que les supérieurs de la Compagnie « de Jésus voudront nous accorder à nous et à notre diocèse la « faveur de conserver le gouvernement de cet établissement, « personne ne cherche à le retirer de leurs mains. Par le sang « précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par l'amour dont « nous leur avons donné plus d'une preuve signalée, nous prions « et conjurons les mêmes supérieurs de la Compagnie de Jésus « de ne jamais se décharger du soin de ce séminaire. »

Dans le même diocèse fut érigée, en 1621, la célèbre université de *Saint-Grégoire le Grand*, qui fut pareillement confiée à la Compagnie de Jésus. L'historien Velasco, qui nous fournit ces documents (dans sa chronique manuscrite de Quito, l. I, an 1594), atteste qu'on pourrait compter par centaines les hommes distingués qui sortirent de ces deux établissements, et que de son temps, en 1770, il connaissait de ce nombre deux archevêques, deux évêques, trois présidents de la chancellerie royale et beaucoup d'autres.

5° *Dans la Nouvelle-Grenade.* — Le séminaire de *Popayan* fut confié l'an 1596 à la Compagnie de Jésus par l'évêque de cette ville, ainsi que l'université de *Saint-Barthélemi*, érigée à *Santa-Fé de Bogota*, l'an 1621. — On peut consulter Velasco, *ibid*, an 1596 et an 1621; — Morelli (*Fasti novi orbis ordinat.*, 241, 262, 288, 591.) — Ces historiens remarquent avec complaisance que sur trente-neuf professeurs de philosophie, les seuls dont ils aient retrouvé les noms, vingt-neuf étaient natifs du pays, et dix seulement étaient européens.

L'an 1846 l'évêque de Popayan a confié de nouveau son séminaire à la Compagnie de Jésus; et l'archevêque, Mgr Mosquera, a confié pareillement à la Compagnie son séminaire de Santa-Fé de Bogata, l'an 1845.

6° *Dans le Chili.* — Le collége de *Saint-François-Xavier* fut fondé par le P. Didaco di Torres, l'an 1611. (*V.* Techo, *Hist. du Paraguay*, l. IV, c. 4.) — L'historien Ovalle (l. VIII, c. 8) atteste

que la jeunesse y faisait de grands progrès dans la piété et dans les sciences; et il ajoute que ce collége rendait d'éminents services non-seulement aux ordres religieux, auxquels ils fournissait de nombreux novices, mais encore aux paroisses, auxquelles il procurait des curés pleins de ferveur et d'instruction.

Un autre séminaire était dirigé par la Compagnie de Jésus dans la ville de la Conception.

7° *Dans le Paraguay et le Tucuman.* — La Compagnie de Jésus était chargée d'un collége et d'un pensionnat dès l'an 1610, et l'an 1621 le collége fut érigé en université. (P. Velasco, *Cron.*, 1621 ; — Alcedo, *Dict. hist.*, art. *Cordoue.*)

8° Dans les îles Philippines, l'éducation de la jeunesse et du clergé était confiée à la Compagnie de Jésus. Le collége de *Saint-Joseph* fut érigé l'an 1601; mais déjà avant cette époque l'archevêque avait remis aux pères de la Compagnie le soin de former son clergé. (*V.* Alègre, *Hist. du Mexiq.*, l. II, p. 211.)

N. B. Outre ces établissements plus remarquables, et que nous trouvons indiqués par les historiens de l'époque, il en existait plusieurs autres auxquels nous croyons inutile de nous arrêter.

N° IV

DOCUMENT RELATIF AUX MISSIONS DE LA GRÈCE ET DE LA SYRIE. — RÉPONSE DE LA SAINTE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

Eodem die, mense et anno (9 nov. 1626).

Referente illustrissimo doctissimo cardinali Valerio dissidia exorta inter episcopum chiensem et patres societatis Jesu ejusdem urbis, qui pueros sub certis regulis instruendos suscipiunt, eosque clericalibus vestibus, episcopo prædicto contradicente, in-

duunt; sancta congregatio, attendens dictum episcopum contra propriæ Ecclesiæ commodum laborare, suaque contradictione cæteris maris Ægei ecclesiis inopia operariorum laborantibus præjudicare, quia prædicti patres, sine ulla ipsius et reliquarum insularum dicti maris prælatorum impensa, quasi seminarium quoddam clericorum in illis partibus manu tenent et sustentant.

Censuit 1° prædicto episcopo præcipiendum esse, prout præsenti decreto præcipit, ut quotiescumque a rectore dictorum patrum fuerit requisitus, ei licentiam pueros clericalibus induendi vestibus omnino impertiatur.

2° Eidem rectori concessit ut in casu licentiæ denegatæ dictos pueros vestibus clericalibus, petita, licet non obtenta, licentia, induere possit.

N° V

TRAVAUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS POUR LA FONDATION DES SÉMINAIRES EN EUROPE.

1° *Extrait de l'ouvrage intitulé : Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique, par le R. P. Theiner.* (T. 1, p. 200-350.)

Nous y constatons les faits suivants :

1° Saint Ignace conçoit un vaste plan de séminaires pour l'Église entière, et l'applique d'abord à l'Allemagne. Pendant qu'il le réalise à Rome, en 1551, par l'établissement du *collége germanique*, destiné à devenir le modèle des autres séminaires, le P. Canisius et ses compagnons l'exécutent également par ses ordres dans les diverses provinces de l'Allemagne.

2° Le cardinal Polus, et saint Charles Borromée, amis intimes de saint Ignace, se font les propagateurs de son idée auprès des Pères du concile de Trente. Le saint concile l'embrasse avec ardeur, et la promulgue par son décret de la 23e session en 1563.

— Le pape Paul IV, à la prière des Pères du concile, ordonne que des séminaires soient érigés dans tous les diocèses de la chrétienté, et, pour donner l'exemple, fonde sur le modèle du *collége germanique* le séminaire de Bologne, et le *séminaire romain*, qu'il confie à la direction de la Compagnie de Jésus (1564).

3° Du concile de Trente, un mouvement général se communique à toute l'Église. Saint Charles Borromée fonde un grand nombre de séminaires à l'instar du *collége germanique*. Une foule de séminaires sont pareillement fondés par les évêques d'Allemagne : en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Pologne, en Lithuanie, en Prusse, et confiés tous aux pères de la Compagnie de Jésus. — L'Espagne imite cet exemple[1].

4° En France, des séminaires semblables sont fondés à Toulouse, à Bordeaux, à Cambrai, à Douai, à Rouen, à Reims, et confiés aux soins des Jésuites (1567-1590). — Cependant ce mouvement n'obtient pas en France une propagation aussi rapide et aussi étendue qu'on pouvait l'espérer; il est entravé par les défiances gallicanes, et par les rivalités universitaires qui « *regardaient d'un œil inquiet et les actes des Pères du concile, et les efforts des pères de la société de Jésus.* »

Ce n'est guère qu'en 1620-1640, que ce mouvement prend plus d'extension. Dieu suscite à cette fin des hommes également distingués par leurs talents et leurs vertus. Nous nommerons ici Adrien Bourdoise, qui forma une congrégation dite *de la cléricature...* (1618). — Le cardinal de Bérulle, qui fonda l'*Oratoire* (1618). — Saint Vincent de Paul qui fonda l'*Institut de Saint-Lazare* (1637). — Enfin, M. Olier, fondateur des *Sulpiciens* (1651).

A la vue du zèle déployé et des succès obtenus par ces diverses institutions, et quelques autres moins considérables, la Compagnie de Jésus put se consoler des circonstances fâcheuses qui l'empêchaient de se dévouer en France à cette œuvre des séminaires

[1] Nous rappelons ici le témoignage de Mgr dom Fr. Louis Lopez de Solis, cité au N° III, p. 417.

avec la même liberté qu'elle le faisait dans les autres parties de l'Europe, et tourner son attention et ses efforts vers d'autres œuvres que la divine Providence semblait plus spécialement lui recommander. Cependant elle ne renonça pas entièrement à une mission qui lui était chère à tant de titres; et nous la trouvons encore au XVIII^e^ siècle chargée de la direction de seize grands séminaires dans les diverses provinces de la France.

2° *Liste d'une partie des séminaires dirigés autrefois par la Compagnie de Jésus en Europe.*

1° En France, les séminaires de Nevers, de Secz, de Luçon, de la Rochelle, d'Apt, de Carpentras, d'Embrun, d'Albi, d'Auch, de Rodez, de Saint-Gaudens, de Toulouse, de Strasbourg, de Pont-à-Mousson. Ajoutez deux séminaires spéciaux, l'un à Brest, l'autre à Toulon, pour les aumôniers de la marine. 16

2° Séminaires spéciaux pour les jeunes Anglais : à Séville, à Valladolid, à Madrid, à Saint-Omer, à Rome. 5

3° Séminaires spéciaux pour les jeunes Irlandais : à Lisbonne, à Séville, à Saint-Jacques de Compostelle, à Salamanque, à Poitiers, à Rome. 6

4° Séminaires spéciaux pour les jeunes Écossais : à Madrid, à Douai, à Rome. 3

5° Séminaires spéciaux à Rome (outre les trois ci-dessus mentionnés) : celui des Germaniques, celui des Grecs, celui des Maronites, celui des Illyriens. 4

6° Dans les provinces Rhénanes, les séminaires de Dusseldorf, de Trèves, de Fulde, de Hildesheim et de Molsheim. . 5

7° En Hongrie, ceux de Cassan, de Cremenitz, de Waraden, de Ungar, d'Uduarhely, de Tyrnaw. 6

A reporter. . . . 45

Report. . . . 45

8° En Autriche, ceux de Lintz, de Steir, et deux à Vienne. 4

9° En Bohême, les séminaires de Brinn, de Commotau, de Krumlowa, de Gitschin, de Glatz, de Glotowa, d'Hradisch, d'Iglau, de Guttenberg, de Lignitz, de Lentmeritz, de Neyss, de Neuhaus, d'Olmutz, de Troppau, de Kœnig, de Sagan, de Schweidnitz, de Feltsch, de Znaym, de Prague (deux séminaires, outre deux colléges). 22

10° En Pologne, les séminaires de Lublin, de Sandomir; en Lithuanie, les séminaires de Braunsberg, de Sluck, de Vilna (deux séminaires). 6

11° En diverses provinces, les séminaires de Passau (en Bavière); de Trieste (en Istrie); de Goritz et de Laybach (en Carniole); de Porentrui (en Suisse); de Coloswar (en Transylvanie); de Clagenfurt (en Carinthie); de Gratz et d'Indembourg (en Styrie), de Zagrab (en Croatie). 10

Nombre total. . . 87

N° VI

NOTE SUR LES ÉVÊQUES RÉGULIERS.

Nous avons parlé, page 75, des évêques réguliers. Il ne sera pas inutile de placer ici quelques observations sur une question importante qui fut autrefois agitée à ce sujet dans la Compagnie de Jésus, savoir si un religieux élevé à l'épiscopat reste ou non véritablement religieux. Le P. Suarez et le P. Bartholi soutenaient la négative. Sans prétendre opposer notre opinion à celle de ces deux savants Jésuites, nous avons cependant sur eux un avantage que le génie ne saurait suppléer dans ces sortes de questions po-

sitives ; nous voulons parler du sentiment de l'Église manifesté ou insinué par les décrets des souverains pontifes. Alexandre VII donna, l'an 1662, un décret dans lequel il déclare que les religieux promus à la dignité épiscopale ne sont dispensés des obligations de leur profession religieuse qu'autant que ces obligations seraient incompatibles avec l'exercice de la charge épiscopale [1] ; or si, d'après les paroles de ce pontife, la dignité épiscopale ne détruit en rien les obligations religieuses qui ne sont pas incompatibles avec l'exercice de la charge, il en résulte : 1° qu'elle laisse subsister tout entière l'essence de l'état religieux ; 2° que, relativement aux observances religieuses dont l'épiscopat suspend l'obligation comme incompatible avec l'exercice de la charge, cette obligation se trouve suspendue pour ainsi dire *in actu secundo*, mais n'est pas détruite radicalement *in actu primo ;* 3° que la plus ou moins grande extension de la dispense dépend de l'intention du souverain pontife (Sanctitatis Suæ mentem.... esse) ; que, s'il dispense quelquefois de certaines obligations qui ne sont pas rigoureusement incompatibles avec l'exercice de la charge, cette dispense n'est pas exigée par la nature même de la dignité épiscopale, mais est un pur effet de sa volonté, volonté qui ne saurait se supposer dans la promotion des évêques réguliers pour les missions lointaines, au sujet desquelles fut porté le décret que nous venons de citer.

Benoît XIII pensait également que les religieux élevés à l'épiscopat continuaient d'être véritablement religieux, et pour cette raison il se disait lui-même et signait : « *Religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs* [2]. »

Cette manière de parler est généralement adoptée par les divers ordres réguliers.

[1] « Decernit insuper ac declarat Sanctitatis Suæ mentem nequaquam esse episcopos, si regulares fuerint, ab obligationibus professioni regulari quam emiserunt annexis ullatenus absolvere ac eximere nisi quatenus ejusdem muneris ac curæ pastoralis exercitio impedimenti sint, etc. »

[2] Religiosum *ordinis Prædicatorum ;* et non *ex ordine Prædicatorum.*

Sans nier la probabilité de cette opinion, la Compagnie crut dans la pratique devoir suivre le parti le plus sûr. C'est pourquoi nous voyons les évêques choisis dans son sein, tout en se disant les enfants et les membres de cette Compagnie, écrire néanmoins au père général, aussitôt après leur nomination, pour s'assurer la jouissance de tous les biens spirituels de la société, en même temps qu'ils lui demandaient un aide et un conseil.—Le P. Joseph Pinheyra, consacré évêque de Saint-Thomé ou Meilapour, écrivant au père général dans le même but, en 1726, ajoutait ces paroles remarquables : « Je tiens comme plus probable l'opinion de ceux qui affirment qu'un religieux élevé à la dignité épiscopale demeure véritablement religieux et peut se servir des priviléges accordés à son ordre [1]. »

N° VII

EXTRAITS DE L'HISTOIRE DE LA CALIFORNIE, PAR FR. X. CLAVIGERO, PUBLIÉE A VENISE L'AN 1789.

Tome I^er^, liv. II, page 163. L'année 1640, le marquis de Villena, vice-roi du Mexique, donna l'ordre à D. Louis Castin de Cagnas, gouverneur de la Cinaloa, d'aller reconnaître les côtes de la Californie ainsi que celles des îles voisines, et d'obtenir du provincial des Jésuites un habile missionnaire pour l'accompagner... Ce voyage du gouverneur de la Cilanoa n'eut aucun résultat... En 1645, le roi Philippe IV envoya au Mexique l'amiral Pierre Portée de Casanata, muni des très-amples facultés pour lever des armées, conquérir et *peupler* cette péninsule... Le vice-roi seconda

[1] « Sequor enim ut probabiliorem sententiam affirmantem episcopum religiosum manere vere religiosum, et uti posse priviliegiis suo ordini concessis. »

en tout les volontés de la cour, et pria le provincial des Jésuites de donner à l'amiral deux missionnaires... Celui-ci fut contraint de différer son voyage jusqu'en 1648, époque à laquelle il l'accomplit enfin, de concert avec les deux missionnaires... Mais ayant observé partout l'aridité du terrain, il revint au Mexique pour expliquer au vice-roi les difficultés de l'entreprise.

Page 165. L'expérience de tant d'expéditions infructueuses ne pouvant décider la cour à renoncer à la Californie, Philippe IV réitéra l'ordre d'y faire encore une tentative, et il en chargea l'amiral D. Bernard del Pignadero... Il partit en 1664 avec deux petits vaisseaux ; mais ceux qui l'accompagnaient ne secondèrent pas ses vues, ce qui le détermina à mettre promptement à la voile pour retourner à la Nouvelle-Espagne... Un second voyage dans la Californie, exécuté par Pignadero en 1667, n'eut pas un meilleur succès que les précédents.

Page 166. Le vice-roi du Mexique reçut en 1677, du roi Charles II, l'injonction d'essayer une nouvelle expédition dans la Californie. Cette fois on en chargea l'amiral D. Isidore d'Otendo y Antillos, qui, après avoir reçu les instructions du roi, partit de Chacalla le 18 mars 1683, avec deux navires qu'il avait fait construire dans ce port, et plus de cent hommes. Dans ce nombre on comptait trois Jésuites, que la cour destinait à la conversion des Indiens, et parmi lesquels se trouvait le P. Eusèbe François Kino de Trente, savant mathématicien et missionnaire infatigable, auquel le roi donna la charge de cosmographe.

Page 171. Tandis que l'amiral était occupé en explorations et en voyages, les pères s'employaient avec une diligence extrême à l'étude des deux langues en usage dans le pays ; et lorsqu'ils jugèrent en avoir acquis une connaissance suffisante, ils s'occupèrent de la traduction de la doctrine chrétienne dans ces idiomes.

Page 172. Ils commencèrent bientôt à l'enseigner à quelques sauvages qu'ils purent attirer auprès d'eux. Ils en baptisèrent treize qui se trouvaient en danger de mort : dix d'entre eux mou-

rurent, les trois autres furent remis entre les mains de l'évêque de Guadalaxara... L'amiral, ne découvrant nul moyen de subsistance, se rembarqua avec les missionnaires et tout son équipage, et se rendit à la Nouvelle-Espagne. Ainsi finit cette fameuse expédition, à laquelle on employa trois années et 1,237,500 francs du trésor royal.

Page 174. Le vice-roi fit examiner cette affaire dans une assemblée de tous les ministres du roi; après plusieurs séances, on y déclara que la conquête de la Californie était impossible par les moyens dont on avait usé jusqu'alors; qu'il fallait confier aux Jésuites la conversion de cette péninsule, et leur faire distribuer du trésor royal tout ce dont ils auraient besoin pour subvenir aux dépenses... Le supérieur répondit que : « la Compagnie était vivement touchée de l'honneur que lui faisait cette noble assemblée en lui abandonnant une entreprise de si haute importance, et qu'elle était disposée à y consacrer autant de missionnaires qu'on le jugerait nécessaire...; mais qu'il ne lui paraissait pas convenable que son institut se chargeât des intérêts temporels de cette conquête, de la manière dont on l'avait proposé. »

Page 175. Frustrés de cette espérance, et ayant reçu de nouveaux ordres de la cour d'Espagne, les magistrats reprirent très-vivement les discussions au sujet de la Californie. Après avoir fait le calcul de ce qu'exigeaient les circonstances, et reconnu qu'une somme annuelle de 265,000 francs était absolument nécessaire, on résolut de la donner d'avance à l'amiral d'Otondo, dont nous avons déjà parlé, afin qu'il effectuât un autre voyage... Mais ce dernier ayant été également inutile, on ne songea plus à faire aucune tentative sur la Californie aux frais du roi. Seulement, en 1694, le capitaine François d'Itamarda obtint la permission d'y aller à ses dépens; mais cet essai ne réussit pas mieux que les précédents.

Page 178. Instruit par le P. Kino de la docilité des Californiens et de leurs heureuses dispositions en faveur du christianisme, le

P. Marie Salvaterra s'était déterminé longtemps auparavant à faire tous ses efforts pour qu'il lui fût accordé de se consacrer à leur conversion. Il s'adressa dans ce but à ses provinciaux, aux premiers magistrats de la Nouvelle-Galice, au vice-roi du Mexique, au roi lui-même; mais tous, en louant son zèle comme il le méritait, rejetèrent sa demande d'un commun accord, par la raison qu'après tant d'essais infructueux, ils regardaient cette entreprise comme inutile et même comme téméraire. Les instances du P. Salvaterra avaient continué pendant près de dix ans, conjointement avec celles du P. Kino, lorsqu'en 1696 les principaux magistrats de la Nouvelle-Galice, jusque-là constamment opposés à leurs désirs, se montrèrent tout à fait changés et se réunirent pour les seconder..... Ils écrivirent au vice-roi, et lui exposèrent les motifs qu'ils avaient d'entreprendre de nouveau cette expédition, et d'en espérer le succès si elle était confiée aux religieux de la Compagnie de Jésus.

Page 179. Pendant ce temps, le P. Salvaterra..... obtint du provincial la permission de recueillir des aumônes pour cette grande entreprise..... Le P. Jean d'Ugarte, animé du même esprit que Salvaterra, se joignit à lui pour accélérer la conquête spirituelle de la Californie. L'heureuse issue de leurs premières démarches les porta à réitérer leurs instances auprès du vice-roi afin d'avoir ce consentement si ardemment désiré. Un mémoire rédigé dans ce but lui fut présenté par le provincial des Jésuites. Dans la consultation qui eut lieu à ce sujet entre le vice-roi et les ministres du roi, il se rencontra bien quelques opposants; mais enfin, voyant que cette fois on ne réclamait rien du trésor royal, on accorda aux PP. Salvaterra et Kino l'autorisation de partir pour la Californie, à la condition toutefois qu'ils prendraient possession de cette terre au nom du roi catholique, et qu'il ne serait rien demandé pour les frais.

Page 181. Dès que le P. Salvaterra eut reçu cette réponse objet de tous ses vœux, il ne voulut pas séjourner un moment de plus

au Mexique. Ayant chargé le P. Piccolo de recueillir des aumônes..., et donné l'ordre que les vaisseaux allassent du port d'Acapulio à celui de Jaqui, il partit par terre le 7 février 1697, emportant avec lui la Doctrine chrétienne traduite en langue *Cochimi*... Le P. François Piccolo, Sicilien, fut destiné à la Californie, en remplacement du P. Kino, qui resta dans les missions de la Sonnorra et de la Pimeria..... Le 10 octobre 1697, après avoir imploré la protection de la bienheureuse Vierge et celle de saint François de Borgia, dont on célébrait en ce jour la fête, le P. Salvaterra et ses compagnons mirent à la voile..... En peu de temps ils découvrirent la terre de Californie. Ils abordèrent au port de la Conception, puis à celui de Saint-Bruno : mais les ayant trouvés tous les deux incommodes, ils choisirent une autre baie..... Ils débarquèrent le 19, et se virent accueillis cordialement par cinquante Indiens..... Transportés de joie, ils résolurent de rendre mémorable le lieu témoin de leurs premières émotions en le choisissant pour leur camp. Un grand pavillon destiné à servir de chapelle en occupa le centre; une croix plantée dans ce sol vierge et ornée de fleurs attira bientôt l'admiration des Indiens et les hommages des missionnaires, qui, prosternés à ses pieds, offraient au Sauveur du monde et ce nouveau royaume, et leurs sueurs, et leurs fatigues et leur sang. Portée processionnellement du navire au camp, l'image de Notre-Dame de Lorette vint reposer sur l'autel champêtre et prendre possession de cette contrée au nom de son divin Fils. Lui-même ne tarda pas à descendre du haut des cieux dans ce pauvre pavillon, pour inaugurer le règne de sa miséricorde. Enfin, après avoir ainsi consacré ce pays au roi des cieux, les missionnaires firent la cérémonie obligée de la prise de possession au nom du roi catholique, cérémonie déjà répétée inutilement plusieurs fois sur cette terre; et ce camp modeste, qui devint plus tard la capitale de toute la péninsule, prit dès ce moment, aussi bien que le port où il était situé, le nom de *Lorette*. Le P. Salvaterra se mit aussitôt à enseigner aux Indiens la doctrine chrétienne et à apprendre leur langue, etc.

Tome II, liv. IV, page 183. Les missions fondées par les Jésuites dans l'espace de soixante-dix années, pendant lesquelles ils eurent la direction de la Californie, furent au nombre de dix-huit; mais on en réforma quatre : celles de Londo, de Liguey, de la Paix et de Saint-Joseph del Capo, parce que leurs néophytes ayant considérablement diminué, ceux qui restaient furent incorporés à d'autres missions; de manière qu'au commencement de 1768, il en existait quatorze seulement : une chez les Perimi, quatre chez les Guaicuti, et neuf chez les Cochimi. Nous donnons leur position géographique et le nombre des néophytes de chacune, en commençant par la plus méridionale.

I. La mission de *Saint-Jacques*, à 22° de latitude N. environ, et distante du golfe de vingt-quatre milles. Le village de Saint-Joseph, dit Capo, où résidait la seconde garnison des soldats, et qui était éloignée de Saint-Jacques de trente-six milles, en dépendait. Les deux villages réunissaient à peu près trois cent cinquante néophytes.

II. La mission de *Tous-les-Saints*, ou de *Sainte-Rose*, à un jour de distance du cap Saint-Luc, dans la même latitude que lui et à un mille et demi de la mer Pacifique. Elle n'avait pas plus de quatre-vingt-dix néophytes.

III. La mission de *Notre-Dame des Douleurs*, située à 24° et demi de latitude. Cet établissement formait, avec les petites populations qui en dépendaient, un ensemble d'environ quatre cent cinquante néophytes.

IV. La mission de *Saint-Louis de Gonzague*, à l'occident de la précédente, dont elle était éloignée de vingt-quatre milles, embrassait aussi plusieurs petites populations, et présentait un total de trois cent dix néophytes.

V. La mission de la *Madone-de-Lorette*, voisine de la mer et au 25° et demi de latitude. Elle était la capitale de la Californie, et la résidence du capitaine gouverneur; elle renfermait aussi la garnison principale et le magasin général. Le père qui en était chargé

se trouvait procureur de toutes ces missions. Ses habitants, en joignant aux néophytes les soldats, les marins et leurs familles, s'élevaient au nombre de plus de quatre cents.

VI. La mission de *Saint-François-Xavier*, à la même latitude que la Madone-de-Lorette, mais à vingt-sept milles plus à l'occident. On comptait quatre cent cinq néophytes, tant dans Saint-François-Xavier même que dans plusieurs autres petites populations qui en relevaient.

VII. La mission de *Saint-Joseph de Comondo*, au 26°, possédait trois cent soixante néophytes.

VIII. La mission de la *Conception*, située à un peu plus de 26°, et vers l'occident de Comondo, comprenait cent trente néophytes.

IX. La mission de *Sainte-Rosalie*, à 26° 50', sur le bord du Golfe, renfermait trois cents néophytes.

X. La mission de la *Madone-de-Guadeloupe*, au milieu des montagnes et à 27° de latitude, contenait dans ses villages cinq cent trente néophytes.

XI. La mission de *Saint-Ignace*, près du 28°, comptait sept cent cinquante néophytes.

XII. La mission de *Sainte-Gertrude*, à près de 29° de latitude, rassemblait, avec les petites populations qui y étaient attenantes, environ mille néophytes.

XIII. La mission de *Saint-François de Borgia*, au 30°, offrait avec ses dépendances un ensemble de mille cinq cent néophytes.

XIV. La mission naissante de *Sainte-Marie*, vers le 30°, comptait trois cents néophytes et trente catéchumènes.

D'où il résulte qu'il n'y avait pas plus de sept mille habitants [1] dans ce pays. La population était déjà très-faible avant l'introduction du christianisme ; c'était une conséquence nécessaire de l'a-

[1] On doit sans doute entendre par ce nombre celui des chefs de famille, et en supposant chaque famille composée de quatre individus, il en résultera que la population montait à environ vingt-huit mille personnes, comme quelques auteurs l'ont pensé et selon qu'il est plus probable.

ridité et de la stérilité du sol. La cessation des guerres destructives, une nourriture plus saine et plus abondante, une vie plus réglée devaient, sous l'influence de la religion, favoriser le développement de cette population. Le contraire arriva généralement. On en attribue la cause aux maladies qui exercèrent leurs ravages dans plusieurs réductions ; peut-être aussi une partie des sauvages se retirèrent-ils vers le nord pour fuir la civilisation et le bienfait de la foi, qu'ils ne savaient pas encore apprécier.

N° VIII

HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET ACTION DES ORDRES RÉGULIERS DANS L'ÉGLISE ET DANS LES MISSIONS.

Voici la marche suivie dans les attaques dirigées contre les missions des ordres réguliers :

1° On suppose comme un fait incontestable que du temps des apôtres et dans les premiers siècles de l'Église, la prédication évangélique a toujours et invariablement commencé par l'institution des évêques et la formation d'un clergé indigène : « des évêques d'abord, puis des prêtres et des missionnaires, voilà dans ces heureux temps toute l'économie ecclésiastique... » « L'existence *irrégulière* d'une Église sans évêque était un *phénomène* réservé à l'*étonnement* des âges modernes. »

2° S'appuyant sur la forme actuelle des églises et des paroisses, on paraît supposer que les ordres réguliers sont en dehors de la hiérarchie ecclésiastique, comme une anomalie, une contradiction ou un antagonisme.

3° Cela supposé, on déduit que les ordres réguliers ont dû négliger, et l'on pose en fait qu'ils ont négligé dans leurs missions

la formation du clergé indigène et tout ce qui tend à l'institution des Églises nationales.

Dans notre travail nous nous sommes borné à répondre directement à cette dernière accusation. Les deux premières questions, que l'on tranche si légèrement, exigeraient des traités volumineux que ne comportent pas les bornes que nous avons dû nous prescrire. Nous abandonnons volontiers ces questions aux auteurs d'histoire ecclésiastique et d'archéologie sacrée ; d'autant plus que leur solution n'est aucunement nécessaire au but que nous nous sommes proposé. Nous citerons cependant le savant ouvrage de L. Nardi (*De' parochi*, *Pesaro*, 1829), et un petit article du P. C. Cahier, de la Compagnie de Jésus, inséré comme *Appendice* au livre intitulé : *Des Jésuites par un Jésuite* (le P. A. Cahour), et nous en reproduirons ici quelques passages.

« Saint Epiphane (né en Palestine vers l'an 320, et par conséquent à portée de connaître cette *économie ecclésiastique* établie par les apôtres) ne voyait pas qu'il fallût leur prêter cette magnifique prodigalité. Il en parle avec très-peu d'emphase ; voici ses expressions : *Les apôtres n'avaient pu mettre ordre à tout. C'était des prêtres d'abord et des diacres qu'il fallait... Aussi quand ils ne rencontrèrent point de sujets dignes de l'épiscopat, ils n'établirent point d'évêques. Mais lorsque la nécessité l'exigeait, et que l'on pouvait trouver des hommes capables, ils fondaient des siéges épiscopaux*[1]. Ces paroles ont de quoi embarrasser ceux qui voudraient profiter de la sainte obscurité du premier âge pour donner carrière à de belles hypothèses. Saint Epiphane n'invoque pas une tradition qu'il lui eût été facile de trouver autour de lui ; il nous raconte avec le plus grand calme que les apôtres étaient guidés par deux choses dans l'érection des siéges : *nécessité des lieux* et *capacité des hommes*.

« Je demande que l'on prenne la peine de peser ces deux con-

[1] Epiph. hæres., LXXV, 5 (edit. Petav., t. I, 908).

ditions qu'il fallait alors trouver réunies et qui ne coïncidaient pas toujours. Que l'on me dise après cela si jamais à une nécessité plus grande s'est trouvée jointe une plus grande assurance de rencontrer des hommes capables parmi de nouveaux convertis. D'une part tout l'avenir du christianisme reposait sur douze envoyés qui avaient charge d'évangéliser le monde; d'autre part, l'état social le plus avancé que l'humanité eût jamais atteint, préparait, ce semble, des esprits et des caractères aussi développés qu'il était possible de le prétendre dans un monde néophyte pour une tâche comme celle de l'épiscopat...

« Évidemment ce concours de circonstances diverses ne s'est plus reproduit jamais dans la prédication de l'Évangile, ni en Asie, ni en Amérique, ni aux Indes, ni en Chine, ni au Japon... Et cependant, même en accordant bénignement cette origine apostolique à tous les siéges qui la réclament avec plus ou moins de raison, il ne s'ensuivrait pas encore une profusion de chaires épiscopales comme celle que l'on attribue aux apôtres pour mettre cinq cents ans de missions étrangères en opposition avec les leurs.

« Saint Philippe, l'un des premiers diacres, quitte Jérusalem dans un moment de persécution et prêche l'Évangile à Samarie; un grand nombre de conversions s'opèrent à sa voix, et l'on demande en foule le baptême. Voilà une ville qui s'ouvre à la foi. Saint Pierre et saint Jean s'y rendent, confirment les néophytes, et puis se retirent [1]. Pas un mot sur l'établissement d'un évêque.

« Saint Jérôme, Théodoret, Eusèbe et bien d'autres nous parlent avec une entière assurance des Huns, des Scythes, des Hircaniens, des Germains, des Cimmériens, des Bretons, etc., qui avaient reçu la loi du Crucifié par le ministère immédiat des apôtres ou dès les temps apostoliques. Qui pourrait nous montrer la succession d'un clergé national parmi ces peuples à partir des temps apostoliques?... »

[1] Act. VIII, 1; 9, 12, 14, 17, 25.

Quant à l'action des ordres réguliers dans les missions, pour s'en convaincre, il suffit de parcourir l'histoire ecclésiastique de tous les siècles... Voici une énumération d'évêques franciscains qui se trouve à la suite d'une *Notice des évêchés* au XIV^e^ siècle : « Fratribus de ordine Fratrum Minorum in terras Sarracenorum, paganorum, Græcorum, Bulgarorum, Æthiopum, Sirorum, Yberorum, Alanorum, Gaszarorum, Gothorum, Citorum, Ruthenorum, Jacobinorum, Nubianorum, Nestorianorum, Georgianorum, Armenorum, Idumæorum, Mesolicorum, aliarumque infidelium nationum Orientis seu quarumcumque aliarum partium proficientibus, etc. » L'on remarquera qu'il ne s'agit que du seul ordre de Saint-François.

« Si l'on nous parle des missions fondées dans les derniers siècles en Amérique, dans les Indes orientales, en Chine, au Japon, aux îles Philippines, etc., on doit savoir que la hiérarchie ecclésiastique y était pleinement constituée. Comme l'Amérique, l'Inde avait son primat, ses archevêques et ses évêques, ainsi que les autres Églises. On reprochera peut-être à ces missions de n'avoir pas assez multiplié les siéges épiscopaux. Sans examiner si ce reproche est ou n'est pas fondé en lui-même, nous répondrons qu'il serait aussi ridicule qu'injuste de l'adresser aux missionnaires, puisque, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, il est certain que l'institution de ces siéges ne dépendait aucunement de leur volonté, et que le souverain pontife lui-même n'érigeait de nouveaux siéges et ne nommait les évêques aux siéges déjà existants que sur la proposition et, d'après la présentation faite par les rois auxquels était accordé le patronage de ces Églises lointaines.»

N° IX

1° *Lettre du P. de' Nobili au cardinal Bellarmin.*

Illustrissimo et Reverendissimo Domino,

Litteræ ab Illustrissima Dominatione Vestra, superiori anno 1614 conscriptæ redditæ mihi sunt hoc mense decembri hujus anni 1615, ex quibus quanto affectus sim gaudio, illi potissimum erit perspicuum, qui tertio ab hinc anno novit, quanto mœrore consternatus fuerim ex eo quod scirem, quædam de me ad Illustrissimam Dominationem vestram fuisse delata, quæ a veritate non parum deflectebant : Ægro enim me animo ferre par erat, apud Illustrissimam Dominationem vestram, Amantissimum Parentem et Dominum, non bene audire. Quod si hoc in meum tantummodo dedecus redundasset, tristitiam utique animi mei perpetuo contegissem silentio; sed cum cognoscerem in animarum vergere perniciem, Illustrissimam Dominationem vestram non bene de Madurensi missione sentire, eo modo quo potui per litteras me apud Illustrissimam Dominationem vestram purgare curavi; sed si quid tristitiæ fuit mihi elapso anno, id omne, per has litteras cumulatæ mihi consolationis impendentes fructus, satis superque sublatum est. Et quidem licet pergratum fuerit mihi, Illustrissimæ Dominationi vestræ perspicuum fuisse, qua ratione me gesserim in Madurensis missionis negotiis; potiori tamen jure, ex eo sum gavisus quod, archiepiscopi Cranganorensis et nostræ provincialis congregationis, multorumque Patrum, peritorum virorum, de hac re sententiam Illustrissima Dominatio vestra cognoscens, illa quæ ex eorum sententia licere, et ad Ethnicorum conversionem omnino necessaria esse experientia docet, Illustrissimæ Dominationis vestræ auctoritate perpetuo stabilienda sperem.

Cæterum has ego litteras, ex urbe Coccinensi scribo, ad quam

quibusdam de causis superiori mense veni, a Patre provinciali vocatus, sed ob id præcipue quia sperabat idem Pater ex responsione nostri Patris generalis res omnes ad missionem Madurensem spectantes hoc anno ultimo stabiliendas fore, atque adeo quia non nisi præsente me de iis rebus Patres consulere constituebat, huc me venire jussit. Non paucis afflictatus angustiis iter hoc confeci, quas Benignissimus Dominus per hos ipsos Ethnicos interdum mitigabat; qui mei misericordia permoti non solum nos recipiebant hospitio, sed quæ mihi et duobus meis christianis brachmanibus ad victum necessaria erant, tanquam pauperibus et peregrinis advenis benigne suppeditabant : quibus prout sese offerebat occasio monita salutis impendere non destiti. Semel in eo versatus periculo sum, in quo absque dubio me moriturum sperabam, et cum nihil huc usque decertaverim, ad coronam a Christo evocari exoptabam; licet desiderium hoc meum ex eo maxime retardabatur, quod scilicet viderem incœptum hoc negotium in gloriam Dei non esse huc usque absolutum. Veritatem fateor Amantissimo Parenti meo et Domino : Exopto quam maxime immensas has regiones in baculo meo perlustrare, et hos innumeros populos generare Christo; in quibus donec Christus formetur, quid gaudii servis ejus esse possit ignoro, quibus mos est tunc tantum satiari cum in iis quibuscum versantur gloria Domini apparet ex fidei et gratiæ fulgore profecta. Illustrissimam Dominationem vestram iterum atque iterum enixe rogo, ut me filium suum et servum in suis sanctis sacrificiis et orationibus commendatum habeat, ut quæ in me beneficia Dominus confert agnoscam, ne ingrati animi crimine existam reus. Quare humiliter et ut sum absens genuflexus exposco ut Illustrissima Dominatio vestra. cum has perlegerit litteras, mihi servo suo et filio in Domino optatissimas elargiatur benedictiones. Ex urbe Coccinensi, sexto calendas januarii 1615.

Illustrissimæ Dominationis vestræ,

Indignissimus servus et filius in Christo,
ROBERTUS DE NOBILIBUS.

2° *Lettre du P. Vico au R. P. général.*

Quandoquidem V^a P^as ita vult, et inde præcipuum voluptatis fructum accipio, certiorem faciam V. P. ut soleo hac secunda epistola de rationibus meis; admiscens etiam de R^do P. Roberto de Nobilibus cui paulo antea socius adjunctus sum. Primo loco (nescio an sic expediat) tamen gratias ago quod me ad gradum professorum promoveri jussisti : quanquam enim tutius me in humilitate mea consistere arbitrabar, idque mihi concedi magnopere cupiebam; tamen quod P^as V^a secus atque ipse ego optabam ad majorem Dei gloriam judicavit, fierique imperavit ; acquiesco judicio V^æ P^tis ac Dei, deque patefacta mihi ejus sanctissima voluntate, tum ipsi primum, tum P^ti V^æ gratias ago : illud vero etiam atque etiam peto, ut quando per Vestram Paternitatem id totum effectum est, per eamdem impetrem a Deo idoneam mentem tantæ vocationi, et sanctissimum illum spiritum, quem B. P. Ignatius societati professæ hæreditarium et proprium esse voluit.

Cæterum ego hoc anno in iisdem muneribus Coccini operam collocavi, de quibus superiore anno V. P^m certiorem feci; nimirum in docendo sane supra vires meas Theologiam, instituendisque in rebus spiritualibus fratribus novis collegialibus ejusdem collegii; donec P. Provinciali quo tempore Madurensem hanc missionem inviseret, visum est et me, quamvis omnibus nominibus indignum, vocare in partem ministerii hujus : ad quod equidem longe antea vocari me intellexeram (nisi fallor) a Deo; vocationemque meam omnemque in ea re animi sensum eidem P. Provinciali serio proposueram. Itaque cum aliquis socius Patri Roberto adjungendus esset, quod unus tanto oneri impar sit, variique patres, qui ante me ad hoc munus destinati erant, variis de causis quo minus inirent impedirentur; tandem cecidit super me beata sors, quæ mihi majorem etiam ex ipsa consecutione lætitiam attulit, quam ipsa fuerat cupiditas impetrandi.

Coccino discessi die sexto septembris ; in itinere rationem victus quam P. Robertus sequitur imitari cœpi, quam adeo non asperam mihi expertus sum et nunc experior, ut pene videar ad eam natus. Perveni ad hanc urbem die decimo quinto ejusdem mensis ; offendi P. Robertum, conjunctum quidem illum mihi multo antea magni amoris vinculo in Christo, quippe cui semper cum eo præter communes rationes summa fuit jam inde ab ista urbe, vel coram, vel per litteras, et studiorum in litteris conjunctio, et conciliorum in animarum salute procuranda communicatio et animorum in fovenda in nobis ipsis pietate et amore divino (si per me non staret) mira consensio ; hoc vero tempore multum mihi, et supra quam explicare possum conjunctissimum ; cum eum coram per otium contucor tam omnibus bonis atque ornamentis refertum quibus singularis Dei omnipotentis gloria et animarum bonum comparari potest.

Narro P^ti V^æ ut magnum mihi semper ante hoc P^m Robertum in re conversionis gerenda confinxi ; tamen large majorem videri mihi nunc ex ipsa experientia, ut prope spectrum judicem quod sensu contrecto : tam præsentem in difficillimis Sacræ Theologiæ quæstionibus, tam felicem in his explicandis doctis pariter et indoctis, tam affluentem in dicendo multiplici harum gentium et difficili idiomate, tam suavem in rebus seriis mira quadam venustate et decore commendandis, tam proprium in nativo nationis hujus habitu et moribus imitandis, tam denique efficacem in omnium hominum magnorum ac minutorum animis quoque versus flectendis ; ut viderer mihi non leviter in liberalitatem Dei et providentiam peccare, si tantam suppellectilem antiquo ejus a natura præsidio, non recenti gratiæ magna ex parte tribuerem. Quibus laudibus gratis datis, accedit tanta morum facilitas, humilitas, modestia, tantusque rerum spiritualium, pietatis et amoris divini sensus, ut verissime affirmem, videri mihi me alioquin egentissimo ex quo huc accessi in spiritualibus versari deliciis beneficio hujus hominis ; tandemque mirari desino cur Deus huic uni tan-

tam congerat fere perpetuo et per ethnicos homines et per christianos et per ipsos quoque domesticos patiendi materiam, qui suis vitæ rationibus, Deo indulgente, mereatur, ut cum idem Deus ac Dominus Jesus Christus in secretum sanctissimæ crucis suæ consortium vocet, quod esse solet, quamdiu hic sumus, sanctioris jam vitæ, et initæ cum Christo hæreditatis certissimum argumentum.

Et quidem quamvis me omnibus et singulis hisce laudibus quas in P^e Roberto, non ad ejus exornationem, sed ad V^æ P^tis pleniorem cognitionem hujus missionis, enumeravi destitutum videam, quas non diffiteor necessarias esse huic muneri universas; tamen et P^tis V^æ precibus apud Deum et tanti magistri disciplina fretus spero me illud saltem assecuturum ut ne prorsus huic muneri sim ineptus. Quod ipsum consequi si nequivero certe vitam omnesque vires et facultates meas optime in eo collocatas esse judicabo si vel ipsi Roberto aliique cuivis huic muneri idoneo quamdiu vixero inserviam in iis quæ ad ejus corporis curam reique familiaris præparationem pertinent; ut in tanta Dei gloria procuranda quantam ex hac missione existere posse video, tum ipse pater Robertus, tum alius quivis societatis pater idoneus expeditior, ac diuturnior sit. Valeat V^a P^tas mihique filio indigno et inutili servo benedictionem optatam benigne contribuat. Madure, die 25 oct. 1610.

V. P^tis admodum R^æ,

Indignus filius et servus in Christo,

ANTONIUS VICUS.

3°. *Lettre du P. Robert de' Nobili à Son Excellence Mgr de' Nobili, son frère.*

Quas ab Illustrissima D. V. superiore anno litteras accepi, ita gratas habui ut et magnam mihi lætitiæ voluptatem pepererint,

et ad bene de Madurensi causa sperandum quasi signum aliquod sustulerint; cum præsertim ex Illustrissimæ Matris litteris cognoverim, Illust. D. V. non modo magna apud Sanctissimum D. N. et Illust. cardinalem Burghesium auctoritate ac gratia pollere, sed etiam sacro purpuræ honore brevi decorandam. Quocirca, non modo præsentis, sed et speratæ dignitatis amplitudinem, eidem Illust. D. V. gratulor, quæ et avitum familiæ nostræ decus ac existimationem prorogat, et eorum qui non tam mihi quam generi nostro turpem infidelitatis et ignominiæ labem imprimere conantur, vires prosternit ac frangit; ita quippe me pro Madurensi causa decertantem tot hostium et obtrectatorum agmina circumstant, ut non nisi sub Illust^æ D^is V^æ tutela et patrocinio ab eorum sermonibus atque calumniis quibus assidue vapulo tutus esse possim. Scilicet invidus dæmon unde minus debebat inde moram felicibus cœptis conatur injicere, eosque milites armat et ordinat quibus maxime causæ meæ defensio incumbebat. Videt Illust. D.V.publice, videt privatim omnia adversa, tristia, plena discriminis et aleæ; undique livor, obtractatio, calumniæ, bonorum omnium impedimenta ac venena; et quoniam Illust. D. V. in honorem et gloriam nostræ familiæ nata esse videtur, e re quoque sua erit si frater fratri in re tam honesta ac liberali opem ferat; hæc enim defensio digna videtur et amore suo et mea institutione. Vereor ut difficilem in ordiendo provinciam susceperim; nunc constantia opus est ad evertendum hoc diaboli propugnaculum; in arenam descendimus, et quasi in campo certaminis positi sumus; in hac palestra aut standum, aut cadendum; agitur enim sancti Domini causa, agitur salus animarum, agitur mea et totius familiæ nostræ dignitas et existimatio; eo quippe res deducta est, ut sine magno aut dedecore, aut animarum jactura pedem referre minime possimus. Quare nequitiam et invidiam hanc, quam adversarii conflare conantur, in semine elidamus, et communem hostem communibus viribus summoveamus. In unius Illust^æ D^is V^æ præsidio ac fide (præter Deum) spem omnem, expectationem, auxilium repono;

hæc una salutis meæ anchora ; non quod causa diffidam, sed quia tot undique nubes ac nimbos cogi video, cœlum adeo fœdum ac imbribus gravidum circumspicio, ut miserandam ipsius causæ, ac proinde innumerabilium animarum jacturam pertimescam. Quocirca Illustª D. Vª procellam ac tempestatem videt, naufragium avertat, vela flectat, commutet, obvertat ; secus perimus ; ego sane tanquam cymba magnæ navi annexa sequar, et per abreptos ac tetros invidiæ fluctus institutum iter constantissime prosequar. Quam ipse apud Ethnicos provinciam susceperim, quam asperam ac difficilem in summa rerum omnium inopia vivendi rationem inierim, exul a patria, parentibus, amicis, ab ipsa pene dixerim societate, Illust. D. V. recte novit ; ethnicis in speciem ethnicus factus sum, ut veros ethnicos Christo parerem ; quæ olim avitæ nobilitatis stemmata neophytis concesseram, eadem neoterici quidam, superstitionis insimularunt, mihique ac illis crimini vertere pro virili contendunt ; quare in idipsum Sanctæ Sedis fidem, ac auctoritatem implorare coacti sumus ; a qua pontificium accepimus diploma, in quo jubebatur ut Goani, et Cranganorensis archiepiscopi, nec non aliorum theologorum disceptatione causæ veritas eliceretur. Goam veni, archiepiscopum Cranganorensem et hæreticæ pravitatis Inquisitorem D. Joannem Ferdinandum d'Almeida, PP. omnes societatis, Madurensis causæ patronos ac defensores habui, Goanum vero Antistitem acerrimum hostem ac impugnatorem, cujus sententiæ subscripsere ex Augustiniana familia duo, totidem ex Franciscana ; qui nullis sane rationibus, conviciis innumeris me perstrinxerunt. Quam ipse responsionem attulerim, quave ratione ab illorum calumniis me vindicaverim ex litteris meis ad Sanctissimum Dominum Nostrum quarum exemplar ad Illust. D. V. transmitto, cumulatius intelliget. Quæ vero pro Madurensi causa rationes afferantur, eædem ex tractatu quem pariter mitto, domesticæ Minervæ sed alieno, certa quadam de causa, cohonestatum nomine, clarius innotescent. Igitur si unquam Illust. D. V. me benevolentia sua dignum existimavit, si frater

fratrem agnoscit, hoc unum peto, imo fraterno jure, si quod exuli et a suis distracto super est, exigo, ut Illust^a D. V. Sanctissimum D. N. de tota controversia, nec non Illust. sacrarii consistorii purpuratos PP. edoceat, atque omni studio, opera, diligentia contendat, ut adversariorum calumniis debilitata veritas convalescat, animarum salutis, atque existimationis non tam meæ quam Illust. D. V. ratio habeatur. Et quoniam Goanus archiepiscopus suis ad regem catholicum et cæteros optimates litteris falsas de me querelas intexit, multaque me contra suam diœcesim et communem Reipublicæ pacem moliri comminiscitur; Illust. quoque D. V. fucatas illius artes velim discutiat atque convellat commendatitiis litteris a Sanctissimo D. N., nec non ab Illust. cardinalibus Sfortia, Burghesio, Bellarmino et aliis ad eumdem catholicum regem et hujus proceres ac dynastas impetret, quibus eis Madurensis expeditio commendetur; ita ut catholicus rex ad archiepiscopum Goanum litteras mittat quibus jubeat ne Madurensium conversionem præpediat aut remoretur, neque vel meæ vel societatis existimationi maculam inurat; quippe qui etiam in publicis concionibus in me unum et Madurense institutum acerrime invehitur, meumque nomen et existimationem assidue mordet ac vellicat. Licet enim inani popularis auræ susurro nequaquam oblecter, nunc tamen, quoniam in divinum recidit obsequium et gloriam, cogor vel invitus exposcere ut hujusmodi testimoniis atque commendationibus cohonester et quoniam Dominum Joan. Ferdinandum Almeida, Goanum Inquisitorem, valde benevolum, ac propugnatorem habui, vellem Illust. D. V. per litteras eidem meo nomine gratias agat, idemque ab Illust. Bellarmino fieri curet. Vir enim est sive generis nobilitatem, sive doctrinam ac vitæ integritatem spectes, dignus qui in dies majoribus cumuletur honoribus. Cæterum licet Illust. D. V. clarior sit virtute quam ipso virtutis præmio ac testimonio; tamen quoniam in eo qui Ecclesiæ columen ac cardo futurus est multum constantiæ, religionis, pietatis requiritur, de hoc uno Illust. D. V. commonebo ut spreta terrenarum omnium rerum

amara dulcedine, supernam felicitatem alto ac firmissimo animo quærat; et certum illum directumque callem sequatur, qui ducat ubi vera divinaque permanent gaudia; maxime enim verendum est, ne felicissima virtutum germina ad ipsius Curiæ æstus ac secundos ventorum afflatus exarescant, et omnem pariter divinæ lucis auram speciosus ille purpuræ fulgor extinguat; duplicem enim aciem producit mundus contra christianos milites: secundis blanditur rebus ut decipiat, adversisque terret ut frangat. Meminisse velim patruum nostrum Robertum de Nobilibus sanctæ olim Ecclesiæ cardinalem amplissimum, quem virtus nascentem excepit, doctrina natum excoluit, modestia super æquales extulit; cui cum Deus Illust. D^m V^m amplitudine ac dignitate parem faciat, ipsius quoque virtutem ac vitæ integritatem moribus exprimere decet. Exemplar litterarum earum quas ad Pontificem mitto, nolim alii cuique ostendat. D. Opt. Maximus Illust^m D^m V^m incolumem servet ac tueatur.

Illust. ac Rev. D. V.,
Servus ac frater amantissimus,
ROBERTUS DE NOBILIBUS.

Goæ, 20 februarii 1619.

4° *Jugement du tribunal suprême de l'Inquisition.*

Decisio controversiæ Indiis agitatæ circa gestationem, seu usum lineæ, capillamenti et aliorum stemmatum, neophytis permittendum, vel non permittendum, illorum Ethnicorum conversioni non solum perutilis, sed maxime necessaria; ideo a serenissimo Domino Nostro diu postulatur. Quia vero novi Sanctissimum velle judicium Inquisitorum Lusitaniæ hac de re audire; imo per epistolas ad me Romæ datas certior factus sum, hoc ipsum a me suis Litteris Apostolicis, quas nondum accepi, exposcere; statum controversiæ pro-

posui tam Inquisitoribus hujus regni, sive supremi Concilii, sive inferioris tribunalis; quam aliis doctis religiosis, ac secularibus quorum nomina brevitatis causa subsileo; et antequam omnes suum ferrent judicium, diligentissime expendimus omnes rationes, quibus utraque pars controversiæ Goæ ab achiepiscopo agitatæ circa gestationem lineæ, capillamenti, stemmatum, quæ Indiæ Brachmanes, præsertim Madurensis provinciæ, et alii gestare solent, innititur; quibus expensis omnes censuimus lineam, capillitium, sandali unctionem, et lavatoria, quæ in Madurensi missione Brachmanibus et aliis in usu sunt, nullius falsæ sectæ protestativa esse signa, sed potius politica quædam stemmata, et insignia ad illarum gentium nobilitatem ab ignobilibus discriminandam; simulque inter varios nobilitatis gradus inter ipsos Ethnicos repertos differentiam constituendam.

Ad hoc autem sentiendum tum ego, tum cæteri doctores duplici nitimur fundamento : primum deducitur ex authenticis, juratisque testimoniis Brachmanum illiusmet regionis Madurensis, qui libros legum suarum et indigenarum ritus ac mores cum optime calleant, obnixe attestantur prædicta signa inventa fuisse ad nobilitatis gradus earum gentium indicandos ac distinguendos; quæ testimonia ex India mihi perlata legimus et expendimus. Hoc ipsum testantur fideles virique gravissimi et sapientissimi qui prædictas regiones peragrarunt, et illarum gentium mores indagarunt, quorum virorum aliquos Ullisipone appulsos egomet et cæteri doctores allocuti sumus, ipsorumque testimonium hoc nostrum judicium confirmavit : cum vero hæc controversia ex quæstione de facto pendeat, non alio potiori fundamento, quam ex authenticis, quibus ostenditur, ejus decisio comprobari potest.

Secundum fundamentum desumitur ex eorumdem virorum testimonio : testantur enim homines ignobiles ac plebeos, quibus nequaquam permittitur usus prædictorum stemmatum eamdem profiteri sectam, falsamque religionem, quam profitentur Brachmanes sapientissimi, et alii nobiles : quis autem non videat signa protes-

tativa alicujus sectæ esse communia illis omnibus qui ipsam profitentur, ut inductione facta per omnes orbis sectas manifestum est.

Tertium fundamentum est quia in prædicta Madurensi regione, ut ex eorum testimonio deducimus, sunt aliqui Brachmanes, qui nullam prorsus sectam profitentur, sed solum atheismum, qui tamen utuntur ejusmodi signis, lineæ, capilitii ac cæterorum : illis vero minime uterentur, si talis usus esset professio sectæ, quam cæteri indigenæ profitentur ; confirmaturque, quia rogati prædicti Brachmanes athei quare utantur iis signis, respondent quia nolunt amittere suam nobilitatem : ergo evidentissimum judicium est gestari hæc stemmata ad significandam et conservandam politicam nobilitatem, quæ omnino deperditur si illa abjiciantur. Quod etiam reperitur in quibusdam Brachmanibus, qui ut viri doctissimi quos supra memini testantur, nullum colunt idolum sed Deum tanquam substantiam spiritualem, et invisibilem absque ullo sacrificio adorant; et tamen signis prædictis sicut cæteri ita utuntur, ut si ea deponant, suam illico amittant nobilitatem. Unde aperte constat Brachmanes, et alios nobiles idola colentes non uti prædictis signis in professionem suæ sectæ, sed in symbolum suæ politicæ nobilitatis. Confirmantur rursus fundamenta hactenus posita, quia Brachmanes, qui statum sæcularem in religiosum mutant (quod vulgo dicitur fieri sanniassi) lineam, et codumbinum abjiciunt, in eo testantes se omnino idolis devotos manere, sed sæcularem nobilitatem abjecisse.

Esse vero hanc sententiam simpliciter veram, ac tutam propter fundamenta hactenus adducta, mihi cæterisque doctoribus supra dictis etiam ostendit auctoritas virorum, qui in India ubi res agitata fuit, eam sunt amplexi; nobis enim ex ipsorum scriptis propria manu cum juramento firmatis, aperte constat illam secutos theologos omnes et juris Pontificii peritos, qui in illa regione doctiores, habentur, numeranturque tringinta ex quibus aliqui sunt episcopi doctissimi ; alii plerique professores theologiæ peritissimi : quorum plurimi tam Madurensium, quam aliorum Ethnicorum

mores optime callent, quod in eorum provinciis et locis commorentur. Est etiam Joan. Ferdinandus d'Almeida, cui e Conimbricensi academia (ubi sapientiæ laude florebat) a me evocato Inquisitoris munus pro Indiæ provinciis commisi, et quamvis sit antiquitate secundus, est tamen inter cæteros sapientia primus, ideoque ejus judicio maxime deferendum.

Neque vero quemquam commovere debet in opposita sententia fuisse archiepiscopum Goanum ac tres ipsius gentis Ecclesiæ Canonicos, Inquisitorem tempore priorem, et aliquos monachos, nec non quinque presbyteros neophytos, qui Goæ a vulgo immerito Brachmanes vocantur, nullas enim Brachmanum litteras callent, sed mercaturam solum exercent. Imprimis enim archiepiscopus Goanus, ut certo didici, patribus Societatis, ac præsertim archiepiscopo Cranganorensi est valde infensus; cum tamen Cranganorensi archiepiscopo ob eximiam ipsius sapientiam, linguarum peritiam, ac loci ad ejus diœcesim pertinentis experimentum, major fides habenda sit, quam alteri; canonici vero, cum sint velut pars sui prælati, nil mirum, si ejus sententiæ subscribant; Inquisitor vero tempore prior fassus est præ temporis angustiis vix se hanc controversiam summis tantum digitis attigisse, præterquam quod ejus doctrina cum peritia judiciique præstantia alterius inquisitoris, qui pro nostra stat sententia, minime conferri possit. Verum monachi Societatis religiosis sunt parum benevoli, et rerum morumque Ethnicorum Madurensis regionis penitus ignari, utpote qui eam nunquam attigerunt.

Presbyteri tandem neophyti ingenue fatentur se Lusitanorum tantum mores callere, apud quos Goæ ab incunabulis sunt nutriti, de Brachmanum vero doctrina et secta nihil prorsus; sicut nec cæteri, qui pro opinione archiepiscopi Goensis subscripsere. Major igitur fides habenda est Patri Roberto de Nobilibus, religioso Societatis Jesu, viro romano, nobilitate generis, virtute et sapientia præstanti, qui per quatuordecim annos Madurensem incoluit regionem, aspero tantum usus cibo, scilicet leguminum et orizæ, ut

eas gentes quarum linguas perfecte didicit hoc vitæ genere, quod ipsi suspiciunt, ad Christi Domini fidem perduceret.

Hoc ipsum confirmat facilis solutio, qua fundamenta opposita diluuntur. Primum enim fundamentum sumitur ex auctoritate synodi Goanæ, in qua interdicitur neophytis Indiæ usus lineæ capillitii, et cæterorum insignium, de quibus hic controvertitur. Respondetur enim prædictam constitutionem synodalem ex falsa informatione editam fuisse; orta scilicet fuit ab hominibus Goæ degentibus et nullam notitiam, ob locorum magnam distantiam, Madurensium rerum habentibus; ideoque DD. Alexius de Menezes, archiepiscopus Goanus, in conspectu totius urbis cuidam nobilissimo regis Calecutani nepoti prædictis insignibus ornato Confirmationis sacramentum administravit, affirmans hujus modi signa ad politica stemmata solum pertinere.

Secundum ita habet : usus lineæ, lavationum, et cætera ita ab iis Ethnicis commendatur et præcipitur ut dicatur mereri beatitudinem eum qui ipsis utatur, demereri autem qui non utatur; quod videtur indicare usum superstitiosum. Cui satisfit explicando morem apud ipsos Ethnicos communissimum; sic enim præcipiunt et commendant rem aliquam, ut sive illa pertineat ad usum politicum et humanæ vitæ necessarium, sive ad sacerdotalem vel spiritualem, ut ita dicam; id prædicant esse magni meriti, vel demeriti si non servetur, ita ut inferorum pœnis sit puniendum; qualia sunt puteos fodere, publica ædificare Xenodochia, libros ad philosophiam pertinentes condere.

Tertium : hujus modi linea, et cætera insignia in quibusdam harum gentium sacrificiis necessario usurpanda esse dicuntur, ergo sunt superstitiosa. Respondetur nullum inde oriri superstitionis indicium; nihil enim fere est in cultu civili, quod locum non habeat in istarum gentium sacrificiis; præcipitur enim, ut lacera vel vetustate consumpta aut sordida veste nullum fiat sacrificium, et sexcenta alia similia; quis vero dicat usum ordinariæ vestis, vel non laceræ esse superstitiosum.

Quartum : Cum primum alicui puero applicatur linea et codumbinum, adhibentur preces et sacrificia, quod indicat superstitionem. Respondetur non inde colligi gestationem lineæ esse superstitiosam, sed solum modum, quando applicatur, esse superstitiosum ; is vero modus est separabilis ab ipsa substantia rei, hoc est a gestatione et usu lineæ, ut patet ; prædictæ namque gentes omnes fere actiones, etiam naturales ac civiles alicujus momenti simili ritu exercent : verbi gratia, pueri nativitatem, nominis impositionem, cum primum puer vestem induit, cum laborant vel comedunt.

Quintum : In quadam secta horum Ethnicorum prædicta linea et alia insignia certis quibusdam diis dicata esse dicuntur, ac veluti eorum imagines ; ergo sunt superstitiosa. Respondetur non inde posse colligi superstitionem ; nihil enim inter illos Ethnicos reperitur sive a natura sive ab arte conditum, quod alicui deo non sacraverint ; quis vero inde colligat gestare pileum, vel pallium, vel aquam bibere esse superstitiosum, quod hoc aliquibus diis dicata sunt.

Sextum : Brachmanes sunt Indiæ sacerdotes : ergo insignia quibus utuntur in significationem sui sacerdotii superstitiosa sunt, sicut ipsum sacerdotium. Respondetur prædicta insignia non significare aliquod sacerdotium, quia Brachmanes non habent sacerdotium proprie dictum, ideoque non sunt proprie sacerdotes, quales sunt qui solemni ritu vel auctoritate publica ad munus sacrificandi deputantur ; ut omnes Ethnici olim in Europa consuevere et modo in cæteris orbis partibus consuescunt ; sed tantummodo sacrificant auctoritate privata, ea scilicet potestate, quæ est communis cæteris omnibus, etiam plebeis ac fœminis, qua ratione olim in nostra Europa quilibet Ethnicus ac etiam fœmina diis penatibus offerebat sacrificium ; cum tamen sacerdotes non essent.

Hinc fit, ut prorsus expedire judicemus ad nostram sanctissimam fidem in illis regionibus propagandam permittere Brachmanibus, ac cæteris, qui christianis mysteriis initiantur, uti prædictis insi-

gnibus, utpote sui tantum generis nobilitatis ac sapientiæ distinctionem attestantibus, ita ut exuantur secundario alio fine, si quem forte decursu temporis prædicti Ethnici talium stemmatum gestationi addiderint : cum enim sponte super additus fuerit, pro libito etiam exui potest, talisque separatio pontificio decreto declarari ; neque vero dici potest inde aliquod scandalum oriri sive Goæ, sive in aliis civitatibus : Duodecim enim sunt anni, postquam is lineæ et cæterorum insignium usus permissus est, totoque hoc tempore nullum ortum fuit scandalum ; imo ex opposito irreparabile damnum consequeretur incolis nobilibus Maduren-sis provinciæ et fere totius Orientis, si illis hoc ostium præcludatur ; centum namque annorum spatium paucissimi nostram religionem suscepere, quod experientia compererint suam amittere nobilitatem.

Ullissipone, 23 janvier 1621.

5° *Bulle de Grégoire XV.*

Gregorius PP. XV, ad futuram rei memoriam. Romanæ sedis antistes, in qua dispositione incommutabili divina altitudo universalis Ecclesiæ constituit principatum, auctoritatem a Christo per B. Petrum apostolicum culmen ad ædificationem sibi traditam intelligens, ita Providentia invigilat, ut quoties fidei catholicæ propagationi aliquid conducere cernit, ita indulgendo provideat, donec res decerni et in perpetuum constitui valeat, prout in Domino conspicit salubriter expedire. Cum itaque, sicut nobis dilecti filii procuratoris generalis Societatis Jesu nomine expositum fuit, Brachmanes aliique Orientalis Indiæ gentiles difficile propterea adducantur ad Christi fidem amplectendam, quod dimittere nolint lineas, et codumbina nuncupata, quibus nobilitatem et progeniem ac civile cujusque munus agnosci perhibent, neque a sandalis et lavationibus abstinere, quoniam ad corporis ornatum et mundi-

tiem pertinere putant; nos quantum sine Dei offensione et populorum scandalo licet, eorum populorum conversioni consulere cupientes, multa ac solerti præmissa discussione, votisque auditis venerabilium fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, adversus hæreticam pravitatem generalium Inquisitorum, humanæ infirmitatis miserendo, usque aliam nostram et sedis apostolicæ deliberationem, Brachmanibus aliisque ut supra gentilibus conversis et convertendis ad fidem, ut ad stirpes discernendas, et in signum politicæ nobilitatis et officii, lineas et condumbina assumere et deferre, atque sandalis pro elegantia, ac lavationibus pro munditia corporis uti possint, apostolica auctoritate tenore præsentium indulgemus; dummodo ad omnem superstitionem expurgandam, eaque tollenda quæ scandalum præbere feruntur, infrascriptas leges et conditiones observent : Lineam et condumbina non accipiant in templis idolorum, neque (ut hactenus factum esse dicitur) ab eorum ministro Joghi, seu alio eum nomine vocent; neque a legis concionatore vel a magistro quem Bottum seu aliter appellant; neque ab alio quovis infideli; sed a sacerdote catholico, qui ea benedicat lustrali aqua, et piis precibus ab ordinario loci pro tota diœcesi approbandis, atque super lineam præsertim recitandis, ut infra, factaque in manibus ipsius sacerdotis fidei professione suscipiant.

N° X

TEXTES ORIGINAUX DES LETTRES CITÉES DANS LA DEUXIÈME CONTROVERSE DES RITES MALABARES.

1° *Litteræ* R. P. Fr. de Rétz, *generalis S. J., Illust^mo ac Amat^o D. Jos. Pinhero, episcopo Mailapourensi,* 11 oct. 1736.

Litteras ab Illust^ma D^e V^a die 11 jan. proxime elapso datas accepi, una cum authenticis testimoniis de promulgatione decreti

pontificii super ritibus Madurensibus novissime emanati. Non possum satis exprimere quantæ lætitiæ ac consolationi mihi fuerit quod Illª Dº V. tam prudenti consilio curaverit prædictum decretum absque mora promulgari et obedienter acceptari atque observari ab omnibus...

2° *Litteræ* R. P. Gaston Cœurdoux *R. P. generali,* anno 1746.

... Horrorem salivæ... ab illorum animis eripere injungitur. Res est confecta jam diu, si hæc verba, *gentes, populi* de neophytis intelligantur; si autem intelligantur de ipsis gentilibus, fateor hoc et missionariorum omnium vires et meas superare. Eodem jure nobis injungeretur ut omnes illi ethnici decem annorum spatio convertantur.

3° *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *generalis S. J., P. Cardoso, provinciali missionis Malabaricæ,* 11 febr. 1738.

Quamvis in aliis epistolis enixe commendaverim Rae Vae ut faceret ab omnibus nostris observari decretum seu litteras apostolicas super ritibus Madurensibus novissime editas, cum tamen nuperrime relatum huc fuerit illas... non ubique in cæteris missionibus acceptatas videri, quod forsan non satisfaciant missionarii; hæcque notitia me valde sollicitum teneat..., statui Rae Vae strictissime injungere ut plena informatione de veritate prædictorum me certiorem in prima occasione reddat, atque interea missionarios nostros omnes urgeat, ut litteris supradictis acquiescant ac studiosissime obsequantur, illasque exacte observent, ea reverentia ac obedientia qua Societas nostra vel ipsos Sedis Apostolicæ nutus reveri atque exequi semper consuevit.

4° *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *generalis S. J., P. Ludovico de Vasconcellos, provinciali*, 29 oct. 1739.

Non sum absque metu et sollicitudine, ne cum illuc innotuerit singularis Providentia quam S. S. D. N. Clemens XII adhibendam censuit pro citius obtinenda prompta atque fideli executione observationeque eorum quæ circa ritus Malabaricos responsa atque præscripta sunt ab ipso in Brevi 24 aug. 1734 edito, non leves motus inter missionarios excitentur graviorumque incommodorum occasio præbeatur; nisi illa religiosa nostrorum virtus, prudentia atque moderatio avertant. Eam ob causam præsentes litteras adjungendas censui. Iis autem :

1° R^am^ V^am^ ac nostros omnes in Domino hortor ac moneo, ut si quem ex eo dolorem aut afflictionem concipierent quod minus bene sentiri aut scriptum fuisse videatur de ipsorum diligentia ac fidelitate in exequendis decretis apostolicis, illum Deo in sacrificium generose offerant, gaudeantque novi sibi apud Deum meriti occasionem præberi.

2° Ut nihil dubitent novum quod ab ipsis exigitur sinceræ erga Sanctam Sedem ejusque omnia decreta reverentiæ atque obedientiæ documentum præbere; idque etiam ad abolendam omnem inobedientiæ notam, quam his præsertim temporibus Societati affingere conantur adversarii nostri, ut eam magis exosam et minus utilem reddant Ecclesiæ.

3° Ut cum debita reverentia et maxima circumspectione de iis quæ determinata sunt loquantur, ne secus novam occasionem aut argumentum præbeant austerandi calumniosas accusationes.

4° Ut ad tollendam omnem diffidentiam, non solum idonea quæ habere poterunt ab ordinariis, vicariis apostolicis et aliorum ordinum missionariis testimonia conquirant, sed ipsi etiam ex conscientia sua jurato testentur quod secundum laudata responsa ac decreta direxerint atque instituerint neophytos suos, et si quid

contra illa peccatum est, id horum potiusquam missionariorum culpa accidisse.

5° Ut si post præstitam prius obedientiam aliquid pro religionis bono Sanctæ Sedi exponendum occurrerit, id potius per ordinarios et vicarios apostolicos quam per se ipsos, si fieri possit, exequantur.

R^a V^a, quæso, non solum ex parte sua diligenter hæc curet, sed et ut curentur observenturque etiam ab aliis nostris, pro officio satagat atque invigilet.

6° Quamvis vero R^æ V^æ aliorumque nostrorum Patrum istic degentium religiosa virtus ac specialis quam Societas erga Sanctam Sedem profitetur obedientia, ipsaque rei gravitas, utpote a qua religionis ac fidei puritas pendet, spem mihi certam faciant omnes nostros lubenti ac prompto animo, prout Societatis religiosos decet, Christi Vicario obedituros, prout magno meo solatio præcedentes apostolicas ejusdem S. S. D. N. litteras anno 1734 datas omni submissione acceptarunt, et quidquid in illis præscribitur se executuros promiserunt; nihilominus... obtestor omnes et singulos ut prompta, quam Christi Vicario debemus obedientia, non solum præscriptum in litteris apostolicis juramentum statim, absque ulla excusatione aut tergiversatione, modo ibidem præscripto, emittant, sed etiam omnia et singula in litteris apostolicis anno 1734 datis statuta prompte, exacte, integre et inviolabiliter observent et executioni mandent, juxta tenorem juramenti ab omnibus præstandi...; certique sint quod sicut nihil gratius mihi accidere poterit, quam si intelligam omnes debitam exactissimam summi Pastoris mandatis obedientiam præstitisse; ita nihil majori mihi dolori fore quam si aliquis e nostris inveniretur, qui in re summi utique momenti, se minus obedientem exhiberet.

Si, quod absit, contingeret ut aliquis aut aliqui e nostris missionariis assererent, supponerent aut prætenderent quod obedire non possint, aut assererent quod debitis diligentiis a se adhibitis, occurrant tamen difficultates quominus obedire et ea quæ in dictis

Brevibus ordinantur exequi possint; tali casu R^a V^a omnibus ejusmodi inobedientibus, meo etiam nomine, in virtute sanctæ obedientiæ præcipiat ut ex Madurensi et aliis prædictis regionibus quamprimum discedant et in Europam redeant. Et si quis huic nostro præcepto obedire renueret, me R^a V^a statim moneat. Atque ex his omnibus abunde perspiciet R^a V^a quantopere mihi cordi sit, ut omnes nostri tam gravibus Christi Vicarii mandatis prompte et exactissime obediant.

Curet R. V. ut hæc mea epistola ad omnium notitiam perveniat.

Nostrorum hic erit interea Deum Opt. Max. orare ut in gloriæ suæ et salvificæ fidei incrementum bene vertat omnia et copiosum gratiæ cœlestis robur operariis hujus vineæ suæ largiatur. Agat id etiam R^a V^a in sacrificiis suis, etc.

5° *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *generalis S. J., P. Calaya, provinciali*, 10 nov. 1742.

... In illius prompta, exacta, integra et inviolabili observatione, ut adversariis nostris justam apud Sanctam Sedem movendi querelas occasionem non præbeant. Neque ad minus exactam observationem exhibendam sufficiens ratio censenda est grave detrimentum quod his missionibus ex illa venturum timetur. Etsi enim id ita contigerit, nobis vitio non tribuetur, quin potius laudabitur et æterna mercede nostra in tali re obedientia remunerabitur a Deo.

6° *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *generalis S. J. Patribus Provincialibus Goæ et Malabarici*, 12 nov. 1741.

Quamvis religiosa R^m V^æ aliorumque nostrorum virtus... spem mihi certam faciant omnes prompto animo obedituros, quemadmodum mihi solatio fuit obedientia quam priores apostolicæ litteræ acceperunt...; quam filialem obedientiam sanctissimus D^s N^r in

nuper edita constitutione etiam commendat, nihilominus, omnibus qui istic existunt aut extituri sunt in virtute sanctæ obedientiæ districte præcipio, ut plane atque integre exequantur quæcumque S. S. in dicta constitutione præcepit, etc. Et sane summo mihi dolori foret, si aliquis ex nostris se minus obedientem exhiberet, sicque famam a malevolis sparsam ac nimis invalescentem de missionariorum nostrorum inobedientia facto ipso confirmaret, non sine magno Societatis præjudicio ac damno. Ac propterea si aliquem ex nostris non obedientem R. V. repererit, nomine etiam meo præcipiat ut redeat in Europam.

Cæterum durioribus remediis opus non esse confido. Unde iterum atque iterum nostros omnes obtestor ut, posthabitis quibuscumque humanis rationibus, judicium suum Pontificiæ constitutioni subjiciant. Quæcumque enim incommoda timeantur, divinæ Providentiæ sunt committenda... Quod si damna hæc acciderint, si non copiosos animarum manipulos, offeremus certe sacrificium obedientiæ victimis omnibus præferendum.

Hanc nostram epistolam communem omnibus faciat R^a V^a.

7^m *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *S. J.*, *P. Calaya provinciali*, 10 febr. 1748.

Pervenerunt litteræ R^æ V^æ scriptæ 20 aug. 1746. Nec facile possum R^æ V^æ significare quantum gaudii ac consolationis mihi attulerit notitia quam mihi communicat de submissione atque exacta obedientia, qua omnes decretum Pontificium amplexi sunt, ac pro illo executioni mandando, spretis omnibus difficultatibus, animos erexerunt, qualiter decet societatis homines, qui peculiari obedientiæ voto supremo Ecclesiæ principi singulariter obligantur. In præmium tam resignatæ voluntatis ac laudabilis promptitudinis, confido fore ut Divina Bonitas missionem istam benedicat... Quod si secus evenerit, nobis obedire satis est. Tam R^æ V^æ quam universæ provinciæ singulares et peramantissimas gratias ago; ac ut

majores habeam, quæso ut a proposito non desistant, sed ulterius progredi et obices superare totis nervis conentur.

8° *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *generalis S. J., P. Rossi, provinciali missionis Malabaricæ*, 12 febr. 1749.

... Maximæ mihi consolationi fuit intelligere quod socii omnes quotquot has missiones excolunt, de novissimo Decreto Pontificio perfectissime exequendo et ad unguem observando solliciti sint... R^am V^am obsecro ut, nihil pendens adversarios oblatrantes, causam Dei agere ac ministerium suum implere, ea qua solet strenuitate ac sollicitudine, pergat.

9° *Litteræ* P. Ludovici Natalis de Bourzes, *R. P. Provinciali.* an. 1724.

... Si ita statuant, quæ nostris missionibus spes superesse potest! Eam ob causam missionem Sinensem jam prope deperditam lugemus; eam ob causam exigua admodum mihi spes est de nostra missione Madurensi: nec dubito quin, quantumcumque R^a V^a laboret, citius quam ego optarem, ad nos perveniant decreta, sub excommunicationibus, censuris ac juramentis. Verum quod ad juramenta attinet, ego penes me statutum habeo me ea nunquam præstiturum, eo quod putem ea meæ animæ exitiosa, mille scrupulorum causam, perjurii pericula, quibus ut me exponam nulla humana lex me cogere potest. At enim erit a missione discedendum... Discedam. Usque adeo-ne miserum a missione discedere? Si naturam corporisque commoda spectemus, quid Madurensi missione tristius et acerbius? Jejunium perenne, abstinentia rigidissima, itinerum continuitas ac defatigatio, confessionum perpetuus labor, undequaque pericula, undequaque metus, opprobria, vexationes, carceres nonnunquam, aliaque... Suntne ea omnia naturæ admodum consentanea? Ego de me fateor, amoris Dei causa qui

possint tot labores suscipi ac illo juvante sustineri intelligo, naturæ et amoris proprii causa qua ratione posset illud vitæ genus sustineri non intelligo. Quod si Dei gloriam et amorem, uti par est, spectemus potius, illius causa fateor multo plura magisque ardua suscipi tolerarique posse ac debere ; at ubi eæ ambages inciderint ut animarum saluti sine propriæ salutis periculo vacari nequeat, alio nos convertamus. Extra missionem deerit angulus aliquis ubi tot ambagibus ac periculis liberi Deo vacare possimus propriæque saluti? At peribit missio, peribunt tot animæ pretioso Christi sanguine redemptæ! Peribunt, dubio procul ; at cui imputandum? Peribunt si discedant missionarii, fateor ; at etiamsi perstent missionarii, nonne missio ruet, si ea observari præcipiantur quæ Antiocheni patriarchæ decreto jubentur?... Egone tanto meo periculo emam, ut sim testis illius ruinæ cui mederi non potero ! Tantine emendus maximus qui missionario evenire possit dolor, ut sit testis oculatus ruinæ tot animarum quas se peperisse Christo et ab inferni faucibus eripuisse arbitrabatur; ut suo velut in sinu, filios sibi carissimos expirare cernat? Peribunt missiones, inquiunt. Non peribunt, jam prope periere ; nunc ab octo missionariis tantum excolitur utcumque nostra missio Madurensis; alii jam ætate fracti, alii morbis afflicti, longe sunt tanto labori impares ; plerique ob decretum jam latum iis anguntur scrupulis, ut undequaque prospiciant si qua ad missionem deserendam via honesta sese offerat ; ex horum ego numero fui, qui excedendi occasionem lætus arripui. Qui extra missionem sunt de ea adeunda nihil cogitant, horrent potius eorumdem scrupulorum metu.

(Il conclut que la Compagnie doit se retirer de la mission, puisque sa présence attire tant de maux sur les néophytes.)

Nam quid dissimulem? Notum est haud tot ferenda decreta his missionibus, nisi infelici suo fato, a Patribus Societatis excultæ fuissent...invisæ illius Societatis quam deprimere, vel tot animarum dispendio, susceperunt ejus adversarii. Illam igitur imitemur mulierem quæ ab inimica lactari potius quam discindi filium suum maluit.

10° *Litteræ* R. P. Fr. de Retz, *Generalis S. J., Provinciali missionis Malabaricæ.*

Ut missionariis nostris admirationis causa tollatur, R^æ V^æ significo, quod cum Sanctissimus in sua mente persisteret, tandem ad designandos certos missionarios qui pareis convertendis dirigendisque præcipue dent operam, paratum me Sanctitati Suæ offerre debui, et cum Sanctitas Sua in constitutione ita præcipiat... *mandati hujus executionem* R^æ V^æ *injungo.* Neque enim, etc.

11° *Litteræ* P. Laurentii Cœurdoux, *superioris missionis, R. P. Fr. de Retz, Gen. S. J.*, an. 1746.

... Superbiæ qua tument missionarii signa hæc pauca accipiat Paternitas Vestra :

1° Qui heri cum Brachmanibus versabatur, cras ad oram maritimam accedens adit pareas, ipsorum domos subit...

2° Novis auditis mandatis, ut scilicet specialiter deputarentur aliqui pareis... non solum *omnes* qui aderant verbo et qui aberant scripto se ad id munus obtulere, sed orta etiam contentio, illo ætatem, isto vires, alio aliam afferente rationem, ut cæteris in hoc munere præferretur.

N° XI

PLAN D'UNE ÉGLISE ET D'UN PRESBYTÈRE DU MADURÉ.

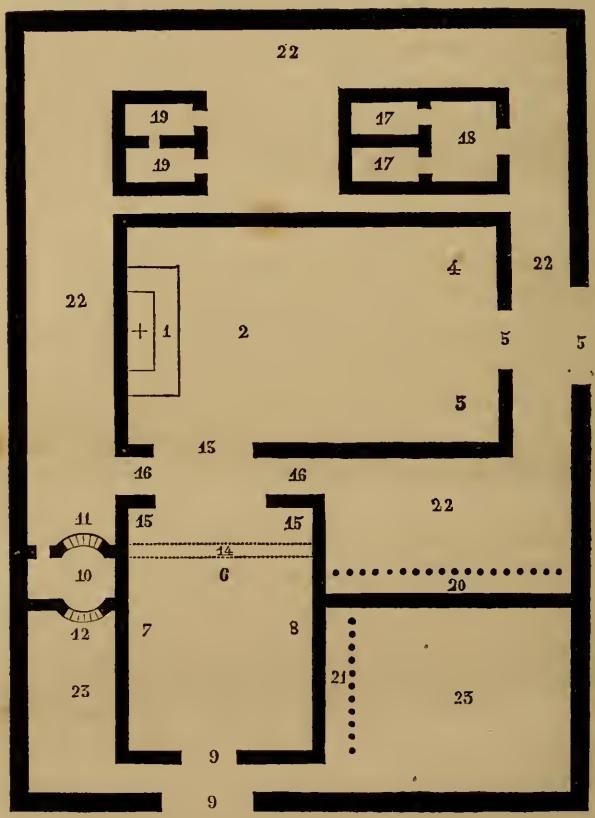

EXPLICATION DU PLAN CI-CONTRE

1. Autel.
2. Église des choutres.
3. Côté des femmes.
4. Côté des hommes.
5. Porte des choutres.
6. Église des parias.
7. Côté des femmes.
8. Côté des hommes.
9. Porte des parias.
10. Confessionnal.
11. Côté des choutres
12. Côté des parias } pour se confesser.
13. Ouverture de l'autel.
14. Table de communion des parias.
15. Lieu réservé au missionnaire et à quelques choutres.
16. Passage entre les deux églises.
17. Presbytère.
18. Cour pour les visites des choutres.
19. Cuisine et réfectoire du missionnaire.
20. Cuisine des choutres couverte d'un toit.
21. Cuisine des parias couverte.
22. Cour commune au missionnaire et aux choutres.
23. Cour des parias.
24. Mur d'enceinte.

N° XII

TÉMOIGNAGE RENDU AUX MISSIONNAIRES DU JAPON DANS LA RELATION DES VOYAGES DE L'ESCADRE AMÉRICAINE DANS LES MERS DE LA CHINE ET DU JAPON, RÉDIGÉE PAR LE CÉLÈBRE DOCTEUR HAWKS, MINISTRE ÉPISCOPALIEN, PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE, ETC., ET PUBLIÉE PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT, A WASHINGTON, EN 1856.

L'illustre auteur, l'un des hommes les plus savants de l'Amérique, dans son récit de l'ambassade américaine, rappelle la fondation et les succès de la mission du Japon, conçue par le génie de François Xavier et réalisée avec le concours du Portugal. Il comble d'éloges le courage, le zèle infatigable, la prudence et le dévoûment du grand apôtre et de ses compagnons; il aime à glorifier leur tendre charité pour ce peuple qu'ils avaient adopté, et dont ils disaient : « Je ne sais finir quand je parle de mes Japonais ; ils sont vraiment la joie de mon cœur. » Puis (au t. I, p. 26, 27), il parle ainsi des causes qui produisirent la ruine de cette œuvre admirable :

« Mais cette prospérité devait avoir un terme ; et, nous regrettons de le dire, ce terme fut amené par des ministres de la religion. Si l'œuvre fondée par Xavier et ses compagnons avait été laissée uniquement aux mains d'hommes aussi éclairés qu'eux-mêmes, il n'est pas douteux que les lois persécutrices du christianisme n'auraient jamais existé dans l'empire japonais. Mais ces ouvriers si sages, si modérés, si laborieux, virent bientôt le champ qu'ils cultivaient envahi par des essaims d'autres missionnaires..... venus de Goa, etc., attirés par les bruits merveilleux que la renommée publiait sur les succès des Jésuites..... Vainement ceux-ci les supplièrent de profiter de l'expérience acquise, de se montrer plus

discrets..... de respecter enfin les lois et les coutumes du pays. Vainement ils leur démontrèrent que leur manière d'agir ruinerait non-seulement leurs projets et leurs espérances particulières, mais encore les progrès et l'existence du christianisme au Japon. Leurs avis et leurs prières furent méprisés... »

Ici nous ne suivrons pas l'auteur dans l'appréciation qu'il fait de ces missionnaires ; notre seul objet est de recueillir un éclatant témoignage rendu au zèle et à la sagesse des missionnaires de la Compagnie de Jésus, et qui confirme tout ce que nous avons dit aux pages 131, 132 et 157 ; ce témoignage nous est d'autant plus précieux qu'il vient d'un homme éminent par sa science et sa haute réputation, et qu'on ne voudra pas sans doute accuser de partialité pour les Jésuites. Voici la fin du passage que nous citons :

« Nous ne pouvons terminer le récit des relations du Portugal avec le Japon sans rendre hommage à la noble constance de tant de milliers de chrétiens japonais immolés en haine de leur foi. L'histoire des persécutions que la religion chrétienne a subies n'offre point de pages aussi touchantes que celles qui racontent les affreux tourments et le courage héroïque de cette multitude d'hommes, de femmes, et même d'enfants, qui prouvèrent, par le témoignage de leur sang, la sincérité de leur attachement à la foi de leur baptême. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

ÉPITRE DÉDICATOIRE A MGR L'ÉVÊQUE DE LANGRES. 1
LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE LANGRES III
PRÉFACE V

PREMIÈRE PARTIE.

La Compagnie de Jésus et le clergé indigène.

NOTIONS GÉNÉRALES. 1

CHAPITRE Ier. Art. Ier. — Clergé indigène dans l'Inde. . . . 4
Raisons qui l'empêchèrent parmi les castes malabares. 10
Art. II. — Clergé indigène en Ethiopie. 16

II. Art. Ier. — Clergé indigène au Japon. 18
Art. II. — Réponse à M. Rohrbacher. 20
Art. III. — Réponse à une lettre anonyme. . . . 42

III. Clergé indigène en Chine 49

IV. Clergé indigène en Amérique. 62
Clergé indigène en Europe. 66

V. Clergé régulier, vrai clergé indigène. 68

VI. Le P. Alex. de Rhodes, et la fondation du séminaire des Missions étrangères 77

VII. Réflexions et conclusion de la première partie . . 97

DEUXIÈME PARTIE

La Compagnie de Jésus et les missions.

Pages

CHAPITRE Ier. Examen du parallèle entre les missionnaires séculiers et les missionnaires réguliers 111

II. Vraie cause du dépérissement des missions . . . 141
Appendice sur le Japon. 153
Document remarquable à ce sujet. 462

III. Réponse au Mémoire de Mgr Blanchet 159
Art. Ier. — Examen des principes. 159
Art. II. — Justification des missions du Paraguay. . 182
Art. III. — Missions de la Californie 193

IV. Missions du moyen âge et missions des ordres religieux au XVIe siècle 201
Art. Ier. — Tableau historique. 205
Art. II. — Uniformité constante 221

V. Patronage des rois de Portugal. 235

TROISIÈME PARTIE

La Compagnie de Jésus et les rites malabares.

CHAPITRE Ier. La controverse au sujet des rites malabares . . . 252
Art. Ier. — Origine de la controverse. 252
Art. II. — Mémoire du P. Robert de' Nobili. . . . 265
Art. III. — Suite de la controverse 295
Art. IV. — Première décision de la controverse. — Jugement de l'inquisition. 306
Bulle de Grégoire XV. 315
Art. V. — Les missionnaires n'ont jamais ni permis ni pratiqué des rites idolâtriques. 319

Pages

CHAPITRE II. Obéissance parfaite de la Compagnie de Jésus et de ses missionnaires 326
Lettres du R. P. gén. sur ce sujet 336
III. Distinction des castes. 352
Intolérance des rites orientaux. 367
Conclusion de l'ouvrage. 381
Appendice. — Tableau général des missions actuelles de la Compagnie de Jésus 383

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES 395

Paris. — Imp. de W. REMQUET GOUPY et Cie, rue Garancière, 5.